

Document de référence

RAPPORT ANNUEL 2010

GROUPE
SAMSE



Samse . Doras . M+ . Gamag . Simc . Plattard . Didier Matériaux . Blanc
Matériaux . Francheville Matériaux . **Deguerre Samse . Christaud . Celestin . BTP Distribution . Bois**
Mauris Oddos . Les Comptoirs du Bois . Henry Timber . Sweetair . Careo . Leader Carrelages .
Remat . Sovime . Cléau . L'Entrepôt du Bricolage . La Boîte à Outils .
Des Idées . Samse . Doras . M+ . Gamag . Simc . Plattard . Didier Matériaux
Blanc Matériaux . Francheville Matériaux . Deguerre Samse . Christaud . **Celestin** . BTP Distribution
Bois Mauris Oddos . Les Comptoirs du Bois . Henry Timber . Sweetair . **Careo** . Leader
Carrelages . Remat . Sovime . Cléau . L'Entrepôt du Bricolage . **La Boîte à**
Outils . Des Idées . Samse . Doras . M+ . Gamag . Simc . Plattard .
Didier Matériaux . **Blanc Matériaux** . Francheville Matériaux . Deguerre Samse . **Christaud . Celestin .**
BTP Distribution . **Bois Mauris Oddos** . Les Comptoirs du Bois . Henry Timber . Sweetair .
Careo . Leader Carrelages . **Remat . Sovime . Cléau . L'Entrepôt du Bricolage . La**
Boîte à Outils . Des Idées .

GROUPE INDÉPENDANT DE DISTRIBUTION DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION POUR LE BÂTIMENT ET L'HABITAT



DOCUMENT DE REFERENCE

RAPPORT ANNUEL

2010



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2011 conformément à l'article 212.13 de son Règlement Général.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Sommaire

1	Présentation du Groupe Samse	4		
1.1	Messages des Présidents	5	3.8	Conventions et engagements réglementés 99
1.2	Profil	7	3.9	Rapport social 99
1.3	Organigramme simplifié	17	3.10	Rapport environnemental 101
1.4	Historique	18	3.11	Informations sur le capital 106
1.5	Chiffres clés	20	3.12	Perspectives 2011 111
1.6	Samse et ses actionnaires	21	3.13	Frais de recherche et de développement 111
			3.14	Dépenses non déductibles fiscalement 111
			3.15	Observations du Comité d'Entreprise 111
2	Gouvernement d'entreprise	26	4	Eléments financiers
				112
2.1	Données juridiques de portée générale	27	4.1	Comptes consolidés 113
2.2	Renseignements concernant les organes de direction et de surveillance	29	4.2	Comptes sociaux 180
2.3	Contrôle interne	39		
2.4	Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2011	51		
3	Rapport de gestion	73	5	Autres informations
				210
3.1	Faits marquants de l'exercice 2010	74	5.1	Responsable du Document de Référence 211
3.2	Déroulement de l'exercice	75	5.2	Attestation du responsable 211
3.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	81	5.3	Noms des contrôleurs légaux 212
3.4	Gestion des risques	81	5.4	Honoraires des Commissaires aux comptes 212
3.5	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	89	5.5	Responsable de l'information 212
3.6	Rémunérations et avantages des mandataires sociaux	89	5.6	Document d'information annuel 213
3.7	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de Samse	96	5.7	Table de concordance 215

1 Présentation du Groupe Samse

1.1 Messages des Présidents	5
1.2 Profil	7
1.3 Organigramme simplifié	17
1.4 Historique	18
1.5 Chiffres clés	20
1.6 Samse et ses actionnaires	21

1.1 Messages des Présidents



Message d'Olivier Malfait

Président du Directoire

et de

François Bériot

Vice-Président du Directoire

Confiance en l'avenir

2010 fut une année positive pour le Groupe Samse dans un contexte économique encore contrasté.

Le chiffre d'affaires consolidé a progressé de 7,2 %, le résultat net de 10,8 %.

Grâce à leur compétence et leur engagement, nos équipes ont su démontrer une nouvelle fois leur forte mobilisation et faire preuve de réactivité.

Ces qualités caractérisent l'esprit d'entreprise du Groupe Samse, sa capacité à s'adapter et à se développer tout en conservant ses valeurs.

L'année 2011 offre de réelles perspectives avec des évolutions importantes, notamment l'entrée en vigueur de la Réglementation Thermique 2012 et les marchés de la performance énergétique.

Nos offres produits s'adaptent. L'innovation, l'anticipation sont au cœur de nos préoccupations pour répondre aux nouvelles normes et aux besoins de la construction durable.

Plus que jamais le Groupe est en ordre de marche, la progression des mises en chantier dans la construction devrait conforter notre activité tout au long de cette année.

Le savoir-faire de nos salariés et leur attachement au Groupe sont pour nous le meilleur gage de confiance pour l'avenir que nous abordons avec sérénité.

Olivier Malfait
Président du Directoire

François Bériot
Vice-Président du Directoire



Message de Patrice Joppé

Président du Conseil de Surveillance

et de

Paul Bériot

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Sur la route du succès

Après une année 2009 impactée par la baisse d'activité du BTP, l'année 2010 nous aura permis de renouer avec des évolutions positives (chiffre d'affaires, résultat opérationnel courant, résultat net).

Certes, l'activité de la construction et des travaux publics n'a pas retrouvé les niveaux de 2007 et 2008, mais la tendance s'est franchement inversée, favorisant le retour de la croissance et une évolution très positive des performances du Groupe.

En pleine santé, nous abordons 2011 avec optimisme, encouragés par les scores remarquables enregistrés sur les deux premiers mois de l'année.

Malgré les incertitudes, habitués à réagir avec rapidité et efficacité aux aléas et difficultés rencontrés, nous sommes plus que jamais confiants dans notre avenir.

Nos équipes sont formées, managées et motivées. Elles progressent sereinement sur la voie de la réussite.

Qu'elles sachent qu'elles peuvent compter sur notre appui total.

Patrice Joppé

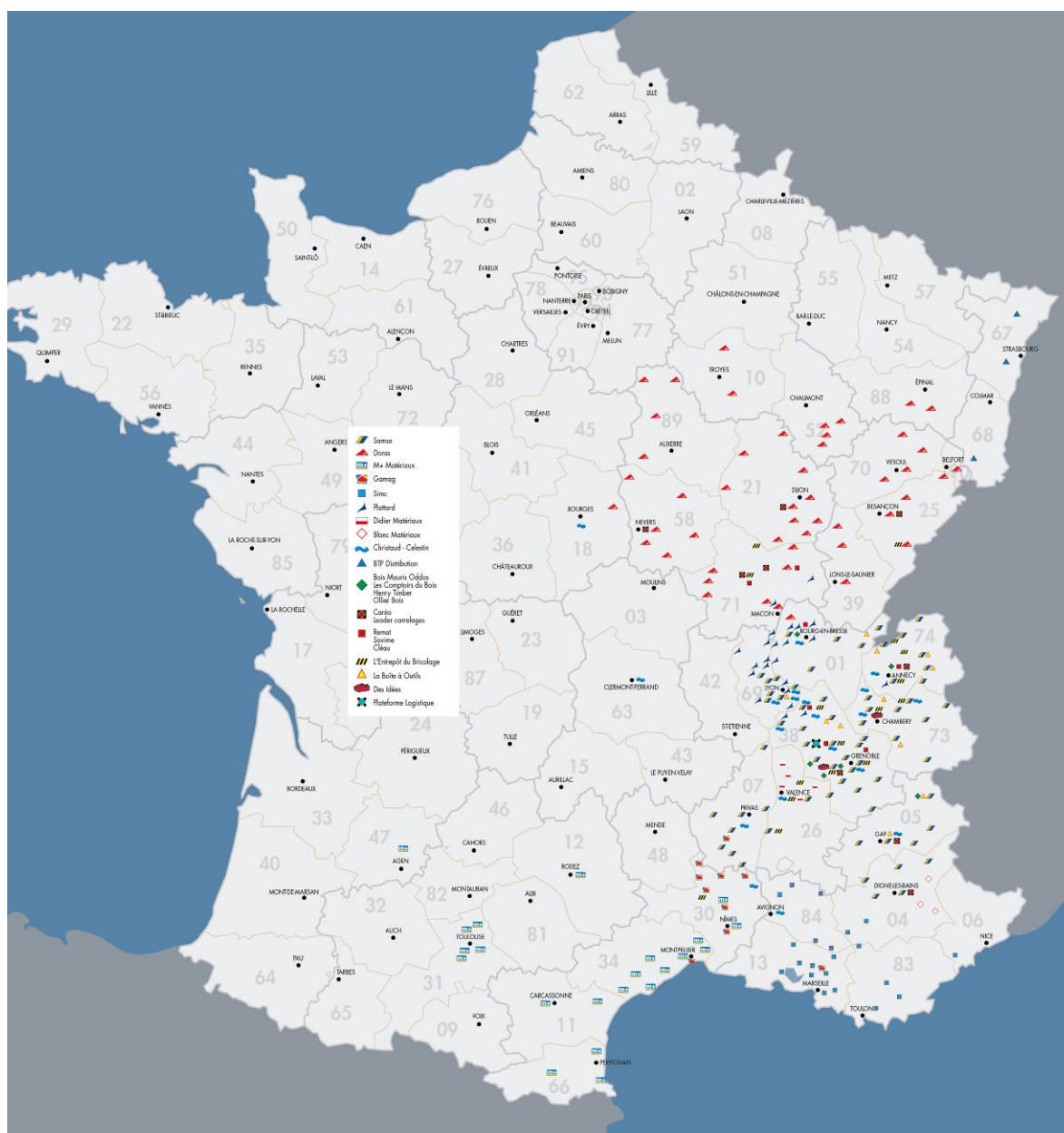
Président du Conseil de Surveillance

1.2 Profil

Groupe indépendant de distribution de matériaux de construction, le Groupe Samse est le partenaire régional des professionnels du bâtiment et des particuliers.

Plus de vingt enseignes complémentaires dans le négoce de matériaux, les travaux publics et l'adduction d'eau, le bricolage et la décoration, 262

points de vente entre Strasbourg et Toulouse et près de 4 600 collaborateurs composent ce Groupe qui grandit depuis plus de 90 ans...



Le Négoc, une affaire de spécialistes

L'activité négoce représente plus de 80 % du chiffre d'affaires du Groupe. Elle est portée par une vingtaine d'enseignes complémentaires.

Le réseau multi-spécialiste du Groupe compte 220 agences. Un maillage dense qui garantit une relation de proximité avec les chantiers et plus de 60 000 artisans et entreprises du BTP.

Les offres sont complètes et s'adressent à tous les corps de métier des travaux publics et du bâtiment. Les partenaires du Groupe sont sélectionnés parmi les meilleurs fournisseurs.

Les maîtres d'ouvrages porteurs de projets apprécient les conseils techniques des équipes et la mise en relation avec les clients professionnels.

En outre, les capacités de stockage, les plates-formes logistiques, les services de livraison sur chantier apportent aux clients une bonne qualité de service et un gain de temps.

Le Groupe investit dans la formation technique de ses équipes afin de développer et d'adapter leurs compétences aux nouveaux modes constructifs.

Multi-spécialistes



Créée en 1920 à Grenoble, la Société Anonyme des Matériaux du Sud-Est (S.A.M.S.E.), filiale des Ciments Vicat, prend son indépendance en 1949.

Aujourd'hui leader de la distribution de matériaux de construction en Rhône-Alpes, l'enseigne Samse favorise la proximité avec ses clients grâce à un maillage serré de 76 agences sur 9 départements.

Chiffres clés 2010

76 agences • 1 457 collaborateurs •
370 M€ Chiffre d'Affaires consolidé



Le Groupe Doras s'est développé en Bourgogne, Franche Comté et Champagne Ardennes. L'entreprise a rejoint le Groupe en 2003.

Chiffres clés 2010

49 agences • 753 collaborateurs •
212 M€ Chiffre d'Affaires consolidé





Né en 1996, le Groupe M+ compte aujourd'hui 22 agences de négoce multi-spécialiste. M+ Matériaux s'est rapproché du Groupe Samse en 2008.

Chiffres clés 2010

22 agences • 261 collaborateurs •
75,9 M€ Chiffre d'Affaires consolidé



Le Groupement d'Achats des Matériaux et Agrégats du Gard (G.A.M.A.G.), négoce multi-spécialiste, a rejoint le Groupe Samse en janvier 2011.

Chiffres clés 2010

10 agences • 150 collaborateurs •
33,4 M€ Chiffre d'Affaires consolidé



Fondée par la famille Reynaud-Chaumeton en 1945, Matériaux Simc ne comptait, jusque dans les années 80, qu'une seule agence généraliste sur Manosque contre 20 aujourd'hui en région PACA. Matériaux Simc a rejoint le Groupe Samse en 1992.

Chiffres clés 2010

20 agences • 419 collaborateurs •
112,2 M€ Chiffre d'Affaires consolidé



L'histoire du Groupe Plattard commence en 1880 à Villefranche-sur-Saône. Depuis, le Groupe n'a cessé de développer son activité de négoce de matériaux, tout en prenant largement part à l'industrie BTP : production de tuyaux béton, brevet Technibloc®... L'entreprise s'est rapprochée de Samse en 2009.

Chiffres clés 2010

33 agences et 2 usines de production • 450 collaborateurs •
120 M€ Chiffre d'Affaires consolidé, dont plus de 70 % dans le négoce.



Créée en 1911 à Bourg-de-Péage (26), l'entreprise familiale Didier se rapproche du Groupe Samse en 2008.

Chiffres clés 2010

5 agences • 49 collaborateurs •
12,6 M€ Chiffre d'Affaires consolidé



Blanc Matériaux est une société familiale créée en 1965 dans les Alpes de Haute-Provence qui a rejoint le Groupe Samse en 2005.

Chiffres clés 2010

3 agences • 15 collaborateurs •
5,6 M€ Chiffre d'Affaires consolidé

Francheville matériaux

Spécialiste de l'isolation et de la menuiserie, Francheville Matériaux, située en région lyonnaise, a intégré le Groupe Samse en 2008.

Chiffres clés 2010

1 agence • 10 collaborateurs •
4,6 M€ Chiffre d'Affaires consolidé

Spécialistes Travaux Publics et Adduction d'eau

Christaud, Célestin Matériaux et Btp Distribution, trois enseignes de grande notoriété, reconnues par les collectivités locales et les entreprises spécialisées dans les travaux publics.



Spécialiste de matériel pour l'adduction d'eau, Christaud propose des solutions complètes pour les canalisations, le raccordement, la défense incendie, le puisage ainsi que des produits d'assainissement. La société distribue aussi des fournitures industrielles : robinets, accessoires de tuyauterie, pompes et des instruments de mesure, plus de 3 000 références sélectionnées chez des fournisseurs certifiés ISO 9001.

Chiffres clés 2010

12 agences • 59 collaborateurs •
24 M€ Chiffre d'Affaires consolidé



Depuis 1984, Célestin Matériaux distribue dans la région Grand Lyon, des produits d'assainissement des eaux usées/eaux pluviales, de voiries et de terrassements, de réseaux secs, d'aménagement urbain.

Chiffres clés 2010

6 agences • 34 collaborateurs •
15,2 M€ Chiffre d'Affaires consolidé



Expérimentées, les équipes maîtrisent un métier à forte technicité. Les deux premières entités interviennent en Rhône-Alpes et PACA pour les réseaux d'eau potable et les réseaux de fluides. La troisième vient renforcer le réseau en Alsace.



Depuis 2001, Btp Distribution vend des produits pour les voiries/réseaux divers, l'assainissement et l'adduction d'eau.

Implantée dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, l'enseigne propose également des outillages et des équipements de sécurité à sa clientèle professionnelle.

Chiffres clés 2010

3 agences • 28 collaborateurs •
19,8 M€ Chiffre d'Affaires consolidé



Spécialistes Bois et Menuiserie

Destinées aux professionnels du bois, les trois enseignes Henry Timber, Bois Mauris Oddos et Les Comptoirs du Bois proposent des bois bruts, rabotés, traités, des bois de charpente, de terrasse, des panneaux, des menuiseries, des parquets et des lambris.



Créée en 1895, l'entreprise familiale Ets Pierre Henry et fils exporte des bois de France et importe du monde entier des grumes et sciages d'une centaine d'essences. C'est l'un des plus gros négociant de bois en France.

Sur son site isérois, il gère le stockage, l'étuvage et le séchage des bois (1 200 m³ par mois).

Les bois achetés sont issus, en grande majorité, d'une exploitation forestière raisonnée et durable, certifiée FSC/PEFC.

Chiffres clés 2010

1 site • 57 collaborateurs •

30,0 M€ Chiffre d'Affaires consolidé



BOIS MAURIS ODDOS

Deux scieries à l'origine (l'une créée en Haute-Savoie en 1918, l'autre en Isère en 1936), ont donné leur nom à Bois Mauris Oddos.

Aujourd'hui, l'enseigne offre aux charpentiers, menuisiers, agenceurs, parqueteurs, plaquistes et spécialistes de l'isolation une large gamme de bois, panneaux et dérivés, de menuiseries et fermetures et un choix important d'isolants traditionnels et naturels.

Bois Mauris Oddos expose ses parquets, placards, escaliers, portes et lambris dans des halls d'exposition ouverts également aux particuliers.

Chiffres clés 2010

3 agences • 77 collaborateurs •

22,3 M€ Chiffre d'Affaires consolidé



Depuis 1980, Les Comptoirs du Bois Associés proposent aux professionnels du pays voironnais (Isère) des bois bruts, rabotés, traités, des bois de charpente et des produits dérivés.

L'enseigne attire de plus en plus les particuliers qui trouvent, outre un service de pose des produits de menuiserie, un large choix de parquets, d'escaliers, de portes et fenêtres ainsi qu'une offre de cuisines modernes, traditionnelles ou design.

Chiffres clés 2010

1 agence • 11 collaborateurs •

4,0 M€ Chiffre d'Affaires consolidé

Spécialistes Menuiserie

REMAT

Spécialiste de la menuiserie depuis 1973, Remat propose un grand choix de portes et fenêtres, d'escaliers et de parquets ainsi qu'une offre de cuisines et de salles de bains signée Cuisinella. Les clients professionnels et particuliers apprécient les services de Remat tels que le conseil sur chantier, l'ajustement de menuiseries standard en rénovation ou l'atelier service après-vente.

Chiffres clés 2010

3 agences • 28 collaborateurs •

7,1 M€ Chiffre d'Affaires consolidé



Avec Sovime Fermetures, le Groupe Samse renforce son activité menuiserie en Savoie. L'entreprise s'adresse principalement aux particuliers qui rénovent avec une offre de fourniture et pose de menuiseries sur mesure.

Chiffres clés 2010

2 agences • 6 collaborateurs •

1,8 M€ Chiffre d'Affaires consolidé



Cléau est une enseigne de négoce bois-panneaux et menuiseries créée dans les années 30, qui a rejoint Doras en 2008. Cléau propose un service de pose de menuiserie et s'adresse aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers en Saône-et-Loire et dans l'Ain.

Chiffres clés 2010

4 agences • 60 collaborateurs •

17,3 M€ Chiffre d'Affaires consolidé



Spécialistes Carrelage



Careo, gérée par la société Expotéo, est la dernière enseigne créée par le Groupe Samse. Elle compte trois magasins (Grenoble, Gap, Digne) spécialisés dans la vente de carrelages, salles de bains, parquets et produits d'aménagement extérieur : dallages, lames de terrasse, etc...

De grands espaces d'exposition permettent aux professionnels comme aux particuliers, de faire leur choix.

Chiffres clés 2010

3 agences • 18 collaborateurs •

3,9 M€ Chiffre d'Affaires consolidé



En 2008, Leader Carrelages rejoint les spécialistes carrelage du Groupe Samse près d'Annecy avec un point de vente.

Chiffres clés 2010

1 agence • 19 collaborateurs •

3,3 M€ Chiffre d'Affaires consolidé



Le Bricolage et la Décoration

Il y a 37 ans, le Groupe ouvrait le premier magasin de bricolage de la région grenobloise : La Boîte à Outils.

Bricolage



Créée par Samse en 1974, La Boîte à Outils a peu à peu laissé sa place à l'Entrepôt du Bricolage, préférant aux zones urbaines, des zones rurales ou proches d'agglomérations de taille moyenne. La Boîte à Outils compte aujourd'hui 10 magasins de 1 000 à 2 500 m², qui offrent un choix de qualité à des prix compétitifs.



Les 16 magasins proposent une nouvelle alternative au client bricoleur. Avec leur agencement semi-industriel sur 3 000 à 6 000 m² et leur importante capacité de stockage, ils se différencient d'une concurrence de plus en plus agressive.

Chiffres clés 2010

26 magasins • 1 043 collaborateurs •
237 M€ Chiffre d'Affaires consolidé TTC



Aujourd'hui, le réseau comprend trois enseignes aux offres complémentaires.

Décoration



Des Idées, implantée à proximité de Chambéry et de Grenoble, est l'enseigne de la décoration du Groupe.

Sur 1 000 m², l'ameublement, le linge de maison, les arts de la table et les objets de décoration, offrent à ses clients un large choix de produits renouvelés régulièrement selon les tendances.

Chiffres clés 2010

2 agences • 14 collaborateurs •
1,8 M€ Chiffre d'Affaires consolidé



Développement durable et perspectives

Engagé en faveur du développement durable

En tant qu'entreprise citoyenne, le Groupe Samse remet en cause ses démarches internes et externes, en révisant ses consommations énergétiques, en améliorant la gestion de ses déchets et en proposant à ses clients des produits certifiés par des écolabels.

Les partenariats récents avec :

- EDF Energies Nouvelles à l'occasion de l'installation d'une toiture photovoltaïque sur un nouveau magasin,
- l'INES Institut National de l'Energie Solaire,
- Effinergie, garant de la marque officielle Bâtiment Basse Consommation BBC,
- les Compagnons du Solaire, l'INED-Néopolis et l'ADPE pour la formation à la construction durable de ses collaborateurs,

marquent la détermination à se développer durablement.

Des informations complémentaires sont détaillées dans le chapitre 3.10 Rapport environnemental, du présent Document de Référence.

Sponsoring

Le Groupe Samse est, au cœur de ses territoires, un acteur économique majeur et participe à ce titre au développement culturel et sportif.



Promoteur de la construction bois



Créée en 2005, la marque Moboa propose une offre complète pour la construction bois. Moboa se développe à travers 45 agences du Groupement MCD qui stockent ses produits et qui présentent un espace dédié aux murs ossature bois et aux isolants.

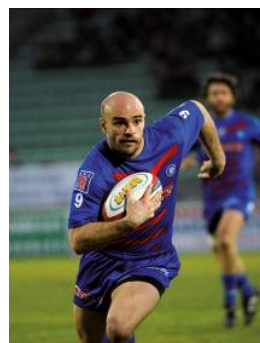
L'offre Moboa est également déployée par 200 experts clients du Groupement MCD, appelés Mobistes, véritables ambassadeurs de la marque.



Le Groupe relève le défi majeur de la rénovation thermique des bâtiments existants en proposant des solutions aux charpentiers et aux maçons.

Des journées techniques de formation sont organisées avec les partenaires industriels pour transmettre tout le savoir-faire Iso-Ext à ses clients.

Aussi, il est naturellement engagé auprès de grands clubs locaux : GF38 et DFCO Dijon en football, les Brûleurs de Loups en hockey, le FCG Rugby, le Chambéry Savoie Handball.



Les achats, une composante clef de la distribution moderne

Une structure achats solide

La politique achats du Groupe favorise et rentabilise le commerce en s'appuyant sur les hommes du terrain qui ont une bonne connaissance du marché et dont la compétence est reconnue. Les achats sont organisés par activité : travaux publics, gros œuvre, isolation, couverture, menuiserie, bois et dérivés, carrelage-sanitaire, etc... Les directeurs d'activité sélectionnent les fournisseurs en fonction de leur notoriété et de la qualité de leurs produits et nouent avec eux de véritables relations de partenariat. Ils veillent au respect mutuel des engagements pris en interne comme en externe.

Les achats responsables

Le Groupe privilégie dans ses achats les produits normés CE et les bois issus de forêts durablement gérées.

La plate-forme bois Henry Timber a obtenu les certifications FSC et PEFC, ce qui confirme tout le soin apporté à la gestion durable des ressources forestières mondiales.

Dans la mesure du possible, le Groupe choisit également ses produits avec un conditionnement vrac ou semi-vrac afin de limiter les déchets.

L'offre construction durable

Le référencement produit intègre une gamme dédiée à la construction durable : isolants naturels (fibre de bois, laine, ouate...), cuves de récupération des eaux, panneaux photovoltaïques, offre d'isolation par l'extérieur, etc.....

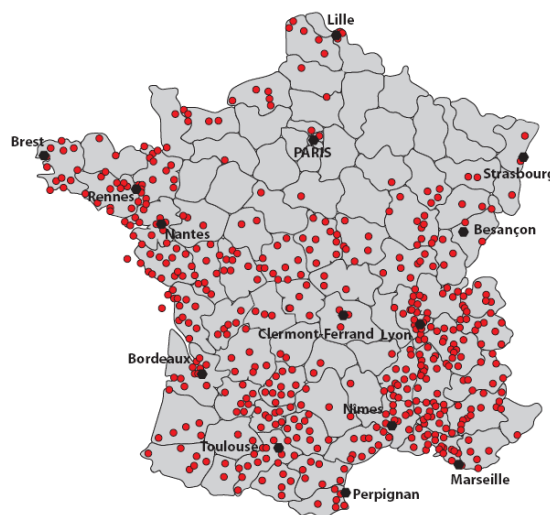
Pour mieux satisfaire les attentes de ses clients, le Groupe s'appuie sur son réseau de spécialistes (Sweetair et l'agence Samse Gap Electricité pour les énergies renouvelables, les agences agréées Moboa pour la construction bois, Iso-Ext pour l'isolation thermique par l'extérieur etc...) et bénéficie ainsi d'une forte synergie inter-enseignes.

Une marque de distributeur



Créée en 1999, «Les Indispensables» est une marque plébiscitée par les clients pour son excellent rapport qualité/prix. C'est une offre complète en mastics, colles et lissages, poudres, liants et peintures, parquets et revêtements de sols, lambris, carrelages et faïences, clouterie et visserie, etc...

Cette marque de distributeur est développée par le groupement MCD. Celui-ci se compose de six Groupes indépendants régionaux dont le Groupe Samse.



La logistique, un outil d'approvisionnement performant au service de la vente

Nos plates-formes intégrées



Deux centres logistiques sont au service de la performance des points de vente du Groupe.

Plus de 12 500 références sont stockées à Brezins (Isère) sur une plate-forme s'étendant sur 9,5 hectares dont 41 000 m² couverts.

Une centaine de personnes a pour objectif de livrer dans les meilleurs délais les agences et magasins. Une chaîne de préparation automatisée optimise la productivité.

Une plate-forme bois située à St-Hilaire du Rosier (Isère), approvisionne toutes les enseignes du Groupe.

Elle occupe 6,5 hectares dont 25 000 m² couverts pour des conditions de stockage optimales. Elle est équipée de 12 cellules pilotées par ordinateur pour l'étuvage et le séchage du bois.



Nos prestataires transports



Mat Appro

Afin d'optimiser les coûts de transports mais aussi d'apporter aux points de vente réactivité, respect des délais et sécurité des marchandises, le Groupe a mis en place un commissionnaire de transports, Mat Appro.

Créée en 2002 avec l'entreprise de transports Zanon, Mat Appro organise le groupage, l'affrètement et se charge de l'approvisionnement des agences et magasins du Groupe.

Zanon Transports

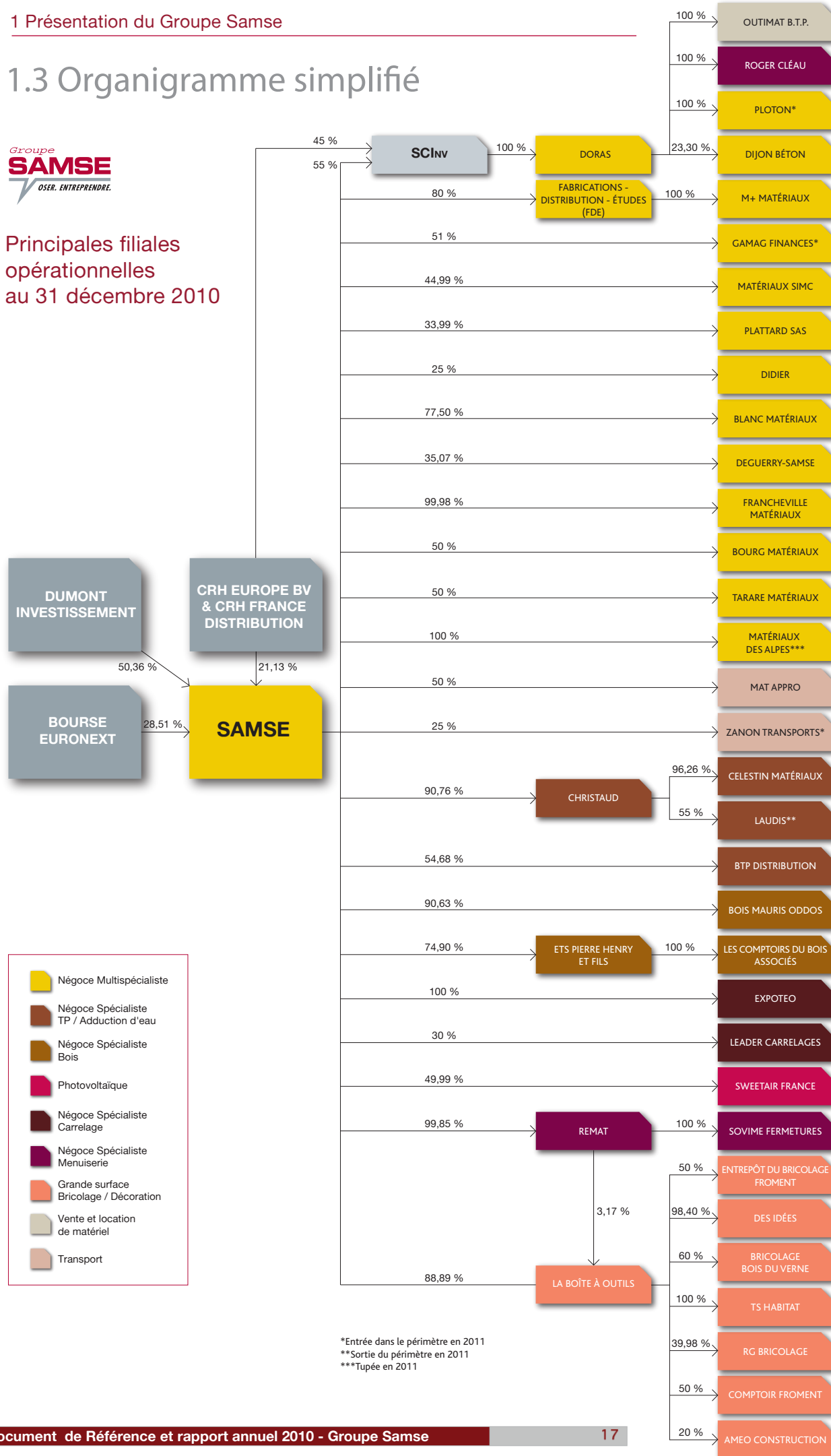
Partenaire de la logistique du Groupe, Zanon Transports est une entreprise familiale grenobloise créée en 1953. Depuis plusieurs années, la société s'engage pour un transport plus responsable et a mis en place des mesures afin de réduire l'impact environnemental de son activité : plan de formation «conduite rationnelle» pour l'ensemble du personnel, choix de moteurs moins énergivores pour le parc véhicules, géo-localisation et rationalisation des kilomètres pour une optimisation des déplacements.



1.3 Organigramme simplifié



Principales filiales
opérationnelles
au 31 décembre 2010



1.4 Historique

1920

Création de Samse, filiale des Ciments Vicat

1925

Introduction en bourse

1949

Vicat sort du capital : achat par les descendants de Joseph Jehl (PDG de Vicat de 1945 à 1952) dont la famille Joppé

1974

Création de La Boîte à Outils avec l'ouverture du premier magasin à Saint Martin d'Hères

1988

Rachat de l'Entreprise par les Salariés (RES) : création de la Holding Dumont Investissement

1996

Nouveau concept de magasins de bricolage avec la création de l'enseigne «L'Entrepôt du Bricolage»

1997

Entrée dans le groupement MCD qui réunit cinq négociants de matériaux régionaux indépendants

2000

Adoption de la forme juridique de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

2002

Création d'une plate-forme de logistique et de redistribution

2003

Prise de participation dans le capital de Doras

2004

Création d'une nouvelle enseigne pour la décoration «Des Idées»

2006

Acquisition à hauteur de 74,9 % du capital de Ets Pierre Henry et fils

Prise de participation à hauteur de 50 % de Bourg Matériaux

2007

Développement de l'offre de construction maison à ossature ou conception bois (concept Moboa)

Création de la société Expotéo sous l'enseigne spécialiste carrelage sanitaire, Caréo

2008

Prise de participation dans le capital de la société FDE (Holding de la société M+ Matériaux) à hauteur de 34 %, par Samse

Acquisition par Doras de 100 % du capital de Cléau

2009

Acquisition de 33,99 % du capital de Plattard SAS

Prise de participation complémentaire de 46 % portant ainsi à 80 % la détention dans le capital de FDE (Holding de la société M+ Matériaux)

2010

Ouvertures ou reprise de nouveaux points de vente

Samse à Saint-Savin (Isère)
Samse à Pontcharra (Isère)
Samse à Tarare (Rhône)
La Boîte à Outils à Aix Les Bains (Savoie)
Doras Caréo à Luxeuil (Haute-Saône)
Doras à Semur en Auxois (Côte d'Or)
Doras à Joigny (Yonne)
Doras à Pont sur Yonne (Yonne)
Doras à Torcy le Grand (Aube)
Doras à Remiremont (Vosges)
Doras à Ronchamp (Haute-Saône)
Doras à Bains les Bains (Vosges)
Célestin Matériaux à Vienne (Isère)
Christaud à Bourges (Cher)
Ets Roger Cléau à Mâcon (Saône et Loire)

Déménagements

La Boîte à Outils à Grenoble (Isère)
La Boîte à Outils de Cluses à Thiez (Haute-Savoie)

Rénovations et agrandissements

Samse à Margencel (Haute-Savoie)
La Boîte à Outils à Gap (Hautes-Alpes)

Prises de participation

Acquisition par Samse de 100 % du capital de Matériaux des Alpes et de 49,99 % du capital de Sweetair France

Acquisition par Doras de 100 % du capital de CSI Matériaux

Souscription par Samse au capital de Tarare Matériaux à hauteur de 50 % et création de Samse Solaire (détenue à 100 % par Samse)

Opérations de restructuration

Transmission Universelle de Patrimoine à Doras des SCI Les Chênes, Sabatier, Le Vernet et de CSI Matériaux

2011

Projets en cours

Ouvertures ou reprise de nouveaux points de vente

Des Idées à Annecy (Haute-Savoie)
Doras à Toucy (Yonne)
La Boîte à Outils/Mr Bricolage à Thonon (Haute-Savoie)

Déménagements

La Boîte à Outils à St Jean de Maurienne (Savoie)
Samse à Lyon Vaise (Rhône)

Rénovations et agrandissements

Célestin Matériaux à Chassieu (Rhône)
Plate-forme Bois/Panneaux à Annecy (Haute-Savoie)
Samse à Embrun (Hautes-Alpes)
La Boîte à Outils à La Tour du Pin (Isère)

Prises de participation

Acquisition par Samse de :
 . 51 % du capital de Gamag Finances, en janvier
 . 25 % du capital de Zanon Transports, en mars

Acquisition par Doras de 100 % du capital des Etablissements Ploton, en février

Participation complémentaire de 25 % par Btp Distribution dans le capital des Transports Schwartz, en février (société désormais détenue à 100 %)

Partenariat stratégique

Entre La Boîte à Outils et Mr Bricolage avec la création d'une société commune, DEDB, détenue à 50 % par chacune des sociétés, en février

Opération de restructuration

Transmission Universelle de Patrimoine de Matériaux des Alpes à Samse, en janvier

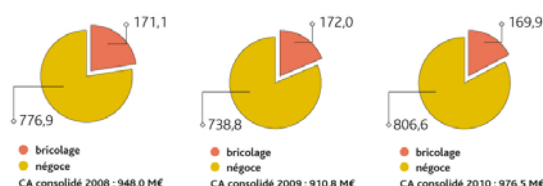
Cession de titres

Cession par Christaud des 55 % qu'elle détenait dans le capital de Laudis, en février

1.5 Chiffres clés

Chiffre d'affaires consolidé (M€)

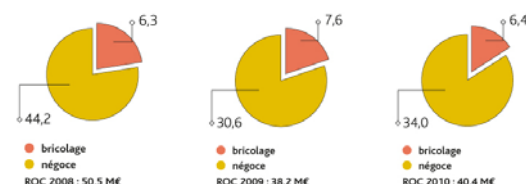
Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Samse a progressé de 7,2 % au cours de l'exercice 2010 (1,9 % à périmètre comparable) à 976,5 M€. L'activité négoce qui représente 82,6 % du chiffre d'affaires consolidé progresse de 9,2 % et le bricolage (17,4 % du chiffre d'affaires consolidé) enregistre un léger recul de 1,2 %.



Résultat opérationnel courant (M€)

Le résultat opérationnel courant enregistre une progression de 5,8 % à 40,4 M€ dans un marché 2010 qui s'est pourtant encore avéré difficile.

Le Groupe a su en effet conforter et renforcer la dynamique commerciale mise en place aux prémices de la crise économique et financière tout en ayant une bonne gestion de son risque client.



Résultats (M€)

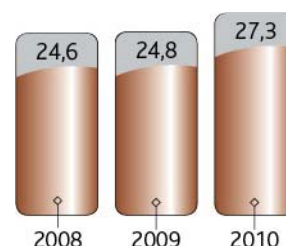
Le résultat opérationnel se situe à 43,6 M€ en progression de 3,4 %. Il intègre notamment des plus-values immobilières pour un montant de 4,5 M€.

Le résultat financier représente une charge de 2,0 M€ en diminution par rapport à 2010 (32,5 %).

La quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence représente 3,7 M€. Cette forte progression (+ 1,9 M€) est principalement due à des variations de périmètre (Plattard, Sweetair, M+ Matériaux).

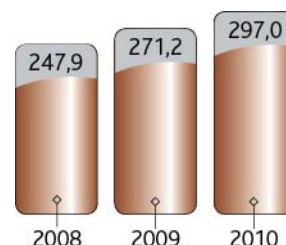
Le résultat net à 31,5 M€ réalise une belle progression : + 10,8 % par rapport à 2010.

Le résultat net, part attribuable aux actionnaires de Samse, ressort à 27,3 M€ (+ 10,3 %).

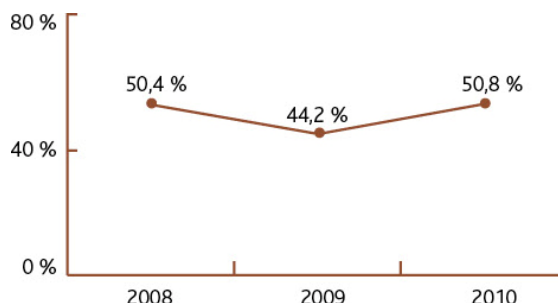


Structure financière

Avec un endettement net de 151,0 M€ et des capitaux propres en augmentation à 297,0 M€, le gearing (taux d'endettement) s'établit à 50,8 %.



Gearing (%)



1.6 Samse et ses actionnaires

Le capital social

Le capital de Samse au 31 décembre 2010 est de 3 458 084 € divisé en 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune, totalement libérées. Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2010 est de 6 072 782.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Evolution de l'actionnariat

Au cours des trois dernières années, la détention du capital de Samse a évolué selon le tableau ci-dessous :

	2010				2009		2008	
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% droits de vote	% du capital	% droits de vote	% du capital	% droits de vote
Nominatifs :								
- Dumont Investissement	1 741 509	50,36	3 478 240	57,28	50,59	58,99	51,26	58,86
- CRH Europe BV	551 000	15,93	1 102 000	18,15	16,01	18,75	16,26	18,74
- CRH France Distribution	179 640	5,20	359 280	5,92	5,22	3,06	5,30	3,06
- Banque de Vizille	182 725	5,29	294 475	4,85	4,01	4,25	3,30	3,56
- Redwood Développement	99 292	2,87	198 584	3,26	2,88	3,38	2,93	3,38
- Divers	198 593	5,74	205 129	3,38	5,41	3,37	4,54	3,84
Sous-total	2 952 759	85,39	5 637 708	92,84	84,12	91,80	83,59	91,44
Porteurs :								
- Fcp Centifolia	148 000	4,28	148 000	2,44	4,32	2,53	3,95	2,28
- Fcp Stock Picking France	62 514	1,81	62 514	1,01	1,75	1,03	1,79	1,03
- Banque de Vizille	-	-	-	-	0,79	0,46	-	-
- Redwood Développement	5 500	0,16	5 500	0,10	0,16	0,09	0,12	0,07
- Dumont Investissement	-	-	-	-	-	-	0,11	0,06
- Auto-détention	70 251	2,03	-	-	1,88	-	1,56	-
- Divers	219 060	6,33	219 060	3,61	6,98	4,09	8,88	5,12
Sous-total	505 325	14,61	435 074	7,16	15,88	8,20	16,41	8,56
Total	3 458 084	100,00	6 072 782	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Le marché de l'action

L'année boursière

Avec une progression de 7,5 %, le titre Samse réalise une belle année boursière 2010 surperformant les indices CAC 40 et SBF 250.

Fiche signalétique



Marché : Euronext Paris-Compartiment B (Mid-caps)
 Code ISIN : FR0000060071
 Code Reuters : SAMS.PA
 Code Bloomberg : SAMS:FP

Cours de l'action

* Au 4 janvier 2010 (premier jour de cotation de l'année) : 57,20 €

* Au 31 décembre 2010 (dernier jour de cotation de l'année) : 61,50 €

* Plus haut 2010 : 68,00 € le 16 avril

* Plus bas 2010 : 54,10 € le 22 juillet (à la clôture de la bourse, l'action était à 56,00 €)

Cours de l'action Samse
Janvier 2010 – mars 2011



Evolution du cours depuis janvier 2009

Les cours et valeurs des transactions portant sur les actions de la société sont récapitulés dans le tableau figurant ci-après :

	Mois	Volume des transactions		Cours le plus haut	Cours le plus bas	Moyenne du mois
		En titres	En capitaux (milliers d'€)	(€)	(€)	(€)
2009	Janvier	1 621	81,72	57,80	46,58	50,55
	Février	2 282	105,95	49,49	44,50	46,92
	Mars	5 123	234,64	53,90	43,00	46,70
	Avril	14 700	779,49	58,00	51,50	53,76
	Mai	13 307	712,97	58,50	49,95	54,62
	Juin	34 622	1 884,25	66,51	50,80	56,71
	juillet	6 705	379,54	58,60	54,00	55,81
	Août	4 985	267,68	55,95	51,91	53,35
	Septembre	19 592	1 150,87	62,53	54,60	58,41
	Octobre	19 802	1 170,00	60,69	55,00	58,50
	Novembre	14 868	838,31	57,85	52,16	56,57
	Décembre	25 699	1 429,77	57,00	53,48	55,31
2010	Janvier	4 122	241,20	59,06	56,99	58,72
	Février	8 339	482,32	59,00	54,22	57,32
	Mars	8 575	495,17	60,20	54,85	57,46
	Avril	17 501	1 130,42	68,00	60,05	65,55
	Mai	11 361	691,43	67,06	55,00	60,52
	Juin	28 768	1 684,93	60,16	55,50	58,20
	juillet	6 583	379,56	59,97	54,10	57,80
	Août	5 683	319,65	57,65	55,01	56,26
	Septembre	19 419	1 139,48	61,35	55,83	59,54
	Octobre	7 035	429,93	62,99	59,99	61,79
	Novembre	4 874	299,73	62,98	59,64	61,51
	Décembre	10 108	600,31	61,97	56,96	59,29
2011	Janvier	23 940	1 636,29	77,87	61,00	68,23
	Février	9 735	745,00	78,00	71,81	76,14
	Mars	13 708	989,70	74,53	69,00	72,12

Source NYSE Euronext

Données boursières

	2010	2009	2008
Nombre de titres	3 458 084	3 442 087	3 388 346
Dividende par action	2,00 € *	1,80 €	1,80 €
Dividende	6 916 168 €	6 195 757 €	6 099 023 €
Taux de distribution : résultat social	39,77%	45,25%	35,65%
Taux de distribution : résultat consolidé (Part attribuable aux actionnaires de Samse)	25,32%	25,02%	24,74%
Cours de fin d'année	61,50 €	57,00 €	54,97 €
Plus haut	(le 16/04) 68,00 €	(le 02/06) 66,51 €	(le 07/01) 96,01 €
Plus bas	(le 22/07) 54,10 €	(le 06/03) 43,00 €	(le 08/10) 40,47 €
Volume moyen mensuel en titres	11 031	13 609	13 340
Volume moyen mensuel en capitaux (en K€)	657,85	752,83	879,27
Capitalisation boursière au 31 décembre (en K€)	212 672	196 199	186 257
Variation de la capitalisation n/n-1	8,39%	3,63%	-42,47%

*Proposé au vote de l'Assemblée Générale du 17 mai 2011

Politique de distribution du dividende

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale du 17 mai 2011 un dividende de 2,00 € par action. La mise en paiement du dividende aura lieu le 21 juin 2011 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Le montant total de la distribution proposée s'élève à 6 916 168,00 € contre 6 195 756,60 € l'exercice précédent.

Dividende par action

Exercice	Nombre d'actions rémunérées (*)	Dividende net par action
2005	3 119 131	1,50 €
2006	3 367 574	1,80 €
2007	3 366 128	2,20 €
2008	3 323 530	1,80 €
2009	3 377 357	1,80 €

(*) Déduction faite des actions propres n'ayant pas droit à dividende.

Il n'est pas anticipé de changement dans la politique future de distribution du dividende, sauf événement

exceptionnel et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le nominatif chez Samse

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2010 sont au nombre de 547.

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de tarifs de courtage préférentiels
- d'un serveur internet spécifique « GIS Nomi », entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs inscrits en actions Samse au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de bourse
- de la gratuité des droits de garde et de l'invitation systématique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation.

Déclaration des franchissements de seuil statutaire

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 15 des statuts, tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 1 % du nombre total des actions, est tenu d'informer la société.

Cette obligation s'applique à chaque franchissement de ce pourcentage. En cas de non respect de cette obligation, l'actionnaire sera privé du droit de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée.

Politique d'information

Le Groupe publie conformément aux obligations réglementaires son chiffre d'affaires trimestriel, ainsi que ses résultats semestriels et annuels dans les délais légaux.

Le Groupe organise des réunions en collaboration avec la SFAF ou la société de Bourse Gilbert Dupont, à l'occasion de la publication de ses résultats.

L'ensemble des documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Directoire et les Commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social auprès du service des Assemblées ou sur le site de la société www.groupe-samse.fr.

Calendrier de communication financière

Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2010 :
28 janvier 2011

Communiqué de presse sur les résultats annuels consolidés 2010 :
25 mars 2011

Réunion SFAF de présentation des comptes annuels consolidés 2010 :
25 mars 2011

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2011 :
22 avril 2011

Assemblée Générale des actionnaires :
17 mai 2011

Mise en paiement des dividendes :
21 juin 2011

Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2011 :
22 juillet 2011

Résultats consolidés du 1^{er} semestre 2011 :
31 août 2011

Communiqué de presse sur les résultats semestriels consolidés 2011 :
2 septembre 2011

Réunion SFAF de présentation des comptes semestriels consolidés 2011 :
2 septembre 2011

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2011 :
21 octobre 2011

Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2011 :
27 janvier 2012

2 Gouvernement d'entreprise

2.1 Données juridiques de portée générale	27
2.2 Renseignements concernant les organes de direction et de surveillance	29
2.3 Contrôle interne	39
2.4 Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2011	51

2.1 Données juridiques de portée générale

Dénomination sociale et siège social

SAMSE
2 Rue Raymond Pitet
38100 Grenoble.

Forme juridique

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par la législation française.

Constitution et durée

La société a été constituée le 14 février 1920 et prolongée le 14 février 2000, pour une durée de 99 années, soit jusqu'au 14 février 2099.

Objet social

(statuts article 3)

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'achat, la fabrication et la vente de tous matériaux et de tous objets en général, utilisés dans la construction et dans toutes entreprises de travaux publics et privés,
- L'achat et la vente de tous combustibles solides, liquides ou gazeux, de carburants et huiles de graissage et de tous appareils nécessaires à leur utilisation,
- Le traitement et la transformation de ces matériaux pour les adapter à tous emplois dans la construction et l'entreprise,
- L'aménagement et l'exploitation de tous gisements, mines, minières et carrières, en vue de la réalisation des opérations prévues aux deux paragraphes qui précèdent,
- Accessoirement et pour l'utilisation des produits à fournir par la société, toutes entreprises de travaux publics et privés,
- Toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières ayant trait à l'objet ci-dessus défini, lequel objet n'a d'ailleurs pas un caractère limitatif,
- La réalisation des opérations mentionnées sous le présent article, par tous moyens et sous toutes formes, notamment sous forme d'apport par tous particuliers ou sociétés à la présente société, ou d'apport par celle-ci à toutes sociétés à constituer ou constituées, en tous pays, moyennant attribution, en représentation de la valeur des biens apportés, soit d'actions ou d'espèces, soit de redevances fixes ou proportionnelles, ou

moyennant une part dans les bénéfices ou tous autres avantages,

- La participation directe ou indirecte, avec tous particuliers ou sociétés, en tous pays, dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social,
- La constitution en tous pays de toutes sociétés ayant un objet relatif à celui de la présente société ou pouvant contribuer au développement de cet objet, ainsi que la souscription en espèces aux actions de toutes sociétés créées ou à créer, en tous pays, ayant un but analogue,
- La location de camions sans chauffeur,
- Les transports privés et publics de marchandises.

Registre du commerce et des sociétés

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 056 502 248.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

(statuts article 48)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi.

Ainsi, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Il sera prélevé la somme nécessaire pour servir à toutes les actions sans distinction, l'intérêt au taux de six pour cent par an, de leur montant nominal libéré et non amorti ; cet intérêt ne sera pas cumulatif.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

Mise en paiement des dividendes

(statuts article 49)

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dont le prix d'émission est préalablement fixé selon les modalités prévues par la loi. L'offre de paiement doit être faite simultanément à tous les actionnaires.

La demande en paiement du dividende en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'Assemblée Générale, qui ne peut être supérieur à trois mois de cette Assemblée.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Directoire.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La société ne peut exiger des actionnaires aucune répétition de dividende, sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et si la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

L'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Assemblées Générales

Modes de convocation des Assemblées Générales
(statuts article 37)

Elles sont convoquées soit par le Directoire ou, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital.

La convocation des Assemblées est faite par une insertion dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social et en outre, si la société est réputée faire appel public à l'épargne, par une insertion dans le BALO, après envoi préalable de la copie de l'avis de réunion à l'AMF, dans le délai légal.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont, en outre, convoqués à toute Assemblée, par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée.

La convocation proprement dite doit, le cas échéant, être précédée d'un avis préliminaire de réunion, dans les conditions énoncées par l'article 130 du décret du 23 mars 1967.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

Conditions d'admission (statuts article 39)

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions s'il s'agit d'une Assemblée Générale Extraordinaire, sur simple justification de son identité et seulement s'il est propriétaire d'au moins dix actions s'il s'agit d'une Assemblée Générale Ordinaire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Toutefois, les actionnaires propriétaires d'un nombre d'actions inférieur à dix (10) peuvent se grouper pour atteindre le minimum prévu aux statuts et se faire représenter par l'un d'eux ou le conjoint de l'un d'eux conformément aux dispositions de l'article L 225-112 du Code de commerce.

S'il possède des actions au porteur, il doit, cinq jours au moins avant la date de la réunion, déposer au siège social le récépissé constatant son inscription dans une banque, un établissement financier ou chez un agent de change. Ce délai peut être réduit par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Conditions d'exercice du droit de vote (statuts articles 41-15-13)

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, un vote double est conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Si des actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Cependant, les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées Générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée adressée au siège social, la société étant tenue de respecter cette convention pour toute Assemblée Générale qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.

Si des actions font l'objet d'un gage, le droit de vote est exercé par le titulaire des titres. A cet effet, le créancier gagiste doit remettre au débiteur le certificat d'immobilisation des actions délivré par le teneur du compte.

Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance.

Conditions d'acquisition de droits de vote multiples (statuts article 15)

Un vote double est conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

2.2 Renseignements concernant les organes de direction et de surveillance

L'Assemblée Générale du 7 décembre 1999 a adopté la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Appliquant les principes de la gouvernance de l'entreprise, Samse privilégie la transparence, la

qualité de l'information et l'équilibre des pouvoirs. Autour du Directoire, du Conseil de Surveillance, trois comités participent à la bonne gouvernance du Groupe : le comité d'audit, le comité des rémunérations et des nominations et le comité stratégique et d'investissement.

2.2.1 Le Directoire

Composition

Conformément aux statuts, le Directoire peut être composé de sept membres au plus.

Ils sont nommés par le Conseil de Surveillance qui désigne le Président. Le mandat des membres du Directoire est de deux ans, renouvelable.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions du Directoire est fixée à 68 ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint cet âge, il est réputé démission-

naire d'office à l'issue de la prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Le Directoire est composé de sept membres. Six membres ont été renouvelés par le Conseil de Surveillance du 23 décembre 2009 et un membre du Directoire, partant à la retraite, a été remplacé. Leurs fonctions prendront fin le 31 janvier 2012.

Olivier Malfait - Président

50 ans

Adresse professionnelle :
Samse
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Parcours professionnel

Titulaire d'un Master en Finances (1983) et du MBA de l'EM Lyon, Olivier Malfait a débuté sa carrière comme contrôleur de gestion, puis directeur financier pendant sept ans. Il a rejoint le Groupe Samse en 1995, en qualité de secrétaire général du Groupe, a été nommé membre du Directoire et Directeur Général en 2000, puis Président du Directoire de Samse en janvier 2007.

Mandats en cours

Premier mandat de Président :
16 janvier 2007

Dernier renouvellement :
31 janvier 2010

Expiration :
31 janvier 2012

Nombre d'actions Samse
détenues : 6 600

Président du Directoire : SA Samse
Président : SAS Expotéo, SAS SCInv
Membre du Directoire : SA Doras
Directeur Général : SA Dumont Investissement
Gérant : SCI Célestin Chassieu, SCI Du Vieux Port, SCI Le Bourg, SCI Saône
Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA Dijon Béton (depuis le 17/03/10)
Membre du Conseil de Surveillance : SA Dijon Béton
Administrateur : SA CPSB (depuis le 12/01/11), SAS Ets Pierre Henry et Fils, SA Ets René de Veyle, SAS F.D.E, SA Francheville Matériaux, SAS Gamag Finances (depuis le 12/01/11), SAS Les Comptoirs du Bois Associés, MEDEF, SAS M+ Matériaux, SAS Plattard SAS, SA Remat, SAS Zanon Transports (depuis le 14/03/11)
Représentant permanent de Samse au Conseil : SA Christaud, SAS Matériaux Simc (depuis le 01/02/10)
Membre du Comité de Direction : SAS Bois Mauris Oddos (depuis le 01/07/10), SAS Bourg Matériaux (depuis le 11/06/10) SAS Célestin Matériaux, SAS Deguerry-Samse, SAS E-Mat, SAS Expotéo, SAS La Boîte à Outils, SAS Tarare Matériaux (depuis le 18/05/10), SAS Sweetair France (depuis le 20/05/10)
Membre du Conseil de Gestion : SAS Btp Distribution

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du Directoire : SA Doras (jusqu'au 21/12/07)
Président : SAS Quincaillerie du Pays de Seyne (jusqu'au 28/11/08)
Directeur Général : SA Samse (jusqu'au 16/01/07)
Directeur Général Délégué : SA Dumont Investissement (jusqu'au 26/05/09)
Gérant : SCI Charpieu (jusqu'au 10/11/10), SCI Dunoyer Dumont (jusqu'au 01/07/09), SCI du Roussillon (jusqu'au 10/11/10), SCI Le Mas (jusqu'au 10/11/10), SCI Porte de Savoie (jusqu'au 10/11/10), SCI Valmar (jusqu'au 10/11/10)
Co-Gérant : SCI Les Bambous (jusqu'au 14/05/09), SCI Le Carreau (jusqu'au 26/11/10),
Représentant permanent de Samse au Conseil : SA Bois Mauris Oddos (jusqu'au 01/07/10),
Membre du Comité de Direction : SAS Société des Gravieres et Agglomérés de Cluses (jusqu'au 28/11/08),
Membre du Conseil de Surveillance : SAS Les Comptoirs du Bois Associés (jusqu'au 21/04/09), SA Doras (jusqu'au 21/12/06)

François Bériot Vice-Président et Directeur Général

47 ans

Adresse professionnelle :
Samse
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat de Vice-
Président et Directeur
Général : 16 janvier 2007

Dernier renouvellement :
31 janvier 2010

Expiration :
31 janvier 2012

Nombre d'actions Samse
détenues : 2 149

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble en 1987, François Bériot intègre le Groupe Samse en 1988 comme responsable d'activité, avant d'être nommé chef d'agence en 1992 puis Directeur des régions Savoie en 2000 et Sud Isère en 2002. En 2006, il devient Directeur du négoce puis est nommé Vice-Président du Directoire Samse en janvier 2007.

Mandats en cours

Vice-Président du Directoire et Directeur Général : SA Samse
Président Directeur Général : SA Ets René de Veyle (depuis le 23/12/10)
Membre du Directoire : SA Doras
Président du Conseil d'Administration : SAS Les Comptoirs du Bois Associés (depuis le 04/05/10), SA Ets René de Veyle (depuis le 23/12/10)
Administrateur : SA Christaud, SAS Ets Pierre Henry et Fils, SA Ets René de Veyle, SAS F.D.E, SA Francheville Matériaux, SAS Gamag Finances (depuis le 12/01/11), SAS Les Comptoirs du Bois Associés, SAS Plattard SAS, SA Remat, SAS Zanon Transports (depuis le 14/03/11)
Membre du Comité de Direction : SAS Bois Mauris Oddos (depuis le 01/07/10), SAS Célestin Matériaux, SAS Deguerry Samse, SAS E-Mat, SAS Expotéo, SAS Sweetair France (depuis le 20/05/10)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : SA Bois Mauris Oddos (jusqu'au 06/11/06 et du 05/05/10 au 01/07/2010),
Membre du Conseil de Surveillance : SAS Les Comptoirs du Bois Associés (jusqu'au 21/04/09)
Membre du Directoire : SASP Grenoble Métropole Hockey 38 (jusqu'au 14/12/09)

Jean-Jacques Chabanis

52 ans

Adresse professionnelle :
La Boîte à Outils
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000 au 1^{er} janvier 2005

Deuxième mandat :
1^{er} avril 2006

Dernier renouvellement :
31 janvier 2010

Expiration :
31 janvier 2012

Nombre d'actions Samse
détenues : 4 000

Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Gestion obtenu en 1980, Jean-Jacques Chabanis a exercé toute sa carrière au sein du Groupe Samse. Après avoir été responsable d'activité libre service et troisième œuvre puis Directeur de la communication Samse, il est actuellement Président de La Boîte à Outils.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA Samse
Président : SAS Des Idées, SAS Entrepôt du Bricolage Froment, SAS La Boîte à Outils, SAS Ts Habitat
Directeur Général Délégué : SA Dumont Investissement
Gérant : SARL Comptoir Froment
Co-Gérant : SCI Entrepôt Froment
Administrateur : SA Tc-Hp
Représentant permanent de La Boîte à Outils, Présidente : SAS Bricolage Bois du Verne
Membre du Comité de Direction : SAS RG Bricolage, SAS Des Idées, SAS Entrepôt du Bricolage Froment, SAS La Boîte à Outils

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS La Formule des Artisans (jusqu'au 16/02/06), SAS Mcd (jusqu'au 18/06/2009)
Directeur Général : SA Samse (jusqu'au 31/01/10), SAS Ts Habitat (jusqu'au 08/01/08),
Directeur Général Délégué : SA Brico Alès (jusqu'au 28/11/08)
Administrateur : SA Remat (jusqu'au 21/04/09), SA Brico Alès (jusqu'au 28/11/08), SAS Société Creusoise de Matériaux (jusqu'au 31/03/05)
Membre du Conseil de Surveillance : SA Samse (jusqu'au 31/03/06)

Laurent Chameroy

42 ans

Adresse professionnelle :

Samse
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :

31 janvier 2010

Expiration :

31 janvier 2012

Nombre d'actions Samse
détenues : 120

Parcours professionnel

Titulaire d'un DEA Finances (1993) de l'IAE Grenoble et du D.E.S.C.F. (1993), Laurent Chameroy a débuté sa carrière en tant qu'expert comptable stagiaire dans un cabinet d'expertise de l'agglomération Grenobloise. Il a ensuite accompagné, pendant 12 ans, le développement important d'un Groupe de distribution automobile en tant que Directeur Administratif et Financier. Il a rejoint le Groupe Samse en février 2009 comme Directeur Administratif et Financier et a remplacé Bernard Puel en qualité de membre du Directoire le 31 janvier 2010.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA Samse (depuis le 31/01/10)
Directeur Général : SAS F.D.E, SAS M+ Matériaux
Administrateur : SA CPSB (depuis le 12/01/11), SAS F.D.E, SAS M+ Matériaux
Gérant : SARL LCFI

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Co-gérant : SARL 2LA Locations (jusqu'au 10/12/08), SARL One Loc (jusqu'au 10/12/08)

Philippe Gérard

51 ans

Adresse professionnelle :

Samse
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :

31 janvier 2004

Dernier renouvellement :

31 janvier 2010

Expiration :

31 janvier 2012

Nombre d'actions Samse
détenues : 6 459

Parcours professionnel

Philippe Gérard a effectué tout son parcours professionnel au sein du Groupe Samse : entré en 1980, il devient assistant technico-commercial en 1985, puis chef de dépôt et responsable d'agence en 1994. Après avoir exercé la fonction de Directeur de la région Savoie, puis en 2003, celle de Directeur de la région Haute-Savoie, il est actuellement Directeur commercial.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA Samse
Membre du Comité de direction : SAS Bois Mauris Oddos (depuis le 01/07/10)

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Représentant permanent de Samse, Présidente : SAS Société des Gravieres et Agglomérés de Cluses (jusqu'au 28/11/08)
Administrateur : SA Bois Mauris Oddos (jusqu'au 24/04/07)

Christophe Lyonnet

41 ans

Adresse professionnelle :

Samse
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :

16 mars 2007

Dernier renouvellement :

31 janvier 2010

Expiration :

31 janvier 2012

Nombre d'actions Samse
détenues : 0

Parcours professionnel

De formation D.U.T Génie civil (diplômé en 1990), Christophe Lyonnet a intégré le Groupe Samse en qualité d'attaché technico-commercial en 1994. Il a ensuite exercé le poste de responsable d'agence, avant d'être nommé Directeur de la région Savoie en 2004.

Mandat en cours

Membre du Directoire : SA Samse

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Président : SAS Matériaux des Alpes (du 25/02/10 au 29/11/10)

Jérôme Thfoin

51 ans

Adresse professionnelle :

Samse
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :

2 janvier 2003

Dernier renouvellement :

31 janvier 2010

Expiration :

31 janvier 2012

Nombre d'actions Samse
détenues : 0

Parcours professionnel

Titulaire d'une maîtrise Marketing Vente et d'un DESS CAAE, Jérôme Thfoin a réalisé une grande partie de son parcours professionnel dans le domaine automobile, comme cadre commercial et marketing de différentes marques du secteur et comme Directeur Général de Kia Automobiles France. Il a rejoint le Groupe Samse en 2001, en qualité de Directeur Marketing et Méthodes.

Mandats en cours

Membre du Directoire : SA Samse

Président : SAS E-Mat, Samse Solaire (depuis le 11/06/10),

Administrateur : SAS Ets Pierre Henry et Fils, SAS Gamag Finances (depuis le 12/01/11)

Membre du Comité de Direction : SAS E-Mat

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Directeur Général : SAS Mat-Appro (jusqu'au 10/10/06)

Organisation et fonctionnement

Le Directoire, instance collégiale décisionnaire de la société, assure la direction, l'animation et la gestion de la société. Il élabore les grandes lignes de la politique générale de Samse, définit les orientations opérationnelles et financières, à l'exception des pouvoirs expressément attribués au Conseil de Surveillance et aux actionnaires par la loi.

Le Directoire, en vertu de la loi :

- arrête les comptes annuels et semestriels ainsi que les rapports de gestion,
- convoque les Assemblées Générales,
- décide des augmentations ou des réductions de capital, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- procède aux attributions d'options de souscription ou d'actions gratuites, sur autorisation de l'Assemblée Générale.

Les mesures soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance sont exposées dans le paragraphe 2.2.2 du présent Document de Référence.

Le Directoire s'est réuni huit fois au cours de l'année 2010. Le taux de participation aux réunions a été de 91,07 %.

Lors de chaque séance, le Directoire a examiné l'évolution des ventes et des résultats du Groupe.

Il a notamment arrêté les comptes annuels et semestriels après audit des Commissaires aux comptes.

Il a procédé à l'examen et à la validation du budget 2010.

Il a fixé l'objectif du taux de marge opérationnelle courante du Groupe Samse à atteindre, dans le cadre de l'ajustement du plan d'attribution gratuite d'actions, autorisé par l'Assemblée Générale du 14 décembre 2007.

Il a mis en place un supplément de participation au titre de l'exercice 2009.

Il a procédé au renouvellement du mandat de son Vice-Président.

Le Directoire a également constaté la réalisation de l'augmentation du capital, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions, autorisé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2003.

Il a élaboré les résolutions soumises à l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.2.2 Le Conseil de Surveillance

Composition

Les statuts de la société disposent que le Conseil de Surveillance peut être composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus. Pendant la durée de leur mandat, chacun des membres du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de dix actions au moins.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de deux ans renouvelables.

Le Conseil de Surveillance est composé de sept membres, dont le renouvellement est intervenu lors de l'Assemblée Générale annuelle 2010. M. Alain Vaury, membre indépendant au sens du Code

AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, est décédé en octobre 2010.

Conformément au principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil, Mme Marie-Claude Guicherd a été désignée comme représentant permanent de Dumont Investissement.

Le Conseil poursuit sa réflexion afin de proposer un nouveau membre indépendant et afin de veiller au respect de l'équilibre du nombre de femmes et d'hommes en son sein.

Patrice Joppé Président

76 ans

Adresse professionnelle :
Samse
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2010

Expiration :
AG 2012

Nombre d'actions Samse
détenues : 841

Parcours professionnel

Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes Américaines en 1957 et de l'ESSEC en 1958, Patrice Joppé est actuellement (depuis l'année 2000) Président du Conseil de Surveillance Samse et Président du Conseil d'Administration de sa holding, Dumont Investissement.

Il a intégré la société Samse en 1961 comme attaché de direction, puis est devenu Directeur des achats en 1964 et Directeur Général entre 1968 et 1974. Il a exercé le mandat de Président Directeur Général Samse entre 1974 et 2000.

Mandats en cours

Président du Conseil de Surveillance : SA Samse

Président du Conseil d'Administration : SA Dumont Investissement

Administrateur : Banque Rhône Alpes, SA Christaud, SA Remat

Membre du Conseil de Surveillance : SA Doras

Membre du Comité de Direction : SAS La Boîte à Outils

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du Conseil de Surveillance : SA Doras (jusqu'au 21/12/06)

Administrateur : SA Ets René de Veyle (jusqu'au 26/05/09)

Paul Bériot Vice-Président

72 ans

Adresse professionnelle :
Samse
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
14 mai 2007

Dernier renouvellement :
AG 2010

Parcours professionnel

Diplômé HEC, Paul Bériot a débuté sa carrière comme ingénieur technico-commercial au sein de la société IBM. Il a intégré la société Samse en 1970 comme attaché de direction pendant un an puis Directeur Général adjoint jusqu'en 1974 et Directeur Général à compter de cette date. Entre 2000 et 2006, Paul Bériot a été Président du Directoire Samse. Il a également dirigé la filiale de Samse, la société La Boîte à Outils, jusqu'en 2005.

Mandats en cours

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA Samse

Président du Conseil de Surveillance : SA Doras

Administrateur : SA Dumont Investissement, SAS Matériaux Simc

Membre du Comité de Direction : SAS La Boîte à Outils

Expiration :
AG 2012

Nombre d'actions Samse
détenues : 1 649

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du Directoire : SA Samse (jusqu'au 31/03/06), SA Doras (jusqu'au 21/12/06)
Président : SAS SCInv (jusqu'au 25/06/08)
Directeur Général : SAS La Boîte à Outils (jusqu'au 31/03/06)
Directeur Général Délégué : SA Dumont Investissement (jusqu'au 31/03/06),
Gérant (jusqu'au 31/03/06) : SCI Célestin Chassieu, SCI du Vieux Port, SCI Le Bourg,
SCI Porte de Savoie
Administrateur : SA Ets René de Veyle (jusqu'au 31/03/06), SA Tc-Hp (jusqu'au 31/03/06),
SA Bois Mauris Oddos (jusqu'au 31/03/06),

Gaston Chappellaz

66 ans

Adresse professionnelle :
Samse
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2010

Expiration :
AG 2012

Nombre d'actions Samse
détenues : 600

Parcours professionnel

Gaston Chappellaz a rejoint le Groupe en 1971 comme responsable travaux publics au sein de l'agence de Saint Martin d'Hères. Il a été nommé Directeur de l'activité travaux publics du Groupe en 1975 et co-Directeur de l'agence de Saint Martin d'Hères en 1979. Il a assuré la direction des filiales de Samse spécialisées en travaux publics, Christaud (d'abord Directeur Général de 1991 à 1999 puis Président Directeur Général de 2000 à 2004) et Célestin Matériaux (Gérant de 1992 à 2001).

Mandats en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA Samse
Administrateur : SA Christaud

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Jean-Yves Jehl de Ménorval

63 ans

Adresse professionnelle :
Samse
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2010

Expiration :
AG 2012

Nombre d'actions Samse
détenues : 212

Parcours professionnel

Diplômé EDHEC option Finances, et d'un troisième cycle Centre des Hautes Etudes de Marketing et Stratégie, Jean-Yves Jehl de Ménorval est ingénieur retraité de Peugeot Citroën Automobiles.

Mandats en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA Samse
Administrateur : Caisse interprofessionnelle de Prévoyance des Cadres-Retraite / Caisse AGIRC du Groupe Malakoff-Médéric, Centre d'informations sociales et d'actions gérontologiques « Les Arcades » (Troyes)
Membre : Commission des Placements Malakoff-Médéric

Mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Vice-Président du Conseil de Surveillance : SA Samse (jusqu'au 23/05/08)

CRH Europe BV

Siège social :
8 Stoomloggerweg-po Box 200
3130HE Vlaardingen
Pays-Bas

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2010

Expiration :
AG 2012

Nombre d'actions Samse
détenues : 551 000

Mandat en cours

Membre du Conseil de Surveillance : SA Samse

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Philippe Dénecé - Représentant permanent CRH Europe BV

46 ans

Adresse professionnelle :
CRH FRANCE
86/90 Rue du Dôme
92100 Boulogne

Nombre d'actions Samse
détenues : 0

Parcours professionnel

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Reims (1988), Philippe Dénecé a débuté sa carrière chez Ernst & Young qu'il a quitté en 1994. Entre 1995 et 1999, chez Thomson Multimédia, il a été auditeur interne puis Directeur du contrôle de gestion de l'activité tubes cathodiques pour l'Europe et l'Asie. Il a rejoint le Groupe CRH en 2000, en qualité de Directeur financier de CRH France. Il est actuellement Directeur Général de l'activité distribution en France.

Mandats en cours :

Président : CRH France, CRH France Distribution, CRH Ile de France Distribution, CRH France Construction Accessories, CRH Finance, CRH Développement, SAS Strate, SAS Batisse, LDP Services, LDP Bazille, LDP Chenel, LDP Matériaux, LDP Hochet, LDP Plateforme.

Directeur Général : SAS SCInv, Lemance Investissement

Membre du Conseil de Surveillance : Chaumat, SA Doras

Représentant permanent CRH Europe BV au Conseil : SA Samse

Administrateur : BMI

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Dumont Investissement

Siège social :
2 rue Raymond Pitet
38100 Grenoble

Premier mandat :
31 janvier 2000

Dernier renouvellement :
AG 2010

Expiration :
AG 2012

Nombre d'actions Samse
détenues : 1 741 509

Mandat en cours

Membre du Conseil de surveillance : SA Samse

Pas de mandat échu au cours des cinq derniers exercices

Marie-Claude Guicherd - Représentant permanent Dumont Investissement

64 ans

Adresse professionnelle :
383 Rue Paradis
13008 MARSEILLE

Nombre d'actions Samse
détenues : 792

Parcours professionnel

Lauréate de l'Ecole de Notariat et titulaire du Certificat d'Etude Juridique et Fiscal, Marie-Claude Guicherd a débuté sa carrière en 1972, en qualité de Conseil Juridique, puis est devenue Avocat, lors de la fusion des deux professions en 1991. Marie-Claude Guicherd est spécialisée en Droit des Sociétés et en Droit Fiscal.

Mandats en cours

Représentant permanent de Dumont Investissement au Conseil : SA Samse (depuis le 01/06/10),
Vice Présidente et Administrateur : Ligue contre le cancer,
Gérante : SCI Marie-Noëlle, SCI Myriam, SCI Domino, SCI Grande Ourse

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur : SA Dumont Investissement (jusqu'au 27/05/10).

Organisation et fonctionnement

Missions et attributions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire, dans les conditions prévues par la loi. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns en se faisant communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de Surveillance est investi en application de la loi et des statuts de pouvoirs spécifiques.

Ainsi, notamment :

- il nomme le Directoire dont il fixe le nombre de membres et en désigne le Président,
- il fixe la rémunération des membres du Directoire,
- il peut révoquer les membres du Directoire,
- il autorise les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la société (augmentation de capital,...),
- il autorise les opérations d'acquisition ou de cession significatives,
- il autorise les conventions réglementées,
- il autorise les cautions, avals et garanties dans les conditions prévues par la loi.

Sont également examinées par le Conseil de Surveillance, les propositions faites à l'Assemblée Générale relatives au dividende, à la composition du Conseil et aux modifications statutaires. Il arrête son règlement intérieur. Il détermine la répartition des jetons de présence dont le montant

global est fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance peut décider de la création en son sein de comités spécialisés dont le fonctionnement est décrit dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, sur les principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, mises en place par la société, figurant au chapitre 2.3 du présent Document de Référence.

Au cours de l'année 2010, le Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois. Le taux de participation aux réunions a été de 85 %.

Lors de chaque séance, le Conseil de Surveillance a procédé à l'analyse des ventes et des résultats du Groupe, présentés par le Directoire.

Il a notamment procédé à l'examen des comptes annuels et semestriels présentés par le Directoire. Le Conseil de Surveillance a été tenu informé de la mise en oeuvre des principaux projets de croissance interne et externe pour lesquels il avait précédemment donné son accord et a autorisé le Directoire à procéder à de nouvelles acquisitions.

Le Conseil a ratifié les propositions du comité des rémunérations concernant les rémunérations des membres du Directoire et des différents mandataires sociaux du Groupe.

Il a approuvé le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne.

Il a modifié son règlement intérieur.

Il a pris connaissance de l'évaluation du mode de fonctionnement du Conseil réalisée par M. Alain Vauray, membre indépendant.

Il a procédé au renouvellement des membres du bureau du Conseil.

Après examen de la situation des mandats des Commissaires aux comptes, il a proposé à l'Assemblée Générale du 27 mai 2010, leur renouvellement.

Il a pris connaissance de la proposition du Directoire d'étendre l'objet social de la société.

Règlement intérieur du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a adopté son règlement intérieur le 29 juin 2007. Ce règlement intègre la Charte des membres du Conseil de Surveillance préconisée par le Code de gouvernement

d'entreprise des sociétés cotées. Il a été amendé le 30 mars 2010 pour se conformer aux recommandations AFEF/MEDEF qui préconisent qu'un membre indépendant ne doit pas être membre du Conseil depuis plus de douze ans.

L'information du Conseil de Surveillance

Tous les membres du Conseil sont informés du calendrier annuel des réunions afin d'assurer la meilleure disponibilité de chacun.

Tout changement dans l'agenda fait l'objet le plus en amont possible d'une communication spécifique aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est communiqué dans des délais donnant à chaque membre une information des thèmes abordés et permettant un débat éclairé.

Les Commissaires aux comptes sont convoqués à toutes les réunions du Conseil de Surveillance.

2.2.3 Déclarations sur la situation des membres des organes d'administration, de direction et de contrôle

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la société ou de l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat, à l'exception de prestations de Conseil réalisées par le cabinet Guicherd notamment dans le cadre d'opérations d'acquisition, de fusion ou de restructuration.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

A la connaissance de la société et à la date du présent Document de Référence, aucun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou à une liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires et/ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Il n'y a aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la société, à l'exception de : M. François Bériot (membre du Directoire), neveu de M. Paul Bériot (membre du Conseil de Surveillance).

M. Patrice Joppé (Président du Conseil de Surveillance), cousin de M. Jean-Yves Jehl de Ménorval (membre du Conseil de Surveillance).

A la connaissance de la société, il n'existe pas, à la date de dépôt du présent Document de Référence, d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale de la société.

Aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié par la société entre les devoirs de chacun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, à l'égard de la société en leur qualité de membre de ces organes et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

2.2.4 Opérations sur titres des dirigeants de Samse

En 2010, les mandataires sociaux soumis à déclaration spontanée de leurs opérations sur titres ont déclaré avoir effectué les opérations suivantes :

Noms	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions	Prix unitaire	Montant de l'opération
Membres du Directoire					
François Bériot	28/01/2010	Cession	113	58,49 €	6 609,65 €
François Bériot	29/01/2010	Cession	174	58,49 €	10 177,26 €
François Bériot	01/02/2010	Cession	1 000	58,49 €	58 490,00 €
François Bériot	02/02/2010	Cession	677	58,49 €	39 597,73 €
Laurent Chameroi	26/05/2010	Acquisition	120	57,98 €	6 957,60 €
Membre du Conseil de Surveillance					
Paul Bériot	22/09/2010	Acquisition	681	60,81 €	41 412,33 €
Paul Bériot	23/09/2010	Acquisition	958	61,00 €	58 438,00 €

2.2.5 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux sont détaillés au chapitre 3.6 du présent Document de Référence.

2.3 Contrôle interne

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, sur les principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le présent rapport est établi en application de l'article L 225-68 du Code de commerce et vous rend compte de la composition et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, des règles arrêtées par celui-ci pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,

ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le Président a élaboré ce rapport en collaboration avec la direction administrative et financière et l'audit interne. Le comité d'audit a pris connaissance du rapport en présence des Commissaires aux comptes. Le Conseil de Surveillance a approuvé le rapport conformément à l'alinéa 7 de l'article L 225-68 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 8 de l'article L 225-68 du Code de commerce, le présent rapport précise lesquelles des différentes recommandations du Code de gouvernement AFEP/ MEDEF, révisé en avril 2010, auquel le Groupe Samse se réfère, ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

I. Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a formalisé en 2007 les principes du gouvernement d'entreprise au sein de son règlement intérieur. Ce règlement régit notamment les relations entre les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire de la société.

Les membres du Conseil de Surveillance, leur représentant permanent et les membres du Directoire sont individuellement et collectivement liés par le présent règlement et engagent leur responsabilité individuelle en cas de manquement.

Par ailleurs, l'article VII du règlement détaille la Charte du membre du Conseil de Surveillance. Elle stipule notamment qu'en raison de ses missions légales, chaque membre du Conseil de Surveillance, et le cas échéant, son représentant permanent, exerce ses fonctions de bonne foi, avec loyauté, dans le respect des principes de confidentialité et de diligence. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur www.groupe-samse.fr, rubrique Finances-Gouvernement d'entreprise.

Composition du Conseil de Surveillance et représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein

La composition du Conseil de Surveillance obéit aux principes suivants :

- L'Assemblée Générale Ordinaire nomme et renouvelle les membres du Conseil de Surveillance tous les deux ans,
- Chaque membre doit être propriétaire de dix actions au moins de la société (article 26 des statuts de la société),
- Le Conseil peut être composé de trois à dix-huit membres dont un cinquième doivent être des membres indépendants.

Définition des membres indépendants

Sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, un membre du Conseil de Surveillance est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation directe ou indirecte, de quelque nature que ce soit, avec la société, son Groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement et sa participation en toute objectivité aux travaux du Conseil de Surveillance.

En conséquence, pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil de Surveillance doit satisfaire notamment aux conditions suivantes :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur d'une société qu'elle consolide,
- ne pas être client professionnel, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement de la société,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la société au cours des cinq précédents exercices,

- ne pas être un actionnaire important de la société, ni un dirigeant d'une société actionnaire important de la société.

Membres du Conseil de Surveillance

M. Patrice Joppé, Président,
M. Paul Bériot, Vice-Président,
M. Gaston Chappellaz,
M. Jean-Yves Jehl de Ménorval,
La société CRH Europe BV, représentée par M. Philippe Dénecé,
La société Dumont Investissement, représentée par Mme Marie-Claude Guicherd depuis le Conseil de Surveillance du 30 juin 2010,
M. Alain Vaury, membre indépendant, présent jusqu'au Conseil de Surveillance d'août 2010, est décédé en octobre 2010.

Bureau du Conseil de Surveillance

Président	M. Patrice Joppé,
Vice-Président	M. Paul Bériot,
Secrétaire	Mme Martine Villarino.

La liste des mandats et fonctions des membres du Conseil de Surveillance figure au chapitre 2.2 du présent Document de Référence.

Le Conseil de Surveillance veille à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Recommandations AFEP/MEDEF sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, non retenues par la société

Les recommandations formulées pour les sociétés anonymes à Conseil d'Administration ont été transposées de manière adéquate au fonctionnement de la société en Conseil de Surveillance et Directoire.

• Les membres indépendants

Aux termes de l'article 8.2, la part des membres indépendants doit être de la moitié des membres du Conseil dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle et d'au moins un tiers dans les sociétés pourvues d'un actionnariat de contrôle.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance ramène à un cinquième la part de ses membres indépendants. Ainsi, l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2009 avait nommé M. Alain Vaury en tant que membre indépendant.

M. Alain Vaury est décédé en octobre 2010. Le Conseil de Surveillance poursuit sa réflexion afin de proposer de nouveaux membres indépendants dans le courant de l'année 2011.

Aux termes de l'article 8.4, un membre indépendant ne doit pas être membre du Conseil de Surveillance depuis plus de douze ans.

Cette recommandation a été incluse dans la mise à jour des principes du gouvernement d'entreprise.

- **La participation des membres du Conseil de Surveillance dans le capital de la société**

L'article 17 des recommandations impose en principe aux membres du Conseil de Surveillance de posséder un nombre relativement significatif d'actions.

Les statuts de la société Samse ont fixé l'obligation de détention à dix actions minimum.

La société se réfère sur ce point à la Loi de Modernisation de l'Economie qui a supprimé au 1^{er} janvier 2009 l'obligation faite aux membres du Conseil de Surveillance de détenir des actions de la société et qui prévoit que seuls les statuts pourraient imposer une telle obligation.

Conditions de préparation et d'organisation du Conseil de Surveillance

L'ordre du jour des réunions du Conseil est élaboré par le Président, en concertation avec la secrétaire, en tenant compte des ordres du jour des réunions des comités spécialisés et des propositions des membres du Conseil.

Au cours de l'année 2010, le Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois. Le calendrier prévisionnel des réunions a été adressé aux membres du Conseil.

Environ dix jours avant la date de la réunion, les membres du Conseil reçoivent chacun un dossier contenant l'ordre du jour, le procès-verbal de la précédente réunion ainsi qu'une documentation sur les principaux sujets à l'ordre du jour.

La durée des réunions du Conseil de Surveillance a été en moyenne de 3 heures 30 minutes environ et le taux de participation des membres a été de 85 %.

Conformément au règlement intérieur du Conseil, certains sujets font l'objet d'un examen par les différents comités, selon leur spécialisation, avant d'être ensuite présentés à la décision du Conseil de Surveillance.

Au cours de l'année 2010, le Conseil de Surveillance a examiné et traité les sujets suivants :

Arrêté des comptes

Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2009, du rapport annuel 2009, des comptes semestriels au 30 juin 2010 et du rapport financier y afférent.

Validation de l'affectation du résultat proposé par le Directoire et soumis à l'Assemblée Générale.

Revue d'activité

Prise de connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2010.

Examen des rapports trimestriels du Directoire.

Autorisation de conventions réglementées.

Autorisation de cautions, avals et garanties.

Rémunérations

Fixation de la rémunération des membres du Directoire.

Gouvernement d'entreprise

Modification du règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

Evaluation du mode de fonctionnement du Conseil de Surveillance réalisée par M. Alain Vaury, membre indépendant.

Approbation du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, sur les principes et règles de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Revue des travaux de ses comités spécialisés.

Renouvellement des membres du bureau du Conseil de Surveillance nommés à la suite du renouvellement des membres du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010.

Examen de la situation des mandats des Commissaires aux comptes et proposition de leur renouvellement à l'Assemblée Générale du 27 mai 2010.

Opérations spécifiques

Autorisation des projets d'investissement supérieurs à 1 M€.

Le Conseil de Surveillance a examiné le nouveau projet de développement avec le Groupe Henry et autorisé le Président du Directoire à réaliser l'opération au nom de la société.

Il a examiné la proposition du Directoire d'étendre l'objet social de la société qui a été soumise à l'Assemblée Générale pour modification de l'article 3 des statuts de la société.

Les Commissaires aux comptes sont conviés à assister à toutes les réunions du Conseil de Surveillance.

Pour mettre en œuvre les principes du gouvernement d'entreprise, le Conseil de Surveillance a constitué trois comités spécialisés : un comité des rémunérations et des nominations, un comité d'audit et un comité stratégique et d'investissement.

Ces comités, dont les membres sont choisis en fonction de leur expérience et désignés par le Conseil de Surveillance, sont présidés par le Président du Conseil de Surveillance, à l'exception du comité d'audit présidé par M. Robert Dutreuil depuis le 17 septembre 2007.

Ils sont amenés à préparer certaines réunions du Conseil de Surveillance en examinant des points spécifiques. Un compte-rendu est rapporté au Conseil lui permettant de disposer de l'information nécessaire à la prise de décision.

Le comité des rémunérations et des nominations

Le comité des rémunérations et des nominations, composé de six membres (Mme Marie-Claude Guicherd, MM. Paul Bériot, Hugues Joppé, Patrice Joppé, Alain Vaury, jusqu'en octobre 2010 et M. Jean-Yves Jehl de Ménorval, pour les travaux relatifs aux nominations) a pour mission d'apprécier l'ensemble des rémunérations et avantages perçus par les membres du Directoire, de formuler toute proposition en matière de nomination au Conseil de Surveillance pour délibérations et de proposer des membres indépendants pour nomination au Conseil de Surveillance.

Le comité des rémunérations et des nominations s'est réuni une fois au cours de l'année 2010.

Recommandations AFEP/MEDEF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, non retenues par la société

• Les membres indépendants

Les Recommandations de l'AFEP/MEDEF préconisent que le comité des rémunérations soit composé majoritairement de membres indépendants.

Cette recommandation est prise en compte par le Conseil de Surveillance, lequel avait nommé en 2009, M. Alain Vaury au sein du comité des rémunérations et des nominations. Le Conseil de Surveillance poursuit sa réflexion afin de proposer des membres indépendants pour le courant de l'année 2011.

Le comité d'audit

Le comité d'audit composé de sept membres (Mme Marie-Claude Guicherd, MM. Robert Dutreuil, Patrice Joppé, Gaston Chappellaz, Philippe Dénecé, Hugues Joppé et Alain Vaury, jusqu'en octobre 2010) a pour principales missions :

- d'analyser les comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, de la société, préparés par la direction administrative et financière du Groupe Samse, en présence des Commissaires aux comptes ;
- d'examiner et d'émettre un avis sur les méthodes adoptées pour l'établissement des comptes, de solliciter l'avis et d'entendre les Commissaires aux comptes sur les méthodes et les options retenues ;
- d'examiner et d'émettre un avis sur la pertinence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, d'entendre les Commissaires aux comptes et l'auditeur interne, de prendre connaissance de la synthèse effectuée lors des interventions intérimaires sur les procédures de contrôle interne ;
- d'entendre des membres du Comité de Direction, ou tout autre responsable, sur les processus clés de l'entreprise afin de juger de la mise en œuvre du contrôle interne dans le Groupe Samse ;
- d'orienter les travaux de l'auditeur interne.

Le comité d'audit s'est réuni quatre fois en 2010, avant la tenue des Conseils de Surveillance, avec un taux d'assiduité de ses membres de 77,4 %. Les Commissaires aux comptes et l'auditeur interne ont été présents à tous les comités.

Le comité d'audit a travaillé au cours de l'année 2010 sur :

- le suivi des plans d'action liés à la cartographie des risques,
- le suivi des travaux de l'audit interne,
- le rapport de l'AMF sur le comité d'audit de juin 2010 .

Le comité d'audit qui s'est réuni le 22 mars 2011 a eu principalement pour ordre du jour l'examen des comptes annuels avant la présentation au Conseil de Surveillance et du rapport du Président du Conseil de Surveillance.

Recommandation AFEP/MEDEF relative à la composition du comité d'audit, non retenue par la société

- Les membres indépendants

La Recommandation de l'AFEP/MEDEF préconise que le comité d'audit soit composé d'au moins deux tiers de membres indépendants.

Cette recommandation est prise en compte par le Conseil de Surveillance, lequel avait nommé en 2009, M. Alain Vaury au sein du comité d'audit. Le Conseil de Surveillance poursuit sa réflexion afin de proposer de nouveaux membres indépendants pour le courant de l'année 2011.

Le comité stratégique et d'investissement

Le comité stratégique et d'investissement est composé de dix membres (MM. François Bériot, Paul Bériot, Gaston Chappellaz, Philippe Dénecé, Patrice Joppé, Hugues Joppé, Olivier Malfait, Antoine Siboul, Alain Vaury jusqu'en octobre 2010 et Mme Valérie Chavanne).

La mission du comité stratégique et d'investissement est d'étudier et de valider les projets d'investissement liés à la croissance de la société. Le comité étudie tous les projets de croissance externe et les projets de croissance organique d'un montant supérieur à 1 M€.

Le comité stratégique et d'investissement s'est réuni deux fois en 2010. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 75,9 %.

Limitations apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de son objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi.

En outre, dans l'ordre interne, les opérations suivantes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- créations de filiales
- cessions, acquisitions ou prises de participation dans des sociétés nouvelles (croissance externe)
- acquisitions immobilières d'un montant supérieur à 1 M€
- évolutions dans la stratégie, en ce qui concerne
 - . les métiers du Groupe
 - . le territoire géographique
 - . l'indépendance (contrôle par la société Dumont Investissement).

Participation aux Assemblées Générales

La participation des actionnaires à l'Assemblée Générale de la société s'effectue dans les conditions prévues par la loi et les dispositions des articles 37 et 39 des statuts de la société.

II. Principes et règles pour la détermination de la rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont validés par le Conseil de Surveillance sur propositions du comité des rémunérations et des nominations.

La rémunération des membres du Directoire se compose :

- d'une rémunération fixe,

- d'une rémunération variable, déterminée par un pourcentage du résultat opérationnel courant consolidé, augmenté du résultat des sociétés mises en équivalence pour le Président et le Vice-Président. Les pourcentages sont déterminés individuellement, pour chaque membre du Directoire,

- d'un avantage en nature correspondant à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

A ces rémunérations peut s'ajouter l'attribution de stock-options ou d'actions gratuites.

Les membres du Directoire ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe Samse, à l'exception du Président et du Vice-Président du Directoire.

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas au sein du Groupe Samse d'autre rémunération que celle représentée par les jetons de présence, à l'exception de M. Patrice Joppé, Président du Conseil de Surveillance.

Les mandataires sociaux ne bénéficient ni de régime de retraite complémentaire, ni d'indemnité de départ.

Le Conseil de Surveillance réuni le 30 juin 2010 a entériné, sur proposition du comité des rémunérations, la répartition de la rémunération du Président du Directoire, M. Olivier Malfait et du Vice-Président du Directoire, M. François Bériot, à raison de 50 % entre les sociétés Dumont Investissement et Samse.

De plus, suite à l'insertion d'une clause de non-concurrence dans les contrats de travail du Président et du Vice-Président du Directoire, une indemnité égale à 50 % de leur rémunération annuelle brute cumulée sur deux ans a été mise en place.

Recommandation AFEP/MEDEF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, non retenue par la société

- **Contrat de travail et mandat social**

L'article 1 des Recommandations préconise le non cumul du mandat social et du contrat de travail pour les dirigeants mandataires sociaux.

Le Groupe Samse a formulé des réserves en matière de non cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail au regard des spécificités de son management issu du salariat et dont le statut est comparable à celui des autres cadres supérieurs dirigeants du Groupe Samse.

L'information relative à la rémunération des mandataires sociaux sur une base individuelle est détaillée au chapitre 3.6 du présent Document de Référence.

III. Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration du contrôle interne, le Groupe Samse se réfère au guide de mise en œuvre du cadre de référence de l'AMF pour les valeurs petites et moyennes, publié en janvier 2008.

Objectifs du contrôle interne

Au sein du Groupe Samse, le contrôle interne contribue à prévenir et maîtriser les risques résultant de ses activités, notamment concernant la sécurité des personnes et les risques d'erreurs ou de fraudes et à assurer l'efficacité de ses opérations par l'utilisation efficiente de ses ressources en fournissant une assurance raisonnable quant à :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire,

- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Quelle que soit la manière dont il est structuré et opéré, le contrôle interne ne peut cependant donner qu'une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs qu'il vise. Il ne peut notamment pas garantir que les risques qu'il vise à prévenir et à maîtriser soient totalement éliminés.

Environnement et périmètre du contrôle interne

Le Groupe Samse est organisé par activité (négoce, bricolage) et par zone géographique. Chaque zone géographique, nommée région, regroupe les points de vente d'une ou plusieurs enseignes de l'activité et correspond le plus souvent à un département.

Les directions de région relaient les instructions et politiques définies par les directions fonctionnelles du Groupe.

L'environnement du contrôle interne évolue et se structure afin d'accompagner le développement du Groupe. Il a ainsi engagé le renforcement de son contrôle interne afin de mieux le structurer et de le faire évoluer vers une prise en compte du risque plus systématique tout en conservant des délégations de pouvoirs qui assurent l'optimisation des opérations.

L'analyse des risques est un processus intégré au contrôle interne, suivi par le Directoire.

A la fin de l'année 2007, le Groupe Samse a formalisé et diffusé le Manuel des procédures négoce qui regroupe les procédures opérationnelles à destination des points de vente de son activité négoce, hors les sociétés Doras et M+ Matériaux actuellement.

Le dispositif de contrôle interne décrit ci-après est mis en place, progressivement dans les sociétés acquises ayant un dispositif de contrôle interne efficace, ou plus rapidement dans le cas contraire.

Les acteurs du contrôle interne

Le Directoire et le Comité de Direction

Le Directoire assisté du Comité de Direction est responsable de la conception et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il définit les orientations du contrôle interne, supervise la mise en place de l'ensemble des éléments le composant et organise la délégation au sein de chaque direction.

Le Directoire accorde les délégations de pouvoirs aux directeurs opérationnels afin d'assurer la réalisation et l'optimisation des opérations. Leur responsabilité est formalisée par une définition claire de leur mission et de leurs objectifs, redéfinis annuellement et exprimés par des engagements budgétaires. Chaque direction opérationnelle est dotée d'un à deux contrôleurs de gestion qui assurent le suivi de l'activité par l'analyse des indicateurs clés, diffusent les procédures en vigueur dans le Groupe et vérifient leurs mises en application.

La direction administrative et financière

La direction administrative et financière assure la responsabilité de la gestion financière du Groupe. Elle met en œuvre les financements nécessaires et assure la gestion de la trésorerie.

La direction administrative et financière a la responsabilité du financement et du contrôle budgétaire des programmes d'investissement du Groupe. Les financements sont mis en œuvre pour l'ensemble de ses filiales. Toutefois, les filiales La Boîte à Outils et Doras peuvent mettre en place des financements propres à leur programme d'investissement, en coordination avec la direction financière Groupe.

La direction administrative et financière assure également la formalisation et la mise à jour des délégations de signature.

La direction administrative et financière supervise la direction comptable, la direction du contrôle de gestion et la direction de la consolidation pour élaborer et diffuser les procédures comptables applicables au sein du Groupe Samse et veiller à leur adéquation avec les lois et normes comptables en vigueur, pour préparer les états financiers consolidés et la documentation nécessaire à la présentation des comptes au Directoire et au Conseil de Surveillance et pour établir le budget annuel et le reporting mensuel.

Elle s'appuie sur des services de comptabilité centralisés et basés au siège social, sur des contrôleurs de gestion présents au siège social, dans chaque direction régionale et dans les filiales Doras, M+ Matériaux et Ets Pierre Henry et Fils, sur leur direction comptabilité et contrôle de gestion. Cette organisation permet d'assurer le contrôle interne du Groupe dans un contexte décentralisé.

La direction juridique et sociale

La direction juridique et sociale est chargée par le Groupe Samse de l'identification, de la réduction des risques assurables et de leur couverture financière. Elle prend en charge le suivi des sinistres assurés.

De plus, sur ces domaines, elle exerce une fonction support pour les agences du Groupe.

Elle est également en charge de la diffusion et du respect des lois et règlements en matière de sécurité des personnes et des biens et en matière environnementale. A ce titre, elle organise la prévention et la formation du personnel du Groupe.

La direction juridique et sociale assure l'application du droit du travail et des conventions collectives au sein du Groupe. Elle a un rôle de conseil auprès des responsables des points de vente.

La direction des systèmes d'information

La direction des systèmes d'information a pour mission de mettre en œuvre un système d'information en adéquation avec les besoins et les moyens du Groupe Samse. Elle est chargée de maintenir et de développer les applications, de superviser la cohérence de l'infrastructure et d'assurer l'exploitation des systèmes et réseaux.

La sécurité des systèmes et du réseau est préservée à l'aide de technologies avancées mises à niveau régulièrement. Les applications importantes bénéficient de mesures de sauvegarde permettant de garantir un rétablissement des données en cas de dysfonctionnement.

Le contrôle interne est renforcé au sein de cette direction par un responsable de la sécurité des systèmes d'information qui assure la cohérence de la politique de sécurité avec les objectifs et les métiers du Groupe.

Le responsable de la sécurité des systèmes d'information pilote deux fois par an les tests du plan de secours informatique. Il assure la mise en place des actions définies par la Politique Générale de Sécurité de l'Information du Groupe Samse qui définit les exigences en termes de sécurité de l'information du Groupe.

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance, assisté du comité d'audit, assure la surveillance et le contrôle du Directoire dans sa mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Le comité d'audit

Le comité d'audit prépare les travaux du Conseil en s'assurant du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi de l'efficacité des

systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et du suivi du contrôle légal des comptes.

L'audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective rattachée au comité d'audit.

Les missions de l'audit interne visent à assister le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire dans l'amélioration des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

Le comité d'audit valide le planning annuel de l'audit interne. Des missions ponctuelles peuvent lui être confiées par le comité d'audit, la direction générale ou la direction administrative et financière.

L'audit interne a piloté un questionnaire d'auto-évaluation du contrôle interne destiné aux responsables des points de vente de l'activité négoce en 2009 et de l'activité bricolage en 2010.

Identification, évaluation et gestion des risques

Le Groupe Samse s'est engagé dans une dynamique de gestion des risques dans l'optique de recenser, d'analyser et de gérer les risques d'origine interne ou externe qui réduiraient la probabilité d'atteindre ses objectifs.

Depuis 2006, le Groupe Samse conduit un processus de cartographie des risques, piloté par l'audit interne.

Après avoir cartographié les processus de la société et procédé au recensement des risques lors d'entretiens avec les membres du Directoire, des directeurs fonctionnels, des directeurs de région et des responsables de points de vente, les risques ont été hiérarchisés par l'évaluation de leur probabilité d'occurrence et leur gravité potentielle. Le traitement statistique des données et la détermination du niveau d'appétence aux risques du Groupe Samse ont permis de définir trois niveaux de risque : critique, important et faible.

Les thèmes de risques attribués à un ou plusieurs membres du Comité de Direction font l'objet d'un suivi au travers de plans d'action, présentés en Directoire et suivis par le comité d'audit.

Il est rendu compte des principaux risques dans le chapitre 3.4 du présent Document de Référence.

Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont menées à différents niveaux hiérarchiques et fonctionnels du Groupe Samse. Une revue des contrôles est menée sur la base du Manuel des procédures négoce et du Guide d'application du contrôle interne de l'information comptable et financière afin de les compléter et de les systématiser auprès des opérationnels.

L'auto-évaluation du contrôle interne menée en 2009 par le négoce et en 2010 par le bricolage auprès des responsables des points de vente a donné lieu à la formalisation de plans d'action qui seront suivis en 2011 par les directions du contrôle de gestion des deux activités.

Pilotage

Le Directoire pilote la surveillance du système de contrôle interne mis en œuvre par le management. Cette surveillance s'appuie notamment sur les incidents constatés et sur les remarques formulées par l'audit interne ou par les Commissaires aux comptes.

Information synthétique sur les procédures de contrôle interne

Dans le cadre de l'organisation formelle de son contrôle interne et du management des risques, la société établit et diffuse des règles internes et des procédures afin d'assurer que les principaux risques soient gérés conformément aux politiques et aux objectifs définis.

Les procédures les plus significatives ont pour objet :

D'assurer la fiabilité des informations financières et comptables

Pour assurer la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables, le Groupe Samse s'appuie, d'une part, sur un cadre de référence des principes et normes comptables, et, d'autre part, sur un système de reporting des opérations des activités du Groupe. De plus, la qualité et la fiabilité des informations financières et comptables reposent sur un système d'information intégré.

La direction administrative et financière est responsable de la production, de la fiabilité et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe.

La production de cette information repose sur des principes comptables qui répondent aux objectifs majeurs d'exhaustivité et de conformité de l'enregistrement des transactions, de cohérence dans la méthode d'enregistrement et dans l'établissement des états financiers.

La direction administrative et financière est notamment en charge :

- de l'établissement et de la diffusion des normes comptables Groupe visant à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions,
- de l'établissement, de la validation et de l'analyse des comptes semestriels et annuels, en social et en consolidé,
- de l'établissement du budget annuel suivant une procédure commune, diffusée à l'ensemble du Groupe,
- de l'établissement du reporting mensuel suivant une procédure et des formats identiques pour l'ensemble du Groupe,
- de la mise en place des contrôles clés assurant la maîtrise de ses processus opérationnels : achat, vente, stock,
- du pilotage et de l'évolution du système d'information financière du Groupe en collaboration avec la direction des systèmes d'information.

Le processus de préparation des états financiers relatifs aux comptes sociaux et consolidés

Les comptes annuels sont établis par la direction comptable. Les comptes sociaux sont arrêtés par le Directoire et examinés par le Conseil de Surveillance, avant approbation par l'Assemblée Générale.

Des comptes intermédiaires sont établis semestriellement, selon le même processus pour les besoins de la consolidation.

La direction de la consolidation élabore les états consolidés sur la base des liasses de consolidation transmises par la comptabilité générale.

La remontée des informations est structurée de manière à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les principes comptables du Groupe : unicité du référentiel comptable, des méthodes et des règles de consolidation.

Le processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'outils dont la cohérence est assurée par la direction administrative et financière, par l'intermédiaire notamment des contrôleurs de gestion du siège et des régions.

Les règles et méthodes du reporting sont diffusées par la direction administrative et financière. La fréquence du reporting est mensuelle et repose sur un système d'information intégré et performant. L'objectif est de fournir aux directions régionales ainsi qu'au Directoire un suivi de la situation économique et financière du Groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique. L'analyse de ces données est effectuée mensuellement par le Directoire.

Le processus budgétaire

La direction du contrôle de gestion a déployé un progiciel de prévisions budgétaires. La mise en place de ce progiciel a permis de renforcer la cohérence et l'unicité des règles de gestion et a permis de réduire la durée du processus d'élaboration budgétaire

D'assurer la sécurité des personnes et des biens dans le respect des lois et des règlements pour prévenir les accidents

Le Groupe Samse a développé une politique active en termes de sécurité des personnes et des biens sur ses sites. En effet, les points de vente du Groupe sont soumis à la législation des établissements recevant du public (ERP). De plus, les points de vente utilisent des matériels roulants

pour le déchargement, le stockage et le chargement et reçoivent des livraisons de fournisseurs aux heures d'ouverture.

Cette politique est mise en œuvre par les services sécurité des deux activités du Groupe, le service moyens matériels d'exploitation et par le service des ressources humaines qui organise les formations.

La mise en œuvre de cette politique est assurée par l'émission de notes clés d'organisation et par la mise à disposition de la documentation nécessaire visant à assurer :

- la conformité aux réglementations,
- la maîtrise des risques industriels,
- la gestion de l'hygiène, de la santé et de l'environnement,
- la formation et l'habilitation du personnel,
- la gestion des procédures d'exploitation et de maintenance.

Cette politique s'appuie sur la responsabilisation des directeurs et des responsables des différentes agences et magasins du Groupe Samse.

Elle est accompagnée par des actions continues de sensibilisation et d'information des équipes à travers des formations spécifiques et par la diffusion de ces informations sur la sécurité, les accréditations et permis nécessaires à la conduite des matériels industriels et sur la maintenance des matériels sur le système Intranet du Groupe.

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et l'établissement des autres informations requises à l'article L 225-68 du Code de commerce.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Samse S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-68 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de Commerce.

Fait à Seyssinet et Villeurbanne, le 13 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

BBM & Associés, représenté par
Eric BACCI

ODICEO, représenté par
Pierre GRAFMEYER

2.4 Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2011

2.4.1 Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués ce jour en Assemblée Générale afin de soumettre à votre approbation dix résolutions dont l'objet est présenté dans le présent rapport.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1 - Approbation des comptes sociaux et consolidés

En vue de l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2010, le Directoire vous invite à prendre connaissance de son rapport annuel de gestion, lequel vous donnera toute information utile concernant les activités et les résultats sociaux et consolidés de cet exercice.

La première résolution a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010, dont il ressort un bénéfice de 17 389 692,88 € et d'approuver le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts mentionné dans ces comptes à hauteur de 38 643 €.

La deuxième résolution soumet les comptes consolidés au vote de l'Assemblée, comptes qui font apparaître un résultat net part attribuable aux actionnaires de Samse de 27 307 696 €.

2 - Affectation du résultat et fixation du dividende

La troisième résolution décide de l'affectation du résultat et du montant du dividende.

Le Directoire propose à l'Assemblée de verser, au titre de l'exercice 2010, un dividende de 2 € par action.

Ce dividende pourrait être versé le 21 juin 2011 aux 3 458 084 actions composant le capital au 31 décembre 2010, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau.

Ce dividende résultera de la répartition du bénéfice distribuable qui, compte tenu :

- du report à nouveau de l'exercice antérieur de 7 684 649,32 €
- du bénéfice de l'exercice de 17 389 692,88 €
- du prélèvement au titre de la reconstitution de la réserve légale de 1 599,70 €

s'élève à 25 072 742,50 €.

Après affectation de la somme de 10 000 000 € à la réserve facultative, le dividende versé représentera la somme de 6 916 168,00 € et le solde du bénéfice distribuable sera inscrit au report à nouveau.

Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende sera éligible à l'abattement de 40 %, prévu à l'article 15-3-2° du Code général des impôts.

Cet abattement ne sera pas applicable dès lors que le bénéficiaire aura opté pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

Il est rappelé que les dividendes versés par Samse au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende *
2007	2,20 €
2008	1,80 €
2009	1,80 €

*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu est éligible à la réfaction de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

3 - Approbation des conventions et engagements réglementés

La quatrième résolution vise à approuver le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

4 - Autorisation à donner au Directoire pour racheter des actions de la société

Par la cinquième résolution, le Directoire vous propose de l'autoriser, avec faculté de subdélégation, à opérer sur les titres de la société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions propres.

Cette autorisation permettrait de mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions, dans la limite d'un pourcentage d'actions en auto-détention de 10 % du capital social, avec pour objectifs : animer le marché du titre de la société, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, réaliser des opérations de croissance externe, réduire le capital, mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché et tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

Les actions rachetées pourraient être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Directoire d'opérer sur les actions de la société par la 6^{ème} résolution de la présente Assemblée.

Une information complémentaire sur les programmes de rachat d'actions de votre société est donnée au chapitre 3.11 du présent Document de Référence.

Pour la mise en place de l'autorisation, le Directoire vous propose de fixer à 120 € le prix maximum d'achat par action.

Cette autorisation, qui se substituerait à celle conférée par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010, est sollicitée pour une durée de 18 mois.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

5 - Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'annuler ses propres actions

La sixième résolution a pour objet, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, d'autoriser le Directoire à annuler tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre de programmes autorisés d'achat de ses propres actions et de conférer tous pouvoirs au Directoire pour procéder à la réduction du capital en une ou plusieurs fois dans les proportions et aux époques qu'il décidera par annulation des actions ainsi acquises dans la limite de 10 % du capital social par périodes de 24 mois.

Cette autorisation serait valable pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée et priverait d'effet l'autorisation antérieure donnée par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010 par le vote de sa 17^{ème} résolution.

6 - Autorisation donnée au Directoire de procéder à une attribution gratuite d'actions

La septième résolution vise à autoriser le Directoire à procéder au profit de certains membres du personnel salarié, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, conformément aux articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

Les attributions d'actions gratuites pourront porter au maximum sur 10 % du capital social de la société au jour de l'Assemblée et au jour de l'utilisation de la délégation par le Directoire. Le nombre maximum d'actions à attribuer pourra être fixé à 10 000.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'à l'issue d'une durée d'acquisition d'au moins deux ans, et ces actions seront assorties d'une obligation de conservation d'une durée minimale de deux ans qui commencera à courir à compter de l'attribution définitive desdites actions. Le Directoire aura la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

Les actions gratuites attribuées pourront consister en actions existantes ou en actions nouvelles. Dans ce dernier cas, le capital social sera alors augmenté à due concurrence par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission.

Le Directoire devra déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions d'actions, fixer les conditions et le cas échéant, les critères d'attribution des actions.

Lorsque l'attribution portera sur des actions à émettre, cette autorisation emportera renonciation de plein droit des actionnaires en faveur des attributaires des actions gratuites à leur droit préférentiel de souscription et à la partie des réserves ou primes qui seront incorporées au capital dans le cadre de l'émission des actions nouvelles.

Cette autorisation est sollicitée pour une période de 38 mois.

7 - Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social

Par sa huitième résolution, le Directoire vous propose d'étendre l'objet social de la société à « la conception, l'exploitation et la production d'électricité issue des Energies Renouvelables » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

8 - Mise en harmonie des statuts avec les modifications législatives et réglementaires et adoption des nouveaux statuts

Par sa neuvième résolution, le Directoire vous propose d'adopter les nouveaux statuts de la société qui ont fait l'objet d'une refonte aux fins d'harmonisation avec les modifications législatives et réglementaires, notamment sur les points suivants :

- Pouvoir utiliser le formulaire de vote électronique en cas de vote à distance ou de vote par procuration donné par signature électronique, dans les conditions prévues par la réglementation.
- Ramener à trois jours au lieu de cinq le délai d'inscription en compte des actions pour pouvoir avoir accès à toute Assemblée.
- Pouvoir participer à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication.

- Permettre à tout actionnaire de participer à toute Assemblée quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

- Permettre aux membres du Conseil de Surveillance de participer à des délibérations par des moyens de visioconférence.

- Attribuer compétence au Directoire pour l'émission d'obligations.

- Renforcer, conformément aux préconisations de l'AMF, la transparence des prises de participation dans le capital de notre société.

9 - Pouvoirs

La dixième résolution est relative aux pouvoirs pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Vous voudrez bien vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

2.4.2 Observations du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance tient à exprimer sa satisfaction pour les relations qu'il entretient avec le Directoire et la transparence de ce dernier.

Le Conseil s'est informé régulièrement de la marche des affaires et de l'activité de votre société et de son Groupe, conformément aux dispositions légales et statutaires. Il a procédé, dans le cadre de sa mission de surveillance, aux vérifications et contrôles qu'il a estimés nécessaires.

Le Conseil de Surveillance, réuni le 23 mars 2011, a examiné les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2010, présentés par le Directoire, son rapport sur l'activité de la société et du Groupe au cours de cet exercice.

Les informations communiquées dans le rapport de gestion du Directoire n'ont pas appelé d'observation particulière de sa part.

Le Conseil a autorisé au cours de l'exercice, de nouvelles conventions. Les conventions nouvelles

et celles approuvées antérieurement font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Le Conseil de Surveillance demande à l'Assemblée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et d'adopter les résolutions qui lui sont soumises par le Directoire.

Parmi celles-ci, se trouve celle, ordinaire, relative à l'autorisation donnée au Directoire pour procéder à l'achat d'actions de la société et celles, extraordinaires, relatives à l'annulation des actions de la société, à l'autorisation conférée au Directoire à l'effet de procéder à une attribution gratuite d'actions, à l'extension de l'objet social et à la mise en harmonie des statuts avec les modifications législatives et réglementaires.

Le Conseil de Surveillance, au nom des actionnaires, tient à saluer la mobilisation et le travail de l'ensemble des collaborateurs du Groupe Samse.

Il remercie tous les clients pour leur attachement et leur fidélité.

2.4.3 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements mentionnés en annexe qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements mentionnés en annexe, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A Seyssinet et Villeurbanne, le 13 avril 2011

B.B.M.& Associés représenté par
Eric BACCI

ODICEO représenté par
Pierre GRAFMEYER

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

- Conventions d'assistance entre SAMSE et certaines de ses filiales	Annexe 1
- Conventions entre SAMSE et la filiale SA ETS RENE DE VEYLE	Annexe 2
- Conventions entre SAMSE et la S.A. DUMONT INVESTISSEMENT	Annexe 3
- Convention entre SAMSE et les sociétés du groupe PLATTARD NEGOCE	Annexe 4
- Convention de trésorerie entre SAMSE et SC INV	Annexe 5
- Conventions d'assistance logistique entre SAMSE et certaines de ses filiales	Annexe 6
- Convention de mandat entre SAMSE et E-MAT	Annexe 7

Les personnes concernées par ces conventions sont indiquées en-tête de cette annexe.

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU DU DIRECTOIRE CONCERNES
PAR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES 2010

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Patrice JOPPE	P.J
Paul BERIOT	P.B
Jean-Yves JEHL DE MENORVAL	J.M
Gaston CHAPPELLAZ	G.C
DUMONT INVESTISSEMENT	D.I
<i>Représentée par M.C. GUICHERD</i>	M.G
C.R.H. EUROPE B.V.	C.H
<i>Représentée par Philippe DENECE</i>	

DIRECTOIRE

Olivier MALFAIT	O.M
François BERIOT	F.B
Laurent CHAMEROY	L.C
Jean Jacques CHABANIS	J.C
Jérôme THFOIN	J.T
Philippe GERARD	P.G
Christophe LYONNET	C.L

ANNEXE 1

CONVENTION D'ASSISTANCE ENTRE SAMSE ET CERTAINES DE SES FILIALES

1.1. PRINCIPES

Des conventions de services et de fournitures existent entre Samse et plusieurs filiales du Groupe, Samse assurant un certain nombre de prestations et de missions d'assistance dans les domaines suivants :

- comptabilité, gestion, informatique, trésorerie,
- assistance juridique fiscale et sociale,
- commercial, référencement, achat et stocks,
- publicité,
- personnel (recrutement et formation).

En contrepartie de ces différentes prestations, Samse facture à ses filiales une rémunération égale à un pourcentage du montant des ventes Hors Taxes réalisées par la filiale. Le pourcentage, fixé à 2 %, pour les filiales bénéficiant de l'intégralité des prestations, peut être réduit si la totalité des prestations n'est pas assurée. C'est le cas de certaines filiales minoritaires ou de sociétés qui assurent certaines tâches administratives de manière autonome.

Les conventions d'assistance signées depuis 2004 sont facturées à hauteur de 80 % du montant par Samse et 20 % par Dumont Investissement.

Par exception à la convention d'assistance conclue avec la société Matériaux Simc, le chiffre d'affaires des nouvelles agences de Marseille, Vitrolles et La Garde ne sera pas pris en compte tant que le résultat courant cumulé des trois agences sera négatif.

1.2. APPLICATION

Membres Concernés	Société	Rémunération (en % des ventes HT)	Montant € 2010
A. <u>CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE :</u>			
Conseil de surveillance du 30 mars 2010			
J.C	BRICOLAGE BOIS VERNE	0.40%	14 504
J.C	DES IDEES	0.40%	7 182
J.C	COMPTOIR FROMENT	0.40%	45 722
J.C	EDB FROMENT	0.40 %	45 751
J.C	TS HABITAT	0.40 %	24 315
J.C	RG BRICOLAGE	0.40 %	31 895
B. <u>CONVENTIONS ANTERIEUREMENT APPROUVEES</u>			
O.M/P.J	ETS RENE DE VEYLE	Forfait	6 765
G.C/O.M/P.J	CHRISTAUD	2.00%	475 491
O.M	CELESTIN MATERIAUX	2.00%	300 636
F.B/ O.M/P.G	BOIS MAURIS ODDOS	1.70%	361 822
O.M/P.J	REMAT	1.00%	69 335
O.M	FRANCHEVILLE MAT.	0,50%	18 417
F.B/ O.M	COMPTOIRS DU BOIS	2.00 %	63 275
F.B/O.M	EXPOTEO	1.70 %	52 597
O.M	SIMC	0.60% négoce + 1% LS	575 521

ANNEXE 2

CONVENTIONS ENTRE SAMSE ET LA FILIALE SA ETS RENE DE VEYLE

2.1 Convention autorisée au cours de l'exercice : Néant

2.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice:

CONVENTION DE GESTION D'UN PORTEFEUILLE DE TITRES DUMONT INVESTISSEMENT PAR LA FILIALE S.A. ETS RENE DE VEYLE

Membres concernés : Patrice JOPPE, Olivier MALFAIT

PRINCIPE :

Une convention a été établie entre Samse et la Société René de Veyle, afin de faciliter la gestion de la participation des salariés, qui peut être réglée par l'attribution d'actions de la société Dumont Investissement.

Cette convention prévoit que lorsque les salariés Samse souhaitent vendre leurs actions Dumont Investissement qui ont été acquises dans le cadre de la participation des salariés des années précédentes, la Société René de Veyle peut se porter acquéreur.

Ce système présente un double avantage :

1. Il offre une réelle liquidité, et permet une transaction rapide, lorsque les salariés souhaitent vendre.
2. Il permet à la Société René de Veyle de se constituer ainsi un «stock» d'actions Dumont Investissement, qui sont revendues à Samse lors de l'attribution de la participation des salariés, ou au fonds commun de placement «Groupe Samse» en tant que de besoin.

En contrepartie de ce service rendu, la Société René de Veyle facture une rémunération forfaitaire annuelle.

APPLICATION A 2010 :

La rémunération forfaitaire annuelle 2010 a représenté une charge de 20 000 € H.T.

CONTRAT DE LOCATION GERANCE

PRINCIPE :

la Société René de Veyle facture à Samse la location gérance de l'agence de La Tour de Salvagny.

APPLICATION A 2010 :

La location gérance a représenté une charge de 1 524 € H.T. pour Samse.

ANNEXE 3

CONVENTIONS ENTRE SAMSE ET DUMONT INVESTISSEMENT

Membres concernés : P. JOPPE, O. MALFAIT, J.J.CHABANIS, M.C. GUICHERD

3.1 Convention autorisée au cours de l'exercice : Néant

3.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice:

LOCATION DE BUREAUX

PRINCIPE :

La société Samse loue à Dumont Investissement des bureaux dans ses locaux du siège social situé 2 rue Raymond Pitet à Grenoble.

APPLICATION A 2010 :

Samse a facturé à Dumont Investissement pour 25 065 € H.T. de loyer du siège social situé 2 rue Raymond Pitet à Grenoble.

CONVENTION DE TRESORERIE ENTRE SAMSE ET DUMONT INVESTISSEMENT

PRINCIPE :

Pour permettre une meilleure gestion de trésorerie au niveau du Groupe, Samse peut prêter et emprunter à Dumont Investissement selon la trésorerie disponible.
Le taux est susceptible d'être revu chaque année et de faire l'objet d'un avenant.
Le taux de rémunération des avances 2010 est fixé à 3 %.

APPLICATION A 2010 :

Dumont Investissement a facturé 23 488 € à Samse en rémunération des prêts accordés.
Au 31 décembre 2010, le prêt accordé par Dumont Investissement à Samse s'élève à 2 247 539 €.

CONVENTION DE GESTION ET DE DIRECTION DU GROUPE PAR DUMONT INVESTISSEMENT

Prestations fournies par DUMONT INVESTISSEMENT à SAMSE

PRINCIPE :

Afin de renforcer le rôle d'animatrice du Groupe de la société Dumont Investissement et de gérer plus efficacement les différentes sociétés, il est confié à cette société un certain nombre de tâches fonctionnelles assurées par les membres du Comité de Direction détachés auprès d'elle.

Les prestations de la S.A. Dumont Investissement sont facturées à Samse et à sa filiale La Boîte à Outils au coût de revient étant précisé que les parties doivent se rapprocher chaque début d'année pour établir le compte définitif de la prestation fournie au titre de l'année écoulée et le budget de l'année en cours.

APPLICATION A 2010 : 1 704 468 € H.T. ont été facturés par Dumont Investissement à Samse.

ANNEXE 4

CONVENTIONS ENTRE SAMSE ET LES SOCIETES DU GROUPE PLATTARD NEGOCE

Membres concernés : O. MALFAIT, F. BERIOT

4.1 Convention autorisée au cours de l'exercice : Néant.

4.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice:

ACCORD DE COLLABORATION COMMERCIALE

PRINCIPE :

Un accord de collaboration commerciale a été conclu entre

d'une part,

- Samse
- Dumont Investissement

et d'autre part,

- Les sociétés du groupe Plattard Négoces

en vue de fournir aux sociétés du groupe Plattard Négoces l'assistance nécessaire pour la réalisation d'opérations ou le suivi de fonctions en matière de publicité, référencement fournisseurs, bonification de fin d'année, logistique et L.S. pro (Libre Service).

La rémunération de ces différentes prestations est calculée sur la base de 1% des achats hors taxes effectués par les sociétés du groupe Plattard Négoces et est facturée à 80 % par Samse et 20 % par Dumont Investissement.

APPLICATION A 2010 :

Ces prestations représentent un produit de 438 839 € H.T. pour Samse.

ANNEXE 5

CONVENTIONS DE TRESORERIE ENTRE SAMSE ET SCINV

5.1 Convention autorisée au cours de l'exercice : Néant

5.2 Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice:

PRINCIPE

Une convention de trésorerie établie entre Samse et SCInv prévoit une rémunération des avances au taux Euribor 3 mois + 0,50 %.

APPLICATION A 2010 :

Samse a facturé 107 658 € à SCInv en rémunération de prêts qui s'élèvent à 7 191 886 € au 31 décembre 2010.

ANNEXE 6CONVENTION D'ASSISTANCE LOGISTIQUE ENTRE SAMSE ET CERTAINES DE SES FILIALES6.1 Convention autorisée au cours de l'exercice :

Membres Concernés	Société	Rémunération		Montant € 2010
		Forfait mensuel	% des ventes HT	
Conseil de surveillance du 30 mars 2010				
J.C.	BRICOLAGE BOIS VERNE	750 €	0.15 %	14 413 €
J.C.	DES IDEES	667 €	0.075%	9 601€
J.C.	COMPTOIR FROMENT	1 167 €	0.15 %	29 983 €
J.C.	EDB FROMENT	1 167 €	0.15 %	31 000 €
J.C.	TS HABITAT	917 €	0.15 %	19 729 €
J.C.	RG BRICOLAGE	917 €	0.15 %	22 271 €

6.2 Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice : NéantPRINCIPE

En contrepartie des prestations effectuées par sa plate-forme logistique, Samse facture à ses filiales une rémunération comprenant un forfait annuel majoré d'un pourcentage des ventes budgétées plate-forme hors taxes.

ANNEXE 7

CONVENTION DE MANDAT AVEC E-MAT

7.1 Convention autorisée au cours de l'exercice : Néant.

7.2 Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice:

PRINCIPE

Samse organise des concours permettant aux clients professionnels du bâtiment d'effectuer des voyages d'affaires. Ceux-ci s'engagent lors de leur inscription à verser le montant des frais d'inscription à titre d'acompte et de garantie de participation.

Pour permettre de mieux négocier les prix et de choisir l'agence de voyage organisatrice, Samse donne mandat à E-Mat de gérer les acomptes versés par les clients et de les reverser selon ses instructions à l'agence de voyage choisie. Cette prestation fait l'objet d'une rémunération annuelle forfaitaire de 5 000 € HT.

APPLICATION A 2010 :

Conformément à la convention, E-Mat a facturé 5 000 € à Samse au titre de sa prestation rendue.

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital social par annulation d'actions achetées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Samse S.A., et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209, al. 7, du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale du 17 mai 2011, tous pouvoirs pour annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société, de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité ; cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs

à l'approbation de votre Assemblée Générale (cinquième résolution) et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelées que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée Générale approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Seyssinet et Villeurbanne, le 13 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

BBM & Associés, représenté par
Eric BACCI

ODICEO, représenté par
Pierre GRAFMEYER

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Samse S.A., et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-197-1 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite, en une ou plusieurs fois, d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de votre société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce. Le montant total des actions attribuées gratuitement ne pourra pas dépasser 10 % du capital social de la société au jour de chaque attribution par le Directoire, et ne pourra pas avoir pour effet de porter la participation de chaque bénéficiaire à plus de 10 % du capital de la société.

Votre Directoire vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur

cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Seyssinet et Villeurbanne, le 13 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

BBM & Associés, représenté par
Eric BACCI

ODICEO, représenté par
Pierre GRAFMEYER

2.4.4 Résolutions

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2010) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes sociaux de la société et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2010 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 17 389 692,88 €.

L'Assemblée Générale approuve, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à 38 643 € et qui ont donné lieu à une imposition de 12 881 €.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire sur les comptes consolidés de la société et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2010 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Affectation du résultat et fixation du dividende) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, approuve les propositions du Directoire et décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- Report à nouveau de l'exercice antérieur de	7 684 649,32 €
- Bénéfice de l'exercice de	17 389 692,88 €
- Prélèvement au titre de la reconstitution de la réserve légale de	1 599,70 €
Soit un bénéfice distribuable de	25 072 742,50 €
- A la réserve facultative	10 000 000,00 €
- A la distribution d'un dividende pour un montant de	6 916 168,00 €
- Au report à nouveau	8 156 574,50 €

L'Assemblée Générale fixe le dividende à 2 € pour chacune des actions composant le capital social et ouvrant droit au dividende.

Le dividende de l'exercice sera payé par Samse, à compter du 21 juin 2011.

La totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France, prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts. Pour les dividendes perçus, cet abattement ne sera pas applicable dès lors que le bénéficiaire aura opté pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale précise que la fraction du dividende correspondant aux actions propres détenues par la société sera affectée au compte report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par Samse au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende *
2007	2,20 €
2008	1,80 €
2009	1,80 €

*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu est éligible à la réfaction de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Quatrième résolution (Approbation du rapport sur les conventions et engagements réglementés) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes, présenté en application des dispositions de l'article L 225-40 du Code de commerce, sur les conventions visées aux articles L 225-38, L 225-86 et suivants dudit Code, prend acte des informations relatives aux conventions conclues et aux engagements pris en 2010 et au cours d'exercices antérieurs.

Cinquième résolution (Autorisation à donner au Directoire pour racheter des actions de la société) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire :

- Décide de mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010.
- Décide d'adopter le programme ci-après et à cette fin, autorise le Directoire, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter les actions de la société dans la limite de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit à titre indicatif 345 808 actions sur la base du capital au 31 décembre 2010, dernière date du capital constaté). Compte tenu des 70 251 actions propres déjà détenues à cette date par la société, le nombre total d'actions susceptibles d'être acquises sera de 275 557 actions.

- Décide que les actions pourront être achetées en vue de :

- a) procéder, dans le cadre d'un contrat de liquidité, à l'animation du titre de la société, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement,
- b) couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, d'épargne salariale ou toute forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe, dans les conditions fixées par la loi,
- c) conserver des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre de paiement ou d'échange) dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- d) annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale,
- e) de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché, étant précisé que ce programme serait également destiné à permettre à la société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

- Fixe par action, à 120 € le prix maximal d'achat, soit un montant maximal d'achat de 33 066 840 €.
- Décide que les acquisitions, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués par tous moyens et de toutes manières dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Fixe à 18 mois à compter de la présente Assemblée la durée de cette autorisation.
- Confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente résolution.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Sixième résolution (*Autorisation à donner au Directoire pour annuler, le cas échéant, les actions de la société achetées dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- Autorise le Directoire à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions, par période de 24 mois, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.
- Autorise le Directoire à constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.
- Autorise le Directoire à déléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.
- Fixe à 18 mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de cette autorisation.
- Décide, en conséquence, que la présente autorisation met fin à celle décidée par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010.

Septième résolution (*Autorisation à conférer au Directoire à l'effet de procéder à une attribution gratuite d'actions*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- Autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de bénéficiaires appartenant aux catégories qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce (le «Groupe Samse»), à l'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, résultant soit du rachat par la société de ses propres actions, soit d'une augmentation de capital de la société par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices.
- Décide de fixer à 10 000 actions ordinaires (soit environ 0,29 % du capital de la société à ce jour), le nombre maximum d'actions que le Directoire pourra attribuer gratuitement en vertu de la présente autorisation, sous réserve toutefois des éventuels ajustements qui seraient rendus nécessaires pour maintenir les droits des attributaires, étant précisé que les actions gratuites ne pourront être attribuées à des bénéficiaires détenant chacun plus de 10 % du capital social de la société, que le nombre d'actions attribuées gratuitement ne pourra en tout état de cause représenter plus de 10 % du capital de la société au jour de chaque attribution par le Directoire et ne pourra avoir pour effet de porter la participation de chaque bénéficiaire à plus de 10 % du capital de la société.
- Décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive, sous réserve du respect par ces derniers des conditions ou critères qui pourront être définis par le Directoire, qu'au terme d'une période «d'acquisition» d'une durée minimale de deux (2) ans à compter de la décision d'attribution du Directoire, étant précisé que (i) le Directoire pourra prolonger ladite période et (ii) les actions pourront être définitivement attribuées avant le terme de la période «d'acquisition» en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du Code de la sécurité sociale.

- Décide qu'en outre, les bénéficiaires devront conserver leurs actions pendant une durée minimale de deux (2) années à compter de leur acquisition définitive (période de «conservation»), étant précisé que (i) le Directoire pourra prolonger ladite période et (ii) les actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la sécurité sociale.

- Prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-3 du Code de commerce, (i) les droits résultant de l'attribution gratuite des actions seront incessibles jusqu'au terme de la période «d'acquisition», sauf en cas d'invalidité du bénéficiaire et (ii) en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six (6) mois à compter du décès, ces actions étant librement cessibles.

- Prend acte que la présente décision emportera, à l'issue de la période «d'acquisition» susvisée, (i) l'augmentation du capital social de la société à hauteur d'un montant nominal maximum de 10 000 euros (soit 10 000 actions ordinaires de 1 euro de nominal chacune) par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, au moyen de l'émission gratuite d'actions nouvelles au profit des bénéficiaires qui seront nommément désignés par le Directoire ou (ii) l'attribution au profit desdits bénéficiaires d'actions auto-détenues par la société, soit au titre d'un rachat préalable par la société à cet effet conformément aux dispositions de l'article L 225-208 du Code de commerce, soit dans le cadre d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce.

- Décide que la présente délégation emporte de plein droit renonciation expresse des actionnaires, au profit des bénéficiaires des actions gratuites à émettre :

- à leur droit à la fraction des réserves, primes et bénéfices qui sera incorporée au capital pour permettre la libération des actions nouvelles attribuées et, corrélativement,
- à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles qui seront émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions en vertu de la présente décision.

- Décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 17 juillet 2014.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au Directoire, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'effet de :

- déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites parmi les membres du personnel salarié du Groupe Samse (selon un classement par catégorie) qui répondent aux conditions de l'article L 225-197-1 du Code de commerce ainsi que le nombre d'actions revenant à chacun d'eux,

- choisir, lors de la mise en œuvre de la délégation, entre l'attribution d'actions existantes ou à émettre de la société à l'issue de la période «d'acquisition»,

- constater, le cas échéant, l'existence de réserves, bénéfices ou primes suffisants lors de l'attribution ainsi qu'à l'issue du délai d'«acquisition» et procéder lors de l'attribution au virement à un compte de réserves indisponibles des sommes requises pour libérer les actions nouvelles à l'issue du délai d'«acquisition»,

- prolonger à sa seule option, les délais d'«acquisition» et de «conservation»,

- fixer, le cas échéant, la nature des réserves, primes ou bénéfices à incorporer au capital,

- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution gratuite des actions à remplir à l'issue du délai d'«acquisition»,

- décider la date à compter de laquelle les actions émises porteront jouissance,

- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant les périodes «d'acquisition» et de «conservation»,

- procéder aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société,
- constater, à l'issue de la période d'«acquisition», la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélatives à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives,
- et généralement faire, dans le cadre de la réglementation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte que l'admission aux négociations sur le Marché NYSE Euronext Paris Eurolist (Compartiment B) des actions nouvelles sera requise auprès d'Euronext Paris S.A. En conséquence, les actions nouvelles seront admises aux négociations du Marché NYSE Euronext Paris Eurolist (Compartiment B), sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires de la société existantes, dès la publication par Euronext Paris S.A. de l'avis d'admission à la cote du Marché NYSE Euronext Paris Eurolist (Compartiment B) des actions nouvelles, ce sans préjudice de l'obligation de conservation par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement.

Enfin, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-4 du Code de commerce, le Directoire informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire, dans les conditions légales et réglementaires, des opérations réalisées en vertu de la présente délégation.

Huitième résolution (Modification de l'article 3 des statuts) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide, à compter de la présente Assemblée, d'étendre l'objet social de la société aux activités suivantes : " Toute conception, exploitation et production d'électricité issue des Energies Renouvelables".

Elle décide, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts et de le compléter ainsi qu'il suit :

"La société a pour objet en France et à l'étranger :

(.....)

- Toute conception, exploitation et production d'électricité issue des Energies Renouvelables".

Neuvième résolution (Mise en harmonie des statuts avec les modifications législatives et réglementaires) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, afin d'adapter les statuts aux dernières dispositions légales et réglementaires en vigueur, décide, sur proposition du Directoire, de refondre lesdits statuts et en conséquence, adopte les nouveaux statuts qui lui sont présentés.

Dixième résolution (Pouvoirs) - L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

3 Rapport de gestion

3.1	Faits marquants de l'exercice 2010	74
3.2	Déroulement de l'exercice	75
3.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	81
3.4	Gestion des risques	81
3.5	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	89
3.6	Rémunérations et avantages des mandataires sociaux	89
3.7	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de Samse	96
3.8	Conventions et engagements réglementés	99
3.9	Rapport social	99
3.10	Rapport environnemental	101
3.11	Informations sur le capital	106
3.12	Perspectives 2011	111
3.13	Frais de recherche et de développement	111
3.14	Dépenses non déductibles fiscalement	111
3.15	Observations du Comité d'Entreprise	111

3.1 Faits marquants de l'exercice 2010

3.1.1 Changement de méthode et de présentation des comptes consolidés

Les nouveaux textes applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2010 n'ont pas changé la présentation des comptes mais ont modifié les méthodes de comptabilisation relatives aux regroupements d'entreprises.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 3 révisée qui modifie les modalités d'application de la méthode

de l'acquisition ainsi que les amendements à la norme IAS 27 révisée, qui modifie l'impact de la comptabilisation des transactions, notamment avec les intérêts non contrôlants.

L'ensemble des normes appliquées depuis le 1^{er} janvier 2010 est détaillé dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.1.2 Croissance externe

Acquisitions

- Février 2010 :

Samse acquiert 100 % du capital de Matériaux des Alpes.

- Avril 2010 :

Doras acquiert 100 % du capital de CSI Matériaux.

- Mai 2010 :

Samse prend une participation de 49,99 % dans le capital de Sweetair France.

Créations

- Mai 2010 :

Samse crée avec Plattard SAS, Tarare Matériaux dans laquelle elle apporte 50 % du capital.

- Juin 2010 :

Samse souscrit au capital de Samse Solaire à hauteur de 100 %.

Modifications significatives du périmètre

- Janvier et Mai 2010 :

La quote-part détenue par Christaud chez Log-Eau est portée à 100 % et celle détenue par Samse chez Remat est passée de 99,38 % à 99,85 %.

- Juillet 2010 :

A la suite de l'augmentation intervenue dans le capital de Bois Mauris Oddos réservée à un actionnaire, la quote part détenue par Samse dans le capital de Bois Mauris Oddos représente 90,63 % et non plus 100 %.

- Novembre 2010 :

La quote-part de capital détenu par Christaud dans le capital de Célestin Matériaux, passe de 97,11 % à 96,26 %.

- Décembre 2010 :

A la suite de mouvements de titres, la participation de Samse dans le capital de La Boîte à Outils est portée à 92,06 % et dans le capital de Christaud, à 90,76 %.

La quote-part de capital détenu par Remat dans le capital de la SCI Carrefour de Chesnes passe de 39,76 % à 69,88 %.

3.1.3 Réorganisation du périmètre

Dans le cadre de la restructuration interne, deux opérations ont été réalisées :

- Mai 2010 :

Transmission Universelle de Patrimoine des SCI Sabatier, Les Chênes et Le Vernet à Doras.

- Novembre 2010 :

Transmission Universelle de Patrimoine de CSI Matériaux (acquise le 2 avril 2010) à Doras.

3.2 Déroulement de l'exercice

3.2.1 Activité du Groupe

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2010	2009	2008	% sur 1 an	% sur 2 ans
Chiffre d'affaires	976,6	910,8	948,0	7,2	3,0
Résultat opérationnel courant	40,4	38,2	50,5	5,8	-20,0
Résultat opérationnel	43,7	42,2	50,8	3,4	-14,2
Résultat financier	-2,0	-3,0	-6,6	-32,6	-69,3
Charge d'impôt	13,9	12,6	15,9	10,2	-12,7
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	3,7	1,8	0,6	107,6	563,1
Résultat net des sociétés intégrées	31,5	28,4	28,9	10,8	8,9
Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires de Samse	27,3	24,8	24,6	10,3	10,8

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Samse a progressé de 7,22 % au cours de l'exercice 2010 et ressort à 976,6 M€. L'activité négoce a enregistré une augmentation de 9,17 % et l'activité bricolage un recul de 1,17 %.

A périmètre comparable, le chiffre d'affaires global enregistre une progression de 1,92 % (augmen-

tation de 2,60 % pour l'activité négoce et diminution de 1,17 % pour l'activité bricolage).

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce représente 82,60 % du chiffre d'affaires total consolidé et le chiffre d'affaires de l'activité bricolage représente 17,40 %.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2010	2009	2008	% sur 1 an	% sur 2 ans
Négoce	806,6	738,8	776,9	9,2	3,8
Bricolage	169,9	171,9	171,1	-1,2	-0,7
Total Groupe	976,6	910,8	948,0	7,2	3,0

2 - Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'élève à 40,4 M€, en progression de 5,79 % par rapport à l'exercice

précédent. Ce résultat traduit la légère reprise de l'activité dans le secteur du bâtiment et la maîtrise des frais généraux.

Le taux de marge opérationnelle courante ressort à 4,13 % contre 4,19 % sur l'exercice précédent. Ce recul est lié aux opérations de croissance externe qui, à court terme, ont un impact sur la rentabilité du Groupe.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel se situe à 43,6 M€. Il intègre des plus values immobilières, une provision pour risque fiscal ainsi que des éléments non récurrents pour un montant global de 3,3 M€.

Ce résultat opérationnel représente 4,47 % du chiffre d'affaires.

4 - Résultat financier

Le résultat financier représente une charge de 2,0 M€ en forte diminution (32,55 %) par rapport à l'exercice précédent, notamment du fait de la baisse des taux d'intérêt et de la constatation d'une plus value financière, liée à la cession d'actions détenues en vue de leur revente.

5 - Impôt sur le résultat

La charge d'impôt ressort à 13,9 M€ contre 12,6 M€ l'année précédente. Le taux de l'impôt facial du Groupe (après retraitement des charges qui ne supportent pas d'impôt) s'élève à 32,26 %.

6 - Résultat net des sociétés intégrées

Le résultat des sociétés intégrées progresse par rapport à l'année précédente de 10,82 %.

Il atteint un montant de 31,5 M€ contre 28,4 M€ en 2009.

7 - Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence représente un montant de 3,7 M€. Elle progresse fortement (107,62 %) et s'explique par l'effet de variation des entrées dans le périmètre d'une année sur l'autre.

8 - Résultat net consolidé - part attribuable aux actionnaires de Samse

La part de résultat revenant au Groupe s'élève à 27,3 M€ contre 24,8 M€ l'an dernier, soit une progression de 10,26 %.

3.2.2 Flux financiers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les trois derniers exercices

(en millions d'euros)	2010	2009	2008
Dettes financières non courantes	112,1	124,5	122,7
Dettes financières courantes (hors concours bancaire)	50,9	54,9	43,9
Trésorerie nette	-12,0	-59,4	-41,0
Endettement net	151,0	119,9	125,0

3.2.3 Flux d'investissement

(en K€)	2010	2009	2008
Investissements réalisés par Samse			
Investissements opérationnels			
Immobilisations incorporelles	941	2 478	1 388
Terrains et constructions	5 985	9 895	7 034
Matériels et outillages	699	676	1 778
Installations et agencements mobiliers	565	1 274	1 146
Matériels de transport	1 718	1 024	3 795
Matériel de bureau, informatique et mobilier	373	264	261
Total	10 281	15 611	15 402
Investissements financiers			
Sweetair France	1 365	-	-
Tarare Matériaux	250	-	-
Christaud	239	4	-
Samse Solaire	50	-	-
La Boîte à Outils	32	33	257
Remat	17	26	59
Plattard SAS	-	13 444	-
F.D.E. (Groupe M +)	-	1 501	3 452
SCI Les Artisans	-	1	-
SCI Les Bambous	-	1	-
Franchville Matériaux	-	-	304
M.C.D.I.	-	-	14
Didier	-	-	914
Get Electric	-	-	52
Leader Carrelages	-	-	714
Total	1 953	15 010	5 766
Investissements Samse société mère	12 234	30 621	21 168
Investissements réalisés par les filiales (*)			
Blanc Matériaux	30	161	73
Bois Mauris Oddos	64	761	3 163
Bourg Matériaux	68	22	-
Les Comptoirs du Bois Associés	-	17	49
Btp Distribution	-	78	307
Célestin Matériaux	22	163	252
Christaud	156	295	578
Comptoir Froment	52	38	813
Des Idées	9	9	215
Doras	7 436	8 944	20 217
Expotéo	6	21	466
Groupe Henry	498	49	190
La Boîte à Outils	11 706	8 995	10 627
Franchville Matériaux	15	13	21
Remat	393	54	1 700
M+ Matériaux	512	735	5 105
Quincaillerie du Pays de Seyne	-	-	109
Sté des Gravieres et Agglomérés de Cluses	-	-	170
Autres	280	77	224
Investissements filiales	21 247	20 432	44 279
Investissements Groupe	33 481	51 053	65 447

(*) Les investissements réalisés par les filiales comprennent les investissements opérationnels et financiers.

3.2.4 Activité de Samse

Extrait du compte de résultat (données sociales)

(en millions d'euros)	2010	2009	2008	% sur 1 an	% sur 2 ans
Chiffre d'affaires	423,2	405,8	462,6	4,3	-8,5
Résultat d'exploitation	14,6	11,8	20,6	24,6	-28,8
Résultat financier	7,5	5,2	4,0	44,0	88,3
Résultat exceptionnel	1,2	0,6	-0,2	108,6	595,2
Participation	1,0	0,4	1,2	135,8	-17,5
Impôt sur le résultat	4,9	3,4	6,0	44,6	-18,2
Résultat net	17,4	13,7	17,1	27,0	1,8

Le chiffre d'affaires réalisé par Samse sur l'exercice 2010 s'élève à 423,2 M€ contre 405,8 M€ en 2009, ce qui représente une hausse de 4,29 %.

Le résultat d'exploitation augmente, passant de 11,8 M€ à 14,6 M€, soit une hausse de 24,62 % : les produits d'exploitation se situent à 435,2 M€ et les charges à 420,5 M€.

Le résultat financier, constitué principalement de

dividendes en provenance des filiales, est en hausse par rapport à 2009.

Le résultat exceptionnel qui était de 0,6 M€ en 2009 ressort à 1,2 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 1,0 M€ et un impôt sur les bénéfices de 4,9 M€, le résultat net s'établit à 17 389 692,88 €, en hausse de 27,03 % par rapport au résultat 2009.

Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al 1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

La décomposition de la dette fournisseurs au 31 décembre 2010 est la suivante :

Dette fournisseurs (en K€)					
Echu + 60 jours	Echu - 60 jours	30 jours	45 jours	60 jours	> 60 jours
0	586	29 672	4 456	14 552	1 211

La décomposition de la dette fournisseurs au 31 décembre 2009 est la suivante :

Dette fournisseurs (en K€)						
Echu + 70 jours	Echu - 70 jours	30 jours	45 jours	60 jours	70 jours	> 70 jours
1 246	527	33 383	22 059	1 274	14 928	160

La dette fournisseurs de plus de 70 jours représentait moins de 2 % du poste fournisseurs au 31 décembre 2009 et concernait des litiges.

3.2.5 Activité et résultats des principales filiales opérationnelles (en K€)

(Données sociales)

Sociétés	Chiffre d'affaires			Résultat d'exploitation		
	2010	2009	% variation	2010	2009	% variation
Blanc Matériaux	5 638	4 877	15,60	652	504	29,37
Bois Mauris Oddos	23 058	22 621	1,93	711	379	87,60
Bourg Matériaux	11 053	8 790	25,75	263	-53	-596,23
Bricolage Bois du Verne	3 851	4 110	-6,30	31	39	-20,51
Btp Distribution	19 815	19 426	2,00	693	794	-12,72
Célestin Matériaux	15 374	14 863	3,44	1 080	974	10,88
Christaud	24 285	22 372	8,55	1 721	2 058	-16,38
Comptoir Froment	11 817	10 674	10,71	735	629	16,85
Deguerri-Samse	6 431	6 726	-4,39	457	458	-0,22
Des Idées	1 806	2 124	-14,97	-108	-12	800,00
Didier	12 644	13 601	-7,04	168	116	44,83
Doras (Groupe)	190 345	192 056	-0,89	6 774	7 368	-8,06
Entrepôt du Bricolage Froment	11 637	11 963	-2,73	809	952	-15,02
Ets Pierre Henry et Fils	52 058	45 274	14,98	5 121	3 741	36,89
Ets Roger Cléau	17 466	18 130	-3,66	771	1 047	-26,36
Expotéo	4 004	3 986	0,45	-80	-21	280,95
Franchville Matériaux	4 676	3 889	20,24	90	62	45,16
La Boîte à Outils	154 978	157 338	-1,50	5 551	7 708	-27,98
Leader Carrelages	3 272	3 628	-9,81	284	389	-26,99
Les Comptoirs du Bois Associés	4 057	4 569	-11,21	199	272	-26,84
M + Matériaux	75 897	77 774	-2,41	571	-382	-249,48
Mat Appro	4 889	2 695	81,41	120	-55	-318,18
Matériaux Simc	112 182	101 768	10,23	3 351	2 369	41,45
Outimat Btp	2 761	172	NC	44	2	NC
Plattard Négoce	63 881	60 620	5,38	2 450	2 302	6,43
Remat	7 134	6 624	7,70	211	127	66,14
RG Bricolage	8 170	7 764	5,23	697	594	17,34
Sovime Fermetures	1 832	1 999	-8,35	52	75	-30,67
Sweetair France (*)	11 777	-	-	1 433	-	-
Ts Habitat	6 228	6 172	0,91	384	332	15,66

(*) Entrée dans le périmètre du Groupe en 2010

NC : non comparable.

(Données sociales)

Sociétés	Résultat courant			Résultat net		
	2010	2009	% variation	2010	2009	% variation
Blanc Matériaux	629	481	30,77	408	323	26,32
Bois Mauris Oddos	821	423	94,09	3 194	207	1443,00
Bourg Matériaux	229	-102	-324,51	236	-99	-338,38
Bricolage Bois du Verne	2	-1	-300,00	9	-2	-550,00
Btp Distribution	704	779	-9,63	475	443	7,22
Célestin Matériaux	1 088	981	10,91	712	710	0,28
Christaud	2 099	2 433	-13,73	1 473	1 721	-14,41
Comptoir Froment	710	583	21,78	727	547	32,91
Deguerre-Samse	463	455	1,76	300	306	-1,96
Des Idées	-125	-39	220,51	-133	-51	160,78
Didier	145	93	55,91	124	124	0,00
Doras (Groupe)	8 503	8 188	3,85	6 144	6 053	1,50
Entrepôt du Bricolage Froment	804	949	-15,28	501	581	-13,77
Ets Pierre Henry et Fils	5 063	4 490	12,76	3 406	3 234	5,32
Ets Roger Cléau	908	1 175	-22,72	482	747	-35,48
Expotéo	-137	-278	-50,72	-151	-290	-47,93
Francheville Matériaux	73	45	62,22	41	43	-4,65
La Boîte à Outils	6 876	8 624	-20,27	5 400	5 916	-8,72
Leader Carrelages	303	421	-28,03	207	282	-26,60
Les Comptoirs du Bois Associés	205	287	-28,57	138	192	-28,13
M+ Matériaux	283	-808	-135,02	-209	-1 333	-84,32
Mat Appro	120	-55	-318,18	96	-49	-295,92
Matériaux Simc	3 046	1 995	52,68	1 860	891	108,75
Outimat Btp	46	10	NC	26	19	NC
Plattard Négoce	2 551	2 245	13,63	1 405	1 322	6,28
Remat	390	829	-52,96	315	751	-58,06
RG Bricolage	685	580	18,10	462	382	20,94
Sovime Fermetures	60	87	-31,03	43	66	-34,85
Sweetair France (*)	1 444	-	-	953	-	-
Ts Habitat	374	295	26,78	378	277	36,46

(*) Entrée dans le périmètre du Groupe en 2010

NC : non comparable.

Les flux entre les sociétés du Groupe sont mentionnés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées, figurant au chapitre 2.4.

3.3 Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

- La société Matériaux des Alpes, acquise le 25 février 2010, a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine à la société Samse, au 1^{er} janvier 2011.
- Le 12 janvier 2011, Samse prend une participation de 51 % dans le capital de la société Gamag Finances (Groupe Gamag) dont les agences principalement localisées dans le Gard permettront de conforter le développement du Groupe dans le Sud. Fort de ses 150 collaborateurs, ce négoce a développé, au fil des années, des savoir-faire particuliers comme la menuiserie, le carrelage, le sanitaire et le bricolage.
- En date du 1^{er} février 2011, Doras acquiert 100 % du capital de la société Etablissements Ploton. Cette société exploite un fonds de commerce de négoce de matériaux de construction à Toucy, dans le département de l'Yonne.
- En date du 11 février 2011, Btp Distribution prend une participation complémentaire de 25 % dans le capital de la société Les Transports Schwartz dont elle détient désormais 100 % du capital.
- En date du 9 février 2011, La Boîte à Outils et Mr Bricolage signent un partenariat stratégique visant à développer conjointement un réseau de magasins de bricolage discount, en s'appuyant sur le savoir-faire de La Boîte à Outils et la puissance du référencement de Mr Bricolage. Le développement de cette association sera assuré par la société DEDB, détenue par chacun des partenaires, à hauteur de 50 %, et par la société MBAO, filiale à 90 % de Mr Bricolage et à 10 % de La Boîte à Outils, ces deux sociétés ayant été créées le 9 février 2011. La Boîte à Outils optimisera ainsi la performance économique et la dynamique commerciale de ses réseaux actuels et pourra réaliser un développement sur l'ensemble du territoire national. Les parties réaliseront leur partenariat au travers d'un premier magasin situé à Amphion-Publier, dans le département de la Haute-Savoie.
- Le 28 février 2011, Christaud cède les titres qu'elle détient dans le capital de la société Laudis, à hauteur de 55 %.
- En date du 14 mars 2011, Samse acquiert 25 % du capital de la société Zanon Transports.

3.4 Gestion des risques

3.4.1 Facteurs de risques

L'identification et l'évaluation des risques au sein du Groupe Samse passent par son processus de cartographie des risques et par l'expertise des métiers. Par ailleurs, lors de la réunion de juin 2010, les membres du comité d'audit ont effectué la revue des risques, en présence du directeur juridique et des dirigeants.

La société a procédé à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et elle considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés.

Le risque de crédit/contrepartie

L'activité négoce du Groupe Samse est exposée au risque de non-recouvrement de ses créances clients. La gestion du risque est assurée en interne

et décentralisée dans les agences et les régions, à travers les responsables crédit clients.

Les responsables crédit clients utilisent des prestations de surveillance financière (COFACE), d'assurance-crédit (SFAC) et de garanties de paiement, auxquelles ils sont formés de manière régulière au travers de stages menés par la direction juridique et sociale. Le suivi du risque global est assuré par la direction générale en relation avec la comptabilité clients.

La gestion des contentieux, sous la responsabilité de la direction juridique et sociale, est assurée en interne et centralisée au siège social au service contentieux, composé de trois juristes.

Les affaires sont suivies individuellement et les actions en justice sont menées en collaboration avec un cabinet d'avocats.

La gestion du risque crédit-clients est effectuée par la société Samse pour l'ensemble des filiales du Groupe à l'exception de Doras et des Ets Pierre Henry et Fils qui disposent de leur propre service, assurant ainsi une meilleure proximité clients.

Le Groupe a constaté une régression de l'insolvabilité clients au cours de l'année 2010 avec une diminution des incidents de règlement et des procédures de recouvrement par rapport à l'année 2009. Ainsi, le Groupe Samse a constaté, au 31 décembre 2010, une provision pour dépréciation des comptes clients en diminution de 4,75 % par rapport à l'année précédente. L'annexe aux comptes consolidés, note 11 Clients et comptes rattachés détaille l'évolution des créances clients de l'activité négoce pour les trois dernières années notamment à travers la balance âgée des créances clients.

Le Groupe poursuit sa politique de veille mise en place dès 2008 en partenariat avec la SFAC, assureur du risque de crédit pour le Groupe. Cela a permis la maîtrise du risque en 2009 et 2010 mais la vigilance restera élevée sur 2011.

Pour cela, le Groupe a renforcé son organisation avec le recrutement, au second semestre 2010, d'un crédit manager. Ses missions sont d'assurer le suivi du risque crédit au niveau du Groupe, d'optimiser la politique de couverture et de mettre en place des outils et des procédures à destination des responsables des points de vente afin de sécuriser les encours accordés. Il veillera à l'application par le Groupe de la Loi de Modernisation de l'Economie pour la partie crédit clients, dans le cadre du Décret n° 2009-488 du 29 avril 2009 portant dérogation aux dispositions relatives aux délais de paiement dans la filière des produits, bois, matériaux et services pour la construction et la décoration dans le secteur du bâtiment et des travaux publics et portant le délai maximum de paiement à 45 jours fin de mois au 1^{er} janvier 2012.

Les risques opérationnels

Le risque de concurrence

Les risques liés à la concurrence obligent le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et des acteurs.

Pour l'activité négoce, Point P, Réseau Pro, Big Mat, Gédimat, Promater et Tout Faire Matériaux constituent les principaux concurrents. Concernant

l'activité bricolage, les principaux concurrents sont Leroy Merlin, Castorama, Brico Dépôt.

Dans ce contexte concurrentiel, le Groupe Samse veille à adapter en permanence ses agences et ses magasins :

- refonte des plans de vente et des plans de stock,
- formation des collaborateurs,
- investissement dans les moyens logistiques et les outils marketing,
- amélioration de la qualité de service clients,
- maillage territorial.

Par toutes ces actions, les parts de marché des différentes enseignes du Groupe sont maintenues ou développées.

Les risques liés à la sécurité des personnes et des biens

Les points de vente du Groupe sont soumis aux législations du Code du travail, des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Afin de répondre aux obligations réglementaires qui en découlent et pour assurer la sécurité de ses employés et des clients sur les sites, le Groupe Samse a mis en place, depuis six ans, trois responsables de la sécurité, soit un pour le négoce et deux pour le bricolage. Cette organisation a été renforcée en 2008 par la mise en place de quatre animateurs sécurité pour le négoce, rattachés aux régions et d'un animateur sécurité à temps partiel dans chaque magasin, pour le bricolage. Les règles de sécurité, spécifiques aux plates-formes logistiques, sont centralisées par le responsable sécurité de l'activité négoce en liaison avec le référent sécurité du site.

Les animateurs, recrutés au sein du Groupe ont suivi une formation initiale de plusieurs mois en 2008 complétée par des formations de mise à niveau tous les ans comme la formation « Préventeurs d'entreprise » de l'INRS et le Service de Secours Incendie Assistance aux Personnes (niveau 1).

Les responsables sécurité, assistés par les animateurs sécurité, ont pris en charge la réalisation et la mise en place de la documentation obligatoire sur la prévention : dossier d'évaluation des risques, protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement, plan de prévention des entreprises extérieures et permis de feu.

Le déploiement du système de management en sécurité s'est poursuivi en 2010 pour l'activité négoce. L'animateur sécurité accompagne et conseille les chefs d'agence et les directeurs de région sur la réglementation ERP et sur la prévention des risques professionnels. Il diffuse un reporting par région à destination du responsable de la sécurité négoce et de la direction générale concernant la sûreté, l'incendie, la santé et la sécurité au travail, l'environnement et l'administratif réglementaire.

Le système a été renforcé par la formation de l'encadrement aux règles de sécurité et la mise en place de sessions annuelles de retours d'expérience.

Un audit sécurité incendie a été mené sur 2009/2010 sur les sites du négoce Samse et du bricolage. Les animateurs et responsables sécurité ont accompagné en 2010 la mise en place des recommandations issues de cet audit.

L'audit sécurité incendie sera réalisé tous les deux ans pour évaluer la mise en œuvre de la sécurité incendie sur les sites, tant au niveau des entretiens des installations que du comportement et de la prise en compte des risques.

Au niveau du siège social du Groupe, les installations de sûreté ont été renforcées afin de garantir une meilleure sécurité des personnes et des biens. Les installations dédiées à la production de froid ont quant à elles été remises à niveau afin de maintenir la sécurité des salles informatiques et le confort des espaces de travail. Le diagnostic d'accessibilité Personnes à Mobilité Réduite qui avait été réalisé en 2009 avait conclu à des modifications obligatoires en termes d'accessibilité au bâtiment. Les travaux ont été réalisés en 2010. Les formations incendie et secouriste du travail sont organisées régulièrement pour le personnel du siège social.

Le Groupe est doté de Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail qui participent à l'amélioration de la gestion de ces risques.

S'agissant d'un travail de proximité, Doras, M+ Matériaux, Matériaux Simc et les Ets Pierre Henry et fils gèrent de manière autonome la sécurité des personnes et des biens sur leurs sites, en utilisant l'expertise du Groupe Samse.

Le risque lié aux investissements futurs

Le Groupe est exposé aux risques inhérents aux opérations de développement. Tous les projets de croissance externe et interne sont présentés et

validés en Directoire et en Conseil de Surveillance. Le Groupe a recours à des Conseils extérieurs sur des problématiques particulières, tels que les aspects juridiques et financiers.

Pour améliorer l'analyse des risques liés aux investissements futurs, les projets d'investissement sont soumis à l'approbation du comité stratégique et d'investissement. Le comité étudie tous les projets de croissance externe et les projets de croissance organique de plus de 1 M€. La direction du développement et les responsables opérationnels présentent les projets sur la base d'une étude de marché et d'une analyse de rentabilité. La mission du comité stratégique et d'investissement est d'étudier et de valider les projets d'investissement liés à la croissance de la société, notamment en fonction du critère de retour sur investissement.

Les risques de liquidité

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe s'assure notamment que ses lignes de crédit permettent de financer les dépenses opérationnelles.

Il dispose d'une centralisation de trésorerie interne et en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Les passifs financiers du Groupe sont composés majoritairement d'emprunts amortissables trimes-triellement. Les passifs financiers hors concours bancaires se répartissent uniformément sur l'année. La note 17.1 Détail des dettes financières de l'annexe aux comptes consolidés donne la répartition des passifs financiers du Groupe.

L'endettement financier net du Groupe s'élève à 151 M€ au 31 décembre 2010 (dont 34 M€ d'emprunts soumis à covenants) pour 120 M€ l'année précédente. La note 17.9 Détermination de l'endettement financier net de l'annexe aux comptes consolidés fournit le détail des postes qui le composent.

Le Groupe s'est engagé à respecter les covenants suivants au terme de certains emprunts :

- Endettement global net élargi au crédit bail/Fonds propres : inférieur ou égal à un.
- Endettement global net élargi au crédit bail/Capacité d'autofinancement incluant la part d'amortissement en capital des loyers en crédit bail : inférieur ou égal à trois.

L'endettement global net élargi au crédit bail est minoré de la trésorerie rendue indisponible donnée en garantie de l'engagement de rachat de minoritaires pour un montant de 5,1 M€.

Au 31 décembre 2010, ces ratios financiers sont respectés :

- Endettement global net / Fonds propres = 0,49
- Endettement global net / Capacité d'auto-financement = 2,96

Les engagements de rachat de minoritaires sont comptabilisés dans les dettes financières pour un montant de 14,8 M€ comme le précise la note 17.7 Rachat de minoritaires de l'annexe aux comptes consolidés.

Les risques de marché

Le risque de taux

Le risque de taux est suivi de manière régulière par la direction administrative et financière du Groupe et par le responsable de la trésorerie, en coordination avec les différentes banques partenaires.

Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable. Le détail de leur répartition est donné dans l'annexe aux comptes consolidés, note 17.8 Encours des dettes et des actifs financiers.

Les opérations de couverture de taux sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés, note 17.6 Valorisation des SWAPS.

Le risque de change

Le Groupe est peu exposé au risque de change, ses importations proviennent majoritairement de la zone euro ou sont libellées en euros, sauf pour quelques fournisseurs de la zone Asie qui sont payés en dollars. Le faible montant des importations n'impose pas de mettre en place de couverture de change systématique. Cependant, le Groupe peut mettre en place ponctuellement, en fonction de la volatilité du dollar, des options d'achat à terme.

Le Groupe exporte de façon marginale en Suisse et dispose de points de vente frontaliers dans l'Ain et la Haute-Savoie. Aucune couverture euros / francs suisses n'a été mise en place car la majeure partie des clients règle en euros.

Le risque sur actions et autres instruments financiers

Le risque sur actions et autres instruments financiers est suivi de manière régulière par la

direction administrative et financière du Groupe et par le responsable de la trésorerie.

L'annexe aux comptes consolidés, note 17.3 Risque de crédit, de liquidité et de marché détaille les montants et la méthode de valorisation.

Les risques liés aux engagements hors bilan

Une revue des engagements hors bilan est réalisée semestriellement et documentée. L'annexe aux comptes consolidés, note 33 Engagements établit les engagements par nature et par échéance.

Les risques juridiques

Les facteurs de dépendance

Le Groupe Samse n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet, licence ou contrat d'approvisionnement susceptible d'avoir une incidence notable sur la situation financière, l'activité, le résultat ou le patrimoine du Groupe.

Les litiges

Dans la gestion courante de ses activités, le Groupe Samse est sujet à divers litiges ou contentieux dont la société estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront aucune incidence notable sur la situation financière, l'activité, le résultat ou le patrimoine du Groupe.

Une provision pour risque fiscal a été constatée dans les comptes de la société mère au 31 décembre 2010 pour un montant de 946 K€. Cette provision correspond principalement à la requalification de la plate-forme logistique du Groupe en établissement industriel créant ainsi un rappel de la taxe professionnelle pour les années 2007 à 2009. La société Samse a contesté auprès de l'administration fiscale ce rappel.

De plus, il n'existe aucun litige ou arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence notable sur la situation financière, l'activité, le résultat ou le patrimoine du Groupe. Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Les risques industriels et environnementaux

Le Groupe Samse présente essentiellement un risque de type environnemental lié au stockage de certaines matières dangereuses sur sa plate-forme logistique. Le site est soumis à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le respect de cette réglementation est assuré par un référent sécurité sur le site avec l'appui de l'expertise du responsable sécurité de l'activité négoce. De plus, la plate-forme a obtenu la certification APSAD suite au sprinklage d'une partie du site en liaison avec les assureurs du Groupe.

Par ailleurs, les agences du Groupe intègrent une démarche consistant à améliorer le tri des emballages et déchets. Ainsi, des bennes de DIB (Déchets Industriels Banals), gravats, bois, cartons sont mises en place et la revalorisation auprès de filières de traitements dûment habilitées est effec-

tuée via un panel de prestataires de traitement de déchets. Un reporting détaille les volumes de déchets mois par mois afin d'optimiser cette gestion.

Le Groupe n'engendre pas de risque environnemental particulier inhérent à son activité. Toutefois, il est soucieux du respect de l'environnement et a décidé de poursuivre un certain nombre d'actions détaillées dans le Rapport environnemental inséré au chapitre 3.10 du présent Document de Référence.

Les sociétés du Groupe Samse n'ont fait l'objet d'aucune condamnation et n'ont eu à verser aucune indemnité au titre des réglementations liées à l'environnement au cours de l'exercice écoulé. Elles n'ont eu aucune provision à constituer au titre des risques liés à l'environnement.

3.4.2 Assurances et couvertures des risques

Stratégie de couverture des risques du Groupe

La politique en matière de stratégie de couverture des risques est centralisée au niveau du Groupe pour la partie Samse-La Boîte à Outils et sous la responsabilité de la direction juridique et sociale.

Au cours de l'exercice 2010, Doras, le Groupe Henry et M+ Matériaux ont poursuivi leur politique de couverture et les contrats en cours.

La direction juridique et sociale a pour mission de détecter, d'analyser, de couvrir et d'intervenir en amont de tous les risques identifiés. Son expertise a permis la mise en place d'une stratégie de couverture répartie entre prévention, auto-assurance et assurance des risques identifiés.

La stratégie de couverture des risques du Groupe est basée, d'une part, sur une politique active de prévention quant à la sécurité des biens et des personnes et, d'autre part, sur un arbitrage entre politique d'assurance pour les risques importants et d'auto-assurance pour les risques de fréquence.

La stratégie de gestion des éventuels sinistres du Groupe Samse est basée sur la gestion directe de ceux-ci, en partenariat avec la compagnie d'assurance via des courtiers. Cette politique permet de réagir au mieux dès la gestation d'un éventuel sinistre et donc, soit de le régler

immédiatement, soit de le gérer dans l'optimisation active du risque potentiel. Les procédures sont également gérées directement, en partenariat avec les compagnies. Cette politique assure au Groupe sa performance dans les résultats de la gestion des divers sinistres.

Le Groupe n'a pas de compagnie d'assurance ou de réassurance «captive».

Politique de prévention

La politique de prévention est un élément important de la stratégie de couverture des risques dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens.

Cette politique de prévention est mise en œuvre au travers de la formation des personnels. Les programmes de formation sont établis en fonction des obligations légales liées à la conduite de matériels industriels et des besoins recensés par les responsables sécurité au travers d'audits sur le terrain ou à la suite d'accidents du travail. Ainsi le Groupe a mis en place des formations concernant les gestes et les postures de travail ou le magasinage en sécurité.

Les chefs d'établissements sont formés au management en sécurité (négoce Samse).

Une politique importante de prévention est soutenue (neuf animateurs sécurité à temps complet dans le Groupe, audits annuels de chaque établissement sur la base d'une matrice d'analyse définie avec la compagnie, mise en conformité des établissements, plan de thermographie systématique des réseaux électriques des établissements, remise à jour de tous les éléments individuels de prévention des risques d'accident du travail, formations à la sécurité représentant le quart des dépenses globales de formation, analyses systématiques de chaque accident du travail avec plan d'action, etc...). Ces éléments doivent permettre d'éviter autant que possible la survenance d'un nouveau sinistre important, et faire baisser le risque accident du travail du Groupe.

Politique d'assurance et d'auto-assurance

En 2010, les politiques antérieures ont été reconduites.

Les risques identifiés par la direction juridique sont assurés auprès de compagnies d'assurance dont la notoriété est reconnue, pour la partie Samse-La Boîte à Outils (Samse, Christaud, Celestin Matériaux, Laudis, Bois Mauris Oddos, Remat, Dumont Investissement, Francheville Matériaux, Expoteo, La Boîte à Outils, Des Idées, Entrepôt du Bricolage Froment, Bricolage Bois Du Verne, Ts Habitat).

Doras, M+ Matériaux et le Groupe Henry restent indépendants dans leur gestion et leur couverture des risques.

Le Groupe utilise l'expertise de cabinets de courtage spécialisés. Cette pratique permet d'obtenir un bon rapport qualité/prix et d'avoir des conseils judicieux.

La politique d'assurance de Samse-La Boîte à Outils est toujours d'assurer l'ensemble des risques de gravité, c'est-à-dire ceux qui peuvent mettre en péril un établissement et de s'auto-assurer pour les risques de fréquence pour les montants inférieurs à la franchise.

Cette politique permet d'une part de ne pas surcharger le coût d'une police par des sinistres de fréquence de faible montant et d'autre part de responsabiliser les utilisateurs dans leurs pratiques en s'appuyant sur la politique de prévention et sur l'affectation réelle du coût des sinistres dans les résultats des agences.

Doras, M+ Matériaux et le Groupe Henry ont choisi des politiques d'assurance avec de faibles franchises.

Pour 2010, le cumul des primes d'assurance est de 3,77 M€, soit 0,375 % du chiffre d'affaires considéré des sociétés (très légère baisse relative).

Couverture des dommages matériels et pertes d'exploitation

❑ Le Groupe Samse-La Boîte à Outils

Le contrat d'assurance souscrit auprès d'Allianz, selon le principe de garantie «tous risques sauf», couvre pour l'essentiel les risques d'incendie, de dégâts des eaux, électriques, de vol ainsi que les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis.

En 2010, tous les sites de La Boîte à Outils, les têtes de région Samse et la plate-forme de Brezins étaient assurés en pertes d'exploitation. Cette assurance a été souscrite pour la première fois en 2007 pour les têtes de région négoce, considérant que les petites agences satellites qui leur sont attachées peuvent facilement être substituées en cas de sinistre (livraisons depuis les autres agences) ce qui n'est pas le cas pour les grosses agences en tête de région.

Les critères de souscription tiennent compte de l'offre du marché de l'assurance dans les limites usuelles.

Un partenariat fructueux est mis en place avec la compagnie, dont l'expertise est sollicitée dès la conception de nouveaux bâtiments permettant ainsi une optimisation des risques et des investissements de prévention. Un audit de l'ensemble des établissements en matière de protection des biens et des personnes a été commencé en 2008 et réalisé pour la totalité en 2009. Il est reconduit bi-annuellement.

Il permet, sur un ensemble de points concrets, de faire le bilan précis des actions à accomplir. Cet audit est effectué en interne par les animateurs de sécurité.

La couverture maximale par sinistre est inchangée à 30 M€ pour la plate-forme de Brezins, sans hausse de prime. Elle est de 19,5 M€ pour les autres établissements.

La franchise, de 15 K€ pour les sinistres de fréquence (vol, dégâts des eaux, risques électriques, etc...), rend le Groupe auto-assureur de près de 90 % d'entre eux.

La franchise est de 75 K€ pour l'incendie, et de 5 jours pour la perte d'exploitation.

Il convient de noter que Samse assure pour l'ensemble du Groupe (bricolage et toutes filiales comprises) la plate-forme de Brezins qui représente le risque maximum possible pour le Groupe et sur lequel la police Samse est assise ; cela représente une aggravation significative des risques par rapport à une agence normale et aux autres sociétés du Groupe.

Le sinistre majeur survenu en fin décembre 2007 (environ 7 M€ de sinistre pour le magasin de La Boîte à Outils Gap qui a entièrement brûlé, et malgré une reconstruction accomplie rapidement, (réouverture en novembre 2008) pèse naturellement dans la statistique sinistre du Groupe. Ce sinistre a permis d'éprouver la solidité de la couverture mise en place et la qualité du partenariat développé tant avec les AGF qu'avec le courtier Gras Savoye, qui ont aidé le Groupe à surmonter toutes les difficultés liées à cette reconstruction. AGF a confirmé qu'il maintenait ses garanties au taux inchangé depuis 2007. Une baisse a été négociée pour 2011.

❑ Le Groupe Doras

Le contrat d'assurance a été renégocié en 2007 auprès de la compagnie Allianz, par l'intermédiaire du courtier Tesson-de Froment (changement de courtier en 2010), et couvre pour l'essentiel les risques d'incendie, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis. Les critères de souscription tiennent compte de l'offre du marché de l'assurance.

L'ensemble des agences est assuré en pertes d'exploitation. La limitation contractuelle d'indemnité globale est de 19 999 900 €, par sinistre et/ou événement. La franchise est de 7 K€ et de 3 jours ouvrés pour la perte d'exploitation.

Un recensement de la valeur des actifs et des marges brutes générées par l'exploitation de ces actifs est réalisé annuellement.

❑ Le Groupe M+

Le contrat d'assurance est souscrit auprès du GAN via un agent. La franchise est faible (2 650 €).

Une garantie perte d'exploitation est également souscrite avec une franchise de 3 jours. Aucun élément significatif n'est à signaler en 2010.

Cette police est reprise dans la police Groupe Samse en 2011.

Couverture du risque de responsabilité civile

Le contrat de responsabilité civile souscrit comprend deux volets : la responsabilité civile chef d'entreprise et la responsabilité civile produit.

La responsabilité civile chef d'entreprise couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de l'activité du Groupe.

La responsabilité civile produit est une spécificité du métier du Groupe. Elle couvre les obligations de garanties énoncées dans le Code civil et se rapportant aux activités du Groupe (articles 1792 garantie annale, biennale et décennale du bâtiment. 1641 garantie des vices cachés, 1382 responsabilité civile et 1386 responsabilité des produits défectueux).

❑ Le Groupe Samse-La Boîte à Outils

La couverture maximale est de 6,5 M€ par sinistre. Les principales sous-limites concernent les dommages matériels et immatériels consécutifs et la responsabilité après livraison.

Ces litiges sont gérés d'une manière très intégrée par le Groupe. La direction juridique prend en charge la gestion des litiges et garde la maîtrise de toutes les procédures éventuellement engagées en partenariat étroit avec la compagnie.

Le montant du risque est déterminé et provisionné suivant des règles Groupe dans les comptes sociaux des différentes entités concernées. La politique menée induit une excellente maîtrise de ce risque et une sinistralité quasi inexistante.

Placée auprès de la mutuelle du bâtiment Camacte depuis 2005, via le courtier Gras Savoye, cette police a capitalisé pour faire face à un éventuel sinistre majeur ou sériel et a permis une renégociation du taux en 2008.

Il convient de noter que Samse importe pour le Groupe, via sa plate-forme centrale de Brezins, de plus en plus de produits (Chine...). Agissant en qualité d'importateur, Samse supporte, pour l'ensemble du Groupe qu'elle approvisionne, la charge de la surprime d'assurance répercutée à chaque filiale ensuite dans le taux de refacturation.

❑ Le Groupe Doras

Le risque de responsabilité civile (responsabilité civile d'exploitation et décennale produit), fait l'objet d'une couverture d'assurance souscrite auprès de la compagnie L'auxiliaire, via le courtier Tesson-de Froment (changement de courtier en 2010). La couverture maximale est de 2 287 K€ pour les dommages corporels et 1 525 K€ pour la RC produits.

❑ Le Groupe M+

Le contrat d'assurance est souscrit auprès de la compagnie Chartis (ex AIG Europe) via un agent. La franchise est faible. Aucune couverture n'a été souscrite pour les éventuels risques liés aux matériaux et produits vendus.

Couverture des risques liés au parc automobile et camions

❑ Le Groupe Samse-La Boîte à Outils

Près de 1 500 véhicules (voitures, poids lourds et engins de manutention) sont assurés dans une police flotte unique, souscrite auprès de la Macifilia, via le courtier Opera. Cette police est gérée à l'équilibre sinistres/primes. Il convient de noter après une amélioration importante depuis ces cinq dernières années (baisse du taux de fréquence et de gravité), une brutale aggravation des provisions (1 M€) en fin d'année 2010 en suite de 4 sinistres corporels graves, dont 3 sont anciens mais dont le montant a été considérablement réévalué.

La police a été renégociée au mieux pour 2011. Samse est propriétaire des nouveaux achats camions pour le compte de ses filiales bricolage et de M+ Matériaux (location interne) et supporte donc le coût d'assurance (refacturé en location).

❑ Le Groupe Doras

Voitures, poids lourds et engins de manutention sont assurés dans une police flotte unique, souscrite auprès de la Macifilia, via le courtier

Tesson-de Froment (changement de courtier en 2010). Cette police est gérée à l'équilibre sinistres/primes.

❑ Le Groupe M+

Le risque est assuré auprès du GAN via un agent.

Couverture du risque clients

Ce risque est très important pour le Groupe du fait de la typologie de sa clientèle, dont nombre d'artisans ou petites structures (EURL, SARL à 1 € de capital) sont structurellement insolvable. Une politique de maîtrise du crédit est en place. Elle permet de maintenir les impayés à un niveau compétitif. L'année 2010 a vu une revalorisation de la cotation des entreprises du bâtiment après une baisse importante en 2009, ainsi que la mise en place de la réduction des délais de paiement à 60 jours fin de mois de facturation, en application de la LME et des accords dérogatoires de branche. La maîtrise du crédit a permis d'absorber le tout avec un faible impact.

Le risque est principalement assuré auprès de la SFAC, via des courtiers, permettant également de bénéficier de tout le renseignement et la veille possible. M+ Matériaux souscrit en sus du renseignement auprès de Pouey. Le coût des primes et du renseignement est toujours le plus gros poste budgétaire des assurances du Groupe.

Couverture des autres domaines

En complément des couvertures ci-dessus, le Groupe souscrit aux assurances obligatoires comme celles concernant les déplacements professionnels des salariés du Groupe avec leur véhicule privé. Le Groupe Henry est également assuré pour ses risques de transport maritime. Les dirigeants du Groupe Samse bénéficient des garanties du programme d'assurance des mandataires sociaux.

3.5 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Les mandats et fonctions des mandataires sociaux figurent au chapitre 2.2 du présent Document de Référence.

3.6 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Le 19 décembre 2008, le Conseil de Surveillance de Samse a pris connaissance des Recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Ces Recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stock-options en lien avec la politique d'association au capital, l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunération des dirigeants.

Le Conseil de Surveillance a confirmé qu'il partageait l'esprit de ces Recommandations et que celles-ci s'inscrivaient dans la politique de gouvernance de la société.

Il a néanmoins formulé des réserves en matière de non cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail au regard des spécificités de son management issu du salariat et dont le statut est comparable à celui des autres cadres supérieurs dirigeants du Groupe Samse.

3.6.1 Politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux

Rémunération des membres du Directoire

Les principes généraux de la politique de rémunération des membres du Directoire, ainsi que l'analyse des situations individuelles de chacun d'eux, sont revus par le comité des rémunérations et des nominations, et présentés au Conseil de Surveillance.

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable.

Les rémunérations fixe et variable intègrent la rémunération du mandat social à hauteur de 106 137 € pour le Président et 105 837 € pour le Vice-Président du Directoire.

Les rémunérations variables sont déterminées, en fonction des dirigeants, selon deux méthodes :

- a) la prime individuelle d'objectifs est calculée sur la base du résultat opérationnel courant consolidé du Groupe, augmenté du résultat des sociétés mises en équivalence pour le Président et le Vice-Président ; les taux individuels sont définis par le comité des rémunérations et des nominations.
- b) la prime individuelle d'objectifs est calculée sur la base de plusieurs critères : le résultat courant du Groupe ou de la région, le taux de marge et des critères qualitatifs non quantifiés.

Les avantages dont bénéficient les membres du Directoire correspondent à la mise à disposition d'une voiture de fonction et à la prise en charge d'une assurance chômage pour le Président et le Vice-Président du Directoire.

Avantages accordés aux membres du Directoire

Indemnités de cessation de mandat social

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Indemnités de fin de carrière

Les membres du Directoire bénéficient au titre de leur contrat de travail des dispositions applicables aux collaborateurs de Samse en matière d'indemnité de fin de carrière.

Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller jusqu'à six mois de la moyenne des douze derniers mois.

Le montant total des sommes provisionnées (dont le mode de calcul figure dans l'annexe des comptes consolidés note 15-3) au titre des indemnités de fin de carrière pour les membres du Directoire, salariés de Samse, s'élève à 188 684 € et se décompose de la façon suivante :

Olivier Malfait, Président du Directoire	32 993
François Bériot, Vice-Président du Directoire	33 206
Jean-Jacques Chabanis, membre du Directoire	56 788
Laurent Chameroy, membre du Directoire	1 569
Philippe Gérard, membre du Directoire	42 377
Christophe Lyonnet, membre du Directoire	9 826
Jérôme Thfoin, membre du Directoire	11 925

Clause de non concurrence

Une clause de non-concurrence d'une durée de deux ans prévoit pour MM. Laurent Chameroy, Philippe Gérard, Christophe Lyonnet et Jérôme Thfoin une indemnité égale à 25 % de la rémunération des deux dernières années.

Une clause de non-concurrence a été insérée dans les contrats de MM. Olivier Malfait et François Bériot en vertu de laquelle il leur sera versé une

indemnité égale à 50 % de leur rémunération annuelle brute cumulée sur deux ans.

Le contrat de travail de Monsieur Jean-Jacques Chabanis ne mentionne aucune clause de non concurrence.

Régime de retraite

Aucun régime complémentaire de retraite, aucun régime de prévoyance n'a été souscrit.

Le tableau ci-après présente les différents contrats, régimes et indemnités applicables aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe :

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui (*)	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier Malfait, Président du Directoire	X			X		X	X	
François Bériot, Vice-Président du Directoire	X			X		X	X	
Jean-Jacques Chabanis, Membre du Directoire	X			X		X		X
Laurent Chameroy, Membre du Directoire	X			X		X	X	
Philippe Gérard, Membre du Directoire	X			X		X	X	
Christophe Lyonnet, Membre du Directoire	X			X		X	X	
Jérôme Thfoin, Membre du Directoire	X			X		X	X	

(*) S'agissant du maintien du contrat de travail, voir le chapitre 3.6.

Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale a fixé à 24 000 € le montant global des jetons de présence, à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance selon les règles suivantes :

- une part fixe à hauteur de 50 %, sans condition de présence est versée à chaque membre,
- une part variable déterminée en fonction de la participation aux réunions du Conseil de Surveillance est perçue, à concurrence de 50 %.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance salariés sont réduits de moitié par rapport à ceux versés aux membres extérieurs du Conseil de Surveillance. La secrétaire de séance bénéficie de 50 % des jetons de présence accordés au Président

3.6.2 Montant des rémunérations et avantages sociaux attribués aux mandataires sociaux

Au cours de l'année 2010, les rémunérations brutes, directes et indirectes versées par la société Samse, par la holding Dumont Investissement et par toute filiale de la société aux mandataires sociaux de la société Samse, au titre de leur mandat et des fonctions qu'ils exercent dans l'ensemble des sociétés du Groupe, se sont élevées à 1 470 404 €.

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Samse par Samse et par les sociétés contrôlées par Samse au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par les Recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 précisée par la Recommandation AMF du 22 décembre 2008.

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2009	Exercice 2010
Olivier Malfait, Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	280 544	304 709
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (*)		
Total	280 544	304 709
François Bériot, Vice-Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	330 118	302 900
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (*)		
Total	330 118	302 900
Jean-Jacques Chabanis, membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	219 248	212 886
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (*)		
Total	219 248	212 886
Laurent Chameroy, membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	108 355	155 000
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
Total	108 355	155 000
Philippe Gérard, membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	145 000	180 000
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (*)		
Total	145 000	180 000
Christophe Lyonnet, membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	95 415	100 064
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (*)		
Total	95 415	100 064
Jérôme Thfoin, membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	150 176	155 000
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (*)		
Total	150 176	155 000

* Des actions de performance ont été consenties durant l'exercice 2007, sous condition de l'atteinte d'un critère de performance ; cette condition n'ayant

été réalisée sur aucun des exercices 2008, 2009, 2010, aucune action n'a été attribuée et aucune somme n'a été versée.

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus (*)	Montants versés (*)	Montants dus (*)	Montants versés (*)
Olivier Malfait, Président du Directoire				
Rémunération fixe	208 741	208 741	208 236	208 236
Rémunération variable (a)	64 475	65 288	89 515	84 475
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	3 480	3 480	3 309	3 309
Avantage en nature	3 848	3 848	3 649	3 649
Total	280 544	281 357	304 709	299 669
François Bériot, Vice-Président du Directoire				
Rémunération fixe	206 770	206 770	207 225	207 225
Rémunération variable (a)	116 875	105 576	89 515	84 475
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	1 500	1 500	1 500	1 500
Avantage en nature	4 973	4 973	4 660	4 660
Total	330 118	318 819	302 900	297 860
Jean-Jacques Chabanis, membre du Directoire				
Rémunération fixe	140 829	140 829	138 879	138 879
Rémunération variable (a)	75 371	79 361	69 418	90 371
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature	3 048	3 048	4 589	4 589
Total	219 248	223 238	212 886	233 839
Laurent Chameroy, membre du Directoire				
Rémunération fixe	89 810	89 810	107 463	107 463
Rémunération variable (a)	16 702	0	45 080	16 702
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature	1 843	1 843	2 457	2 457
Total	108 355	91 653	155 000	126 622
Philippe Gérard, membre du Directoire				
Rémunération fixe	96 756	96 756	109 390	109 390
Rémunération variable (b)	45 800	27 048	68 400	49 705
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature	2 444	2 444	2 210	2 210
Total	145 000	126 248	180 000	161 305
Christophe Lyonnet, membre du Directoire				
Rémunération fixe	68 284	68 284	69 612	69 612
Rémunération variable (b)	24 823	27 354	28 144	24 709
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature	2 308	2 308	2 308	2 308
Total	95 415	97 946	100 064	96 629
Jérôme Thfoin, membre du Directoire				
Rémunération fixe	109 865	109 865	109 422	109 422
Rémunération variable (a)	38 151	50 466	43 400	38 151
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantage en nature	2 160	2 160	2 178	2 178
Total	150 176	162 491	155 000	149 751

(*) Le tableau précédent présente les rémunérations brutes dues aux membres du Directoire au titre des exercices clos les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010 et les rémunérations brutes versées au cours des mêmes exercices.

Les rémunérations fixe et variable intègrent la rémunération du mandat social à hauteur de 106 137 € pour le Président et 105 837 € pour le Vice-Président du Directoire.

Les rémunérations variables sont déterminées, en fonction des dirigeants, selon deux méthodes :

- a) la prime individuelle d'objectifs est calculée sur la base du résultat opérationnel courant consolidé du Groupe, augmenté du résultat des sociétés

prises en équivalence pour le Président et le Vice-Président ; les taux individuels sont définis par le comité des rémunérations et des nominations.

- b) la prime individuelle d'objectifs est calculée sur la base de plusieurs critères : le résultat courant du Groupe ou de la région, le taux de marge et des critères qualitatifs non quantifiés.

Les avantages dont bénéficient les membres du Directoire correspondent à la mise à disposition d'une voiture de fonction et à la prise en charge d'une assurance chômage pour le Président et le Vice-Président du Directoire.

Tableau 3 : Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de Surveillance

Membres du Conseil de Surveillance	Montants versés en 2009	Montants versés en 2010
Patrice Joppé, Président (P)		
Jetons de présence	2 051	1 755
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après)	21 780	30 135
Paul Bériot, Vice-Président (E)		
Jetons de présence	3 556	3 510
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après)	3 058	3 617
Gaston Chappellaz, membre (E)		
Jetons de présence	4 102	3 946
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après)	1 500	1 500
CRH Europe BV, membre (E)		
Jetons de présence	3 556	3 510
Autres rémunérations	0	0
Gérard Besson (Dumont Investissement) membre jusqu'au 1 ^{er} juin 2010 (S)		
Jetons de présence	1 505	789
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après)	137 068	44 574
Marie-Claude Guicherd (Dumont Investissement) membre depuis le 1 ^{er} juin 2010 (E)		
Jetons de présence	0	1 932
Autres rémunérations (détaillées dans le tableau ci-après)	3 510	904
Jean-Yves Jehl de Ménorval, membre (E)		
Jetons de présence	4 102	3 510
Autres rémunérations	0	0
Alain Vauray, membre jusqu'au 24 octobre 2010 (E)		
Jetons de présence	3 076	3 074
Autres rémunérations	0	0
Martine Villarino, secrétaire (Se)		
Jetons de présence	2 051	1 973
Autres rémunérations	0	0

E : membre extérieur ; S : membre salarié ; P : Président ; Se : secrétaire.

Détail de la rubrique "autres rémunérations"	Exercice 2009	Exercice 2010
Patrice Joppé		
Mandat de Président du Conseil d'Administration Dumont		
Investissement	18 300	27 075
Jetons de présence d'autres sociétés du Groupe	3 480	3 060
Paul Bériot		
Jetons de présence d'autres sociétés du Groupe	3 058	3 617
Gaston Chappellaz		
Jetons de présence d'autres sociétés du Groupe	1 500	1 500
Gérard Besson		
Rémunération au titre du contrat de travail	74 714	43 263
Indemnité de départ à la retraite	61 050	0
Jetons de présence d'autres sociétés du Groupe	1 304	1 311
Marie-Claude Guicherd		
Jetons de présence d'autres sociétés du Groupe	3 510	904

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Sans objet.

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Sans objet.

Tableau 6 : Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Sans objet.

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Sans objet.

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Ce tableau figure dans le chapitre 3.7 du présent Document de Référence.

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties pendant l'exercice aux dix premiers salariés non mandataires sociaux ou levées par ces derniers

Ce tableau figure dans le chapitre 3.7 du présent Document de Référence.

Tableau 10 : Suivi des recommandations AFEP/MEDEF

Ce tableau figure dans le paragraphe 3.6.1 du présent Document de Référence.

3.7 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de Samse

3.7.1 Options de souscription d'actions

Historique des attributions d'options de souscription d'actions	
Date du Directoire	10/06/2003
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	110 000
Dont nombre total d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux	(*) 2 400
Dont nombre total d'actions pouvant être souscrites par les dix premiers attributaires salariés	5 600
Point de départ d'exercice des options	10/06/2008
Date d'expiration	10/06/2010
Prix de souscription	36,00 €
Nombre d'actions levées au 31/12/2010	85 388
Options annulées au 31/12/2010	24 612
Options restant à lever au 31/12/2010	0

(*) Mandataires sociaux bénéficiaires d'actions de souscription : Jérôme Thfoin (2 000), Christophe Lyonnet (400).

Options de souscription d'actions consenties et exercées au cours de l'exercice par les dix premiers salariés (non mandataires sociaux)

	Nombre d'actions attribuées/levées
Options consenties durant l'exercice aux dix salariés dont le nombre d'options est le plus élevé	0
Options levées durant l'exercice par les dix salariés dont le nombre d'options est le plus élevé	4 000

3.7.2 Actions de performance

Le Conseil de Surveillance de Samse a pris acte des Recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés cotées et s'y conformera lors d'attributions gratuites d'actions selon la décision du Conseil de Surveillance du 19 décembre 2008 de se référer au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF dans lequel les Recommandations sont intégrées.

Depuis l'Assemblée Générale du 14 décembre 2007, le Directoire dispose de la faculté d'attribuer des actions gratuites à certains membres du personnel de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement et/ou aux mandataires sociaux du Groupe. Ces attributions d'actions gratuites ont pour but de rémunérer, motiver et fidéliser les salariés.

Dans sa séance du 14 décembre 2007, le Directoire a décidé d'attribuer gratuitement 26 420 actions de la société, soit 0,76 % du capital, au profit des bénéficiaires désignés parmi les membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux du Groupe Samse, selon quatre catégories :

- les membres du Directoire, bénéficiaires de 500 actions chacun,
- les membres du Comité de Direction et les directeurs de région, bénéficiaires de 240 actions chacun,
- les directeurs d'activité et cadres supérieurs du siège social, bénéficiaires de 120 actions chacun,
- les directeurs d'agence et autres cadres du siège social, bénéficiaires de 60 actions chacun.

L'attribution était subordonnée au respect par chaque bénéficiaire des conditions et critères d'attribution déterminés par le Directoire et à

l'atteinte par le Groupe Samse d'objectifs de performance au titre des exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009.

Le Directoire réuni le 13 mars 2008 a décidé qu'il serait procédé à l'attribution d'actions gratuites dès lors que le taux de marge opérationnelle courante du Groupe Samse, au titre de l'exercice 2008, serait supérieur ou égal à 5,40 %.

Ce taux de marge opérationnelle courante n'ayant pas été atteint pour l'exercice 2008, aucune action n'a été attribuée.

Pour 2009, le Directoire, en sa séance du 23 février 2009, a fixé le critère de performance à 5 %, concernant les 13 210 actions pouvant être attribuées. Ce critère n'a pas été atteint et aucune action n'a été attribuée.

Les membres du Directoire ont décidé, en date du 29 juin 2009, d'ajuster le plan d'attribution gratuite d'actions et de proroger d'un an ledit plan.

En sa séance du 22 février 2010, le Directoire a fixé à 5 % le critère de performance permettant l'attribution des 13 210 actions aux bénéficiaires désignés. Il est apparu peu probable que ce critère puisse être atteint.

En conséquence, dans sa séance du 25 août 2010, le Directoire a décidé d'ajuster le plan d'attribution d'actions gratuites et de fixer un objectif de performance, au titre de l'exercice 2011, de 4,20 % basé sur le taux de marge opérationnelle courante, pour 11 880 titres et non plus 13 210, certains bénéficiaires ayant quitté la société.

Actions gratuites consenties aux dix premiers salariés (non mandataires sociaux)

	Nombre d'actions attribuées
Actions attribuées aux dix salariés dont le nombre d'actions est le plus élevé	0

3.7.3 Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Il n'existe aucun prêt, aucune garantie accordé ou constitué par la société en faveur des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

Il n'existe pas d'actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants de la société, exploité dans le cadre du Groupe.

3.7.4 Contrats d'intéressement et de participation

Accord d'intéressement des salariés

Un accord d'intéressement (dans le cadre légal) des salariés aux résultats de la société a été conclu le 23 décembre 1982. Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, en date du 11 juin 2009.

Calcul

La prime est calculée par agence ou par regroupements d'agences correspondant au même bassin de chalandise, selon les objectifs de rentabilité (résultat courant) définis annuellement.

Accord de participation

Un accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion est en place depuis le 1^{er} janvier 1968. Il a été renouvelé à plusieurs reprises et la dernière fois, pour une durée de cinq ans, en date du 10 janvier 2007.

Le calcul de la réserve spéciale de participation s'effectue conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de l'ordonnance du 21 octobre 1986 et des textes pris ou à prendre pour son application (L 3324-1, L 3322-8, L3324-4, L 3321-2 du Code du travail).

Bénéficiaires

Les membres du personnel, appelés à bénéficier de droits individuels au titre de la répartition de la

réserve spéciale de participation afférente à un exercice, sont les salariés comptant dans l'entreprise trois mois d'ancienneté avant la fin de l'exercice concerné.

Modalités de gestion des droits attribués aux salariés

Les droits des salariés sont attribués soit :

- 1) sous la forme d'actions (ou de coupures d'actions) de la société Dumont Investissement, société holding. Ces actions proviennent d'un rachat préalable effectué par la société Samse,
- 2) sous la forme d'actions (ou de coupures d'actions) de la société Samse,
- 3) par affectation au PEE «Participation Samse» créé à cet effet.
- 4) par affectation au PEE «Groupe Samse».

Le choix est fait annuellement, après consultation et avis du Comité Central Inter Entreprises.

L'opération d'attribution d'actions a lieu à partir du 1^{er} janvier suivant l'exercice considéré. La valeur retenue pour la distribution d'actions est évaluée à dire d'expert au 31 décembre de l'exercice considéré.

Sommes affectées au personnel au titre de la participation et de l'intéressement pour les cinq dernières années :

Exercice	Participation Société Mère	Participation Groupe	Intéressement Société Mère	Intéressement Groupe
2006	1 650 465 €	3 086 668 €	2 015 694 €	4 986 899 €
2007	1 712 110 €	3 159 104 €	2 245 900 €	5 502 366 €
2008	1 185 953 €	2 970 623 €	2 304 631 €	5 618 438 €
2009	423 554 €	1 466 732 €	1 987 354 €	5 035 444 €
2010	998 826 €	2 013 601 €	1 979 244 €	5 210 602 €

3.8 Conventions et engagements réglementés

Les conventions et engagements réglementés conclus et/ou poursuivis au cours de l'exercice 2010

sont mentionnés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

3.9 Rapport social

3.9.1 Les collaborateurs

La répartition des effectifs sur les trois dernières années figure dans le tableau ci-dessous :

Effectif	Au 31/12/10	Au 31/12/09	Au 31/12/08
Samse	1 398	1 403	1 457
Doras (Groupe)	747	748	768
Autres sociétés négoce	405	402	408
M+ Matériaux	271	292	-
Bricolage	1 192	1 164	1 200
Total	4 013	4 009	3 833

NB : il s'agit des effectifs contractuels réels et non des effectifs travaillés (déduction faite des absences et pondérés des temps partiels), des seules sociétés en intégration globale ou proportionnelle et non de celles mises en équivalence.

3.9.2 Politique de ressources humaines

Le Groupe maintient une politique de ressources humaines concertée avec les instances représentatives du personnel.

Les embauches en CDI sont privilégiées. Les CDD ne concernent que les remplacements ou des surcroûts temporaires d'activité (importants en zone de montagne l'été).

Les postes disponibles sont prioritairement pourvus en interne, le personnel étant considéré comme la ressource la plus stratégique du Groupe, avant recours à des embauches.

Pour s'adapter aux données économiques résultant de la baisse d'activité, des règles de prudence ont été mises en place : examen au cas par cas des embauches et mutualisation d'effectifs entre établissements. Ces mesures ont permis de réduire significativement les effectifs (à périmètre constant). La reprise d'activité du second semestre 2010 a toutefois permis de reprendre des embauches.

Des stages de connaissance de l'entreprise sont organisés afin de faire découvrir le Groupe aux nouveaux entrants ainsi qu'un parcours d'intégration (formation aux techniques de base).

La promotion interne est encouragée et organisée.

Tous les postes vacants sont publiés sur intranet.

La politique de formation aux techniques, à la sécurité et aux métiers reste soutenue.

Des accords exemplaires concernant les seniors ont été signés dans les trois UES (Samse, Doras, La Boîte à Outils).

L'âge moyen et l'ancienneté moyenne restent stables. Certains métiers (chauffeurs, magasiniers, vendeurs) et certaines régions (Haute-Savoie, Rhône, Isère) conservent toujours un turn-over significatif malgré la crise, notamment aux abords de la Suisse (attractivité des salaires).

3.9.3 Représentation du personnel

Le Groupe insiste sur la nécessité d'avoir des représentants du personnel dans chaque établissement. Le renouvellement pour deux ans des institutions s'est déroulé sans difficulté début 2010 dans la partie UES Samse et UES La Boîte à Outils.

Le négoce Samse est décentralisé en comités d'établissements départementaux, dirigés par le directeur de région.

Les comités d'établissements élisent leurs représentants au Comité Central Inter Entreprises (Unité Economique et Sociale (UES) négoce). Trois délégués syndicaux FO ont été renouvelés cette année dans trois comités d'établissements.

Deux délégués syndicaux (CGT-FO et CFE-CGC) sont désignés au niveau de l'UES Samse.

Une UES a été constituée afin de regrouper l'ensemble des agences et sociétés Doras et a permis la représentation du personnel sur un schéma calqué sur Samse. Le renouvellement pour quatre ans a été opéré en 2009.

Quatre délégués syndicaux ont été désignés (CGT, CGT-FO, CFE-CGC).

Le bricolage, compte tenu de sa taille et de l'autonomie croissante des régions, s'est également organisé en comités d'établissements régionaux présidés par le directeur de région et un comité central. Trois délégués syndicaux (CFDT, CGT, CFTC) sont désignés.

M+ Matériaux a organisé des élections en 2010 (pour quatre années).

Une politique de concertation, de transparence, d'écoute et de dialogue tant avec les comités d'établissements qu'avec les délégués syndicaux permet au Groupe d'avoir un climat social sain.

3.9.4 Organisation

Les établissements du Groupe sont organisés, en fonction des 35 heures, pour permettre le meilleur service à la clientèle.

La saisonnalité des ventes en négoce (de 1 à 1,5 en plaine, mais de 1 à 6 en montagne) crée des contraintes organisationnelles réelles, dont la gestion constitue un vrai savoir-faire du Groupe.

Chaque agence, chaque magasin, constitue un établissement autonome doté de ressources propres. Mais chacun travaille également en réseau avec les établissements proches, permettant ainsi, outre un parfait maillage du territoire, une optimisation des moyens. Ces synergies ont été accentuées en 2009 et en 2010 (mutualisation de moyens et de personnels).

3.9.5 Hygiène et sécurité

Le Groupe a maintenu son effort en 2010 :

- En continuant à investir dans des équipements modernes et adaptés et dans la formation.
- En continuant les formations adéquates. Il convient de noter que l'ensemble des chefs d'agence négoce Samse ont suivi une formation de management à la sécurité. La même formation est programmée pour La Boîte à Outils.
- En soutenant les équipes de terrain grâce à quatre animateurs régionaux dans le négoce Samse, en sus d'un responsable central. La plateforme dispose d'un responsable spécifique, le bricolage de deux, M+ Matériaux et Doras, d'un chacune.

Une réelle politique de prévention est mise en place dans chacun des établissements.

Ces établissements sont destinés à recevoir des publics très variés, représentant autant de risques qu'il faut maîtriser :

- clients professionnels, comme particuliers,
- fournisseurs,
- transporteurs,
- personnel.

Tous les établissements sont aujourd'hui dotés d'un plan de circulation et de prévention. Les documents uniques de sécurité sont en place partout, ainsi que des CHSCT dans les établissements ayant atteint les cinquante collaborateurs. La mise en conformité aux nouvelles normes d'accès aux handicapés est actuellement en cours.

L'intégralité des personnels caristes, chauffeurs, grutiers, conducteurs de nacelles élévatrices, a été formée ces dernières années et les renouvellements sont régulièrement effectués.

Malgré cette politique, le secteur du magasinage reste le risque le plus sérieux, avec des taux d'accident du travail encore trop élevés.

Fumer est strictement interdit à l'intérieur des locaux, sauf dans des pièces adaptées et désignées. Des points sécurisés sont également conçus pour les stockages extérieurs.

3.10 Rapport environnemental

Le Groupe Samse n'engendre pas de risque particulier inhérent à son activité. Toutefois, il est

soucieux du respect de l'environnement et a décidé de poursuivre un certain nombre d'actions.

3.10.1 Architecture et Environnement

La construction de chaque nouveau bâtiment fait l'objet d'une étude particulière adaptée au contexte local (urbain, rural, montagne). Chaque projet est conçu par un architecte, partenaire du Groupe, qui adapte les besoins fonctionnels de chaque projet tout en respectant les particularités locales.

Les programmes de rénovation lourde et de modernisation des sites existants sont conçus selon la même approche.

La construction des bâtiments du Groupe est assurée par un service interne qui consulte des entreprises locales.

Chaque projet est la source de nouvelles expériences dans le cadre de l'amélioration de la construction, basée sur les résultats des chantiers précédents et les conseils des bureaux d'études et des entreprises.

3.10.2 Energie

Les bâtiments sont conçus dans le cadre d'une réflexion sur le coût global d'un bâtiment, intégrant donc les coûts de construction et les coûts de fonctionnement. Ainsi, les nouveaux magasins intègrent dès à présent les progrès des technologies de l'éclairage, comme les tubes à basse consommation. L'utilisation de polycarbonates, de doubles vitrages à rupture de ponts thermiques, judicieusement placés et associés à une bonne utilisation, permettent également de faire de notables économies d'énergie.

Les détails de construction des bâtiments sont améliorés de chantier en chantier, permettant ainsi de rendre la sur-isolation plus efficace. Ainsi les derniers bâtiments n'ont plus besoin de climatisation, à part pour le local informatique, un confort de travail apprécié de tous, tout en ne consommant rien.

Avant de consommer mieux, le Groupe réfléchit à des solutions pour ne plus avoir besoin de

consommer, tout en ne nuisant pas à la qualité des constructions.

Le Groupe renforce son engagement dans la construction durable avec la mise en service de toitures photovoltaïques sur trois de ses points de vente : L'Entrepôt du Bricolage de Saint Martin d'Hères (Isère), l'agence Samse de Margencel (Haute-Savoie) et L'Entrepôt du Bricolage de Cluses-Thyez (Haute-Savoie). Trois projets réalisés par EDF Energies Nouvelles, qui représentent une puissance cumulée de près de 630 KWc et une économie de 75,2 tonnes de CO²/an.

Des écrans LCD permettant l'affichage des données environnementales des centrales photovoltaïques, en termes d'énergie produite et de volume de CO² évité, sont installés.

D'autres investissements visant à réduire l'impact du bâtiment et de ses consommations énergétiques sont privilégiés.

3.10.3 Les transports

Véhicules

Dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le Groupe Samse déploie un travail d'optimisation du transport, par le biais d'une amplification du multi-canal en approvisionnement amont (fer, route, fleuve) et d'une gestion multipods (livraison directe sur chantier, logistique sur mesure pour les grands comptes).

La gestion de sa flotte de véhicules prend également en compte cette préoccupation : son parc est équipé en camions aux normes Euro 5 et Euro 6, les huiles minérales sont progressivement remplacées par des huiles biodégradables dans les grues.

Les axes futurs de développement consisteront à la généralisation de boucles fermées permettant l'optimisation du taux de chargement de ses camions ainsi que des tournées. Un enjeu majeur tant en terme économique qu'environnemental : 50 % de ses fournisseurs possèdent un site de production situé au sein de sa zone de chalandise.

Service livraisons

Parvenir à garantir la qualité de ses prestations tout en réduisant ses coûts et son impact environnemental, constitue pour le Groupe un véritable enjeu.

Samse a déployé un programme pilote sur la région Grand Lyon qui dispose d'une cellule de transport intégrée. La cellule du Grand Lyon gère aujourd'hui tous les transports sur vente de la région et s'est dotée d'un outil de gestion et de suivi de flotte de véhicules utilisant la géo-localisation par GPS.

Une meilleure coordination des livraisons permet de mieux remplir ses camions et d'éviter les livraisons en ordre dispersé. En réduisant progressivement les kilomètres parcourus, le Groupe participe à la diminution des gaz à effets de serre. Cette organisation servira de modèle pour les futurs déploiements programmés sur les autres régions.

Prestataires transports

Le Groupe est également attentif au choix de ses prestataires.

Partenaire de la logistique du Groupe, Zanon Transports est une entreprise familiale créée en 1953. Depuis plusieurs années elle s'engage pour un transport plus responsable et a mis en place des mesures afin de réduire l'impact environnemental de son activité :

- des plans de formation «conduite rationnelle» obligatoires pour l'ensemble de son personnel
- des véhicules avec des moteurs moins énergivores
- la géo-localisation et la rationalisation des kilomètres pour une optimisation des déplacements de ses véhicules.

Filiale créée en 2002 avec l'entreprise de transports grenobloise Zanon, Mat Appro en tant que commissionnaire de transports, a mis en place des outils afin d'assurer le meilleur coefficient de remplissage des véhicules, permettant ainsi de contribuer au respect de l'environnement en minimisant la présence des moyens roulants.

A travers son Plan de Déplacement Entreprise, le Groupe tend à optimiser les déplacements de ses employés en privilégiant les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle : encouragement à l'utilisation des transports publics, incitation au co-voiturage, aménagement des horaires de travail, incitation à l'utilisation de vélos électriques mis à disposition pour les courts déplacements, etc....

3.10.4 Le bilan carbone du Groupe Samse

Le bilan carbone a été réalisé en 2010 avec 8 sites pilotes qui regroupent les activités de négoce, bricolage, de plate-forme logistique et de siège social.

Cette réalisation s'est faite avec l'appui d'Action Carbone, spécialiste du bilan carbone au sein de la Fondation Good Planet et a été subventionnée par l'ADEME.

Les résultats dévoilés fin 2010 vont donner lieu au lancement d'un plan d'action en 2011 (année

transitoire) qui portera essentiellement sur les déplacements, le fret et les bâtiments. Ces actions simples, efficaces et pragmatiques seront développées à plus ou moins longue échéance à l'échelle du Groupe. L'objectif est de réduire de 14 % ses émissions de CO² pour 2014.

La duplication à l'ensemble du Groupe et l'actualisation du bilan seront également au programme de 2011.

3.10.5 Gestion des déchets et recyclage

Les agences du Groupe intègrent une démarche consistant à améliorer le tri des emballages et déchets.

Sur les points de vente, des bennes de DIB (Déchets Industriels Banals) gravats, bois, cartons, etc. sont mises en place quand la volumétrie en rapport de chacune des catégories de déchets citée est appropriée. La revalorisation auprès de filières de traitements dûment habilitées est effectuée via le panel de prestataires de traitement de déchets.

Le Groupe a mis en place un reporting montrant par exemple les volumes de déchets mois par mois. Ce qui permet de voir les dérives et les optimisations possibles rapidement.

Chacune des agences a pour principe de bien tasser les déchets se trouvant dans leurs bennes afin d'éviter des enlèvements donc des transports trop fréquents. Le Groupe contribue ainsi à la réduction des CO² liés au déplacement de camions.

L'informatique, développée au sein du Groupe en partenariat avec Get Electric (bureau d'études et

installateur électrique intégré au Groupe), gère la plupart des déchets suivant les filières de recyclage respectueuses de l'environnement. La gestion de la destruction des onduleurs, tubes fluorescents, entre autres, se fait suivant un processus de destruction et de traçabilité respectant les normes en vigueur. Les batteries sont récupérées dans les agences du Groupe et détruites selon les règles en vigueur. Des initiatives de recyclage des déchets bureautiques ont été mises en place sur les différents sites du Groupe.

Toutes les corbeilles à papiers du siège ont été remplacées par des corbeilles de tri deux bacs : un bac consacré aux consommations papiers blancs et l'autre aux DIB. Des corbeilles pour les papiers mêlés (prospectus, magazines, post-it, enveloppes, cartons...) ont également été positionnées aux points stratégiques (près des photocopieuses...).

Une clause de suivi de destruction des pneus a été signée avec Euromaster afin d'en garantir un recyclage écologique.

3.10.6 Gestion des consommations papier

Dématérialisation des factures

Un système d'Echange de Données Informatisé (EDI) se met en place dans l'optique du «zéro papier». Système qui accroît la fiabilité et la rapidité des transactions.

Réduction des consommations

Le Groupe a enclenché une démarche de réduction de ses consommations papier en révisant notamment ses supports de communication. Il privilégie l'envoi de supports personnalisés (invitation clients). Les enseignes bricolage ont supprimé l'édition de catalogues.

Une démarche de rationalisation du parc impression (photocopieurs, fax, imprimantes, scan) a été initiée

depuis début 2008 ce qui a diminué le nombre d'appareils d'impression et le volume de papiers.

Le Groupe privilégie les impressions en recto verso et les impressions en noir et blanc peu chargées en encre autant que possible. La question de l'utilité de chaque impression de papier fait partie des réflexes et de la sensibilisation que le Groupe a pour volonté de systématiser.

Ce processus de rationalisation s'effectue en continu au fur et à mesure des fins de contrats du parc actuel.

Papier recyclé et encres végétales

La plupart des documents sont imprimés en encre végétale sur papier 100 % recyclé. Les imprimeurs locaux sont référencés pour limiter les transports.

3.10.7 Les produits et services

Achats

Le Groupe Samse privilégie dans ses achats les produits normés CE ou NF. Les bois issus de forêts durablement gérés sont prioritairement référencés.

Henry Timber, la plate-forme Bois du Groupe, a obtenu les certifications FSC et PEFC. Tous les

produits proviennent de producteurs forestiers dont le bois est issu d'une exploitation forestière raisonnée, assurant ainsi le renouvellement des espèces et leur préservation pour les générations futures. Cette certification s'étendra prochainement à l'ensemble des enseignes.

Offres produits

- Moboa : Promoteurs de la Construction Bois. Moboa, l'offre complète du Groupe Samse pour la construction bois, intègre également éco-matériaux, énergies renouvelables et isolants alternatifs.
- Iso-Ext : Offre en isolation thermique par l'extérieur. Le Groupe accompagne ses clients sur le marché de l'Isolation Thermique par l'Extérieur avec une nouvelle offre : Iso-Ext.
- Ameo Construction : Le créneau d'Améo est le marché très novateur de la construction de maisons individuelles ossature bois bioclimatiques (avec un niveau de performance BBC).

Ce nouveau partenaire de l'Entrepôt du Bricolage permet au Groupe de faire évoluer ses plans de vente en adéquation avec les attentes du marché et également de former ses équipes de vente à l'éco-construction.

- Sweetair : partenaire énergie solaire. Alors que les surfaces de panneaux photovoltaïques installées explosent en France depuis maintenant quatre ans, le Groupe Samse et l'entreprise Sweetair, spécialisée dans les énergies solaires, ont décidé de conquérir ensemble ce nouveau marché. Le Groupe intègre ainsi un nouveau savoir-faire de qualité ainsi qu'un partenaire commercial dynamique, leader sur son territoire.
- Des agences spécialistes Construction Durable pour Samse.
- Afin de sensibiliser les professionnels et les particuliers, Samse s'engage en mettant en place des expositions dédiées à l'éco-construction dans ses points de vente. Pilotes de la démarche: les agences de Vif, Montélimar et La Tour Salvagny. Ces expositions pédagogiques et ludiques à la fois éclairent certaines idées souvent trop floues concernant les éco-matériaux. Un panorama varié des matériaux de demain est présenté, du panneau photovoltaïque à l'ossature bois en passant par les isolants naturels, comme le chanvre, le coton, la ouate.....Toucher les matériaux, découvrir les différents types de pose : tout est à portée de main pour les visiteurs qui peuvent également bénéficier des conseils d'experts de l'équipe de l'agence.

Offres services

- Mieux conseiller ses clients. Bâtir sa maison dans le respect de l'environnement d'aujourd'hui et de demain : la tendance s'inscrit fortement dans l'esprit des particuliers. Sur ce sujet, les clients du Groupe posent des questions de plus en plus pointues auxquelles il n'est pas toujours facile de répondre. Et quand s'ajoutent à cela des interrogations sur les normes ou les politiques gouvernementales, on peut se sentir rapidement dépassé, tant le sujet est complexe. Pour renforcer leur mission de conseil auprès des clients, un plan de formation a donc été déclenché pour les enseignes de négoce. Il s'adresse aux équipes commerciales et a été mis en place courant 2010. Un premier module aborde le thème des enjeux de la construction durable avec un tour d'horizon complet sur les normes, la réglementation (RT 2005/2012), le marché et la conjoncture. Un second module traite la question des bâtiments basse consommation. Enfin un troisième module est consacré à l'énergie solaire.
- Des journées techniques pour accompagner les clients. Nouvelles réglementations, nouveaux modes constructifs, innovations produits... Les équipes commerciales accompagnent leurs clients face aux mutations du marché et de leurs métiers. Sont proposées régulièrement des journées techniques sur des thèmes d'actualité (étanchéité à l'air, isolation thermique par l'extérieur ...). Les partenaires industriels du Groupe interviennent pour présenter leurs produits et traiter des questions techniques. Des maquettes viennent illustrer les explications. Des organismes de formation comme l'INEED Néopolis appuient la démarche et apportent leur savoir-faire. Des journées techniques sont organisées par les offres Moboa et Iso-Ext dans différentes enseignes : Samse, Doras, Simc, Bois Mauris Oddos...
- Des salons pour présenter des solutions. Les différentes enseignes du Groupe participent régulièrement à des salons professionnels afin de présenter leurs solutions et innovations : Salon Européen du Bois de Grenoble, Eurobois à Lyon, Ecobat à Marseille, etc. Ces salons sont l'occasion, en partenariat avec les fournisseurs, d'exposer les offres produits en adéquation avec les attentes des clients (Construction bois, isolation thermique par l'extérieur, isolation naturelle ...).

Leur sont proposées des maquettes de mises en œuvre qui permettent d'aborder ces questions de façon concrète et pédagogique.

Nouveauté 2011 : le Salon Samse, innovations entre pros.

Le « Salon Samse, innovations entre pros » est la première édition d'un événement conçu par

les professionnels et pour les professionnels. Il réunit pendant 2 jours plus de 250 exposants, fournisseurs Samse et des stands dédiés à chaque marque du Groupe (Les Indispensables, Iso-Ext, Moboa, Sweetair et Gapelec), présentant aux visiteurs le meilleur de l'innovation dans le domaine de la construction et du bâtiment.

3.10.8 Démarche e-commerce

Le Groupe Samse a enclenché une démarche e-commerce en partenariat avec Proxi-Business, société locale. Le développement de sites marchands lui permet notamment de diminuer ses consommations de CO² (transport clients...) et d'être accessible par tous ses clients.

L'Entrepôt du bricolage a lancé depuis le 10 mars 2010 son site de vente en ligne www.e-brico.fr. Le magasin d'Echirolles-Comboire suivi en avril de Saint Martin d'Hères sont les premiers magasins de bricolage en France à proposer à leurs clients un service Drive dédié : Cliquez, Emportez, Bricolez !

3.10.9 Partenariats

Mécénat : les engagements du Groupe

Le Groupe Samse a choisi de s'engager dans des projets porteurs de sens. Il s'implique depuis plusieurs années dans l'associatif humanitaire afin d'apporter ressources et savoir-faire mais aussi de partager des expériences humaines fortes.

En 2007 l'enseigne Doras a créé l'association Ambatomanga qui initie des actions humanitaires touchant à l'éducation et à la construction dans des pays en voie de développement ou des zones défavorisées. Elle mobilise son énergie autour d'un grand projet à Madagascar : la réhabilitation de maisons anciennes situées dans le domaine de l'école FJKM Ambatomanga, pour proposer aux professeurs issus de la capitale des logements modernes et confortables leur permettant de passer la semaine sur le site de l'école.

C'est sur cette belle dynamique qu'a été lancée en 2009 Pour Construire, l'association humanitaire du Groupe, ayant pour but de soutenir, développer ou participer directement à des projets à caractère humanitaire. Pour Construire a choisi comme premier projet de soutenir ASMAE-Association Sœur Emmanuelle dans la création d'une unité de psychomotricité au Caire.

Le Groupe Samse est également devenu partenaire de l'association Des Vallées et des Cœurs autour du projet de la Maison des Parents Ronald McDonald. Il est présent aux côtés de l'association des Vallées et des Cœurs pour édifier la 9^{ème} Maison des Parents Ronald McDonald, qui verra le

jour fin 2011 à Grenoble. La mission de la Maison des Parents consiste à recréer l'univers familial en proposant un logement aux familles des enfants hospitalisés.

Partenariats constructifs

- Effinergie

Le Groupe Samse est le premier négoce de matériaux à adhérer au Club des Partenaires de l'association professionnelle Effinergie®.

Ce collectif associatif, créé sous l'impulsion du Gouvernement et des vingt-deux régions françaises, a pour mission d'adapter en France le concept du bâtiment basse consommation (BBC) qui a connu un grand succès en Suisse et en Allemagne.

En tant qu'unique adhérent distributeur, le Groupe se positionne comme la courroie de transmission entre les industriels et les entreprises du BTP (charpentiers, plaquistes, etc.) et a choisi d'accompagner cette dynamique nationale. En effet, l'arrivée de la nouvelle réglementation thermique (RT 2012) imposera, dès le 1^{er} janvier 2013, pour les bâtiments neufs, des normes énergétiques drastiques (50 kWh/m²/an) quatre fois plus rigoureuses que pour la précédente (RT 2005).

- INES

Le Groupe Samse consolide son engagement dans l'énergie solaire en nouant un partenariat avec l'Institut National de l'Energie Solaire. Dans le cadre de ce partenariat il soutient tout particulièrement le Solar Decathlon.

Organisé depuis 2002 sous l'égide du Département de l'Énergie américain, le Solar Decathlon est une compétition qui a pour but de promouvoir l'énergie solaire dans l'habitat. Les candidats, équipes universitaires de tous pays, doivent présenter un projet réel : logement de 50 m², confortable et totalement autosuffisant, n'ayant que le soleil comme source d'énergie. Pour le Solar Decathlon 2010 (à Madrid) le Groupe Samse s'est associé à l'INES, Institut National de l'Énergie Solaire situé en Savoie, et à l'École d'Architecture de Grenoble pour mettre sur pied un projet, "l'Armadillo Box" : une maison individuelle à énergie positive convertible en habitat collectif. L'Armadillo Box a terminé le Solar Decathlon en 4^{ème} position : sur 20 participants retenus parmi plus d'une centaine de projets au départ. Une belle réussite.

- Plan Climat Local

Le Groupe Samse est partenaire depuis 2008 du Plan Climat Local de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole. Lancé en Mai 2005 il associe des collectivités territoriales, des organismes publics, des bailleurs sociaux, des fournisseurs d'énergie, des universités, des associations et des entreprises, et a pour vocation d'inciter l'ensemble des acteurs locaux à mettre en œuvre des moyens de lutte contre le changement climatique.

- Biennale de l'Habitat Durable

Depuis 2006, la Biennale de l'Habitat Durable de Grenoble contribue à porter la question environnementale au cœur de la ville. Organisée par la Ville de Grenoble, il s'agit d'un espace de réflexion et de débat sur les grandes questions que posent le développement durable de nos cités et nos «manières d'habiter».

En tant que partenaire-distributeur de matériaux, le Groupe apporte son savoir-faire en matière de construction durable afin de sensibiliser les professionnels et le grand-public sur les thèmes de la construction bois, des énergies renouvelables et de la rénovation thermique.

Sponsoring : le partage des émotions

Le Groupe Samse retrouve dans le sport des émotions et des valeurs qui lui sont proches : engagement individuel et collectif, partage des succès et des échecs, dépassement de soi, esprit d'équipe...

Du hockey sur glace avec les Brûleurs de Loups au football avec le Grenoble Football 38 ou le Dijon Football Côte-d'Or, en passant par le rugby avec le FC Grenoble Rugby ou plus récemment le triathlon avec l'Iron-Tour, il associe ses couleurs à ceux qui portent haut et fort celles de ses territoires.

3.11 Informations sur le capital

3.11.1 Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

3.11.2 Montant du capital et droits de vote

Le capital social est de 3 458 084 € au 31 décembre 2010, divisé en 3 458 084 actions de 1 € de nominal chacune, totalement libérées. Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions

composant le capital social au 31 décembre 2010 est de 6 072 782.

3.11.3 Capital potentiel

Les attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre du plan qui a été autorisé lors de l'Assemblée Générale tenue le 14 décembre 2007, représentent 11 880 actions.

Sur la base du capital social de la société au 31 décembre 2010, la dilution potentielle maximale en cas d'émission de la totalité des actions résultant de l'attribution d'actions gratuites serait de 0,34 %.

3.11.4 Evolution du capital sur les cinq dernières années

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions Emises	Total	Augmentation de capital	Capital après opération
13.02.2006	Augmentation de capital dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions de 2001	25 291	1 587 056	50 582 €	3 174 112 €
19.05.2006	Division du nominal de l'action par 2	1 587 056	3 174 112	-	3 174 112 €
28.07.2006	Augmentation de capital par apport de 2 247 actions de la société Ets Pierre Henry et Fils	198 584	3 372 696	198 584 €	3 372 696 €
30.12.2008	Augmentation de capital dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions de 2003	15 650	3 388 346	15 650 €	3 388 346 €
31.12.2009	Augmentation de capital dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions de 2003	53 741	3 442 087	53 741 €	3 442 087 €
25.08.2010	Augmentation de capital dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions de 2003	15 997	3 458 084	15 997 €	3 458 084 €

3.11.5 Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

	2010				2009		2008	
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% droits de vote	% du capital	% droits de vote	% du capital	% droits de vote
Nominatifs :								
- Dumont Investissement	1 741 509	50,36	3 478 240	57,28	50,59	58,99	51,26	58,86
- CRH Europe BV	551 000	15,93	1 102 000	18,15	16,01	18,75	16,26	18,74
- CRH France Distribution	179 640	5,20	359 280	5,92	5,22	3,06	5,30	3,06
- Banque de Vizille	182 725	5,29	294 475	4,85	4,01	4,25	3,30	3,56
- Redwood Developpement	99 292	2,87	198 584	3,26	2,88	3,38	2,93	3,38
- Divers	198 593	5,74	205 129	3,38	5,41	3,37	4,54	3,84
Sous-total	2 952 759	85,39	5 637 708	92,84	84,12	91,80	83,59	91,44
Porteurs :								
- Fcp Centifolia	148 000	4,28	148 000	2,44	4,32	2,53	3,95	2,28
- Fcp Stock Picking France	62 514	1,81	62 514	1,01	1,75	1,03	1,79	1,03
- Banque de Vizille	-	-	-	-	0,79	0,46	-	-
- Redwood Developpement	5 500	0,16	5 500	0,10	0,16	0,09	0,12	0,07
- Dumont Investissement	-	-	-	-	-	-	0,11	0,06
- Auto-détention	70 251	2,03	-	-	1,88	-	1,56	-
- Divers	219 060	6,33	219 060	3,61	6,98	4,09	8,88	5,12
Sous-total	505 325	14,61	435 074	7,16	15,88	8,20	16,41	8,56
Total	3 458 084	100,00	6 072 782	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

3.11.6 Détention du capital social et droits de vote au 31 décembre 2010

	2010			
	Nombre	% du capital	Droits de vote	% droits de vote
Nominatifs :				
- Dumont Investissement	1 741 509	50,36	3 478 240	57,28
- CRH Europe BV	551 000	15,93	1 102 000	18,15
- CRH France Distribution	179 640	5,20	359 280	5,92
- Banque de Vizille	182 725	5,29	294 475	4,85
- Redwood Développement	99 292	2,87	198 584	3,26
- Divers	198 593	5,74	205 129	3,38
Sous-total	2 952 759	85,39	5 637 708	92,84
Porteurs :				
- Fcp Centifolia	148 000	4,28	148 000	2,44
- Fcp Stock Picking France	62 514	1,81	62 514	1,01
- Banque de Vizille	-	-	-	-
- Redwood Développement	5 500	0,16	5 500	0,10
- Dumont Investissement	-	-	-	-
- Auto-détention	70 251	2,03	-	-
- Divers	219 060	6,33	219 060	3,61
Sous-total	505 325	14,61	435 074	7,16
Total	3 458 084	100,00	6 072 782	100,00

L'enquête TPI du 31 décembre 2010 a permis de recenser 937 actionnaires. Le nombre total des droits de vote existant est de 6 072 782.

La société Samse est contrôlée par la société Dumont Investissement, société Holding créée à l'occasion du R.E.S. (Rachat de l'Entreprise par les Salariés) en 1988.

Bien que la société soit contrôlée, l'organisation et le mode de fonctionnement des organes de direction, d'administration et des comités

contribuent à l'exercice d'un contrôle équilibré et à la gestion des conflits d'intérêts. En effet :

- le comité d'audit, instance collégiale qui se prononce sur des problématiques comptables, est présidé par une personne non actionnaire majoritaire,
- la règle au sein de la société est de nommer un membre indépendant au Conseil de Surveillance et au sein des comités spécialisés,
- les fonctions de direction et d'administration ont été dissociées entre le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Les principaux actionnaires de la société Dumont Investissement sont les suivants :

☐ Salariés + FCP	869 114 actions soit 51,47 %	☐ Sté Redwood Développement	97 094 actions soit 5,75 %
☐ Famille Joppé	365 560 actions soit 21,65 %	☐ Sté René de Veyle	92 746 actions soit 5,49 %
☐ Famille Bériot	104 439 actions soit 6,18 %	☐ Divers	59 279 actions soit 3,54 %
☐ Famille Doras	100 057 actions soit 5,92 %		

Déclaration de franchissement de seuil

Le 24 juin 2010, Banque de Vizille a déclaré avoir franchi le seuil de 5 % du capital de Samse.

Actionnariat salarié

Samse développe l'actionnariat salarié depuis de nombreuses années.

30 732 actions Samse, détenues par les salariés ou anciens salariés et acquises au titre de la parti-

cipation des salariés antérieurement au 31 décembre 1987, représentent 0,89 % des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2010 (les salariés sont principalement actionnaires de la société holding Dumont Investissement).

Le Fonds Commun de Placement (FCP) créé dans le cadre de la participation attribuée au titre de l'exercice 2000 (participation exceptionnellement versée en actions Samse) détient 5 770 actions Samse, représentant 0,16 % du capital.

3.11.7 Autorisations financières

Conformément à l'article L 225-100 du Code de commerce, le tableau ci-après récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Directoire.

Assemblée générale	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond du montant nominal maximum
14/12/2007	1ère	Attribution d'actions gratuites	38 mois 14 février 2011	0,90 % du capital
27/05/2010	16ème	Achat par la société de ses propres actions	18 mois 26 novembre 2011	10 % du capital
27/05/2010	17ème	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 26 novembre 2011	10 % du capital

Au jour de l'établissement du présent Document de Référence, le Directoire a fait usage de la délégation portant sur l'achat par la société de ses propres actions.

3.11.8 Titres existants donnant accès au capital

Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 14 décembre 2007, par le vote de sa 1^{ère} résolution, a délégué au Directoire, pour une période de 38 mois, dans le cadre des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires aux fins de procéder au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salarié, à des attributions d'actions gratuites, d'actions existantes ou à émettre, dans la limite de 0,90 % du capital social.

Les 29 juin 2009 et 22 février 2010, le Directoire a décidé d'ajuster le plan d'attribution gratuite d'actions en cours, de le proroger d'un an et de fixer l'objectif de performance à atteindre au 31 décembre 2010, à 5 % pour l'attribution des 13 210 actions pouvant être attribuées.

En date du 25 août 2010, le Directoire a de nouveau ajusté l'attribution d'actions gratuites pour l'exercice 2011 en fixant un objectif de 4,20 % basé sur le taux de marge opérationnelle courante, pour 11 880 actions, certains bénéficiaires ayant quitté la société.

3.11.9 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 27 mai 2010 a renouvelé les autorisations données à la société de procéder à des rachats d'actions.

Dans le cadre de ces autorisations, la société a maintenu son contrat de liquidité.

A la clôture de l'exercice, Samse a acquis 70 251 actions propres, représentant 2,03 % du capital social pour une valeur d'achat de 3 821 362,03 €.

Les frais de négociation se sont élevés à 1 146,32 € pour l'année 2010.

En application de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés financiers, le présent paragraphe constitue le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à l'Assemblée Générale du 17 mai 2011.

. Nombre de titres et part du capital détenus par la société

Au 31 décembre 2010, le capital de Samse était composé de 3 458 084 actions de même catégorie de 1 € de valeur nominale.

A cette date, la société détenait 70 251 actions propres, soit 2,03 % du capital.

. Objectifs du programme de rachat d'actions

- Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue de :

- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action Samse par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

- La couverture des plans d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou toute autre forme d'allocation destinée aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés de son Groupe.

- La remise d'actions (à titre d'échange ou de paiement) dans le cadre d'opérations de croissance externe.

- L'annulation de tout ou partie des titres achetés, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

- Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

. Part maximale du capital que la société se propose d'acquérir

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires est de 10 % du nombre total d'actions composant le capital, soit 275 557 actions sur la base du nombre d'actions existant au 31 décembre 2010 (3 458 084), en prenant en compte les 70 251 actions propres détenues par la société.

. Prix maximal d'achat et montant maximal des fonds pouvant être engagés

Le prix maximal d'achat serait de 120 € par action.

A titre indicatif, compte tenu des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2010, le rachat ne pourrait porter que sur 275 557 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximal de 33 066 840 €.

. Modalités de rachat

Les actions pourront être achetées à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière et par tous moyens, par des interventions sur le marché.

. Durée du programme

Conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce et aux dispositions de la résolution qui sera soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires, le présent programme pourra être mis en œuvre pendant une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale du 17 mai 2011, soit jusqu'au 16 novembre 2011.

Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé et renouvelé par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010

Situation au 31 décembre 2010

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	2,03
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	70 251
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2010 (en €)	3 821 362,03
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2010 (en €)	4 320 436,50

3.11.10 Nantissement sur les actions de la société et sur celles détenues par Samse

Aucun titre Samse n'est nanti.

Samse n'a consenti aucun nantissement sur les titres de ses filiales.

3.11.11 Titres non représentatifs de capital

Samse n'a émis ni part de fondateurs ni certificat de droits de vote.

3.11.12 Pacte d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte entre actionnaires, aucune convention entre actionnaires.

3.12 Perspectives 2011

Dans un marché qui semble redémarrer (hausse du nombre de permis de construire et de mises en chantier), le Groupe va poursuivre sa stratégie commerciale.

Son action sera portée plus particulièrement sur les marchés offrant des possibilités de croissance, notamment dans le cadre de l'entrée en vigueur de la Règlementation Thermique 2012 et les marchés de la performance énergétique.

L'activité bricolage devrait également retrouver une croissance positive.

Le Groupe Samse est en ordre de marche pour aborder l'année 2011 avec sérénité.

3.13 Frais de recherche et de développement

Le Groupe Samse dispose d'un bureau d'études regroupant plusieurs ingénieurs, techniciens. Les besoins de recherche et de développement s'orientent essentiellement vers l'amélioration des outils de systèmes d'informations.

Les projets informatiques sont transverses et permettent au Groupe Samse d'améliorer la visibilité et les prises de décisions, au niveau tarifaire, sur plusieurs centaines de milliers d'articles.

La masse des informations à traiter est très conséquente et nécessite des développements complexes afin d'obtenir des performances élevées, à infrastructure équivalente.

3.14 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 38 643 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges, s'élève à 12 881 €.

3.15 Observations du Comité d'Entreprise

Conformément à l'article L 2323-7 du Code du travail, tous les documents ont été soumis aux membres du Comité d'Entreprise qui n'ont formulé aucune observation.

4 Éléments financiers

4.1 Comptes consolidés	113
------------------------	-----

4.2 Comptes sociaux	180
---------------------	-----

4.1 Comptes consolidés

Informations financières sélectionnées	114
Etat de situation financière	115
Etat du résultat global	116
Compte de résultat des sociétés intégrées	117
Tableau consolidé des flux de trésorerie	118
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	120
Annexe aux comptes consolidés	121
Note 01 - Principes comptables	121
Note 02 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année	131
Note 03 - Transition aux normes IFRS	134
Note 04 - Ecart d'acquisition	135
Note 05 - Autres immobilisations incorporelles	138
Note 06 - Immobilisations corporelles	139
Note 07 - Titres mis en équivalence	146
Note 08 - Titres de sociétés non consolidées	148
Note 09 - Autres actifs financiers immobilisés	149
Note 10 - Stocks de marchandises	150
Note 11 - Clients et comptes rattachés	150
Note 12 - Autres créances d'exploitation	151
Note 13 - Disponibilités et équivalents de trésorerie	152
Note 14 - Capitaux propres	153
Note 15 - Provisions	157
Note 16 - Impôts sur les résultats et impôts différés	160
Note 17 - Passifs financiers courants et non courants	162
Note 18 - Fournisseurs et comptes rattachés	165
Note 19 - Autres dettes d'exploitation	165
Note 20 - Chiffre d'affaires	165
Note 21 - Charges de personnel	166
Note 22 - Charges externes	167
Note 23 - Dotations aux provisions et dépréciations	167
Note 24 - Autres produits et charges de l'exploitation courante	168
Note 25 - Autres produits et charges opérationnels	168
Note 26 - Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	168
Note 27 - Coût de l'endettement financier brut	169
Note 28 - Autres produits et charges financiers	169
Note 29 - Formation du résultat financier	169
Note 30 - Charges d'impôts	169
Note 31 - Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	170
Note 32 - Résultat par action	170
Note 33 - Engagements hors bilan	171
Note 34 - Informations sur les transactions avec les parties liées	172
Note 35 - Instruments financiers	173
Note 36 - Informations sectorielles consolidées (par nature d'activité)	174
Note 37 - Formation du résultat consolidé	176
Note 38 - Variation des capitaux propres consolidés	177

Informations financières sélectionnées

1 - Sur l'état de situation financière au 31 décembre 2010

	2010	2009	2008
Total de l'actif	713 983	736 501	680 543
Total des actifs non courants	307 274	295 062	269 020
Total des actifs non courants détenus en vue de la vente	1 267	2 967	-
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de Samse -	261 288	239 093	218 222
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants -	35 726	32 148	29 665
Dividende par action	2,00	1,80	1,80
Endettement financier net	151 003	119 893	124 994
Ratio d'endettement financier	50,84%	44,20%	50,42%

2 - Sur l'état du résultat global au 31 décembre 2010

	2010	2009	2008
Chiffre d'Affaires	976 535	910 764	948 028
Résultat opérationnel courant	40 359	38 151	50 466
Taux de marge opérationnelle courante	4,13	4,19	5,32
Résultat opérationnel	43 639	42 203	50 839
Résultat net de la période lié aux activités poursuivies	31 463	28 391	28 884
Résultat net de l'exercice :			
Part attribuable aux actionnaires de Samse	27 308	24 767	24 649
Part attribuable aux intérêts non contrôlants	4 155	3 624	4 235
Résultat net par action	8,08	7,45	7,35
Résultat net dilué par action	8,06	7,43	7,29

Etat de situation financière

(en milliers d'euros)

		Au 31 Décembre		
		2010 Valeur nette	2009 Valeur nette	2008 Valeur nette
	notes			
ACTIF NON COURANT		307 274	295 062	269 020
Ecart d'acquisition	04	47 830	42 098	37 732
Autres immobilisations incorporelles	05	2 278	2 178	2 267
Immobilisations corporelles	06	209 341	209 037	203 049
Titres mis en équivalence	07	33 272	29 162	15 861
Titres de sociétés non consolidées	08	5 721	6 668	6 148
Autres actifs immobilisés	09	6 719	2 994	1 674
Impôts différés actifs	16	2 113	2 925	2 289
ACTIF COURANT		405 442	438 472	411 523
Stocks de marchandises	10	183 884	157 150	159 740
Clients et comptes rattachés	11	139 705	151 369	159 821
Autres créances	12	50 640	56 240	42 101
Disponibilités et équivalents de trésorerie	13	31 213	73 713	49 861
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	06	1 267	2 967	
TOTAL DE L'ACTIF		713 983	736 501	680 543

		Au 31 Décembre		
		2010	2009	2008
	notes			
CAPITAUX PROPRES		297 014	271 241	247 887
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de Samse	14	261 288	239 093	218 222
Capitaux propres - part attribuable aux intérêts non contrôlants	14	35 726	32 148	29 665
DETTES NON COURANTES		128 323	142 276	138 990
Provisions	15	7 197	7 605	7 255
Impôts différés passifs	16	9 000	9 596	9 066
Dettes financières à long terme	17	112 126	125 075	122 669
DETTES COURANTES		288 646	322 984	293 666
Provisions	15	3 313	2 043	1 759
Fournisseurs et comptes rattachés	18	154 967	195 610	181 165
Dettes financières à court terme	17	70 090	68 531	52 186
Autres dettes	19	60 276	56 800	58 556
TOTAL DU PASSIF		713 983	736 501	680 543

Etat du résultat global

(en milliers d'euros)

		2010	2009	2008
	notes			
CHIFFRE D'AFFAIRES	20	976 535	910 764	948 028
Autres produits de l'activité		17	29	2
Achats et variation de stock		688 774	639 611	668 547
Charges de personnel	21	142 286	133 519	131 431
Charges externes	22	68 075	60 432	60 655
Impôts et taxes		14 920	14 560	13 462
Dotations aux amortissements		24 005	23 557	22 853
Dotations aux provisions et dépréciations	23	-1 545	3 706	4 942
Autres produits et charges de l'exploitation	24	322	2 743	4 326
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		40 359	38 151	50 466
Taux de marge opérationnelle courante		4,13	4,19	5,32
Autres produits et charges opérationnels	27	3 280	4 052	373
RESULTAT OPERATIONNEL		43 639	42 203	50 839
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	25	180	189	439
Coût de l'endettement financier brut	26	4 334	5 048	7 742
Coût de l'endettement financier net		4 154	4 859	7 303
Autres produits et charges financiers	28	2 123	1 848	684
RESULTAT FINANCIER	29	-2 031	-3 011	-6 619
Charges d'impôt	30	13 878	12 599	15 899
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	31	3 733	1 798	563
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES (1)		31 463	28 391	28 884
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL				
Actifs financiers disponibles à la vente		-64	554	-5 604
Impôt sur le résultat sur les autres éléments du résultat global		1	-9	93
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		-63	545	-5 511
RESULTAT GLOBAL TOTAL ANNUEL (2)		31 400	28 936	23 373
(1) Résultat net des sociétés intégrées attribuable				
Part attribuable aux actionnaires de Samse		27 308	24 767	24 649
Part attribuable aux intérêts non contrôlants		4 155	3 624	4 235
Résultat de l'exercice		31 463	28 391	28 884
(2) Résultat global total annuel attribuable				
Part attribuable aux actionnaires de Samse		27 245	25 311	19 141
Part attribuable aux intérêts non contrôlants		4 155	3 625	4 232
Résultat de l'exercice		31 400	28 936	23 373
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	32	3 378 215	3 326 236	3 351 562
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	32	3 390 095	3 331 527	3 381 970
RESULTAT PAR ACTION	32	8,08	7,45	7,35
RESULTAT DILUE PAR ACTION	32	8,06	7,43	7,29

Compte de résultat des sociétés intégrées

(en milliers d'euros)

	2010	% SUR C.A	2009	% SUR C.A	% de variation 2010/2009	2008	% SUR C.A
CHIFFRE D'AFFAIRES	976 535		910 764		7,22	948 028	
Autres produits de l'activité	17		29			2	
Achats et variation de stock	688 774	70,53	639 611	70,23	7,69	668 547	70,52
Charges de personnel	142 286	14,57	133 519	14,66	6,57	131 431	13,86
Charges externes	68 075	6,97	60 432	6,64	12,65	60 655	6,40
Impôts et taxes	14 920	1,53	14 560	1,60	2,47	13 462	1,42
Dotations aux amortissements	24 005	2,46	23 557	2,59	1,90	22 853	2,41
Dotations aux provisions et dépréciations	-1 545	-0,16	3 706	0,41	-141,69	4 942	0,52
Autres produits et charges de l'exploitation courante	322	0,03	2 743	0,30	-88,26	4 326	0,46
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	40 359	4,13	38 151	4,19	5,79	50 466	5,32
Taux de marge opérationnelle courante	4,13		4,19			5,32	
Bricolage	6 364	0,65	7 604	0,83	-16,31	6 259	0,66
Négoce	33 995	3,48	30 547	3,35	11,29	44 207	4,66
Autres produits et charges opérationnels	3 280	0,34	4 052	0,44	-	373	0,04
RESULTAT OPERATIONNEL	43 639	4,47	42 203	4,63	3,40	50 839	5,36
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	180	0,02	189	0,02	-4,76	439	0,05
Coût de l'endettement financier brut	4 334	0,44	5 048	0,55	-14,14	7 742	0,82
Coût de l'endettement financier net	4 154	0,43	4 859	0,53	-14,51	7 303	0,77
Autres produits et charges financiers	2 123	0,22	1 848	0,20	14,88	684	0,07
RESULTAT FINANCIER	-2 031	-0,21	-3 011	-0,33	-32,55	-6 619	-0,70
Charges d'impôt	13 878	1,42	12 599	1,38	10,15	15 899	1,68
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	3 733	0,38	1 798	0,20	107,62	563	0,06
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	31 463	3,22	28 391	3,12	10,82	28 884	3,05

Présentation de la Performance dans le compte de résultat

Le Groupe Samse fait état d'un indicateur intermédiaire intitulé « Résultat Opérationnel Courant » qui prend en compte la recommandation 2009-R.03 du CNC qui propose l'utilisation d'un indicateur du niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente.

Conformément à cette recommandation, ont été exclus du Résultat Opérationnel Courant, les plus ou moins values dégagées lors de la cession d'éléments de l'actif immobilier, la constatation de provisions relatives à un litige fiscal, les charges de restructuration ou de fermetures d'agences, ainsi que tout autre élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture de la performance du Groupe.

Les éléments exclus sont précisément décrits dans la note 25 - Autres produits et charges opérationnels.

Il est fait usage en interne de cet indicateur intermédiaire (ROC), au-dessus du Résultat Opérationnel au titre de l'information sectorielle (note 36).

Nouvelle Norme

A compter du 01/01/2010, les coûts liés à l'acquisition d'une cible sont constatés dans le coût des titres en cas de prise d'influence notable, en résultat dans le cas d'une prise de contrôle exclusif ou en capitaux propres dans le cas d'une acquisition d'intérêts minoritaires.

A la suite d'une prise de contrôle, l'impact de cette nouvelle Norme (IFRS 3 révisée) dans le compte de résultat de l'exercice représente un montant de 23 milliers d'euros.

	REPARTITION DU CA PAR ACTIVITE (%)				REPARTITION DU ROC PAR ACTIVITE (%)		
	2010	2009	2008		2010	2009	2008
Négoce	82,60	81,12	81,95		84,23	80,07	87,60
Bricolage	17,40	18,88	18,05		15,77	19,93	12,40
	100,00	100,00	100,00		100,00	100,00	100,00

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	2010	2009	2008
Résultat net consolidé- part attribuable aux actionnaires de Samse	27 308	24 767	24 649
Part des intérêts non contrôlants	4 155	3 624	4 235
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	-2 540	-370	-42
Amortissements et provisions	25 104	23 383	24 054
Variation des impôts différés	318	-39	-1 219
Résultat sur cessions d'actifs	-4 925	-3 675	-483
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-191	0	592
Charges liées au stock-options	139	148	217
Subventions virées au résultat	-2		
Capacité d'autofinancement	49 366	47 838	52 003
Variation du besoin en fonds de roulement	-44 957	16 785	-6 230
Flux de trésorerie généré par l'activité	4 409	64 623	45 773
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-27 812	-29 784	-39 445
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8 739	7 098	3 871
Subvention d'investissement	110		
Acquisitions ou cessions de titres de participations	47	-15 067	-20 535
Acquisitions d'immobilisations financières	-1 486	-644	-152
Diminution d'immobilisations financières	2 428	474	3 739
Trésorerie nette apportée ou cédée par les filiales	959	-12 949	1 301
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-17 015	-50 872	-51 221
Dividendes versés aux actionnaires de la Société Mère	-6 203	-6 093	-7 435
Dividendes sur actions auto-détenues	128	117	14
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-654	-803	-533
Augmentation de capital en numéraire	576	1 935	563
Emission d'emprunts	27 081	50 494	78 751
Remboursements d'emprunts	-49 979	-40 441	-45 709
Autocontrôle	-330	-545	-2 631
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-29 381	4 664	23 020
Augmentation ou diminution de la trésorerie	-41 987	18 415	17 572
Disponibilités et équivalents de trésorerie à l'ouverture	59 447	41 032	23 460
Reclassement de trésorerie	-5 430		
Disponibilités et équivalents de trésorerie à la clôture	12 030	59 447	41 032

Détails complémentaires du Tableau consolidé des flux de trésorerie

	Exercices		
	2010	2009	2008
Variation des stocks	-25 699	18 826	5 743
Variation des créances clients et autres débiteurs	18 663	11 613	6 881
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	-37 994	-13 321	-18 709
Intérêts courus non échus	73	-333	-145
Variation du besoin en fonds de roulement	-44 957	16 785	-6 230
Acquisition de titres de participation	-1 441	-15 067	-20 535
Cession de titres de participation	1 488		
Trésorerie nette apportée par les filiales entrantes dans le périmètre	959	-12 949	1 301
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements financiers	1 006	-28 016	-19 234
Acquisition d'immobilisations incorporelles brutes	-1 922	-846	-920
Acquisition d'immobilisations corporelles brutes	-25 015	-29 337	-42 122
Variation des créances sur cessions d'immobilisations	900	855	2 763
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	-1 775	-456	834
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-27 812	-29 784	-39 445

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Ecart de réévaluation	Réserves consolidées	Eléments constatés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice	Part attribuable aux actionnaires de Samse	Intérêts non contrôlants	Total des capitaux propres
Situation à la clôture du 31.12.2007	3 373	39 574	241	129 494	6 915	28 854	208 451	26 019	234 470
Changement de méthode				-787		787			
Inscription en réserves du résultat 2007				29 641		-29 641			
Résultat consolidé de l'exercice 2008						24 649	24 649	4 235	28 884
Augmentation de capital	15	548					563		563
Distributions effectuées				-7 420			-7 420	-533	-7 953
Retraitement des stocks options				211			211	6	217
Impact des actions auto-détenues				-2 631			-2 631		-2 631
Ajustement de juste valeur des titres					-5 600		-5 600	-4	-5 604
Variation du % d'intérêts								-52	-52
Autres mouvements		2 159	65	-2 225			-1	-6	-7
Situation à la clôture du 31.12.2008	3 388	42 281	306	146 283	1 315	24 649	218 222	29 665	247 887
Inscription en réserves du résultat 2008				24 649		-24 649			
Résultat consolidé de l'exercice 2009						24 767	24 767	3 624	28 391
Augmentation de capital	54	1 881					1 935		1 935
Distributions effectuées				-5 976			-5 976	-803	-6 779
Retraitement des stocks options				143			143	5	148
Impact des actions auto-détenues				-545			-545		-545
Ajustement de juste valeur des titres					553		553	1	554
Variation du % d'intérêts								-344	-344
Autres mouvements				-6			-6		-6
Situation à la clôture du 31.12.2009	3 442	44 162	306	164 548	1 868	24 767	239 093	32 148	271 241
Inscription en réserves du résultat 2009				24 767		-24 767			
Résultat consolidé de l'exercice 2010						27 308	27 308	4 155	31 463
Augmentation de capital	16	560					576		576
Distributions effectuées				-6 075			-6 075	-654	-6 729
Retraitement des stocks options				139			139		139
Impact des actions auto-détenues				-330			-330		-330
Ajustement de juste valeur des titres					-64		-64		-64
Frais d'acquisition de titres				-5			-5		-5
Variation du % d'intérêts				681			681	77	758
Autres mouvements				-35			-35		-35
Situation à la clôture du 31.12.2010	3 458	44 722	306	183 690	1 804	27 308	261 288	35 726	297 014

Annexe aux comptes consolidés

Notes aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Samse pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Directoire du 21 mars 2011, examinés par le Conseil de Surveillance du 23 mars 2011 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 17 mai 2011.

Note 1 - Principes comptables

Application des normes, règlements et interprétations des normes

Les états financiers consolidés du Groupe Samse sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2010.

Le référentiel IFRS comprend les Normes IFRS, les Normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2010.

Les états financiers consolidés du Groupe Samse ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

Les nouveaux textes publiés en 2010 et appliqués dans les états financiers consolidés 2010 du Groupe sont repris ci-après.

Les normes et les interprétations publiées en 2010 et non applicables de manière obligatoire en 2010 sont indiquées ci-après.

Nouvelles normes et interprétations applicables en 2010

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception de ce qui est décrit ci-dessous :

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon IFRS 3 révisée. Cette norme modifie les modalités d'application de la méthode de l'acquisition pour les éléments suivants :

- Lors d'une acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue devra être réévaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle et l'écart avec la valeur nette comptable devra être comptabilisé en résultat.
- L'écart d'acquisition peut être calculé en prenant en compte la juste valeur de la société acquise, soit en totalité, soit à la hauteur de la quote-part acquise.
- Les compléments de prix sont comptabilisés, dès la date d'acquisition, quelle que soit leur probabilité de paiement, sur la base de leur juste valeur, en dette ou en capitaux propres. Les ajustements ultérieurs devront être comptabilisés en résultat si la comptabilisation initiale était en dette.
- Les ajustements ultérieurs de compléments de prix relatifs à des acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2010 continueront à être comptabilisés en contrepartie de l'écart d'acquisition.
- Les coûts liés à l'acquisition d'une cible sont constatés dans le coût des titres en cas de prise d'influence notable, en résultat dans le cas d'une prise de contrôle exclusif ou en capitaux propres dans le cas d'une acquisition d'intérêts minoritaires.

Les amendements à IAS 27 apportent les modifications suivantes à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- L'impact de la comptabilisation des transactions avec les intérêts non contrôlants, en l'absence de changement de contrôle, est désormais comptabilisé en capitaux propres.
- Lors d'une cession partielle avec perte de contrôle, la participation conservée devra être réévaluée à la juste valeur à la date de perte de contrôle et le résultat de cession comprendra l'impact de cette réévaluation.

Le Groupe Samse n'est pas affecté par IFRS 2 sur les paiements basés sur les actions et par l'amendement de juillet 2008 d'IAS 39 sur les positions susceptibles de faire l'objet de couverture.

Les nouvelles interprétations IFRIC (12, 15, 17, 18 et 19) ne concernent pas le Groupe Samse.

Bases d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur.

Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur.

Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction Générale du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et passifs du bilan consolidé, sur les charges et produits du compte de résultat ou sur les engagements de l'exercice.

Les hypothèses retenues concernent notamment :

- L'évaluation des engagements de retraite
- L'évaluation des gratifications pour médailles du travail
- L'estimation des provisions pour risques et charges dont principalement les provisions pour garanties données aux clients
- L'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles
- La valeur de réalisation des stocks et des créances
- L'évaluation des paiements fondés sur des actions.

Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Les états financiers consolidés du Groupe Samse comprennent les comptes de la société Samse (maison mère) et de toutes ses filiales détenues majoritairement directement ou indirectement, les filiales détenues conjointement ainsi que les sociétés sous influence notable.

Le périmètre de consolidation du Groupe, ainsi que son évolution au cours de l'année 2010, sont présentés en note 2.

Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe a le contrôle exclusif ou majoritaire, directement ou

indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Le contrôle exclusif étant présumé lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote, a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise ou le pouvoir de nommer (ou de révoquer) la majorité des membres du Conseil d'Administration (ou de l'organe de direction équivalent) ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de cet organe, lorsque le contrôle est exercé par le Conseil d'Administration.

Lorsque le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière, les sociétés concernées font l'objet d'une mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus ou en fonction du pouvoir de décision détenu.

En cas de contrôle conjoint, les sociétés dans lesquelles est détenue une participation, font l'objet d'une intégration proportionnelle.

Le Groupe n'a pas retenu l'option de la norme IAS 31 qui conduit à comptabiliser les sociétés détenues conjointement selon la méthode de la mise en équivalence et a maintenu la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les titres de sociétés non significatives ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable sont classés en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur ; les gains et pertes résultant de cette évaluation sont comptabilisés en capitaux propres.

Engagement de rachat de minoritaires

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société du Groupe, ces options sont considérées en substance comme des contrats fermes d'achats/ventes avec différé de paiement.

Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette sur investissement correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente en contrepartie d'une diminution des intérêts minoritaires et de la constatation d'un écart d'acquisition.

Transactions internes

Les soldes et les transactions intra-Groupe ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-Groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation. Les profits latents résultant de transactions avec des entreprises mises en équivalence sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement. Les pertes latentes ne sont éliminées au prorata de l'intérêt du Groupe que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Les transactions avec des minoritaires sont traitées de la même manière que des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes. Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du Groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

Écarts d'acquisition

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs sont comptabilisés à leur juste valeur dans un délai d'affectation de douze mois et rétroactivement à la date d'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition, y compris les frais directement attribuables par rapport à la quote-part de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis, est comptabilisé en écart d'acquisition.

Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est directement affectée en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition positif n'étant pas amorti mais soumis à un test de dépréciation, il est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur (cf méthode concernant les dépréciations). Ces tests sont

réalisés annuellement ou dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier.

De tels événements ou circonstances existent lorsque des modifications significatives interviennent remettant en cause de manière durable la substance de l'investissement initial.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan "Titres mis en équivalence".

Impôts

La rubrique "charges d'impôts" sur le compte de résultat consolidé correspond à l'impôt exigible de chaque filiale consolidée, corrigé des impositions différées. Les impôts différés sont comptabilisés dans les capitaux propres lorsqu'ils proviennent d'éléments imputés en capitaux. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs (analyse bilancielle).

Les actifs et passifs d'impôts différés doivent être évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif et passif d'impôt différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles respectivement déductibles et imposables.

L'activation des impôts différés liés à des déficits fiscaux ou moins values reportables est limitée à ceux dont la récupération est fortement probable, compte tenu de perspectives bénéficiaires. Les déficits fiscaux suivent le régime fiscal des sociétés françaises et sont donc indéfiniment reportables.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels ou à leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les marques et les logiciels acquis.

Les marques déposées ou acquises ont une durée d'utilité indéfinie car elles n'ont pas vocation à être cédées ou remplacées par une autre marque du Groupe. A ce titre, elles ne sont pas amorties.

Les logiciels créés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Les logiciels acquis sont amortis sur trois années.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à la clôture de chaque exercice. Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas

échéant. Le coût d'acquisition inclut tous les coûts directement attribuables à sa création ou son acquisition et au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Les intérêts des emprunts relatifs à l'acquisition des immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges. Ils ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

Les subventions d'investissements sont comptabilisées au passif du bilan, en tant que "produits différés" et réparties systématiquement au compte de résultat, sur les exercices nécessaires à les rattacher aux coûts qu'elles sont supposées compenser.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants identifiés et de leurs durées d'utilité effectives.

Constructions et aménagements selon les différents composants retenus (1)	8 - 30 ans
Matériels et outillages industriels	5 - 8 ans
Matériels de transport	5 - 8 ans
Agencements et aménagements mobiliers	6 - 10 ans
Matériel de bureau	3 - 6 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

(1) Les différents composants retenus sont les suivants :

Structure plate-forme et bâtiment	30 ans
Toiture	20 ans
Second œuvre	10 ans
Chauffage / Climatisation / Electricité	10 ans
Enrobés et clôture	8 ans

Le Groupe a retenu la valeur résiduelle pour deux catégories d'immobilisations corporelles : les matériels de manutention et les matériels de transport. Ces actifs sont destinés à être remplacés au terme de leur durée d'utilité, mais conservent une valeur de marché.

Le mode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revus au moins à chaque fin de période annuelle.

Le cas échéant, l'incidence des modifications de ceux-ci est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les gains et pertes de cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le prix de cession à la valeur nette comptable.

Ils sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne autres produits et charges de l'exploitation courante en ce qui concerne les gains ou pertes

des cessions de matériels de l'exploitation courante ; sur la ligne autres produits et charges opérationnels en ce qui concerne les gains ou pertes des cessions d'ensemble immobilier.

Dépréciation des actifs immobilisés hors financiers

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur la valeur des actifs suivants : écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Le déclenchement d'un test de dépréciation est réalisé généralement lorsqu'un indice de perte de valeur est mis en évidence notamment par une perte d'exploitation non conjoncturelle.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Le test de dépréciation est effectué une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il ait pu se déprécier.

Pour réaliser le test, l'écart d'acquisition est affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou à un groupement d'UGT.

Le Groupe répartit ses activités en 2 segments de reporting (bricolage et négoce), chaque segment regroupe plusieurs UGT.

L'UGT correspond au site physique d'un magasin ou d'une agence ou d'un ensemble de magasins ou agences si ces derniers se situent sur la même zone géographique, ne présentant pas de risque de compensation de perte de valeur.

La méthode consiste à comparer la valeur nette comptable de l'unité ou du groupe d'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté, avec sa valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs et de la rentabilité attendue de l'actif attaché à l'unité ou groupe d'unités.

L'utilisation des projections actualisées des flux de trésorerie futurs est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable, si la valeur de marché n'est pas corroborée par des transactions récentes similaires. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés hors frais financiers à partir des projections sur une durée de 7 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital du Groupe, s'élevant à 8,52 % pour 2010 ajusté d'une prime de risque en fonction de l'activité. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts.

Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux

données de marché disponibles (de l'ordre de 1 % en général sauf cas spécifique).

Les dépréciations constatées sur les écarts d'acquisition revêtent un caractère irréversible et ne font donc pas l'objet d'une reprise de provision en résultat. Elles figurent sous la rubrique dépréciation des écarts d'acquisition du compte de résultat opérationnel.

Dépréciations des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles

Pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable de ces immobilisations fait l'objet d'une estimation systématique respectivement à la clôture de chaque exercice et à tout moment au cours d'une période annuelle lorsqu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur.

Le Groupe comptabilise une perte de valeur lorsque la valeur nette comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. Les pertes et reprises de perte de valeur sont comptabilisées en dotations exceptionnelles et viennent affecter le résultat opérationnel courant.

Pour les immobilisations corporelles, la valeur recouvrable de ces immobilisations fait l'objet d'une estimation systématique respectivement à la clôture de chaque exercice et à tout moment au cours d'une période annuelle lorsqu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur.

Contrats de location-financement et locations simples

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles pour la valeur déterminée au contrat. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Les immobilisations ainsi constatées sont amorties sur la plus courte période entre la durée d'utilité (selon les mêmes critères retenus par le Groupe pour ses propres immobilisations) et la durée des contrats.

Les paiements effectués au regard des contrats de locations simples sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Actifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les actifs non courants destinés à être vendus sont les actifs qui seront réalisés au travers de leur cession et non de leur utilisation. Lors de leur classification, les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession, une perte de valeur étant constatée le cas échéant.

Aucun amortissement n'est ensuite pratiqué.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient inclut les coûts d'acquisition et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve.

Le prix de revient est calculé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

Créances et dettes d'exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs et les autres créances et dettes sont comptabilisées à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement inférieures à trois mois.

Les créances clients font l'objet de dépréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

Paieement en actions

Les plans d'options de souscription d'actions sont valorisés selon le modèle Black et Scholes et sont enregistrés en charge de personnel au compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces plans.

Instruments financiers

a) Actifs financiers

La désignation et le classement des actifs financiers sont réalisés lors de la comptabilisation initiale et sont revus à chaque date de clôture.

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe comptabilise les actifs financiers à la date à laquelle le Groupe devient partie prenante dans les dispositions contractuelles de tels actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts directs de transactions lorsque ces actifs ne sont pas classés en tant qu'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

A chaque clôture, le Groupe évalue s'il y a une indication objective de dépréciation. Par exemple, une baisse prolongée ou significative de la juste valeur en dessous du coût d'un actif financier est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation.

Le Groupe gère plusieurs catégories d'instruments financiers et leurs classements dépendent de la finalité de chaque acquisition.

Ces catégories sont détaillées comme suit :

- 1) Placements détenus jusqu'à leur échéance : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a la ferme intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont valorisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat.
- 2) Prêts et créances : il s'agit d'actifs financiers, autres que les instruments financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ils sont dépréciés en cas de pertes de valeur en contrepartie du compte de résultat. Cette catégorie inclut les créances d'exploitation, les dépôts et cautionnements ainsi que les prêts. Les créances clients, ayant une échéance de moins de 12 mois à la date d'arrêté des comptes, sont présentées en actifs courants sous la rubrique "clients et comptes rattachés". Les créances sur participations, prêts et dépôts et cautionnements ayant une échéance de plus de 12 mois à la date d'arrêté des comptes sont présentés en actifs non courants sous la rubrique autres actifs immobilisés.
- 3) Actifs financiers en juste valeur par résultat : il s'agit d'actifs financiers dont le Groupe a, dès l'origine, une intention de revente à court terme. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous la rubrique "autres produits et charges financières" dans la période au cours de laquelle elles interviennent. Cette catégorie regroupe les instruments dérivés de taux que le Groupe Samse utilise dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêts qui peuvent intervenir dans le cadre des opérations courantes.

- 4) Actifs financiers disponibles à la vente : il s'agit des actifs financiers, autres que les instruments financiers dérivés, n'appartenant pas aux autres catégories. Cette catégorie inclut les participations dans des sociétés cotées ou non, autres que les participations dans les sociétés mises en équivalence et les joint-ventures, que la direction a l'intention de conserver à long terme. Ces participations sont classées en actifs financiers sous la rubrique "autres actifs financiers immobilisés".

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres dans la période au cours de laquelle elles interviennent, à l'exception des pertes de valeur relatives aux instruments de dettes.

Lorsque les actifs financiers disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, les ajustements cumulés de variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat. En cas d'appréciation ultérieure de la valeur d'action classée en actifs disponibles à la vente, les pertes de valeur comptabilisées en résultat ne sont pas reprises en compte de résultat. En revanche, toute appréciation ultérieure de la valeur d'instruments de dettes classés parmi les actifs disponibles à la vente est comptabilisée en résultat.

Lorsque le Groupe est en droit de recevoir un paiement, les produits d'intérêts ou les dividendes liés aux instruments de capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat à la rubrique "produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie".

b) Opérations de couverture

Les critères de comptabilité de couverture n'étant pas appliqués par le Groupe, les instruments financiers dérivés ne sont pas désignés comme instruments de couverture. Par conséquent, ils ne sont pas comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture énoncés par l'IAS 39.

c) Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur de remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de l'emprunt.

Les dettes financières à long terme comprennent la part des emprunts auprès des établissements de

crédit et autres dettes financières diverses dont le terme est supérieur à un an.

Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts auprès des établissements de crédit, des autres dettes financières ainsi que les concours bancaires et autres dettes à court terme.

d) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers, négociés sur un marché, actif est déterminée par référence au cours de bourse à la date de clôture dans le cas d'instruments financiers cotés.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées par le Groupe en fonction des conditions de marché existant à la date de clôture.

L'utilisation d'hypothèses peut amener la direction du Groupe à procéder à certaines estimations qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les montants évalués et présentés des actifs et passifs financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

e) Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de ces actifs ont pris fin ou ont été transférés et lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des actifs. Par ailleurs, si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété, les actifs financiers sont décomptabilisés dès lors que le contrôle n'est pas conservé.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont levées, annulées ou éteintes.

f) Equivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués par les valeurs mobilières de placements qui, à l'origine, ont une échéance inférieure ou égale à trois mois, par les comptes bancaires et les soldes de caisse.

Actions propres

Les actions conservées sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. En cas de cession de ces titres totalement ou partiellement, le résultat de cession est imputé directement dans les capitaux propres et ne contribue donc pas au résultat.

Provisions

Une provision pour risques ou charges est constituée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers identifié dont le montant peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable que cela se traduira par une sortie de ressources.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont constatées pour leur montant actualisé, c'est-à-dire la valeur actuelle des dépenses attendues jugées nécessaires pour régler les obligations correspondantes.

L'augmentation des provisions enregistrée pour refléter les effets de l'écoulement du temps est comptabilisée en produits financiers ou charges financières.

Engagements de retraite et assimilés

Au sein du Groupe, les engagements de retraite regroupent les indemnités de fin de carrière du personnel en activité. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode tient compte d'hypothèses d'espérance de vie, du taux de rotation du personnel, de l'évolution des salaires. Une actualisation des sommes à verser et un coefficient d'actualisation financière des paiements futurs sont appliqués. Les engagements sont intégralement provisionnés.

Les écarts actuariels sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

Cartes de fidélité

Dans les magasins de bricolage, une provision pour garantie donnée au client est calculée sur la base de points acquis lors de ses achats successifs.

Dès que les points acquis sont convertis en bons d'achat, ces derniers sont immédiatement comptabilisés en réduction des ventes et cette écriture est annulée si les bons d'achats ne sont pas utilisés dans les six mois.

Le calcul de la provision tient compte d'un taux de déperdition des points, de mutation de points de niveau à niveau (cf note 15.4), et de transformation sur des bases statistiques des trois dernières années.

Litiges

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus. Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériels nés dans l'année.

Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la date d'arrêté des comptes ou des charges futures estimées. Elles sont de natures diverses ; on retrouve notamment des provisions liées à des affaires prud'homales, des frais et honoraires sur opérations immobilières en cours.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont évalués nets des retours, remises et avantages commerciaux consentis dès lors que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur ou que le service a été rendu.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de marchandises et diverses prestations liées à la vente.

Les autres produits de l'activité comprennent divers produits de gestion courante.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant comprend l'ensemble des charges de l'exploitation courante y compris les dépréciations de l'actif immobilier et les dépréciations des écarts d'acquisition directement liés à l'exploitation et affectés par UGT.

Les autres charges ou produits opérationnels dont notamment les éléments de cessions d'actifs qui entrent dans le cycle de l'exploitation courante à proprement parler concourent également à la détermination du résultat opérationnel courant.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et charges autres que financiers, ainsi que les éléments de cession d'éléments d'actifs immobiliers.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels prennent en compte les plus et moins values liées à la cession d'ensemble immobilier et tout élément significatif et non récurrent qui fausserait la lecture du résultat opérationnel courant.

Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie, le coût de l'endettement financier brut ainsi que divers charges et produits.

Les escomptes de règlements obtenus des fournisseurs ne figurent plus en résultat financier ; ils concourent dorénavant à la détermination du coût d'achat net des marchandises.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

Le résultat dilué par action est calculé sur la même base de résultat net en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs (plan d'options sur actions).

La méthode utilisée est celle du rachat d'actions au prix de marché. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Informations sectorielles

Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de produits ou services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de produits et services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique), et exposée à des risques et à une rentabilité différente des risques et de la rentabilité des autres secteurs. Le premier et le deuxième niveau de l'information sectorielle du Groupe sont respectivement le "secteur d'activité" et le "secteur géographique".

L'activité du Groupe s'articule autour de deux pôles, le négoce de matériaux de construction et le bricolage sur un même secteur géographique.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles.

Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent ni les impôts différés, ni les autres participations, créances et autres actifs financiers non courants.

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent

les passifs courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs.

Estimations

Lors de la préparation et de la présentation des états financiers, la Direction du Groupe est amenée à exercer fréquemment son jugement afin d'évaluer ou d'estimer certains postes des états financiers. La probabilité de réalisation d'événements futurs est aussi appréciée. Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur les évaluations des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les provisions, les engagements de retraite, les impôts différés, les dépréciations d'actifs et la valorisation des paiements en actions.

Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin d'ajuster les hypothèses.

Les estimations utilisées par le Groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes spécifiques se rapportant à chaque problématique.

Conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de l'exercice 2010

Le contexte de la crise actuelle n'a pas conduit le Groupe à des modifications d'hypothèses habituellement retenues pour élaborer les différentes estimations.

Une vigilance accrue a été portée sur les éventuelles défaillances des clients dont l'insolvabilité est perceptible, et les retards de paiement font l'objet d'une surveillance toute particulière.

La baisse du niveau d'activité a été prise en compte, notamment dans la détermination des budgets 2011, sans pour autant que les incertitudes du marché conduisent à constater d'éventuelles dépréciations d'actif.

Le rythme des investissements prévus pourra être ralenti en fonction de la réalité du marché au cours de l'exercice 2011.

Au niveau de la situation financière du Groupe, la gestion de trésorerie est spécialement pilotée à court terme avec la mise en place d'un système de veille sur la solvabilité des clients, et la mise en œuvre de leviers d'amélioration du BFR.

Cette amélioration portera notamment sur des actions ciblées sur les stocks de marchandises déjà mises en place sur 2008, 2009 et 2010 et sur les approvisionnements de la plate-forme logistique.

Traitement comptable de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La réforme de la taxe professionnelle a conduit le Groupe à s'interroger sur la qualification de la CVAE dans les comptes consolidés à partir de l'année 2010.

Après analyse de la détermination du Résultat Opérationnel de chaque Unité Génératrice de trésorerie, le Groupe a porté son choix de comptabilisation de la CVAE en charges opérationnelles.

La mesure de la performance de chaque UGT prendra donc en compte l'intégralité de la Contribution Economique Territoriale (CET).

Le Groupe considère que la CET ne sera pas substantiellement différente de la taxe professionnelle.

Norme IAS 12, Impôt sur le résultat :

La qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat n'étant pas retenu, aucun impôt différé n'a été constaté dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2010.

Note 2 - Périmètre de consolidation et évolution au cours de l'année

Périmètre de consolidation

SAMSE

	Sociétés détenues			2010		2009		Secteur d'Activité	Evènements de l'année
	*			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
- A - INTEGRATION GLOBALE	D	C	I						
SAS LA BOITE A OUTILS	X			92,06	92,06	92,01	91,99	bricolage	acquisition de titres
SA ETS RENE DE VEYLE	X			99,94	99,94	99,94	99,94	négoce	
SA CHRISTAUD	X			90,76	90,76	90,64	90,64	négoce	acquisition de titres
SA REMAT	X			99,85	99,85	99,38	99,38	négoce	acquisition de titres
SA TC-HP			X	99,94	92,01	99,94	91,94	bricolage	
SA BOIS MAURIS ODDOS	X			90,63	90,63	100,00	100,00	négoce	cession de titres
SAS LOG-EAU			X	100,00	90,76	99,83	90,49	négoce	
SAS CELESTIN MATERIAUX			X	96,26	87,37	97,11	88,02	négoce	acquisition de titres
SAS BLANC MATERIAUX	X			77,50	77,50	77,50	77,50	négoce	
SAS LAUDIS			X	55,00	49,92	55,00	49,85	négoce	
SAS BTP DISTRIBUTION		X	X	54,68	54,67	54,68	54,67	négoce	
SAS MATERIAUX DES ALPES	X			100,00	100,00			négoce	entrée dans le périmètre
SAS SAMSE SOLAIRE	X			100,00	100,00			négoce	entrée dans le périmètre
SAS SC INV (GROUPE)	(2)	X		55,00	55,00	55,00	55,00	négoce	
SAS DES IDEES			X	98,40	90,59	98,40	90,52	bricolage	
SAS BRICOLAGE BOIS DU VERNE			X	60,00	55,24	60,00	55,19	bricolage	
SASU E- MAT	X			100,00	100,00	100,00	100,00	négoce	
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	X			74,90	74,90	74,90	74,90	négoce	
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES			X	100,00	74,90	100,00	74,90	négoce	
SARL SCIERIES ET SECHOIRS DU DAUPHINE			X	100,00	74,90	100,00	74,90	négoce	
SARL DAUPHINOISE DE TRANSPORT			X	100,00	74,90	100,00	74,90	négoce	
SARL SCIERIE JORDAN			X	100,00	74,90	100,00	74,90	négoce	
SCI SAONE		X		100,00	100,00	100,00	100,00	négoce	
SCI LE BOURG		X		100,00	100,00	100,00	100,00	négoce	
SCI VALMAR		X		100,00	100,00	100,00	100,00	négoce	
SCI PORTE DE SAVOIE		X		100,00	97,34	100,00	97,32	négoce	
SCI DU VIEUX PORT		X		100,00	99,99	100,00	99,99	négoce	
SCI CELESTIN CHASSIEU		X		100,00	100,00	100,00	100,00	négoce	
SCI CHARPIEU		X		100,00	99,94	100,00	99,94	négoce	
SCI DU ROUSSILLON		X		100,00	100,00	100,00	100,00	négoce	
SCI LE MAS	X			100,00	100,00	100,00	100,00	négoce	
SCI BRANLY			X	60,00	60,00	60,00	60,00	négoce	
SARL GET ELECTRIC	X			100,00	100,00	100,00	100,00	négoce	
SCI LA REGLE	X			100,00	100,00	100,00	100,00	négoce	
SASU EXPOTEO				100,00	100,00	100,00	100,00	négoce	
SAS TRANSPORTS SCHWARTZ JEAN CLAUDE			X	75,00	41,00	75,00	41,00	négoce	
SAS TS HABITAT			X	100,00	92,06	100,00	91,99	bricolage	
SA FRANCHEVILLE MATERIAUX		X		99,98	99,96	99,98	99,96	négoce	
SAS SOVIME FERMETURES			X	100,00	99,85	100,00	99,38	négoce	
SAS FDE	X			80,00	80,00	80,00	80,00	négoce	
SAS M+ MATERIAUX			X	100,00	80,00	100,00	80,00	négoce	
SCI LES ARTISANS	X			60,00	60,00	60,00	60,00	négoce	
- B - INTEGRATION PROPORTIONNELLE									
SAS BOURG MATERIAUX	X			50,00	50,00	50,00	50,00	négoce	
SAS MAT APPRO	X			50,00	50,00	50,00	50,00	négoce	
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT			X	50,00	46,03	50,00	46,00	bricolage	
SARL COMPTOIR FROMENT			X	50,00	46,03	50,00	46,00	bricolage	
- C - MISE EN EQUIVALENCE									
SAS MATERIAUX SIMC	X			44,99	44,99	44,99	44,99	négoce	
SAS DEGUERRY SAMSE	X			35,07	35,07	35,07	35,07	négoce	
SCI LE CARREAU			X	20,00	18,41	20,00	18,40	bricolage	
SCI ENTREPOT FROMENT			X	40,00	36,82	40,00	36,80	bricolage	
SCI CARREFOUR DE CHESNES			X	69,88	69,78	39,76	39,51	négoce	acquisition de titres (1)
SCI CHABER			X	40,00	36,82	40,00	36,80	bricolage	
SAS RG BRICOLAGE			X	39,98	36,80	39,98	36,78	bricolage	
SARL LEADER CARRELAGES	X			30,00	30,00	30,00	30,00	négoce	
SAS DIDIER	X			25,00	25,00	25,00	25,00	négoce	
SAS PLATTARD (Groupe PLATTARD)	X			33,99	33,99	33,99	33,99	négoce	
SAS AMEO CONSTRUCTION			X	20,00	18,41	20,00	18,40	négoce	
SAS TARARE MATERIAUX	X			50,00	50,00			négoce	entrée dans le périmètre
SAS SWEETAIR				49,99	49,99			négoce	entrée dans le périmètre

L'acquisition complémentaire par Samse de titres des sociétés La Boîte à Outils, Remat et Christaud, entraîne automatiquement la variation du pourcentage d'intérêts des sociétés détenues indirectement ou conjointement par La Boîte à Outils, Remat et Christaud.

(1) Cette acquisition entraîne le passage de la mise en équivalence à l'intégration globale. Cette prise de participation complémentaire intervenant en fin d'année, l'intégration globale ne sera effective qu'au 02 janvier 2011.

* D : sociétés détenues directement C : sociétés détenues conjointement I : sociétés détenues indirectement

4 Eléments financiers

(2) Le périmètre du GROUPE SC INV au 31 décembre 2010 est le suivant :

	2010 %		2009 %		Secteur d'Activité	Evènements de l'année
	de contrôle	d'intérêts	de contrôle	d'intérêts		
- A - Intégration Globale						
SA DORAS	100,00	55,00	100,00	55,00	négoce	
SPRL BELPARMAT	100,00	55,00	100,00	55,00	négoce	
SCI DES MINES	100,00	55,00	100,00	55,00	négoce	
SCI DE LA BOUDEAUDE	100,00	55,00	100,00	55,00	négoce	
SCI IMMODOR	100,00	55,00	100,00	55,00	négoce	
SCI JURADOR	100,00	55,00	100,00	55,00	négoce	
SCI SABATIER			100,00	55,00	négoce	confusion de patrimoine
SCI DES ESSARDS	100,00	55,00	100,00	55,00	négoce	
SCI DES ABATTOIRS	100,00	55,00	100,00	55,00	négoce	
SCI TETE AU LOUP	100,00	55,00	100,00	55,00	négoce	
SCI LA JONCTION	100,00	55,00	100,00	55,00	négoce	
SCI MONBOUTOT LA TOUR	100,00	55,00	100,00	55,00	négoce	
SCI DES CHENES			100,00	55,00	négoce	confusion de patrimoine
SCI DU PETIT FORT	100,00	55,00	100,00	55,00	négoce	
SCI SAINT GEORGES	100,00	55,00	100,00	55,00	négoce	
SCI GUILLEMIER	100,00	55,00	100,00	55,00	négoce	
SCI LE PETIT BOUREY	100,00	55,00	100,00	55,00	négoce	
SCI LE VERNET			100,00	55,00	négoce	confusion de patrimoine
SCI POUSSON COSNE	100,00	55,00	100,00	55,00	négoce	
SCI LOUIS PERGAUD	100,00	55,00	100,00	55,00	négoce	
SASU OUTIMAT B.T.P.	100,00	55,00	100,00	55,00	négoce	
SAS ETS ROGER CLEAU	100,00	55,00	100,00	55,00	négoce	
SAS CSI MATERIAUX					négoce	acquisition suivie d'une confusion de patrimoine
- B - Mise en Equivalence						
SA DIJON BETON	23,29	12,81	23,29	12,81	négoce	
SA BLAMAT	34,00	18,70	34,00	18,70	négoce	
SCI ESPACE +	20,00	11,00	20,00	11,00	négoce	

Evolution du périmètre de consolidation au cours de l'année

Acquisitions - entrées dans le périmètre -

Sociétés	Date	Activité	Méthode de consolidation retenue	% de détention	Société détentrice des Titres
MATERIAUX DES ALPES	25.02.2010	négoce	intégration globale	100,00%	SAMSE
CSI MATERIAUX	02.04.2010	négoce	intégration globale	100,00%	DORAS
SWEETAIR	25.05.2010	négoce	mise en équivalence	49,99%	SAMSE

Créations - entrées dans le périmètre -

Sociétés	Date	Activité	Méthode de consolidation retenue	% de détention	Société détentrice des Titres
TARARE MATERIAUX	18.05.2010	négoce	mise en équivalence	50,00%	SAMSE
SAMSE SOLAIRE	17.06.2010	négoce	intégration globale	100,00%	SAMSE

Cessions ou pertes d'intérêts minoritaires

Variation de la quote part de capital détenu par SAMSE dans le capital de BOIS MAURIS ODDOS qui passe de 100,00% à 90,63%.

Variation de la quote part de capital détenu par CHRISTAUD dans le capital de CELESTIN MATERIAUX qui passe de 97,11% à 96,26%.

Acquisitions d'intérêts minoritaires

LA BOITE A OUTILS	La quote part de capital détenu passe de 92,01% à 92,06%
REMAT	La quote part de capital détenu passe de 99,38% à 99,85%
CHRISTAUD	La quote part de capital détenu passe de 90,64% à 90,76%
LOG-EAU	La quote part de capital détenu passe de 99,83% à 100,00%
CARREFOUR DE CHESNES	La quote part de capital détenu passe de 39,76% à 69,88%

Opérations de restructuration interne

Le 31 mai 2010, les sociétés civiles immobilières SABATIER, DES CHENES, et LE VERNET ont fait l'objet d'une confusion de patrimoine (TUP) avec la société DORAS.

Le 1er novembre 2010, la société CSI MATERIAUX acquise le 02 avril 2010 a fait l'objet d'une confusion de patrimoine (TUP) avec la société DORAS.

Entrées dans le périmètre de consolidation par acquisitions de titres (en milliers d'euros)

Sociétés	Montant de l'acquisition	Nombre de titres acquis	Secteur d'activité	Zone géographique	Méthode de consolidation retenue	Année 2010		% détenu contrôle intérêts	
						Chiffre d'affaires	Résultat net		
Données consolidées retraitées									
MATERIAUX DES ALPES	-	30 000	négoce	France	I.G.	1 502	-145	100,00%	100,00%
SWEETAIR	1 350	3 374	négoce	France	MEQ	13 760	500	49,99%	49,99%

L'analyse globale des modifications de périmètre montre qu'elles ne sont pas significatives au regard du bilan consolidé arrêté à la date du 31 décembre 2010. En conséquence, le Groupe Samse ne communique pas d'information pro forma au sens du Règlement européen n°809/204.

Une telle information doit être communiquée en cas de changement de périmètre intervenu pendant l'exercice en cours, correspondant à une ou

plusieurs transactions ayant un impact total sur les comptes supérieur à 25 %.

Toutes les sociétés du Groupe Samse clôturent leur exercice social de 12 mois le 31 décembre de chaque année.

Les comptes consolidés du Groupe Samse, établis au 31 décembre 2010, regroupent les comptes des sociétés mentionnées ci-dessus et peuvent se résumer ainsi :

	Au 31 décembre 2010		Au 31 décembre 2009		Au 31 décembre 2008	
	France	Etranger	France	Etranger	France	Etranger
Nombre de sociétés		(1)		(1)		(1)
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	61	1	62	1	65	1
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	4		4		5	
Sociétés consolidées par mise en équivalence	16		14		13	
sous - total	81	1	80	1	83	1
TOTAL	82		81		84	

(1) Société belge (Belparmat) détenue par la SA Doras
Société sans activité commerciale, non significative au niveau du Groupe Samse.

Evènements postérieurs à la clôture des comptes

- Prise de participation majoritaire (51 %) de la société Samse dans la société Gamag Finances (Groupe Gamag) dont les agences principalement localisées dans le Gard permettront de conforter le développement du Groupe dans le sud. Fort de ses 150 collaborateurs, ce négoce a développé, au fil des années, des savoir-faire particuliers comme la menuiserie, le carrelage sanitaire et le bricolage. L'entrée dans le périmètre du Groupe Samse est effective le 12 janvier 2011, par intégration globale.
- La société Matériaux des Alpes, acquise le 25 février 2010, a fait l'objet d'une confusion de patrimoine (TUP) avec la société Samse, avec effet au 01 janvier 2011.
- Prise de participation minoritaire (25%) de la société Samse dans la société Zanon Transports, située à Sassenage, dans l'Isère. L'activité principale de cette société est le transport de

marchandises. Cette alliance devrait permettre à chacune des parties de rationaliser et d'optimiser ses coûts, et de renforcer sa compétitivité.

- Acquisition de l'intégralité des actions de la société Etablissements Ploton par la société Doras. Cette société exploite un fonds de commerce de négoce de matériaux de construction à Toucy, dans le département de l'Yonne. Cette prise de participation prendra effet à compter du 01 février 2011.
- Conclusion d'un partenariat stratégique entre Mr Bricolage et La Boîte à Outils, visant à développer conjointement un réseau de magasins de bricolage discount, en s'appuyant sur le savoir-faire de La Boîte à Outils et la puissance du référencement de Mr Bricolage.

Ce partenariat sera assuré par la société DEDB, créée le 09 février 2011 et détenue à 50 % par chacun des deux Groupes et par la société Mbao créée également le 09 février 2011, détenue à 10 % par la société La Boîte à Outils et à 90 % par Mr Bricolage.

La Boîte à Outils optimisera ainsi la performance économique et la dynamique commerciale de ses réseaux actuels et pourra réaliser un développement sur l'ensemble du territoire national. Les parties réaliseront leur partenariat au travers d'un premier magasin intégré pilote, situé à

Amphion-Publier, dans le département de la Haute-Savoie, dont le fonds de commerce a été acquis par la société DEDB.

- Le 11 février 2011, prise de participation complémentaire (25 %) de la société Btp Distribution dans le capital de la société Transports Schwartz.

- Sortie du périmètre de consolidation de la société Laudis cédée le 28 février 2011.

Principaux flux financiers entre la société-mère et ses filiales significatives (+ de 10 % du chiffre d'affaires)

Au 31 décembre 2010					
Valeurs nettes consolidées	Sc inv (Doras)	La Boîte à Outils	Autres filiales	Société Samse	Total consolidé
Actif immobilisé (y compris les écarts d'acquisition)	65 972	56 326	82 447	102 529	307 274
Endettement financier hors Groupe	39 724	11 946	38 925	91 621	182 216
Trésorerie au bilan	6 930	1 755	5 465	17 063	31 213
Flux de trésorerie liés à l'activité	-6 687	-4 073	6 655	8 514	4 409
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée Samse		2 694	5 931		8 625

Note 3 - Transition aux normes IFRS

En application du Règlement Européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Samse a établi ses états financiers consolidés à compter de l'exercice 2005 conformément aux Normes comptables internationales applicables au 31 décembre 2005, avec un comparatif au titre de l'exercice 2004.

La date du 1^{er} janvier 2004 ayant été retenue comme date de transition, les retraitements liés aux Normes IFRS ont été effectués comme si elles avaient toujours été appliquées.

Conformément à la Norme IFRS 1, les exemptions facultatives suivantes ont été retenues :

IFRS 3 Regroupement d'entreprises
Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités.

IAS 16 Immobilisations corporelles
Le Groupe n'a pas retenu la Juste Valeur en tant que coût présumé et a opté pour la méthode du coût historique amorti.

IFRS 2 Paiements en actions et assimilés

Le Groupe a choisi d'appliquer cette Norme aux plans de stock-options émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005.

IAS 32/39 Instruments financiers

Le Groupe a appliqué cette Norme à compter de l'exercice 2005. Cependant, les titres d'autocontrôle ont été retraités en diminution des capitaux propres.

Les retraitements IFRS pris en compte à la date de transition et détaillés dans les différentes notes du présent document sont les suivants :

IAS 1 Les états financiers ont été établis selon cette Norme qui modifie sensiblement la présentation générale des comptes.

IAS 2 Les stocks de marchandises étaient déjà évalués selon la méthode du coût moyen pondéré. Le Groupe inclut désormais dans le coût d'acquisition les frais d'escomptes obtenus pour paiement comptant.

IAS 12	Les impôts différés ont été pris en compte sur les ajustements réalisés à l'actif et au passif selon les critères définis par cette Norme.	IAS 19	Les engagements de retraite (IFC) sont pris en compte depuis l'exercice 1999. Les médailles du travail sont comptabilisées depuis l'exercice 2004.
IAS 16	Les immobilisations corporelles ont été retraitées selon la méthode du coût historique amorti.	IFRS 3 / IAS 36	Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1 ^{er} janvier 2004.
IAS 17	Les contrats en vigueur dans le Groupe sont des contrats de location simple, à l'exception des contrats de location financement (leasing immobilier) qui étaient déjà retraités dans les comptes consolidés en normes françaises.	IAS 38	Les fonds commerciaux ont été reclassés en écarts d'acquisition. Les tests de perte de valeur ont été réalisés au niveau de chaque U.G.T (Unités Génératrices de Trésorerie). Un Goodwill négatif a été retraité en résultat.
IAS 18	Le chiffre d'affaires du Groupe n'a pas été modifié par le changement de Norme.	IAS 40	Les immeubles de placement ont été retraités au coût historique amorti.

Note 4 - Ecarts d'acquisition

04.1. Evolution des écarts d'acquisition

(en milliers d'euros)		Ecarts d'acquisition
Valeur brute		
à l'ouverture de l'exercice		51 239
Augmentations/Acquisitions		6 075
Diminutions/Sorties		-
Mouvements de périmètre	Entrées	829
Mouvements de périmètre	Sorties	-
à la clôture de l'exercice		58 143
Amortissements/Dépréciations		
à l'ouverture de l'exercice		9 141
Dépréciation / pertes de valeur		1 172
Mouvements de périmètre	Sorties	-
Autres		-
à la clôture de l'exercice		10 313
Valeur nette		
à l'ouverture de l'exercice		42 098
à la clôture de l'exercice		47 830

Les écarts d'acquisition prennent en compte l'ensemble des fonds commerciaux d'origine, réévalués ou issus des écarts d'évaluation.

L'augmentation de 6 075 milliers d'euros comprend l'acquisition de fonds de commerce pour 657 milliers d'euros et prend en compte la variation de la dette relative à la vente d'un "put" sur intérêts minoritaires comptabilisés avant la date

d'application d'IFRS 3R selon la méthode du "goodwill en cours".

Les sociétés Samse et Redwood Développement ont décidé de proroger leur association en reportant la date de cession de la participation de 25,10 % de la société Ets Pierre Henry et Fils détenue par Redwood Développement, dans un délai de 5 ans au plus tard. Un complément de dettes de 5 418 milliers d'euros a été comptabilisé en contrepartie de "goodwill en cours".

04.2. Détail des écarts d'acquisition à l'ouverture et à la clôture de l'exercice

		à l'ouverture	Mouvements					à la clôture
			augmentation	diminution	entrées/sorties du périmètre	dépréciation (1)	transfert titres MEQ	
BOIS MAURIS ODDOS		149						149
SAMSE BMD	Société absorbée par SAMSE en 2004	88						88
REMAT		147						147
ROCH MATERIAUX	Société absorbée par SAMSE en 2002	167						167
SAM	Société absorbée par SAMSE en 2004	86						86
BENET	Société absorbée par SAMSE en 2004	1 599						1 599
SAMSE LECHENNE	Société absorbée par SAMSE en 2002	176						176
DORAS		11 786	627		647			13 060
LE MAS		19						19
BRANLY		5						5
LMC CHRISTAUD	Société absorbée par CHRISTAUD en 2002	10						10
CHRISTAUD		2						2
CELESTIN		9						9
LOG-EAU		91						91
TC-HP		237						237
ENTREPÔT DU BRICOLAGE FROMENT		176						176
EXPOTEO		269						269
LA BOITE A OUTILS		757						757
BLANC MATERIAUX		340						340
BLANC MATERIAUX	Rachat de minoritaires	16						16
SGAC	Société tupée avec SAMSE en 2009	996						996
TS HABITAT		1 300						1 300
BRICO ALES	Société absorbée par COMPTOIR FROMENT en 2008	132						132
BRICOLAGE BOIS DU VERNE		954						954
HENRY		7 250						7 250
HENRY	Goodwill en cours	6 062	5 418					11 480
QPS	Société tupée avec SAMSE en 2009	250						250
TRANSPORTS SCHWARTZ		145						145
BOURG MATERIAUX		15						15
SAMSE		2 841	30					2 871
FRANCHEVILLE MATERIAUX		169						169
SOVIME FERMETURES		761				190		571
FDE (M+ MATERIAUX)		5 094				982		4 112
MATERIAUX DES ALPES					182			182
Total		42 098	6 075	0	829	1 172	0	47 830

(1) Pertes de valeur

- L'UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est définie dans le Groupe Samse, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des flux de trésorerie (cash flow) indépendants des flux de trésorerie générés par les autres actifs ou groupe d'actifs.

La réflexion sur la détermination des UGT a été alimentée par l'examen des critères suivants :

- Existence ou non d'un marché actif
- Importance des relations de dépendance économique entre les différentes unités
- Découpage opérationnel : manière dont le management organise son reporting
- Découpage stratégique : manière dont le management prend ses décisions de poursuite ou d'abandon d'activités.

L'implantation des sites répond parfois à plusieurs de ces critères.

Le critère déterminant qui a été retenu est le découpage opérationnel. Ainsi, l'UGT retenue est devenu le site physique (notion d'agence ou de magasin).

Cependant, il a été retenu quelques exceptions pour des sites répondant à un découpage stratégique sur des marchés peu actifs.

Dans ce cas, l'UGT retenue est un ensemble de deux agences, interdépendantes économiquement. Cela concerne 14 couples de 2 sites physiques sur 195.

Les écarts d'acquisition concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence sont classés dans le poste du bilan "Titres mis en équivalence".

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2010 se répartissent par secteur d'activité sur un même secteur géographique comme suit :

Négoce	44 274
Bricolage	3 556

Les écarts d'acquisition sont affectés par unité ou groupe d'unités génératrices de trésorerie.

- Informations requises par le paragraphe 134 de la Norme IAS 36

Les écarts d'acquisitions font l'objet d'une description détaillée par entité juridique (cf tableau page précédente).

Sur l'ensemble des écarts, UGT par UGT, c'est l'UGT de la société Henry sur le site de Saint Hilaire du Rosier qui représente le montant le plus important, soit 35,45 % du montant total des écarts d'acquisition.

Il faut noter également que l'écart d'acquisition concernant Doras correspond à un ensemble de 38 UGT.

Les tests de dépréciation réalisés sur les UGT affectées d'un écart d'acquisition et appartenant aux deux secteurs d'activité du Groupe, sont basés sur la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, il est fait référence aux transactions comparables, en considérant le résultat des

transactions récentes portant sur des actifs similaires dans le même secteur d'activité.

Le Groupe a recours aux méthodes dites analogiques telles que le prix payé dans le cas d'acquisitions récentes, ou bien la valeur des actifs de l'UGT s'appuyant sur des multiples d'agrégats comptables (chiffre d'affaires et résultat d'exploitation).

Si la juste valeur diminuée des coûts de vente n'est pas corroborée par des transactions comparables, il est alors procédé au calcul de la valeur d'utilité estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs. Des précisions sur la méthode de calcul sont fournies en note 1 - Principes comptables - rubrique : dépréciation des écarts d'acquisition.

Les agences ou les magasins ayant moins de trois ans d'activité à la date de clôture ne font pas l'objet de dépréciation des écarts d'acquisition affectés.

Sur la base de cette méthode, la valeur recouvrable de chaque UGT à laquelle est affectée une quote-part de la valeur comptable des écarts d'acquisition, fait l'objet d'une analyse permettant de détecter si la valeur recouvrable de l'UGT n'est pas inférieure à la valeur nette comptable de ses actifs.

Sur la base de cette analyse, 8 UGT ont fait l'objet d'une dépréciation pour un montant global de 1 172 milliers d'euros.

L'analyse de sensibilité conduisant à faire varier les paramètres du test, n'a pas conduit à changer la conclusion du test. En conséquence, la dépréciation a été maintenue.

Ventilation des écarts d'acquisition (affectés aux UGT en fonction du secteur d'activité)

	Valeurs nettes	
Négoce		
UGT HENRY (Saint Hilaire du Rosier)	16 957	Norme IAS 36.134
Autres UGT sans écarts d'acquisition significatifs	27 317	
Bricolage		
Ensemble des UGT	3 556	
TOTAL	47 830	

04.3. Détermination des écarts d'acquisition des sociétés entrées dans le périmètre

	MATERIAUX DES ALPES	CSI
Prix d'acquisition des titres	1	1
Frais d'acquisition des titres	-	-
% de capitaux propres acquis	100%	100%
Capitaux propres retraités	-182	-647
Quote part de situation nette retraitée acquise	-182	-647
ECART D'ACQUISITION	-182	-647

04.4. Détail des écarts de première consolidation affectés antérieurement

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur nette au 01/01/10	Dépréciation	Valeur nette au 31/12/10
FONDS COMMERCIAUX	4 719	2 075	2 075		2 075

Les fonds commerciaux issus d'écarts de première consolidation ont été regroupés avec les écarts d'acquisition.

Note 5 - Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Marques	Logiciels, progiciels	Autres	Total
Valeur brute				
à l'ouverture de l'exercice	381	10 316	649	11 346
Augmentations/Acquisitions		1 266	0	1 266
Diminutions/Sorties		20	117	137
Mouvements de périmètre	Entrées	34	153	187
Mouvements de périmètre	Sorties			
Virements	3	-3	0	0
à la clôture de l'exercice	384	11 593	685	12 662
Amortissements / Dépréciations				
à l'ouverture de l'exercice		8 649	519	9 168
Amortissements		1 168	0	1 168
Dépréciation / perte de valeur				
Reprise de dépréciation / perte de valeur		1		
Reprise d'amortissements / cessions		18	117	135
Mouvements de périmètre	Entrées	30	153	183
Mouvements de périmètre	Sorties			
Virements		-30	30	0
à la clôture de l'exercice		9 798	585	10 384
Valeur nette				
à l'ouverture de l'exercice	381	1 667	130	2 178
à la clôture de l'exercice	384	1 795	100	2 278

Note 6 - Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)		Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	En cours, Avances et acomptes	Total
Valeur brute							
à l'ouverture de l'exercice		91 879	169 913	30 499	87 105	10 745	390 141
Augmentations/Acquisitions		4 598	5 762	2 239	6 767	5 649	25 015
Diminutions/Sorties		3 443	3 215	1 064	2 838	0	10 560
Mouvements de périmètre	Entrées	2	701	31	233	0	967
Mouvements de périmètre	Sorties						
Virements		2 592	6 277	84	828	-10 252	-471
à la clôture de l'exercice		95 628	179 438	31 789	92 095	6 142	405 092
Amortissements / Dépréciations							
à l'ouverture de l'exercice		18 996	78 160	19 480	61 260	241	178 137
Amortissements		2 494	9 782	2 839	7 721		22 836
Dépréciation / perte de valeur			0	0	2		2
Reprise de dépréciation / perte de valeur					239		239
Reprise d'amortissements / cessions		582	2 547	908	2 428		6 465
Mouvements de périmètre	Entrées	1	137	10	150		298
Mouvements de périmètre	Sorties						
Virements		7	-1 895	-4	1 807		-85
à la clôture de l'exercice		20 916	83 637	21 417	68 273	241	194 484
Valeur nette							
à l'ouverture de l'exercice		72 883	91 753	11 019	25 845	10 504	212 004
à la clôture de l'exercice		74 712	95 801	10 372	23 822	5 901	210 608

* *

* dont 1 267 milliers d'euros d'actifs immobiliers destinés à la vente. Ces actifs figurent sur l'état de situation financière à la ligne Actifs classés comme détenus en vue de la vente.

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une analyse approfondie quant à la détermination d'éventuelles pertes de valeur qui auraient pu apparaître au cours de l'année 2010.

En ce qui concerne les actifs immobiliers qui représentent 80,96 % des immobilisations corporelles nettes, le Groupe a mis en œuvre une démarche économique pour identifier tout indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur sur cette catégorie d'actif, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle. A titre de règle pratique, le Groupe détermine la valeur vénale ; cette valeur retenue est le montant qui pourrait être obtenu à la date de clôture ou à une autre date prédéterminée de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Au 31 décembre 2010, aucune dépréciation des immobilisations corporelles n'a été constatée.

Conformément à IFRS 5, le Groupe a présenté les actifs destinés à être cédés sur une ligne de l'état de la situation financière.

Il s'agit de 3 ensembles immobiliers dont la cession se réalisera dans les douze mois, selon détail ci-dessous :

Terrains	556
Constructions	705

La sortie du périmètre de consolidation de la société Laudis, cédée au cours du mois de février 2011, entraîne la constatation des actifs non courants de cette société, en actifs classés comme détenus en vue de la vente. Les éléments de l'actif corporel représentent un montant de :

Constructions	4
Autres immobilisations corporelles	2

06.1. Ecart de première consolidation affectés

Les valeurs du bilan comprennent les écarts de première consolidation affectés selon détail ci-dessous :

	Valeur brute au 01/01/10	Valeur nette au 01/01/10	Entrées dans le périmètre	Sorties du périmètre	Cessions	Valeur brute au 31/12/10	Valeur nette au 31/12/10
Terrains	8 491	8 491	0	0	1 476	7 015	7 015
Constructions	13 896	9 830	0	0	0	13 896	7 377
Total	22 387	18 321	0	0	1 476	20 911	14 392

06.2.a Contrats de location financement (crédit bail immobilier)

	Terrains	Constructions	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	1 423	15 442	16 865
Augmentations/Acquisitions	0		0
Diminutions/Sorties	0	0	0
Mouvements de périmètre	Entrées	0	0
à la clôture de l'exercice	1 423	15 442	16 865
Amortissements			
à l'ouverture de l'exercice	0	5 671	5 671
Amortissements	0	741	741
Diminutions/Sorties	0	0	0
Mouvements de périmètre	Entrées	0	0
à la clôture de l'exercice	-	6 412	6 412
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	1 423	9 771	11 194
à la clôture de l'exercice	1 423	9 030	10 453

06.2.b Contrats de location financement (crédit bail mobilier)

	Installations techniques	Autres immos corporelles	Total
Valeur brute			
à l'ouverture de l'exercice	596	732	1 328
Augmentations/Acquisitions	0	0	0
Diminutions/Sorties	0	0	0
Mouvements de périmètre	Entrées	0	0
à la clôture de l'exercice	596	732	1 328
Amortissements			
à l'ouverture de l'exercice	155	256	411
Amortissements	98	158	256
Diminutions/Sorties	0	0	0
Mouvements de périmètre	Entrées	0	0
Virements	-11	11	0
à la clôture de l'exercice	242	425	667
Valeur nette			
à l'ouverture de l'exercice	441	476	917
à la clôture de l'exercice	354	307	661

06.3.a Information sur la dette de crédit bail immobilier

Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	5 834
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :	
Moins d'1 an	1 471
De deux à cinq ans	4 363
Total	5 834

06.3.b Information sur la dette de crédit bail mobilier

Valeur résiduelle de la dette à la clôture de l'exercice	290
Echéancier de la dette résiduelle à la clôture de l'exercice :	
Moins d'1 an	169
De deux à cinq ans	121
Plus de cinq ans	0
Total	290

06.4. Contrats de location**- Contrats de location simple**

Ces contrats ne font pas l'objet de retraitement dans les comptes consolidés.

Ces contrats concernent, d'une part les locations immobilières du Groupe et d'autre part les locations de véhicules dont la durée de location est de deux à quatre ans.

Pour les locations immobilières, les dispositions générales de ces contrats sont les suivantes : durée de location pour trois ans renouvelables et loyer indexé annuellement sur l'indice Insee du coût de la construction.

Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

- Contrats de location financement

Les contrats concernés sont des contrats de locations immobilières (terrains et constructions) dont la durée de location est de douze et neuf ans sans valeur de rachat à la fin du contrat ; ainsi que des contrats de locations de matériels et véhicules qui répondent à au moins un critère défini par la Norme IAS 17.

06.5. Infrastructures d'exploitation (Terrains et Constructions)

Les infrastructures d'exploitation se répartissent comme suit :

(les infrastructures d'exploitation des sociétés mises en équivalence ne sont pas prises en compte)

Infrastructures d'exploitation du Groupe Samse

AGENCES DE NEGOCE							
* propriété du Groupe	superficie en m²	ténement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²
S A M S E							
Bourg d'Oisans	9 200	Saint Martin d'Hères	33 900	Crolles	7 200	Vienne	19 800
Sillingy	31 000	Modane	7 400	Saint Egrève	10 000	Embrun	10 300
Moutiers	7 000	Gap	33 500	Lans en Vercors	3 200	Joyeuse	7 100
Seyne les Alpes	5 200	Veynes	9 000	Flumet	3 000		
La Mure	10 000	Aubenas	14 300	Annonay	18 000		
Annemasse	15 400	Meximieux	56 300	Montpezat	2 300		
Saint jean de Maurienne	8 300			Vallon Pont d'Arc	4 500		
Sisteron	20 900			Guillestre	12 000		
Monestier de Clermont	5 000			Saint Firmin	5 400		
Bellegarde	12 000			Cluses	19 200		
Saint pierre d'Albigny	7 200						
Château Arnoux	4 600						
Vif	8 000						
Saint genis Pouilly	19 400						
Corbas	22 400						
Digne	13 500						
Saint Etienne de Saint Geoirs	10 000						
Saint julien en Genevois	7 800						
La Tour de Salvagny	19 500						
Privas	8 100						
La Tour du Pin	15 000						
Sallanches	12 000						
Lyon	3 900						
Le Pouzin	10 000						
Moirans	18 700						
Ville la Grand	19 000						
Pusignan	19 500						
Ruoms	8 600						
Saint Marcellin	12 300						
Aix les Bains	7 300						
Saint Genis Laval	24 400						
Valence	24 700						
Le Pont de Beauvoisin	16 900						
Albertville	17 600						
Saint Quentin Fallavier	20 000						
Saint Savin	16 800						
Bourg Saint Maurice	11 000						
Briançon	16 200						
Margencel	12 500						
La Motte Servolex	14 800						
Barcelonnette	15 800						
Montélimar	17 500						

* Propriété : ténement immobilier dont le Groupe est propriétaire (ténements figurant dans ses actifs)

Ténement mixte : immobilier dont une partie est propriété du Groupe, le reste appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail commercial

Location simple : ténement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail commercial

Bail à construction : ténement immobilier appartenant à un propriétaire externe et faisant l'objet d'un bail à construction

Les superficies exprimées correspondent à la superficie globale des terrains

Infrastructures d'exploitation du Groupe Samse

AGENCES DE NEGOCE					
* propriété du Groupe	superficie en m²	ténement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²
BLANC MATERIAUX					
		Annot	2 900	Colmars les Alpes	12 300
				La Mure Argens	3 700
FRANCHEVILLE MATERIAUX					
				Chaponost	6 100
CHRISTAUD					
Echirolles	7 000			Valence	6 000
Aubenas	6 400			Clermont Ferrand	4 300
Voglans	4 000			Bourges	3 700
				Montpellier	1 500
CELESTIN MATERIAUX					
Chassieu	5 600	Irigny	9 300	Bourg en Bresse	370
Bourgoin Jallieu	9 200				
LAUDIS					
				Avignon	3 500
				Bagnols sur Cèze	2 000
BTP DISTRIBUTION					
Haguenau	20 600	Fegersheim	11 500		
Richwiller	16 500				
BOIS MAURIS ODDOS					
Argonay	54 700	Seyssins	11 400	Briançon	4 000
LES COMPTOIRS DU BOIS ET ASSOCIES					
				Voiron	5 800
REMAT					
		Saint Jean de Moirans	25 000	Saint Quentin Fallavier	5 300
				Meylan	1 400
SOVIME FERMETURES					
				Chambéry	1 700
				Voglans	800
EXPOTEO					
Digne	3 900			Gap	2 400
				Echirolles	3 000
BOURG MATERIAUX					
				Bourg en Bresse	36 200
MATERIAUX DES ALPES					
				Pontcharra	10 000

Infrastructures d'exploitation du Groupe Samse

AGENCES DE NEGOCE								
*	propriété du Groupe	superficie en m²	ténement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²
DORAS								
	Corbigny	9 400			Neuilly l'Evêque	4 100	Nevers jonction	3 100
	Decize	7 600			Faverois	2 000		
	Moulins engilbert	5 800			Fain les Montbard	12 400		
	Cosne sur Loire	8 500			Nuits Saint Georges	10 100		
	Nevers Saint Eloi	28 400			Saint Usage	12 000		
	Saint Satur	5 600			Chalindrey	6 200		
	Chenôve bois	16 400			Crottet	9 800		
	Dijon	7 300			Chenôve 6	41 500		
	Dole	17 000			Baume les Dames	1 850		
	Saint Marcel	19 200			Polisot	5 000		
	Arbois	13 700			Luxeuil	7 900		
	Besançon	16 300			Chenôve 208	7 400		
	Pontarlier	15 400			Noidans les Vesoul	3 300		
	Vesoul	10 300			Semur en Auxois	2 000		
	Is sur Tille	14 200			Torcy le Grand	4 000		
	Sainte Colombe sur Seine	10 400			Joigny	7 000		
	Langres	7 450			Pont sur Yonne	6 200		
	Cluny	9 800			Dijon	4 450		
	Gueugnon	7 700			Remiremont	10 350		
	Le Creusot	9 000			Ronchamp	5 400		
	Macon	12 500			Les Voivres	9 100		
	Montceau les Mines	24 500						
	Beaune	23 500						
	Seurre	19 900						
	Verdun sur Doubs	8 000						
	Béthencourt	13 400						
	Villegusien le Lac	25 200						
	Lons le Saunier	38 500						
CLEAU								
	Dracy le Fort	42 300						
	Bourg en Bresse	3 400						
	Montceau les Mines	400						
	Macon	1 450						
M+ MATERIAUX								
					Castelginest	8 000		
					Portet sur Garonne	7 300		
					Béziers	9 800		
					Colombiers	4 000		
					Servian	4 200		
					Montredon	13 000		
					Alès	6 800		
					Nîmes	8 800		
					Perpignan	3 000		
					Ria	3 200		
					Argelès	4 400		
					Montpellier	15 100		
					Paulhan	5 200		
					Baillargues	15 000		
					Manguio	1 400		
					Claira	7 900		
					Rodez	6 600		
					Roques	6 500		
					Villeneuve	8 000		
					Cornébarrieu	6 400		
					Carcassonne	6 300		
					Castanet Tolosan	9 300		
					Frontignan	4 700		

Infrastructures d'exploitation du Groupe Samse

MAGASINS DE BRICOLAGE									
* propriété du Groupe	superficie en m²	ténement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²	crédit-bail	superficie en m²
LA BOITE A OUTILS									
Echirolles	23 500	Saint Martin d'Hères	15 500	Romans	8 000	Albertville	8 900		
Le Creusot	11 200	Valence	13 800	Montélimar	15 600				
La tour du Pin	12 400	Décines	9 500	Alès	15 200				
L'Isle d'Abeau	12 000	Bassens	18 800	Gap	8 000				
Annecy	17 000	Montceau les Mines	4 600	Drumettaz	4 200				
Sallanches	6 100	Saint Jean de Moirans	23 500	Saint Jean de Maurienne	1 000				
Briançon	9 700								
Thyez	17 800								
DES IDEES									
				Bassens	2 900				
				Echirolles	2 800				
UNITES LOGISTIQUES									
* propriété du Groupe	superficie en m²	ténement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²	crédit-bail	superficie en m²
S A M S E									
								Brézins	107 000
H E N R Y									
				Saint Hilaire du Rozier	30 000				
				Vinay	28 500				
L O G - E A U									
Echirolles	1 500								
M A T A P P R O									
				Saint Etienne de Saint Geoirs	250				
TRANSPORTS SCHWARTZ									
				Haguenau	440				
D O R A S									
				Gevrey Chambertin	12 500				
ATELIERS									
* propriété du Groupe	superficie en m²	ténement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²	crédit-bail	superficie en m²
S A M S E									
Chateauvieux	4 000								
LA BOITE A OUTILS									
Voglans	500			La Frette	1 300				
G E T E L E C T R I C									
				Grenoble	400				
SIEGES SOCIAUX									
* propriété du Groupe	superficie en m²	ténement mixte	superficie en m²	location simple	superficie en m²	bail à construction	superficie en m²	crédit-bail	superficie en m²
S A M S E									
Grenoble	21 000								
Brézins	12 000								
D O R A S									
Chenôve	1 300								
M +									
				Toulouges	350				

Le Groupe Samse au travers de ses deux activités (négoce de matériaux de construction et bricolage) est propriétaire de 109 points de ventes.

86 points de vente sont en location, dans le cadre de baux commerciaux ou de baux à construction.

En outre, le Groupe Samse dispose de 7 Unités Logistiques dont la plate-forme de stockage de Brézins, de 4 Ateliers et de 4 Sièges Sociaux pour une superficie globale de 221 490 m².

Seule la plate-forme de stockage de Brézins fait l'objet d'un contrat de crédit bail (cf note 6.2.a)

Les superficies mentionnées sont totalement utilisées pour l'exploitation.

Le nombre de points de vente est de 195 dont 168 pour l'activité négoce et 27 pour l'activité bricolage. Au total, cela représente une superficie de vente de 2 196 120 m², dont 1 903 520 pour l'activité négoce et 292 600 pour l'activité bricolage.

Note 7 – Titres mis en équivalence

07.1. Valeur des titres mis en équivalence

à l'ouverture de l'exercice		29 162
Augmentations		2 339
Diminutions		94
Mouvements de périmètre	Entrées	1 865
Mouvements de périmètre	Sorties	0
Transfert de compte		0
à la clôture de l'exercice		33 272

07.2. Détails des titres mis en équivalence (1)

	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
MATERIAUX SIMC	7 398	6 643	6 226
DEGUERRY SAMSE	716	661	613
LE CARREAU	72	71	70
TARARE MATERIAUX	188		
ENTREPÔT FROMENT	231	177	108
CARREFOUR DE CHESNES	545	545	544
FDE (M+ MATERIAUX)			2 558
CHABER	54	17	-14
BLAMAT	50	50	48
DIJON BETON	3 731	3 556	3 210
ESPACE PLUS	1	1	5
RG BRICOLAGE	836	774	721
DIDIER	944	958	974
LEADER CARRELAGES	793	820	798
PLATTARD (Groupe)	15 815	14 854	
AMEO CONSTRUCTION	33	35	
SWEETAIR France	1 865		
Total	33 272	29 162	15 861

(1) dont écarts d'acquisition affectés (cf note 7.4.)

07.3. Informations générales sur les sociétés mises en équivalence

(en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres avant résultat	Résultat de l'exercice	Quote part de résultat bénéficiaire	Dividendes ou quote part de résultat reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'Activité	Effectif moyen
données consolidées								
MATERIAUX SIMC	44,99	15 374	1 929	868	114	112 182	négoce	408
DEGUERRY SAMSE	35,07	1 885	291	102	47	6 431	négoce	18
LE CARREAU	20,00	352	61	12	11	61	bricolage	-
CARREFOUR DE CHESNE	39,76	583	95	38	38	144	négoce	-
ENTREPÔT FROMENT	40,00	440	187	75	20	825	bricolage	-
RG BRICOLAGE	39,98	1 093	455	182	120	8 170	bricolage	38
CHABER	40,00	42	94	38		354	bricolage	-
LEADER CARRELAGES	30,00	1 198	208	62	90	3 272	négoce	20
DIDIER	25,00	2 522	153	38	18	12 644	négoce	46
PLATTARD (Groupe)	33,99	43 702	4 797	1 630	659	146 147	négoce	410
AMEO CONSTRUCTION	20,00	175	-12	-2		2	négoce	3
BLAMAT	34,00	148	-3			788	négoce	5
DIJON BETON	23,29	10 196	628	243	67	28 320	négoce	105
ESPACE PLUS	20,00	3	45	9		45	négoce	-
SWEETAIR France	49,99	878	1 000	500		13 760	négoce	63
TARARE MATERIAUX	50,00	500	-124	-62		163	négoce	3

07.4. Ecart d'acquisition des sociétés mises en équivalence

	au 31/12/2010	au 31/12/2009	au 31/12/2008
CARREFOUR DE CHESNES	314	314	314
RG BRICOLAGE	338	338	338
FDE (M+ MATERIAUX)			2 471
LEADER CARRELAGES	461	461	461
DIDIER	292	292	292
SWEETAIR France	926		
Total	2 331	1 405	3 876

07.5. Détermination des écarts d'acquisition des sociétés entrées dans le périmètre par mise en équivalence

	SWEETAIR France
Prix d'acquisition des titres	1 350
Frais d'acquisition des titres	15
% acquis	49,99%
Situation nette retraitée consolidée	878
Quote part de situation nette retraitée acquise	439
ECART D'ACQUISITION	926

Note 8 - Titres de sociétés non consolidées

08.1. Informations générales sur les titres de sociétés non consolidées

(en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres avant résultat	Résultat de l'exercice	Valeur comptable brute des titres détenus	Dépréciation des titres	Valeur nette comptable des titres détenus	Juste Valeur des titres détenus	Dividendes reçus	Chiffre d'affaires	Secteur d'activité	Effectif moyen
DUMONT INVESTISSEMENT	5,29	28 165	3 111	3 777	-	3 777	5 583	158	2 365	négoce	9
MCD	16,67	50	1 850	8	-	8	8	629	21 254	négoce	8
ORNANS MATERIAUX	40,00	263	-	117	12	105	105	-	1 300	négoce	5
DIVERS	-	-	-	25	-	25	25	-	-	négoce	-
Total				3 927	12	3 915	5 721				

08.2. Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente

En fin d'exercice, les titres Dumont investissement ont été appréciés à leur juste valeur pour un montant de 5 583 milliers d'euros et la charge de

l'année a été comptabilisée dans les capitaux propres pour un montant de 64 milliers d'euros.

La charge de l'année a été calculée de la manière suivante :

Valeur nette comptable des titres cédés	898
Juste valeur des titres cédés	1 404
Ecart de cession	-506
Ajustement de la Juste valeur	442
Ecart à constater dans les capitaux propres	-64

Valeur d'origine des titres	Cession de titres au cours de l'exercice 2010	Valeur des titres au 31/12/2010 après cession	Juste valeur des titres constatée antérieurement	Cession de titres au cours de l'exercice 2010	Juste valeur des titres au 31/12/2010 après cession	Ajustement juste valeur au 31/12/2010	Juste valeur des titres au 31/12/2010
4 675	898	3 777	6 545	1 404	5 141	442	5 583

La société Dumont Investissement a pour unique et exclusif objet, la détention d'une participation dans la société Samse.

S'agissant d'une valorisation établie dans le cadre de la valorisation d'un fonds commun de placement au profit des salariés du Groupe Samse, et dans un souci de garantie des fonds placés, l'évaluation repose sur une analyse patrimoniale. Cette

évaluation consiste à ajouter aux capitaux propres de la société, la plus value théorique dégagée, entre la valeur comptable des actions Samse détenues à l'actif du bilan et leur valorisation calculée selon différents critères dont notamment l'application d'un coefficient de pondération sur le cours de bourse de l'action Samse. Il s'agit d'une évaluation basée sur des données non observables.

08.3. Evolution des titres de sociétés non consolidées

Valeur brute	
à l'ouverture de l'exercice	6 699
Augmentations/Acquisitions	17
Diminutions/Sorties	919
Mouvements de périmètre	Sorties -
Ajustement de juste valeur des titres par capitaux propres	-
	64
à la clôture de l'exercice	5 733
Dépréciations	
à l'ouverture de l'exercice	31
Dotations	0
Reprises	19
à la clôture de l'exercice	12
Valeur nette	
à l'ouverture de l'exercice	6 668
à la clôture de l'exercice	5 721

Note 9 - Autres actifs financiers immobilisés

(en milliers d'euros)		Créances sur participation (1)	Autres actifs financiers	Total
Valeur brute				
à l'ouverture de l'exercice		2 196	959	3 155
Augmentations/Acquisitions		781	5 507	6 288
Diminutions/Sorties		2 269	316	2 585
Mouvements de périmètre	Entrées	0	12	12
Virements		0	0	0
à la clôture de l'exercice		708	6 162	6 870
Dépréciations				
à l'ouverture de l'exercice			161	161
Dotations			0	0
Reprises			6	6
Mouvements de périmètre	Entrées		-4	-4
à la clôture de l'exercice			151	151
Valeur nette				
à l'ouverture de l'exercice		2 196	798	2 994
à la clôture de l'exercice		708	6 011	6 719

(1) détail des créances sur participations :

Dumont Investissement	652
Tarare Matériaux	56
Total	708

09.1. Analyse par nature d'instruments financiers

		Valeur nette	
	2010	2009	2008
Actifs financiers disponibles à la vente :			
Titres de participation non consolidés	5 721	6 668	6 148
Prêts, créances et dettes émis par l'entreprise :			
Créances sur participation	708	2 196	291
Autres actifs financiers	6 011	798	1 383
Total	12 440	9 662	7 822

Au 31 décembre 2010, l'ensemble de ces créances ne représente pas de risques de non recouvrement.

Note 10 - Stocks de marchandises

(en milliers d'euros)	2010			2009			2008		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises négoce	159 194	9 418	149 776	137 801	9 586	128 215	133 520	7 676	125 844
Marchandises bricolage	35 400	1 292	34 108	30 795	1 860	28 935	35 800	1 904	33 896
Total	194 594	10 710	183 884	168 596	11 446	157 150	169 320	9 580	159 740

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche.

Ils sont minorés de l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

Une provision pour dépréciation, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées.

Note 11 - Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2010			2009			2008		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients et comptes rattachés négoce	151 043	13 663	137 380	163 607	14 507	149 100	162 993	10 594	152 399
Clients et comptes rattachés bricolage	2 612	287	2 325	2 408	139	2 269	7 543	121	7 422
Total	153 655	13 950	139 705	166 015	14 646	151 369	170 536	10 715	159 821

La provision pour dépréciation des comptes clients a fait l'objet pour chaque société du Groupe, d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

11.1. Balance âgée des créances clients

	valeur brute	valeur brute	valeur brute
	2010	2009	2008
Non échues	127 988	137 180	143 041
Retard n'excédant pas un mois	2 597	6 062	8 219
Retard compris entre un et deux mois	4 357	2 614	3 024
Retard compris entre trois et cinq mois	6 489	2 529	3 049
Au-delà	12 224	17 630	13 203
Total	153 655	166 015	170 536

Les créances clients résultent des ventes réalisées et réparties sur l'ensemble géographique que constitue le Groupe.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

Le Groupe applique cependant une politique de prévention du risque client par un recours à l'assurance crédit et autres formes de garanties.

En règle générale, le Groupe est amené à constater une dépréciation financière pour les retards compris entre trois mois et au-delà.

Le tableau suivant, indique le % de provision constaté sur les retards de paiements considérés :

	2010	2009	% de variation	2008
Créances clients échues depuis 3 mois et au-delà	15 646	16 855	-7,17	13 589
Provision constatée	13 950	14 646	-4,75	10 715
% de créances impayées couvertes par provision	89,16	86,89	2,61	78,85

11.2. Provisions pour dépréciation

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2010	2009	2008
Provisions pour dépréciation en début d'exercice	14 646	10 715	8 880
Dotations de l'exercice aux provisions	6 418	7 031	5 373
Reprises de provisions pour dépréciation :	7 184	4 646	3 780
utilisées	7 184	4 646	2 866
non utilisées	0	0	672
Mouvements de périmètre entrées	70	1 546	242
Provisions pour dépréciation en fin d'exercice	13 950	14 646	10 715

Note 12 - Autres créances d'exploitation

(en milliers d'euros)	2010			2009			2008		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Autres créances négoce (1)	36 788	245	36 543	44 588	421	44 167	34 781	107	34 674
Autres créances bricolage (1)	12 635	4	12 631	10 674	23	10 651	6 352	23	6 329
Charges constatées d'avance négoce	1 198		1 198	1 180		1 180	816		816
Charges constatées d'avance bricolage	268		268	242		242	282		282
Total	50 889	249	50 640	56 684	444	56 240	42 231	130	42 101

(1) Les autres créances de l'exploitation qui représentent un montant global net de : se décomposent de la manière suivante :			
	49 174	54 818	41 003
Remises, rabais et ristournes à recevoir	27 770	30 451	18 817
Fournisseurs débiteurs	8 172	5 619	5 972
Avoirs à recevoir	4 551	5 594	5 654
Sommes diverses à recevoir	914	5 472	5 274
Créances sur cessions d'immobilisations	27	543	87
Créances de TVA	3 015	3 266	1 603
Débiteurs divers	2 110	1 126	317
Créances sociales	338	230	336
Etat - impôt sur les sociétés	1 320	2 281	1 933
Autres créances fiscales	682	27	98
Autres créances diverses	275	209	912

Les autres créances de l'exploitation sont constituées notamment par les remises, rabais et ristournes à recevoir des fournisseurs dont le recouvrement est acquis à ce jour, et qui ne soulevait pas d'interrogation lors de l'arrêté des comptes.

Aucune des autres créances ne représentent un risque significatif de non recouvrement ; ce qui explique le faible montant des provisions pour dépréciation.

Note 13 - Disponibilités et équivalents de trésorerie

	au 31/12/2010	au 31/12/2009	au 31/12/2008
Valeurs mobilières de placement négoce	8 231	27 598	16 336
Valeurs mobilières de placement bricolage	475	15 085	11 131
Disponibilités négoce	21 227	30 242	20 272
Disponibilités bricolage	1 280	788	2 122
Total	31 213	73 713	49 861

13.1. Trésorerie nette à la clôture

	2010	2009	2008
Valeurs mobilières de placement	8 706	42 683	27 467
Disponibilités	22 507	31 030	22 394
Trésorerie passive	-19 183	-14 266	-8 829
Total	12 030	59 447	41 032

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes bancaires et les soldes de caisse, ainsi que les valeurs mobilières de placement constituées de comptes de dépôt à terme et de sicav monétaires en euros.

Ces valeurs mobilières répondent aux critères repris dans la position de l'AMF publiée dans la revue mensuelle AMF de mars 2006 : il s'agit de placements à court terme qui, à l'origine ont une

échéance inférieure ou égale à trois mois (la durée de placement peut aller jusqu'à 6 mois si tous les autres critères sont respectés), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les critères IAS 7 des placements à court terme sont respectés.

Note 14 - Capitaux propres

14.1. Composition du capital social

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Nombre d'actions de la société en circulation			
	actions émises	actions propres détenues	actions en circulation
	3 458 084	70 251	3 387 833

14.2. Capitalisation boursière

	actions émises	cours de bourse au 31.12.2010 en €	capitalisation boursière
	3 458 084	61,50	212 672 166

Evolution du capital social au cours des quatre dernières années :

	Valeur nominale de l'action en €	nombre d'actions émises	total	augmentation de capital	montant du capital social en €
Au 31 décembre 2007	1	-	3 372 696	-	3 372 696
Au 31 décembre 2008	1	15 650	3 388 346	15 650	3 388 346
Au 31 décembre 2009	1	53 741	3 442 087	53 741	3 442 087
Au 31 décembre 2010	1	15 997	3 458 084	15 997	3 458 084

14.3. Intérêts non contrôlants

	2010	2009	2008
La part hors Groupe dans les réserves représente un montant de :	31 571	28 524	25 430
La part hors Groupe dans le résultat représente un montant de :	4 155	3 624	4 235
Total	35 726	32 148	29 665

14.4. Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capitaux propres assez solide pour préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et faire face au développement futur de l'activité. Le Groupe porte une attention particulière au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010. Le pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé est de 10 %.

Le prix d'achat unitaire maximum a été fixé à 120 €.

14.5. Options d'achat d'actions par certains salariés

Société Mère : stock-options

La société a octroyé à certains de ses salariés ou mandataires sociaux, des options de souscription d'actions en vertu d'une autorisation reçue de l'Assemblée Générale des actionnaires le 28 mai 2003. Le point de départ d'exercice des options a eu lieu le 10 juin 2008.

Le prix d'exercice de ces options a été fixé avec décote de 5 % par rapport au cours de bourse de la période. Selon le plan mis en place, les actions ne

peuvent être souscrites ou cédées avant le délai fiscal d'indisponibilité de cinq ans et les options ne peuvent être exercées au-delà du 30 juin 2010.

Le stock-options en cours était le suivant :

date de l'assemblée ayant autorisé l'option	date du directoire ayant attribué les options	nombre d'options attribuées à l'origine	point de départ d'exercice des options	nombre d'options levées au 31/12/2010	nombre d'options annulées au 31/12/2010	prix d'exercice par action en €	augmentation de capital susceptible d'être réalisée au nominal de 1 €	nombre d'options restantes au 31/12/10
28 mai 2003	10 juin 2003	110 000	10/06/2008	85 388	24 162	36,00	-	-

En application des normes IFRS applicables aux règles de reconnaissance et d'évaluation des transactions relatives à des rémunérations en actions ou liées aux actions, les plans octroyés

après le 7 novembre 2002 ont fait l'objet d'une valorisation au bilan du Groupe à compter du 1er janvier 2004 selon la méthode Black et Scholes.

Filiales : stock-options

CHRISTAUD :

La société a octroyé à certains de ses salariés ou mandataires sociaux, des options de souscription d'actions en vertu d'une autorisation reçue de l'Assemblée Générale des actionnaires le 8 novembre 2005.

Le prix de souscription, fixé après expertise au 30 juin 2005, ressort à 48,72 €.

Les bénéficiaires disposeront pour l'exercice de ces options d'une période de 5 ans à compter du 8 novembre 2005. Les options offertes pourront être exercées à compter du 4ème anniversaire du plan, soit à compter du 8 novembre 2009.

nombre d'options attribuées à l'origine	point de départ d'exercice des options	prix d'exercice par action en €	nombre d'options levées au 31/12/2010	nombre d'options annulées au 31/12/10	nombre d'options restantes au 31/12/10	augmentation de capital susceptible d'être réalisée au nominal de 1 €
6 600	08/11/2009	48,72	3168	600	2 832	2 832

CELESTIN MATERIAUX :

La société a octroyé à certains de ses salariés ou mandataires sociaux, des options de souscription d'actions en vertu d'une autorisation reçue de l'Assemblée Générale des associés le 8 novembre 2005.

Le prix de souscription, fixé après expertise au 30 juin 2005, ressort à 42,68 €.

Les bénéficiaires disposeront pour l'exercice de ces options d'une période de 5 ans à compter du 8 novembre 2005. Les options offertes pourront être exercées à compter du 4ème anniversaire du plan, soit à compter du 8 novembre 2009.

nombre d'options attribuées à l'origine	point de départ d'exercice des options	prix d'exercice par action en €	nombre d'options levées au 31/12/2010	nombre d'options annulées au 31/12/10	nombre d'options restantes au 31/12/10	augmentation de capital susceptible d'être réalisée au nominal de 1 €
3 000	08/11/2009	42,68	2079	-	921	921

Ces deux plans de stock-options ont été valorisés selon la méthode Black et Scholes.

14.6. Attribution gratuite d'actions

Société Mère : attribution gratuite

La société a décidé d'attribuer gratuitement, dans le cadre de l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2007, un total de 26 420 actions ordinaires. Les actions attribuées gratuitement à l'issue de la période d'acquisition seront des actions nouvelles et résulteront donc d'une augmentation de capital de la société par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices.

Période d'acquisition :

L'attribution des actions à chaque bénéficiaire ne sera définitive qu'au terme d'une période "d'acquisition" d'une durée de 28 mois à compter de la décision d'attribution, soit le 14 avril 2010.

Objectif de performance :

2008 - A -

L'attribution prévue de 13 210 actions n'a pas eu lieu. L'objectif d'un taux de marge opérationnelle courante pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, supérieur ou égal à 5,40 %, n'a pas été atteint.

Objectif de performance :

2009 - B -

L'attribution gratuite de 13 210 actions n'a pas eu lieu. L'objectif d'un taux de marge opérationnelle

courante pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, supérieur ou égal à 5,00 % n'a pas été atteint.

Pendant la période d'acquisition, les bénéficiaires ne seront pas propriétaires des actions attribuées gratuitement. Par conséquent, ils ne pourront pas exercer le droit de vote afférent auxdites actions lors des Assemblées Générales de la société.

2010

La société a décidé de proroger d'un an l'attribution d'actions gratuites correspondant à la tranche 2009 lors de son Directoire du 29 juin 2009.

L'objectif de performance à retenir était un taux de marge opérationnelle pour l'exercice 2010 supérieur ou égal à 5,00 % (Directoire du 22 février 2010).

Cette condition de performance n'a pas été réalisée.

2011

La société a décidé d'ajuster l'attribution gratuite d'actions à l'exercice 2011 en fixant un objectif de performance de 4,20 %, basé sur le taux de marge opérationnelle courante (Directoire du 25 août 2010). Cette attribution gratuite portera sur 11 880 titres.

L'attribution des actions à chaque bénéficiaire ne sera définitive qu'au terme d'une période "d'acquisition" d'une durée de 28 mois à compter de la décision d'attribution en avril 2014.

La provision globale, calculée selon la méthode Black et Scholes représente un montant de 694 milliers d'euros selon la répartition ci-dessous, calculée prorata temporis :

Année 2009	96
Année 2010	139
Année 2011	139
Année 2012	139
Année 2013	139
Année 2014	42

14.7. Titres d'auto-contrôle

	2010	2009	2008
Nombre :	70 251	64 730	52 709
Montant :	3 821	3 492	2 946
Valeur d'inventaire :	4 170	3 580	2 689

Ces titres figurent pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Ils sont affectés soit à l'attribution d'actions aux salariés dans le cadre de la participation des salariés, soit à l'animation du marché.

Ces actions auto-détenues n'ont pas droit de vote.

- Le Groupe a mis en œuvre un programme de rachat d'actions depuis le 6 juin 2001. Dans le cadre de l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 6 juin 2001, 3 920 titres ont été acquis.

- Dans le cadre de l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 16 décembre 2003, aucune action n'a été achetée.

- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 19 mai 2006, mis en œuvre dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AFEI. L'Assemblée Générale du 14 mai 2007 a également autorisé le programme de rachat d'actions. Au 31 décembre 2006, 1 706 titres ont été acquis. Au 31 décembre 2007, 36 titres ont été acquis. Au 31 décembre 2008, 6 041 titres ont été acquis.

- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 23 mai 2008. Le

pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital. Au 31 décembre 2008, 41 006 titres ont été acquis.

- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 26 mai 2009. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital. Au 31 décembre 2009, 12 021 titres ont été acquis.

- Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 27 mai 2010. Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10 % du capital. Au 31 décembre 2010, 5 521 titres ont été acquis.

14.8. Réserves et résultats nets consolidés -part du Groupe

	2010	2009	2008
Réserves	233 980	214 326	193 573
Résultat	27 308	24 767	24 649
Total	261 288	239 093	218 222

14.9.a Répartition du capital et droits de vote (en %)

	2010		2009		2008	
	% du capital détenu	% en droits de vote	% du capital détenu	% en droits de vote	% du capital détenu	% en droits de vote
Nominatifs						
Dumont Investissement	50,36	57,28	50,59	58,99	51,26	58,86
CRH Europe BV	15,93	18,15	16,01	18,75	16,26	18,74
CRH France Distribution	5,20	5,92	5,22	3,06	5,30	3,06
Banque de Vizille	5,29	4,85	4,01	4,25	3,30	3,56
Redwood Développement	2,87	3,26	2,88	3,38	2,93	3,38
Divers	5,74	3,38	5,41	3,37	4,54	3,84
sous total	85,39	92,84	84,12	91,80	83,59	91,44
Porteurs						
Dumont Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,11	0,06
FCP Centifolia	4,28	2,44	4,32	2,53	3,95	2,28
FCP Stock Picking France	1,81	1,01	1,75	1,03	1,79	1,03
Banque de Vizille	0,00	0,00	0,79	0,46	0,00	0,00
Redwood Développement	0,16	0,10	0,16	0,09	0,12	0,07
Autodétention	2,03	-	1,88	-	1,56	-
Divers	6,33	3,61	6,98	4,09	8,88	5,12
sous total	14,61	7,16	15,88	8,20	16,41	8,56
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

14.9.b Répartition du capital et droits de vote (en nombre de voix et nombre d'actions)

	2010		2009		2008	
	Actions détenues	Droits de vote	Actions détenues	Droits de vote	Actions détenues	Droits de vote
Nominatifs						
Dumont Investissement	1 741 509	3 478 240	1 741 509	3 466 639	1 736 731	3 460 861
CRH Europe BV	551 000	1 102 000	551 000	1 102 000	551 000	1 102 000
CRH France Distribution	179 640	359 280	179 640	179 640	179 640	179 640
Banque de Vizille	182 725	294 475	138 000	249 750	111 750	209 600
Redwood Développement	99 292	198 584	99 292	198 584	99 292	198 584
Divers	198 593	205 129	186 179	198 144	154 032	225 706
sous total	2 952 759	5 637 708	2 895 620	5 394 757	2 832 445	5 376 391
Porteurs						
Dumont Investissement	0	0	0	0	3 834	3 834
FCP Centifolia	148 000	148 000	148 380	148 380	134 000	134 000
FCP Stock Picking France	62 514	62 514	60 254	60 254	60 510	60 510
Banque de Vizille	0	0	27 254	27 254	0	0
Redwood Développement	5 500	5 500	5 500	5 500	4 092	4 092
Autodétention	70 251	-	64 730	-	52 709	-
Divers	219 060	219 060	240 349	240 349	300 756	300 756
sous total	505 325	435 074	546 467	481 737	555 901	503 192
Total	3 458 084	6 072 782	3 442 087	5 876 494	3 388 346	5 879 583

Note 15 - Provisions

15.1. Détail des provisions pour risques et charges

	2010			2009			2008		
	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total	Courant	Non Courant	Total
Provisions pour litiges	847		847	1 007	30	1 037	1 016		1 016
Autres provisions pour risques et charges	2126	122	2 248	807	981	1 788	669	193	862
Provisions pour retraites et autres obligations	15	7 027	7 042	229	6587	6 816	63	7 062	7 125
Provisions pour restructuration	315	23	338						
Provisions pour impôts	10	25	35		7	7	11		11
Total	3313	7 197	10 510	2 043	7605	9 648	1 759	7 255	9 014

Les provisions pour litiges ont fait l'objet d'une appréciation au cas par cas en fonction des risques encourus.

Ces provisions concernent essentiellement des litiges matériels nés dans l'année.

Les autres provisions pour risques et charges ont été constituées en fonction des risques connus à la

date d'arrêté des comptes ou des charges futures estimées. Elles sont de nature diverse ; on retrouve notamment : la provision pour risque fiscal (chapitre 3.4.1), des provisions liées à des affaires prud'homales et à des risques et charges de l'exploitation courante.

15.2. Evolutions des provisions

	Litiges	Risques et charges	Retraites et autres obligations	Restructuration	IS	Total
à l'ouverture de l'exercice	1 037	1 788	6 816	0	7	9 648
Dotations	491	1 725	1 235	338	0	3 789
Reprises utilisation	737	1 162	1 052	102	47	3 100
Reprises non utilisées						
Variation de périmètre Entrées	0	83	43			126
Virements	56	-186		102	75	47
à la clôture de l'exercice	847	2 248	7 042	338	35	10 510

15.3. Engagements de retraite et médailles du travail

A - Provisions pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour la société, de régime de retraite à prestations définies autre que les indemnités légales de départ à la retraite en France.

Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan, sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à 5 942 milliers d'euros.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

Paramètres économiques

Augmentation annuelle des salaires : Taux
Cadres : 2 % (2 % en 2009)
Non cadres : 2 % (2 % en 2009)

Paramètres sociaux

Départ à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle à 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 42 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turnover annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

	cadres	non cadres		cadres	non cadres
	activité négoce			activité bricolage	
20 - 29 ans	5,00%	12,00%	16 - 25 ans	50,00%	23,99%
30 - 39 ans	3,00%	9,00%	26 - 35 ans	4,88%	14,79%
40 - 49 ans	3,00%	5,00%	36 - 40 ans	5,71%	13,33%
50 - 55 ans	2,00%	2,00%	41 - 50 ans	9,52%	8,86%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%	51 - 55 ans	4,76%	7,96%
			56 - 60 ans	0,00%	7,61%
			61 - 67 ans	0,00%	0,00%

Paramètres techniques

La table de survie retenue est la table réglementaire : INSEE septembre 2010 (INSEE F 2003-2005 en 2009).

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux moyen des emprunts d'état à 10 ans.

Ce taux est de 3,50 % au 31 décembre 2010 (4,89% en 2009).

La société n'a pas couvert l'engagement de retraite par des versements à un fonds sur l'exercice 2010. La reprise de l'exercice s'élève à 392 milliers d'euros.

Cette charge se répartit de la façon suivante :

	en milliers d'euros
Coût des services rendus	484
Coût de l'actualisation	318
Ecart actuariels	-1 194

B - Médailles du travail

Cette provision est constituée, d'une part, par la médaille de la Fédération des Négociants en Matériaux et, d'autre part, par la médaille du travail proprement dite. Au 31 décembre 2010, cette

provision représente un montant de 1 100 milliers d'euros.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les divers paramètres suivants :

Durée de travail							
pour l'attribution de la médaille du travail :			20, 30, 35 et 40 ans.				
pour l'attribution de la médaille de la Fédération :			15 et 20 ans.				
Paramètres							
détermination d'un coefficient de mortalité selon la table réglementaire INSEE septembre 2010							
détermination d'un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise :							
cadres		non cadres		cadres		non cadres	
activité négoce				activité bricolage			
20 - 29 ans	5,00%	12,00%	16 - 25 ans	50,00%	23,99%		
30 - 39 ans	3,00%	9,00%	26 - 35 ans	4,88%	14,79%		
40 - 49 ans	3,00%	5,00%	36 - 40 ans	5,71%	13,33%		
50 - 55 ans	2,00%	2,00%	41 - 50 ans	9,52%	8,86%		
56 - 67 ans	0,00%	0,00%	51 - 55 ans	4,76%	7,96%		
			56 - 60 ans	0,00%	7,61%		
			61 - 67 ans	0,00%	0,00%		

15.4. Provisions cartes de fidélité (programme de fidélisation des clients)

La carte fidélité est un outil de fidélisation de la clientèle mis en place dans les magasins de bricolage. Au fur et à mesure de leurs achats, les clients obtiennent des points qu'ils peuvent par la suite convertir en bons d'achat.

Règle d'obtention des points : 1 point par tranche de sept euros d'achats

Validité : date d'émission jusqu'au 31.12 N+ 2

Règle de conversion des points en bons d'achat : la valeur des points évolue en fonction des niveaux suivants :

<u>Niveau 0</u> :	de 0 à 199 points, le point n'a pas de valeur	
<u>Niveau 1</u> :	de 200 à 499 points, la valeur du point est de	0,15 €
<u>Niveau 2</u> :	de 500 à 999 points, la valeur du point est de	0,20 €
<u>Niveau 3</u> :	+ de 1000 points, la valeur du point est de	0,30 €

La conversion s'effectue en un seul bon d'achat.

Appréciation de la valeur des points non encore convertis : Une provision pour garantie donnée aux clients est calculée sur la base des points acquis sur les cartes. Dès que les points sont convertis en bons d'achat, ces derniers sont immédiatement comptabilisés en réduction des ventes et cette écriture est annulée si les bons d'achats ne sont pas utilisés dans les six mois.

Le calcul de la provision tient compte d'un taux de déperdition des points, de mutation de points d'un niveau à l'autre et de transformation sur des bases statistiques des trois dernières années.

L'impact de ce programme de fidélisation dans la détermination du chiffre d'affaires est un gain de 140 milliers d'euros.

Note 16 - Impôts sur les résultats et impôts différés

16.1. Impôts sur les résultats

	2010	2009	2008
Impôts sur résultats fiscaux	13 560	12 638	17 119
Impôts différés	318	-39	-1 220
Total	13 878	12 599	15 899

16.2. Impôts différés au bilan

	2010	2009	2008
Impôts différés actif	2 113	2 925	2 289
Provisions pour impôts différés	9 000	9 596	9 066
Impôts différés nets	-6 887	-6 671	-6 777

16.3. Impôts différés

	2010	2009	2008	Variation
IMPOTS DIFFERES ACTIFS				
à l'ouverture de l'exercice	2 925	2 289	217	-636
Produit de l'exercice	0	0	1 123	0
Charge de l'exercice	785	272		-513
Mouvements de périmètre entrées	23	53	196	30
Mouvements de périmètre sorties				0
Virements	-50	855	753	905
à la clôture de l'exercice	2 113	2 925	2 289	812
IMPOTS DIFFERES PASSIFS				
à l'ouverture de l'exercice	9 596	9 066	7 343	-530
Produit de l'exercice	467	311	96	-156
Charge de l'exercice		0		0
Mouvements de périmètre entrées	-26	-14	1 066	12
Mouvements de périmètre sorties	53			-53
Virements	-50	855	753	905
à la clôture de l'exercice	9 000	9 596	9 066	596
Valeur nette				
à l'ouverture de l'exercice	-6 671	-6 777	-7 126	-106
à la clôture de l'exercice	-6 887	-6 671	-6 777	216
Variation nette des impôts différés	216	-106	-349	

16.4. Preuve d'impôts

	2010	2009	2008
Résultat net des sociétés intégrées (hors quote part de résultat - sociétés MEQ -)	27 730	26 593	28 321
Impôt exigible	13 560	12 638	17 119
Impôt différé	318	-39	-1 220
Stock option	139	148	217
Goodwill	1 039	-347	535
Désactualisation dette			
RESULTAT AVANT IMPOT	42 786	38 993	44 972
Impact des différences permanentes	38	358	241
Swaps	-189	-45	601
Déficits non activés	327	2 741	132
Déficits activés	-106	0	-1 665
Moins values à long terme		34	
Impact des dividendes		75	769
Reprise provision stock		0	
ID sur Titres mis en équivalence	189	36	25
Juste valeur des titres	-3	27	-283
Plus value exonérée	-656	-1 070	
Quote part de frais sur plus values exonérées	31		
Dérive de résultat	-3	-8	
Quote part des sociétés transparentes mises en équivalence	56	50	
Déduction complémentaire suite contrôle fiscal	1 426	-2 234	
CRC 2002-10	3	-246	
Effets des impôts sans base	-58	-1 189	
Effets du report variable		177	
Effets des résultats des entrées dans le périmètre	118	-149	
Effets des bases sans impôt différé	-990	-635	
Mécénat	30	24	140
BASE FISCALE	42 999	36 939	44 932
Taux de l'impôt	33,33	33,33	33,33
Cotisations Sociales	255	217	316
Crédit d'impôt	-105	-18	-84
Contrôle fiscal	-600	137	521
Divers	-4	-49	169
IMPOT THEORIQUE	13 878	12 599	15 899
CHARGE REELLE D'IMPOT	13 878	12 599	15 899
Taux réel de l'impôt	32,27	34,11	35,38

16.5. Principaux éléments à l'origine des impôts différés

	2010	2009	2008
Congés payés	-1	52	-108
Participation des salariés	-150	549	15
Provisions pour indemnités de fin de carrière	143	101	-138
Amortissements dérogatoires, amortissements et provisions à caractère fiscal	774	-431	-493
Organic et taxes sur les grandes surfaces	-19	-54	-22
Activation des déficits	140	184	-472
Crédit bail	228	222	193
Ecart évaluation terrains et constructions	-698	-607	1 138
Autres	-201	-122	-462
Total	216	-106	-349
Variation des impôts différés actif	812	-636	-2 072
Variation des impôts différés passif	-596	530	1 723
Total	216	-106	-349

	2010	2009	2008
Analyse de la variation nette des impôts différés :			
Charge ou produit d'impôts différés au compte de résultat	318	-39	-1 220
Impôts différés sur les écarts d'évaluation des terrains et constructions des sociétés entrées dans le périmètre	0	0	1 045
Impôts différés sur les entrées ou sorties du périmètre	-102	-67	-174
Total	216	-106	-349

Note 17 - Passifs financiers courants et non courants

17.1. Détail des dettes financières

	Valeur bilan au 31/12/2010			Valeur bilan au 31/12/2009			Valeur bilan au 31/12/2008		
	non courants	courants	total	non courants	courants	total	non courants	courants	total
Autres emprunts obligataires	905	29	934	905		905	905		905
Locations financement	4 485	1 640	6 125	6 125	1 681	7 806	7 408	1 485	8 893
Emprunts	101 919	40 049	141 968	110 752	43 380	154 132	107 566	33 636	141 202
Autres financement	4 616	9 189	13 805	6 687	9 810	16 497	6 236	8 790	15 026
Total des passifs financiers (hors concours bancaires)	111 925	50 907	162 832	124 469	54 871	179 340	122 115	43 911	166 026
Concours bancaires courants		19 183	19 183		13 660	13 660		8 275	8 275
Instruments financiers dérivés	201		201	606		606	554		554
Total des passifs financiers (avec concours bancaires)	112 126	70 090	182 216	125 075	68 531	193 606	122 669	52 186	174 855

17.2. Echéances des dettes courantes et non courantes

	au 31/12/2010 ECHEANCES			au 31/12/2009 ECHEANCES			au 31/12/2008 ECHEANCES		
	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans	à 1 an au +	1 an à 5 ans	à + de 5 ans
Autres emprunts obligataires	29	905	0			905			905
Emprunts et dettes financières	70 061	106 783	4 438	68 531	110 695	13 475	52 186	113 919	7 845
Fournisseurs et comptes rattachés	154 967			195 610			181 165		
Autres dettes	60 147			56 800			55 985		
Total	285 204	107 688	4 438	320 941	110 695	14 380	289 336	113 919	8 750

17.3. Risques de crédit, de liquidité et de marché (cf chapitre 3.4 du présent document)

Le Groupe est normalement exposé aux risques de taux d'intérêt et de liquidité. La gestion de ces risques est centralisée au niveau de la direction administrative et financière.

Le risque de taux est suivi de manière régulière. Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable.

Les opérations de couverture de taux à la clôture de l'exercice s'élèvent à 7 586 milliers d'euros dont 3 200 à moins d'un an.

Ces opérations sont valorisées et contrôlées tous les trimestres (calcul de la valeur de marché des opérations de couverture en application de la Norme IAS 39).

Le Groupe Samse est peu exposé au risque de liquidité. Il s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer les dépenses opérationnelles.

Le Groupe dispose d'une centralisation de trésorerie interne et en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Le montant des découverts autorisés à la clôture de l'exercice s'élève à 115 280 milliers d'euros.

Les découverts sont utilisés pour 19 183 milliers d'euros soit en % : 16,64.

Le Groupe s'est engagé à respecter les covenants suivants au terme de certains emprunts :

*Endettement global net élargi au crédit bail / Fonds propres. Ce ratio doit être inférieur à 1.

Endettement global net élargi au crédit bail / Capacité d'autofinancement incluant la part d'amortissement en capital des loyers de crédit bail. Ce ratio doit être inférieur à 3.

*L'endettement global net, élargi au crédit bail, est minoré de la trésorerie rendue indisponible, donnée en garantie de l'engagement de rachat de minoritaires pour un montant de 5 100 milliers d'euros

Au 31 décembre 2010, ces deux ratios financiers sont respectés :

Endettement global net élargi au crédit bail / Fonds propres = 0,49

Endettement global net élargi au crédit bail / Capacité d'autofinancement = 2,96

Dans le cadre de ses différents programmes de rachat d'actions propres, le Groupe Samse a acquis au cours de l'exercice 5 521 actions.

Au 31 décembre 2010, le Groupe Samse est propriétaire de 70 251 actions propres. A cette date, ces actions sont valorisées à leur valeur historique pour 3 821 milliers d'euros.

La valeur boursière de ces actions au 31 décembre 2010 est de 4 170 milliers d'euros.

Les valeurs mobilières du Groupe Samse sont représentées essentiellement par des SICAV monétaires en euros, évaluées à leur juste valeur soit, 8 706 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

Le Groupe Samse est peu exposé au risque de change.

17.4. Caractéristiques des autres financements à court terme et découverts bancaires

Les autres financements à court terme s'élèvent à 19 183 milliers d'euros et sont représentés par des découverts bancaires ou par des lignes de crédits spot.

17.5. Autres emprunts obligataires

Emprunt émis par la SA Doras et souscrit par les fonds communs de placement :

Montants en milliers d'euros	échéances
203	01/01/2015
702	02/01/2017

17.6. Valorisation des SWAPS

La valorisation des SWAPS à la valeur de marché au 31 décembre 2010 a conduit le Groupe à comptabiliser un produit financier de 190 milliers d'euros.

Le tableau ci-dessous récapitule, par SWAP, l'ensemble des opérations en valeur au 31 décembre 2010.

N°SWAP	Au 31/12/2010 Capital restant couvert (en €)	VALORISATION SWAPS 31/12/2010			Au 31/12/2010 Valeur de marché en €	Au 31/12/2009 Valeur de marché en €
		Échéance	SAMSE verse	SAMSE reçoit		
26	535 714	15/02/2012	TF 2,97%	EURIBOR 3M	-7 622	-20 498
19	0	01/04/2010	3,90% SI E12M<1,70% E12M+0,35 SI 1,70%<E12M<4% 4,35% SI 4%<E12M<6% E12M+0,35 SI E12M >6%	EURIBOR 3M+0,45%	0	-2 862
24	169 579	10/06/2011	SI Euribor-1A-TE<2,75% : TV = Euribor-1A-TE SI Euribor-1A-TE>2,75% ET <3,95% : TV = Euribor-1A-TE+0,55 SI Euribor-1A-TE>3,95% ET <6,50% : TV = 4,50% SI Euribor-1A-TE>6,50% : TV = Euribor-1A-TE+0,55 SI Euribor-1A-TE<1,50% : TV = Euribor-1A-TE-0,25% SI Euribor-1A-TE>1,50% ET <2,50% : TV = Euribor-1A-TE+0,25	TF 3,70%	1 263	6 879
25	636 428	10/06/2011	SI Euribor-1A-TE>2,50% ET <3,60% : TV = Euribor-1A-TE+0,50% SI Euribor-1A-TE>3,60% ET <6,50% : TV = 4,10% SI Euribor-1A-TE>6,50% : TV = Euribor-1A-TE+0,50%	TF 3,75%	12 990	27 329
27	1 000 000	15/09/2012	3,07%	EURIBOR 3M+0,45%	-14 803	-25 411
28	2 750 000	15/09/2013	4,50%	EURIBOR 1M+0,2%	-130 561	-215 114
29	3 300 000	01/09/2013	4,80%	EURIBOR 3M+0,2%	-172 863	-271 836
	8 391 721		TOTAL		-311 596	-501 513

17.7. Rachat de minoritaires

Au 31 décembre 2010, les engagements de rachat de minoritaires comptabilisés dans les dettes financières représentent un montant de :

14 787 milliers d'euros intérêts compris, dont 14 638 milliers d'euros concernant la société Ets Pierre Henry et Fils.

17.8. Encours des dettes financières

	au 31 décembre 2010				au 31 décembre 2009				au 31 décembre 2008			
	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total	A 1 an au +	1 an à 5 ans	Au delà	Total
Passifs financiers	70 090	107 688	4 438	182 216	68 531	110 898	14 177	193 606	52 186	113 919	8 750	174 855
Taux fixe	18 837	45 913	3 261	68 011	18 297	36 822	10 788	65 907	10 925	24 278	1 299	36 502
Taux variable	51 253	61 775	1 177	114 205	50 234	74 076	3 389	127 699	41 261	89 641	7 451	138 353
Position nette avant gestion	51 253	61 775	1 177	114 205	50 234	74 076	3 389	127 699	41 261	89 641	7 451	138 353
Hors bilan (swaps de taux)	3 200	4 386	0	7 586	3 307	7 586	0	10 893	3 614	10 839	0	14 453
Position nette après gestion	48 053	57 389	1 177	106 619	46 927	66 490	3 389	116 806	37 647	78 802	7 451	123 900

Une hausse des taux d'intérêts de 1% majorerait le coût de l'endettement du Groupe Samse de 481 milliers d'euros.

17.9. Détermination de l'endettement financier net

	2010	2009	2008
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES			
Autres emprunts obligataires	905	905	905
Emprunts et dettes	126 835	144 487	132 103
Intérêts courus sur dettes et agios bancaires	647	570	897
Dettes relatives au crédit bail	6 124	7 806	8 892
Dettes rattachées à des participations (1)	1 259	8 698	11 746
Dettes diverses	12 745	7 774	2 383
Engagement rachat de minoritaires	14 518	9 100	9 100
Total	163 033	179 340	166 026
ENDETTEMENT FINANCIER NET			
Emprunts et dettes financières (2)	163 033	179 340	166 026
Trésorerie nette	12 030	59 447	41 032
Total	151 003	119 893	124 994
VALEUR NETTE AU BILAN			
Dettes à long terme	112 126	125 075	122 669
Dettes à court terme	70 090	68 531	52 186
Total des dettes	182 216	193 606	174 855
Disponibilités et Equivalents de Trésorerie	31 213	73 713	49 861
ENDETTEMENT FINANCIER NET	151 003	119 893	124 994

(1) Détail des dettes rattachées à des participations

RG bricolage	799
Deguerry Samse	400
Carrefour de Chesnes	60
Total	1 259

(2) dont 34 188 milliers d'euros soumis à covenants.

Note 18 - Fournisseurs et comptes rattachés

	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Fournisseurs négoce	127 470	164 888	147 126
Fournisseurs bricolage	27 497	30 722	34 039
Total	154 967	195 610	181 165

Note 19 - Autres dettes d'exploitation

	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Dettes fiscales et sociales négoce	38 388	33 566	35 915
Dettes fiscales et sociales bricolage	12 330	11 710	12 181
Dettes d'immobilisations négoce	849	1 769	1 770
Dettes d'immobilisations bricolage	232	1 088	232
Autres dettes négoce	5 670	5 264	4 394
Autres dettes bricolage	442	822	398
Produits constatés d'avance négoce	232	310	1 048
Produits constatés d'avance bricolage	2 133	2 271	2 618
Total	60 276	56 800	58 556

Note 20 - Chiffre d'affaires

20.1. Détail du chiffre d'affaires

	Au 31/12/2010			Au 31/12/2009			Au 31/12/2008		
	Négoce	Bricolage	Total	Négoce	Bricolage	Total	Négoce	Bricolage	Total
Ventes de marchandises	786 888	163 449	950 337	721 198	166 670	887 868	756 719	165 693	922 412
Prestations de coopération commerciale	7 472	4 857	12 329	7 696	4 156	11 852	9 113	4 287	13 400
Camionnages et prestations de services	11 217	1 607	12 824	8 857	1 097	9 954	10 305	1 150	11 455
Commissions et courtages sur achats	134		134	95		95	77		77
Intérêts des créances commerciales	106		106	101		101	29		29
Frais fixes de facturation	805		805	894		894	655		655
Total	806 622	169 913	976 535	738 841	171 923	910 764	776 898	171 130	948 028

20.2. Evolution du chiffre d'affaires par activité

% d'évolution 2010/2009					
	2010	2009	à périmètre non comparable		2008
Négoce	806 622	738 841	9,17	2,60	776 898
Bricolage	169 913	171 923	-1,17	-1,17	171 130
TOTAL	976 535	910 764	7,22	1,92	948 028

Le chiffre d'affaires à périmètre non comparable est le chiffre d'affaires réel du Groupe publié. Pour mesurer sa croissance organique, le Groupe utilise la notion de "comparable" qui consiste à

retraiter le chiffre d'affaires des effets de variations de périmètre intervenues au cours des années 2009 et 2010.

Note 21 - Charges de personnel

21.1.a Frais de personnel par activité

	2010	2009	2008
Négoce	107 919	100 075	97 593
Bricolage	34 367	33 444	33 838
TOTAL	142 286	133 519	131 431

21.1.b Charges prises en compte dans les frais de personnel

	Stock-options			Participation des salariés			Abondement FCP		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
	139	148	217	1 535	762	2 259	934	735	852
	-	-	-	439	776	761	445	268	276
TOTAL	139	148	217	1 974	1 538	3 020	1 379	1 003	1 128

21.1.c Evolution des frais de personnel

	% d'évolution 2010/2009				
	2010	2009	à périmètre non comparable		2008
Négoce	107 919	100 075	7,84	2,02	97 593
Bricolage	34 367	33 444	2,76	2,76	33 838
TOTAL	142 286	133 519	6,57	2,20	131 431

21.2. Détail des effectifs moyens par activité intégrée

	2010	2009	2008
SOCIETES			
NEGOCE	2 821	2 845	2 633
SAMSE	1 398	1 403	1 457
DUMONT INVESTISSEMENT	9	9	9
DORAS	666	683	703
OUTIMAT B.T.P. (EX BEDIER MATERIAUX)	7	7	-
BLANC MATERIAUX	16	16	14
CHRISTAUD	60	58	55
CELESTIN MATERIAUX	34	34	34
LAUDIS	6	6	5
BTP DISTRIBUTION	30	28	20
TRANSPORTS SCHWARTZ	9	6	9
BOIS MAURIS ODDOS	82	83	84
REMAT	28	28	31
MAT APPRO	4	5	5
SGAC (TUP au 01/01/09)	-	0	14
HENRY (GROUPE)	71	66	64
QUINCAILLERIE DU PAYS DE SEYNE (TUP au 01/01/09)	-	0	8
EXPOTEO	18	19	19
BOURG MATERIAUX	14	13	11
GET ELECTRIC	8	7	9
FRANCHEVILLE MATERIAUX	10	9	10
SOVIME FERMETURES	7	7	7
CLEAU	65	65	65
FDE (GROUPE)	271	292	-
LOG EAU	1	1	-
MATERIAUX DES ALPES	7	-	-
BRICOLAGE	1 192	1 164	1 200
LA BOITE A OUTILS	1 015	990	1 020
ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	59	58	61
COMPTOIR FROMENT	53	47	42
DES IDEES	13	13	19
TS HABITAT	34	34	36
BOIS DU VERNE	18	22	22
TOTAL	4 013	4 009	3 833

21.3. Effectifs moyens par catégorie

	2010	2009	2008
OUVRIERS	906	910	924
EMPLOYES, TECHNICIENS, AGENTS DE MAITRISE	2 620	2 625	2 618
CADRES	487	474	291
TOTAL	4 013	4 009	3 833

Note 22 - Charges externes

	2010	2009	% de variation à périmètre non comparable	% de variation à périmètre comparable	2008
Sous traitance générale	3 996	3 081	29,70	26,36	3 253
Locations	12 609	14 770	-14,63	-27,73	13 781
Charges locatives de copropriété	228	169	34,91	-26,63	74
Entretiens et réparations	10 820	10 395	4,09	-0,38	10 194
Primes d'assurance	3 826	3 024	26,52	16,50	3 044
Services extérieurs divers	1 011	962	5,09	2,49	1 052
Personnel extérieur à l'entreprise	5 265	3 914	34,52	30,30	4 319
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 525	4 177	8,33	-2,18	3 573
Publicité, publications et relations publiques	9 387	9 122	2,91	-1,57	10 549
Transport de biens	7 344	2 644	177,76	173,83	2 678
Déplacements, missions et réceptions	4 156	3 541	17,37	9,80	3 401
Frais postaux et télécommunications	2 667	2 561	4,14	-0,78	2 662
Services bancaires et assimilés	1 345	1 275	5,49	-0,86	1 192
Autres services	896	797	12,42	7,40	883
	68 075	60 432	12,65	5,09	60 655

Note 23 - Dotations aux provisions et dépréciations

	2010		2009		2008	
	dotations	reprises	dotations	reprises	dotations	reprises
Dotation pour dépréciation des immobilisations incorporelles	0		0		262	
Reprise de provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles		0		0		156
Dotation pour dépréciation des immobilisations corporelles	0		629		1 418	
Reprise de provision pour dépréciation des immobilisations corporelles		452		0		617
Net		452	629		907	
Dotation pour dépréciation financière des stocks	11 340		8 224		8 466	
Reprise de provision pour dépréciation financière des stocks		12 127		8 477		6 845
Net		787	253		1 621	
Dotation pour dépréciation financière des comptes clients	6 418		7 347		5 373	
Reprise de provision pour dépréciation financière des comptes clients		7 184		4 645		3 538
Net		766	2 702		1 835	
Dotation aux provisions pour risques et charges	2 586		1 569		4 509	
Reprise de provisions pour risques et charges		3 103		1 694		4 465
Net		517	125		44	
Dépréciation des écarts d'acquisition	1 172		753		554	
Divers		195	0		19	
Total	21 516	23 061	18 522	14 816	20 582	15 640
Total Net	-1 545		3 706		4 942	

La variation globale des dotations aux provisions et dépréciations nettes entre 2010 et 2009 provient :

des dépréciations nettes :	
de l'actif immobilier	-1 081
des immobilisations incorporelles et Goodwill	419
des stocks de marchandises	-534
des comptes clients	-3 468
des provisions pour risques et charges	-392
des provisions diverses	-195
Total Net	-5 251

Note 24 - Autres produits et charges de l'exploitation courante

	2010		2009		2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits de cession d'actifs	951		958		1 641	
Autres produits opérationnels	7 044		7 791		8 620	
VNC des éléments d'actifs cédés		1 011		587		1 669
Autres charges opérationnelles		6 662		5 419		4 266
Total	7 995	7 673	8 749	6 006	10 261	5 935
Net	322		2 743		4 326	

Note 25 – Autres produits et charges opérationnels

	2010		2009		2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges
Cession d'actifs corporels	7 789		6 139		2 230	
VNC des éléments d'actifs cédés		3 301		2 799		1 707
Autres produits et charges opérationnels		1 208	712	0		150
Total	7 789	4 509	6 851	2 799	2 230	1 857
Net	3 280		4 052		373	

Passage du Résultat Opérationnel courant au Résultat Opérationnel

	2010	2009	2008
Résultat Opérationnel courant	40 359	38 151	50 466
Détail des autres produits et charges opérationnels :			
Produit de cession de l'actif immobilier	7 789	6 139	2 230
VNC des éléments de l'actif immobilier cédés	-3 301	-2 799	-1 707
Badwill rapporté au résultat		1 064	
Charges liées à des restructurations	-262	-352	-150
Provision pour risque fiscal	-946		
Résultat Opérationnel	43 639	42 203	50 839

Note 26 – Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	2010	2009	2008
Produits de valeurs mobilières de placement et autres créances	180	189	358
Autres produits	-	-	81
Total	180	189	439

Note 27 – Coût de l'endettement financier brut

	2010	2009	2008
Intérêts et charges assimilées sur emprunts auprès des établissements de crédit			
	4 334	5 048	7 742

Note 28 - Autres produits et charges financiers

	2010		2009		2008	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Reprise de provisions financières		182		394		584
Produits des participations		842		948		1 039
Produits de cession de titres non consolidés		1 488				
Produits de cession des immobilisations financières		80		41		5
VNC des titres cédés non consolidés	919					
VNC des immobilisations financières cédées	152		78		9	
Autres produits divers		638		497		1 003
Autres charges diverses	65		61		690	
Dotations aux dépréciations financières			34		1 413	
Différences positives de change		276		197		214
Différences négatives de change	247		56		49	
Total	1 383	3 506	229	2 077	2 161	2 845
Net		2 123		1 848		684

Note 29 - Formation du résultat financier

	2010		2009		% de variation	2008
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	180		189		-4,76	439
Coût de l'endettement financier brut	-4 334		-5 048		-14,14	-7 742
Coût de l'endettement financier net	-4 154		-4 859		-14,51	-7 303
Autres produits et charges financiers	2 123		1 848		14,88	684
RESULTAT FINANCIER	-2 031		-3 011		-32,55	-6 619

Note 30 - Charges d'impôt

	2010	2009	2008
Charges d'impôt social	13 560	12 638	17 119
Impôts différés	318	-39	-1 220
Total	13 878	12 599	15 899

Note 31 - Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence

	2010	2009	2008
SIMC MATERIAUX	868	510	323
DEGUERRY SAMSE	102	108	130
LE CARREAU	12	11	10
CARREFOUR DE CHESNES	38	39	37
FDE (M+ MATERIAUX)		-947	-894
LEADER CARRELAGES	62	82	84
DIDIER	38	31	36
ENTREPOT FROMENT	75	69	18
CHABER	38	31	10
RG BRICOLAGE	182	154	141
DIJON BETON	243	694	662
BLAMAT		3	2
ESPACE PLUS	9	8	4
PLATTARD	1 630	1 005	
SWEETAIR	500		
TARARE MATERIAUX	-62		
AMEO CONSTRUCTIONS	-2		
Total	3 733	1 798	563

Note 32 - Résultat par action

	actions émises	actions propres	actions en circulation
Nombre d'actions à l'ouverture de l'exercice	3 442 087	64 730	3 377 357
Augmentation de capital le 25 août 2010	15 997		15 997
Achat d'actions propres en cours d'exercice		5 521	5 521
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	3 458 084	70 251	3 387 833
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice			3 378 215
Résultat net - part du Groupe - (en €)			27 307 696
Résultat par action			8,08
	actions en circulation	dilution	nombre de titres
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	3 378 215	11 880	3 390 095
Résultat dilué par action			8,06

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'action qui, au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résultera des instruments dilutifs (stock-options et actions gratuites) déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées, au prix du marché, avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les fonds recueillis à l'exercice des options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix de marché.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en fin d'exercice a été obtenu de la manière suivante :

	avant pondération	pondération calculée au prorata temporis	après pondération
Augmentation de capital le 25 août 2010	15 997	-10 398	5 599
Achat d'actions propres en cours d'exercice	-5 521	780	-4 741

Note 33 – Engagements Hors Bilan

A - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU PERIMETRE DU GROUPE CONSOLIDE

I - ENGAGEMENTS DONNES			2010	2009
Engagements de prise de participations				
	titres	date		
Mbao	200	09/02/2011	20	
Dedb	5 000	09/02/2011	500	
Ploton	1 110	01/02/2011	2 300	
Zanon	1 250	14/03/2011	651	
Gamag	140 378	12/01/2011	649	
Schwartz	125	11/02/2011	75	75
Sweetair	3 374	31/05/2010	-	1 350
Bois du Verne	1 200	31/12/2011	385	385
Total			4 580	1 810

B - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AU FINANCEMENT DE LA SOCIETE

I - ENGAGEMENTS DONNES			2010	2009
Obligations en matière de location-financement immobilier				
crédit bail	date	échéance		
	30/12/2002	30/09/2014	3 399	4 166
	30/12/2005	30/09/2014	2 435	3 084
Total			5 834	7 250
Obligations en matière de location-financement mobilier				
divers financement de véhicules et matériels			290	555
Contrats de location simple				
véhicules			6 001	5 764
Garanties financières				
cautions bancaires sur prêts et découverts			4 466	4 759
II - ENGAGEMENTS RECUS				
Ligne de crédit reçue et non utilisée			3 250	4 250

C - ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE

I - ENGAGEMENTS DONNES			2010	2009
Compromis d'achat immobilier				
terrains	2011		2 910	17
ensembles immobiliers	2011		690	800
Total			3 600	817
Engagement contractuel technique				
informatique	31/05/2011		132	476
Cautions données dans le cadre de l'exploitation				
cautions douanières et diverses			72	72
Indemnités de résiliation de convention de rémunération			794	963
II - ENGAGEMENTS RECUS				
Compromis de vente immobilier				
ensembles immobiliers	2011		2 030	7 226
indemnités d'expropriation et de transfert d'activité	2012		606	-
Total			2 636	7 226

Note 34 - Information sur les transactions avec les parties liées

L'ensemble des opérations commerciales effectuées avec les filiales intégrées globalement ou proportionnellement, sont éliminées. Seules subsistent, dans les comptes consolidés, les opérations effectuées avec les sociétés mises en équivalence et les sociétés avec lesquelles le

Groupe a un lien de participation. Ces opérations sont considérées comme des opérations effectuées avec des tiers.

Les relations Mère-Filles sont décrites dans le rapport des commissaires aux comptes.

Information (en milliers d'euros)	TRANSACTIONS			
	Filiales intégrées	Filiales mises en équivalence	Autres parties liées	Dumont Investissement
(1)				
Ventes	82 627	10 134	-	-
Prestations	17 286	-	-	2 365
CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE AVEC LE GROUPE	99 913	10 134	-	2 365
(1) La contrepartie des ventes et prestations est éliminée pour les mêmes montants en achats et charges externes.				
Créances rattachées à des participations	26 574	855	-	652
Dettes rattachées à des participations	26 574	855	-	652
Comptes courants intra-groupe :				
Actif	3 207	797	24	2 321
Passif	3 207	2 048	0	2 321

Les parties liées sont :

- les sociétés mères,
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable,
- les entreprises associées,
- les filiales,
- les co-entreprises,
- les membres du Comité de Direction.

Le Groupe a inclus la société Dumont Investissement dans les parties liées ; cette société ayant des membres du "key personnel" commun avec l'émetteur.

Les comptes du Groupe sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la SA Dumont Investissement, société mère du Groupe Samse.

Siège social : 2, rue Raymond Pitet - 38 100 Grenoble
N° Siren : 345 287 734
Date de clôture : 31/12/2010

	négoce	bricolage	Total
Le chiffre d'affaires social réalisé par l'ensemble des sociétés opérationnelles détenues par le Groupe représente un montant global de :	1 229 342	198 487	1 427 829
Le passage du social au consolidé s'explique de la manière suivante :			
Elimination du CA des sociétés mises en équivalence	323 653	8 170	331 823
Elimination de la quote part de CA des sociétés intégrées proportionnellement	7 971	11 727	19 698
Retraitement IFRIC 13	0	140	140
Elimination des opérations réciproques réalisées entre les sociétés consolidées	91 096	8 817	99 913
Total	806 622	169 913	976 535

Rémunération des principaux dirigeants :

Cette information figure dans le rapport de gestion – chapitre 3.6 du présent document.

Note 35 - Instruments financiers

A - Instruments financiers inscrits au bilan (en milliers d'euros)

	Au 31/12/2010		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participations	5 721	5 721	5 721			
Autres actifs financiers non courants	6 719	6 719	1 619	5 100		-
Clients et comptes rattachés	139 705	139 705		139 705		
Autres actifs financiers courants	50 640	50 640		50 626		14
Equivalents de trésorerie	8 706	8 706		8 706		
Trésorerie	22 507	22 507		22 507		
Actifs	233 998	233 998	7 340	226 644	-	14
Passifs financiers non courants	112 126	112 126			111 925	201
Fournisseurs et comptes rattachés	154 967	154 967			154 967	0
Autres dettes courantes	60 276	60 276			60 276	0
Passifs financiers courants	70 090	70 090			69 965	125
Passifs	397 459	397 459			397 133	326

	Au 31/12/2009		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participations	6 668	6 668	6 668			
Autres actifs financiers non courants	2 994	2 994	2 261	510		223
Clients et comptes rattachés	151 369	151 369		151 369		
Autres actifs financiers courants	56 240	56 240		56 240		
Equivalents de trésorerie	42 683	42 683		42 683		
Trésorerie	31 030	31 030		31 030		
Actifs	290 984	290 984	8 929	281 832	0	223
Passifs financiers non courants	124 806	124 806			124 199	607
Fournisseurs et comptes rattachés	195 610	195 610			195 610	
Autres dettes courantes	56 800	56 800			56 591	209
Passifs financiers courants	68 800	68 800			68 800	
Passifs	446 016	446 016	0	0	445 200	816

	Au 31/12/2008		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste Valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participations	6 148	6 148	6 148			
Autres actifs financiers non courants	1 674	1 674	1 366	308		
Clients et comptes rattachés	159 821	159 821		159 821		
Autres actifs financiers courants	42 101	42 101		41 682		419
Equivalents de trésorerie	27 467	27 467		27 467		
Trésorerie	22 394	22 394		22 394		
Actifs	259 605	259 605	7 514	251 672	-	419
Passifs financiers non courants	122 669	122 669			122 115	554
Fournisseurs et comptes rattachés	181 165	181 165			181 165	
Autres dettes courantes	58 556	58 556			58 556	
Passifs financiers courants	52 186	52 186			52 186	
Passifs	414 576	414 576			414 022	554

Informations complémentaires

- IFRS 7.37a à la date de clôture, l'analyse des actifs financiers selon leur âge ne détecte pas d'actifs en souffrance qui n'auraient pas été dépréciés.
- IFRS 7.14 à la date de clôture, 5 100 milliers d'euros d'actifs financiers sont donnés en garantie des passifs.
- IFRS 7.B5g non appliqué.
- IFRS 7.39a échéancier des passifs : cf note 17.2.

B - Impact des instruments financiers

Au 31/12/2010			
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autres
Actifs disponibles à la vente		-64	
Instruments dérivés	-190		
Equivalents de trésorerie			
Total	-190	-64	

Au 31/12/2009			
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autres
Actifs disponibles à la vente	-9	554	
Instruments dérivés	-45		
Equivalents de trésorerie	45		
Total	-9	554	

Au 31/12/2008			
	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Autres
Actifs disponibles à la vente		-5 604	
Dettes au coût amorti ou à la juste valeur	-601		
Instruments dérivés	9		
Equivalents de trésorerie			
Total	-592	-5 604	

Note 36 - Informations sectorielles consolidées (par nature d'activité)

Secteur d'activité

Au 31 décembre 2010, le Groupe est structuré en deux secteurs distincts d'activité :

- le négoce de matériaux de construction
- le bricolage

Les résultats par secteur d'activité pour les exercices clos au 31 décembre sont détaillés ci-après :

	2010			2009			2008		
	Activité			Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Chiffre d'affaires	897 718	178 730	1 076 448	823 329	181 387	1 004 716	860 986	180 247	1 041 233
inter-secteurs	-91 096	-8 817	-99 913	-84 488	-9 464	-93 952	-84 088	-9 117	-93 205
CHIFFRE D'AFFAIRES	806 622	169 913	976 535	738 841	171 923	910 764	776 898	171 130	948 028
Résultat Opérationnel Courant	33 995	6 364	40 359	30 547	7 604	38 151	44 207	6 259	50 466
Résultat Opérationnel	37 327	6 311	43 639	32 559	9 644	42 203	44 580	6 259	50 839
Résultat financier	-1 996	-35	-2 031	-3 244	233	-3 011	-6 845	226	-6 619
Quote part des résultats des entreprises associées	3 426	307	3 733	1 533	265	1 798	384	179	563
Impôt			-13 878			-12 599			-15 899
Résultat net			31 463			28 391			28 884

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteur sont :

	2010			2009			2008		
	Activité			Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Dotations aux amortissements	19 453	4 552	24 005	19 295	4 262	23 557	18 268	4 585	22 853
Dépréciation des écarts d'acquisition	1 172	0	1 172	717	36	753	262	554	816
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	-212	-240	-452	0	629	629	243	1 175	1 418
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des actifs mobilier	0	0	0		0	0		-617	-617
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des comptes clients	-894	128	-766	2 684	18	2 702	1 907	-72	1 835
Dotations et reprises de provisions pour dépréciation des stocks	-218	-569	-787	-210	-43	-253	784	837	1 621
Dotations et reprises de provisions diverses	-838	24	-712	-85	-40	-125	-82	-49	-131

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels, ainsi que les acquisitions d'actifs pour les exercices clos le 31 décembre :

	2010			2009			2008		
	Activité			Activité			Activité		
	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe	Négoce	Bricolage	Total Groupe
Actifs	574 415	106 296	680 711	599 539	107 800	707 339	556 148	108 534	664 682
Entreprises associées	32 077	1 195	33 272	28 123	1 039	29 162	14 977	884	15 861
Total des actifs	606 492	107 491	713 983	627 662	108 839	736 501	571 125	109 418	680 543
Total des dettes	354 237	62 732	416 969	398 585	66 675	465 260	361 277	71 379	432 656
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	17 352	9 585	26 937	21 253	8 531	29 784	27 873	11 572	39 445

Secteur géographique

Au 31 décembre 2010, le Groupe ne dispose que d'un seul secteur géographique : la France.

Le Groupe dispose de deux secteurs d'activité qui correspondent aux unités opérationnelles stratégiques. Ces unités offrent des produits et des services distincts et sont dirigées séparément dans la mesure où elles exigent des stratégies d'achat et commerciales différentes.

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs présentés du Groupe sont résumées ainsi :

- Négocier de matériaux de construction, qui comprend la distribution de matériaux de construction pour le bâtiment et les travaux publics.
- Bricolage, qui comprend la distribution d'articles de bricolage, de jardinage et de décoration.

Toutes les activités du Groupe ont été regroupées au sein de ces deux secteurs et n'opèrent que sur un seul secteur géographique, la France.

Concernant le niveau d'intégration, chaque secteur correspond à un regroupement d'entités juridiques qui sont chacune dédiées à un et un seul secteur d'activité.

Les méthodes comptables des secteurs présentés sont identiques et les résultats communiqués dans le reporting interne sont arrêtés selon les mêmes méthodes retenues en fin d'exercice, conformément aux Normes IFRS appliquées dans le Groupe.

Par conséquent, aucun tableau de rapprochement des données consolidées avec le total des secteurs réconciliés n'est présenté.

La performance est évaluée sur la base du résultat avant impôt du secteur. La Direction Générale utilise le résultat du secteur parce qu'elle juge que cette information est la plus pertinente pour comprendre la performance par rapport à celle d'autres entités intervenant dans ces activités.

Les prix de transferts entre les secteurs sont déterminés dans des conditions de concurrence normale.

Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé dans les deux secteurs concernés.

Note 37 - Formation du résultat consolidé

Le passage des résultats sociaux au résultat consolidé s'analyse de la manière suivante :

	2010	2009	2008
Cumul des résultats sociaux	51 519	41 267	44 706
Mouvements des provisions réglementées	286	579	212
Dividendes intra-groupe	-18 075	-17 817	-15 373
Neutralisation marge intra-groupe	-277	52	-104
Retraitement valorisation des SWAPS	190	45	-601
Retraitement des stock-options	-139	-148	-217
Incidence des impositions différées	-318	39	1 219
Dotation dépréciation écart d'acquisition	-1 039	-717	-562
Dotation amortissements des écarts d'évaluation	-271	-1 146	-801
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat		1 063	28
Retraitement des valeurs nettes comptables sur éléments d'actifs cédés	-1 924	-662	-493
Annulation dotation amortissements frais d'établissements			
Retraitement des dotations aux amortissements et aux provisions	893	561	146
Annulation dépréciation de créances			-175
Annulation cession interne			-66
Elimination provision pour impôts	25		-105
Annulation dotation ou reprise financière sur titres	-253	3 882	257
Annulation dotations provisions sur créances			39
Retraitement crédit bail immobilier	675	557	586
Retraitement des frais d'acquisition d'immobilisations		182	214
Retraitement des contrats de crédit baux mobiliers	9	221	-26
Constatation des IFC	-10	-54	-2
Constatation des plus et moins values latentes sur valeurs mobilières de placement		-44	9
Régularisations diverses		-17	-7
Frais d'acquisition de titres passés en résultat	-23		
Annulation mali de fusion	152	548	
Retraitement des pertes et gains de change	43		
Résultat net de l'ensemble consolidé	31 463	28 391	28 884

Note 38 - Variation des capitaux propres consolidés

	Part attribuable aux actionnaires de SAMSE	Part attribuable aux intérêts non contrôlants	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2007	208 451	26 019	234 470
Résultat 2008	24 649	4 235	28 884
Augmentation de capital	563		563
Dividendes distribués	-7 420	-533	-7 953
Retraitement actions propres	-2 631		-2 631
Retraitement stock-options	211	6	217
Ajustement de juste valeur des titres	-5 600	-4	-5 604
Ajustement divers	-1	-6	-7
Variation du pourcentage d'intérêts		-52	-52
Capitaux propres au 31 décembre 2008	218 222	29 665	247 887
Résultat 2009	24 767	3 624	28 391
Augmentation de capital	1 935		1 935
Dividendes distribués	-5 976	-803	-6 779
Retraitement actions propres	-545		-545
Retraitement stock-options	143	5	148
Ajustement de juste valeur des titres	553	1	554
Ajustement divers	-6		-6
Variation du pourcentage d'intérêts		-344	-344
Capitaux propres au 31 décembre 2009	239 093	32 148	271 241
Résultat 2010	27 308	4 155	31 463
Augmentation de capital	576	0	576
Dividendes distribués	-6 075	-654	-6 729
Retraitement actions propres	-330	0	-330
Retraitement stock-options	139	0	139
Ajustement de juste valeur des titres	-64	0	-64
Frais d'acquisition de titres	-5	0	-5
Ajustement divers	-35	0	-35
Variation du pourcentage d'intérêts	681	77	758
Capitaux propres au 31 décembre 2010	261 288	35 726	297 014

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société "Samse S.A", tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire de votre société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel

qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Nouvelles normes et interprétations applicables en 2010 » qui décrit les changements de méthode résultant des nouvelles normes et interprétations que le Groupe a appliquées.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9, 1° alinéa, du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme décrit dans la note 1 de l'annexe, la société procède annuellement à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Elle évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres immobilisations corporelles et incorporelles. Nous avons examiné les procédures mises en œuvre dans ce cadre et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans la note 1 de l'annexe.

- La note 10 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des stocks de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note 10 de l'annexe.

- La note 11 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des créances de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note 11 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Seyssinet et Villeurbanne, le 13 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

BBM & Associés, représenté par
Eric BACCI

ODICEO, représenté par
Pierre GRAFMEYER

4.2 Comptes sociaux

Bilan	181
Compte de résultat	183
Soldes intermédiaires de gestion	184
Tableau des flux de trésorerie	185
Tableau de variation des capitaux propres	186
Annexe aux comptes sociaux	187
Note 01 - Immobilisations incorporelles	188
Note 02 - Immobilisations corporelles	189
Note 02 bis - Dépréciation exceptionnelle des immobilisations incorporelles et corporelles	190
Note 03 - Immobilisations financières	190
Note 04 - Stocks de marchandises	191
Note 05 - Créances	192
Note 06 - Charges constatées d'avance	193
Note 07 - Capital social	193
Note 08 - Provisions pour risques et charges	195
Note 09 - Emprunts et dettes	196
Note 10 - Produits constatés d'avance	198
Note 11 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat	198
Note 12 - Charges à payer et produits à recevoir	198
Note 13 - Chiffre d'affaires net	199
Note 14 - Charges et produits financiers	199
Note 15 - Charges et produits exceptionnels	200
Note 16 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	200
Note 17 - Effectifs	201
Note 18 - Engagements financiers et autres informations	202
Note 19 - Evénements postérieurs à la clôture	203
Note 20 - Droit individuel de formation	203
Note 21 - Rémunérations des mandataires sociaux	203
Note 22 - Informations complémentaires	203
Note 23 - Inventaire des valeurs mobilières de placement	204
Note 24 - Filiales et participations	205
Note 25 - Résultats des cinq derniers exercices	207

Bilan de la société mère

(en euros)

Au 31 Décembre

ACTIF				2010	2009	2008
	Notes	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles	Note 1					
Concessions, brevets et droits similaires		8 554 514	7 496 121	1 058 393	1 029 240	1 276 142
Fonds commercial		8 279 549	1 144 566	7 134 983	7 105 312	5 790 545
Immobilisations incorporelles en cours		-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	Note 2					
Terrains		46 945 499	14 185 406	32 760 093	32 191 708	28 967 834
Constructions		57 431 109	27 737 640	29 693 469	29 227 205	26 514 682
Installations techniques, matériel et outillages industriels		15 027 476	9 540 603	5 486 873	6 184 940	6 833 124
Autres immobilisations corporelles		43 466 469	32 084 165	11 382 304	12 352 506	13 457 419
Immobilisations en cours		1 019 686	240 803	778 883	4 045 050	4 999 428
Avances et acomptes		240 803		240 803	240 803	240 803
Immobilisations financières	Note 3					
Participations		81 213 875	379 000	80 834 875	78 882 975	68 088 070
Créances rattachées à des participations		20 529 066		20 529 066	22 676 662	23 213 074
Autres immobilisations financières		116 303		116 303	107 660	99 478
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		282 824 349	92 808 304	190 016 045	194 044 061	179 480 599
ACTIF CIRCULANT						
Stocks de marchandises	Note 4					
Matières premières, approvisionnements		1 678 350		1 678 350	1 653 594	1 737 504
Produits intermédiaires et finis		-		-	19 546	25 875
Marchandises		68 952 992	3 955 269	64 997 723	55 968 163	58 244 278
Avances, Acomptes versés sur commandes		3 859 886		3 859 886	-	10 624
Créances	Note 5					
Clients et comptes rattachés		64 461 066	6 321 557	58 139 509	67 706 687	77 522 311
Autres créances		12 634 298	-	12 634 298	20 487 842	20 461 229
Valeurs mobilières de placement		3 951 885	777	3 951 108	18 236 961	12 716 014
Disponibilités		22 030 592		22 030 592	21 535 092	10 498 545
Charges constatées d'avance	Note 6	730 312		730 312	699 439	563 868
TOTAL ACTIF CIRCULANT		178 299 381	10 277 603	168 021 778	186 307 325	181 759 000
TOTAL GENERAL		461 123 730	103 085 907	358 037 823	380 351 386	361 239 599

(en euros)

Au 31 Décembre

PASSIF		AVANT REPARTITION	2010 APRES REPARTITION	2009 APRES REPARTITION	2008 APRES REPARTITION
	Notes				
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	Note 7	3 458 084	3 458 084	3 442 087	3 388 346
Prime d'émission, de fusion, d'apport		42 563 148	42 563 148	42 003 253	40 122 318
Ecart de réévaluation		241 069	241 069	241 069	241 069
Réserve légale		344 209	345 808	344 209	338 835
Réserves facultatives		90 000 000	100 000 000	90 000 000	80 000 000
Réserves réglementées		26 420	26 420	26 420	26 420
Autres réserves		1 858 920	1 858 920	1 858 920	1 858 920
Report à nouveau		7 684 649	8 156 575	7 556 581	9 951 436
RESULTAT DE L'EXERCICE		17 389 693	-	-	-
Subventions d'Investissements		107 657	107 657		
Provisions réglementées		11 857 057	11 857 057	11 700 282	10 790 991
TOTAL CAPITAUX PROPRES		175 530 906	168 614 738	157 172 821	146 718 335
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
	Note 8				
Provisions pour risques		2 551 319	2 551 319	966 572	698 220
Provisions pour charges		3 208 661	3 208 661	3 229 104	3 563 852
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		5 759 980	5 759 980	4 195 676	4 262 072
DETTES					
	Note 9				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		80 340 873	80 340 873	98 921 124	94 778 713
Emprunts et dettes financières divers		7 685 691	7 685 691	2 367 926	1 780 800
Avances et acomptes reçus		423 601	423 601	483 791	525 157
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		60 358 406	60 358 406	78 516 052	77 747 758
Dettes fiscales et sociales		19 230 170	19 230 170	17 122 982	18 825 877
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		710 520	710 520	1 547 652	1 172 340
Autres dettes		7 935 805	14 851 972	19 826 049	14 555 852
Produits constatés d'avance	Note 10	61 871	61 871	197 313	872 695
TOTAL DETTES		176 746 937	183 663 104	218 982 889	210 259 192
TOTAL GENERAL		358 037 823	358 037 822	380 351 386	361 239 599

Compte de résultat

(en euros)

Notes	Exercices			
	2010	2009	% de variation	2008
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	405 485 379	388 173 766	4,46	442 039 004
Production vendue : services	17 742 464	17 663 678	0,45	20 600 258
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	Note 12	423 227 843	4,29	462 639 262
Production stockée	-19 546	-6 329	208,83	-19 097
Production immobilisée	126 847	209 755	-39,53	203 685
Subventions d'Exploitation	10 400	10 100	2,97	11 200
Reprises sur dépréciations, provisions, transfert de charges	7 497 589	6 134 989	22,21	4 859 763
Autres produits	4 353 785	4 213 482	3,33	3 885 290
Total des Produits d'exploitation	435 196 918	416 399 441	4,51	471 580 103
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	316 839 241	288 844 375	9,69	331 079 932
Variation de stock (marchandises)	-11 158 618	2 609 471		3 206 501
Achats de matières premières et approvisionnements				
Autres achats et achats externes	33 935 296	33 102 754	2,52	37 143 861
Impôts, taxes et versements assimilés	5 846 726	5 893 592	-0,80	5 621 024
Salaires et traitements	38 218 783	37 388 071	2,22	38 920 307
Charges sociales	16 048 742	15 569 569	3,08	15 769 767
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	10 212 605	10 292 544	-0,78	10 333 417
dotations aux dépréciations	1 913	598 809	-99,68	262 438
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations de stock	3 955 269	3 358 683	17,76	2 844 112
dotations aux dépréciations des comptes clients	2 577 595	3 924 008	-34,31	3 189 329
Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 204 044	613 527	96,25	597 168
Autres charges	2 871 409	2 453 577	17,03	2 048 147
Total des Charges d'exploitation	420 553 005	404 648 980	3,93	451 016 003
RESULTAT D'EXPLOITATION	14 643 913	11 750 461	24,62	20 564 100
Produits financiers	Note 13			
Produits financiers de participation	9 747 757	8 161 855	19,43	8 268 376
Autres intérêts et produits assimilés	355 411	227 744	56,06	259 208
Reprises financières aux amortissements et provisions	20 000	257 453		
Différences positives de change	126 641	13 522	836,56	33 148
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		5 115	-100,00	590
Total des produits financiers	10 249 809	8 665 689	18,28	8 561 322
Charges financières	Note 13			
Dotations financières aux amortissements et provisions		399 000		257 453
Intérêts et charges assimilés	2 693 480	3 053 591	-11,79	4 309 067
Différences négatives de change	56 408	6 170		11 936
Total des charges financières	2 749 888	3 458 761	-20,49	4 578 456
RESULTAT FINANCIER	7 499 921	5 206 928	44,04	3 982 866
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	22 143 834	16 957 389	30,59	24 546 966
Produits exceptionnels	Note 14			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	701 236	584 429	19,99	397 747
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 691 547	2 267 755	18,69	1 275 053
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges	2 209 715	2 030 368	8,83	2 320 444
Total des Produits Exceptionnels	5 602 498	4 882 552	14,75	3 993 244
Charges exceptionnelles	Note 14			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	434 905	367 928	18,20	272 281
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	662 540	1 034 467	-35,95	926 793
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 337 786	2 920 553	14,29	3 029 898
Total des Charges Exceptionnelles	4 435 231	4 322 948	2,60	4 228 972
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 167 267	559 604	108,59	-235 728
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	998 826	423 554	135,82	1 185 953
Impôts sur les bénéfices	Note 15	4 922 582	44,62	6 021 091
Total des produits	451 049 225	429 947 682	4,91	484 134 669
Total des charges	433 659 532	416 258 074	4,18	467 030 475
BENEFICE NET DE L'EXERCICE	17 389 693	13 689 608	27,03	17 104 194

Soldes intermédiaires de gestion

(en milliers d'euros)

	Exercices			
	2010	2009	% de variation	2008
Ventes de marchandises	405 485	388 174	4,46	442 039
- Coût d'achat des marchandises	305 853	291 631	4,88	334 497
MARGE COMMERCIALE	99 632	96 543	3,20	107 542
Production vendue	17 742	17 664	0,44	20 600
Production stockée	0	0		0
- Destockage de production	19	6	216,67	19
Production immobilisée	127	210	-39,52	204
Production de l'exercice	17 850	17 868	-0,10	20 785
Production + Ventes	423 335	406 042	4,26	462 824
- Coût d'achat des marchandises	305 853	291 631	4,88	334 497
- Consommation en provenance de tiers	33 763	32 926	2,54	36 933
VALEUR AJOUTEE	83 719	81 485	2,74	91 394
- Subventions d'exploitations	10	10	0,00	11
- Impôts et taxes	5 847	5 894	-0,80	5 621
- Charges de personnel	54 267	52 958	2,47	54 690
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	23 615	22 643	4,29	31 094
+ Reprises de dépréciations, provisions, transfert de charges	7 497	6 135	22,20	4 860
+ Autres produits	4 354	4 213	3,35	3 885
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	17 951	18 787	-4,45	17 226
- Autres charges	2 871	2 454	16,99	2 048
RESULTAT D'EXPLOITATION	14 644	11 750	24,63	20 565
+ Produits financiers	10 250	8 666	18,28	8 561
- Charges financières	2 750	3 459	-20,50	4 578
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	22 144	16 957	30,59	24 548
% sur ventes	5,46	4,37		5,55
+ Produits exceptionnels	5 602	4 883	14,72	3 993
- Charges exceptionnelles	4 435	4 323	2,59	4 229
Résultat exceptionnel	1 167	560	108,39	-236
- Participation des salariés	999	423	136,17	1 186
- Impôt sur les bénéfices	4 922	3 404	44,59	6 021
RESULTAT DE L'EXERCICE	17 390	13 690	27,03	17 105
Produits de cessions d'éléments d'actif	2 689	2 267	18,61	1 172
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	662	1 034	-35,98	864
plus ou moins values sur cessions	2 027	1 233	64,40	308

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	Exercices		
	2010	2009	2008
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net	17 390	13 690	17 104
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	21 289	22 106	20 513
Reprises des amortissements, dépréciations et provisions	-9 546	-8 276	-6 834
Plus et moins valeurs de cession	-2 026	-1 233	-308
Subventions virées au Résultat	-2		
Capacité d'autofinancement	27 105	26 287	30 475
Variation des frais financiers			
Variation de stock	-9 631	1 852	3 436
Variation des créances	18 189	7 573	7 837
Variation des dettes	-22 778	3 898	-14 792
Variation du besoin en fonds de roulement	-14 220	13 323	-3 519
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	12 885	39 610	26 956
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Incorporels et corporels			
Acquisitions d'immobilisations	-5 690	-15 611	-17 801
Cession d'immobilisations	2 630	2 268	1 172
Subventions d'Equipement	110		
Financiers			
Acquisitions d'immobilisations	-6 166	-22 370	-11 242
Cession d'immobilisations	6 412	11 704	6 632
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-2 704	-24 009	-21 239
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital	576	1 935	563
Dividendes versés	-6 196	-6 099	-7 419
Dividendes sur actions auto détenues	128	117	14
Augmentation des emprunts	5 000	32 530	57 223
Remboursement des emprunts	-29 639	-27 815	-42 435
Mouvements des dettes			
Mouvements des créances			
Mouvements des autres dettes et créances		-18	53
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-30 131	650	7 999
VARIATION DE TRESORERIE			
Trésorerie acquise	-19 950	16 251	13 716
Trésorerie nette à l'ouverture	39 107	22 856	9 140
Trésorerie nette à la clôture	19 258	39 107	22 856

La trésorerie nette prend en compte les concours bancaires courants (découverts et spots)

Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres avant répartition
Au 31 décembre 2008	3 388 346	3 389	40 122	81 411	17 104	10 792	152 818
Affectation du résultat 2008				17 104	-17 104		0
Dividendes versés				-6 099			-6 099
Dividendes sur actions propres				117			117
Augmentation de capital :							
du 30 Décembre 2009	53 741	53	1 881				1 934
Exercice des options de souscription d'actions autorisé par l'AGE du 28 Mai 2003							
Variations des provisions réglementées :							
Amortissements dérogatoires liés à l'application du règlement CRC 2002-10						865	865
Autres amortissements dérogatoires							
Autres amortissements dérogatoires issus de la TUP						44	44
Résultat 2009					13 690		13 690
Au 31 décembre 2009	3 442 087	3 442	42 003	92 533	13 690	11 701	163 369
Affectation du résultat 2009				13 690	-13 690		0
Dividendes versés				-6 196			-6 196
Dividendes sur actions propres				128			128
Augmentation de capital :							
du 30 Décembre 2010	15 997	16	560				576
Exercice des options de souscription d'actions autorisé par l'AGE du 25 Août 2010							
Variations des provisions réglementées :						108	108
Amortissements dérogatoires liés à l'application du règlement CRC 2002-10						156	156
Résultat 2010					17 390		17 390
Au 31 décembre 2010	3 458 084	3 458	42 563	100 155	17 390	11 965	175 531

Annexe aux comptes sociaux

Toutes les informations fournies sont en milliers d'euros (K€), sauf précisions contraires.

Faits Marquants de l'exercice

Augmentation de capital réalisée en date du 25 Août 2010 (15 997 actions à 1 €).

Un contrôle fiscal a été effectué sur la société Samse en 2010.

Comptes sociaux

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux principes et méthodes retenus par le Code de commerce, le décret du 29 Novembre 1983, ainsi que le Plan comptable Général (règlement CRC 99-03).

Les comptes sociaux publiés répondent aux normes françaises en vigueur au 31 décembre 2010.

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un

exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Options retenues

- frais d'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles
- frais d'acquisition d'immobilisations financières
- coûts d'emprunts

comptabilisation en charges

inclus dans le coût d'acquisition

comptabilisation en charges

Changement de méthode

Néant

Note 1 - Immobilisations incorporelles

en K€	Droit au bail	Fonds commerciaux réévalués	acquis	Marques	Logiciels	En cours	Total
Valeur brute							
à l'ouverture de l'exercice	330	1 122	6 798	12	7 640	0	15 902
Augmentations/Acquisitions			30	0	917		947
Diminutions/Sorties				11	4		15
Diminutions - En cours affectés							0
Diminutions - En cours annulés							0
à la clôture de l'exercice	330	1 122	6 828	1	8 553	0	16 834
Amortissements							
à l'ouverture de l'exercice	265	285	859		6 358		7 767
Dotations					880		880
Sorties					7		7
à la clôture de l'exercice	265	285	859	0	7 231	0	8 640
Valeur nette							
à l'ouverture de l'exercice	65	837	5 939	12	1 282	0	8 135
à la clôture de l'exercice	65	837	5 969	1	1 322	0	8 194

Les immobilisations incorporelles distinguent :

- les éléments liés à la clientèle : droit au bail et fonds commerciaux.
- les éléments résultant d'un droit de propriété industrielle : logiciels.

Les logiciels figurant à l'actif distinguent :

- les logiciels acquis, indissociables du matériel et comptabilisés en immobilisations corporelles.
- les logiciels utilisés de manière autonome.
- les logiciels faisant partie d'un projet de développement.

Les deux derniers sont traités en immobilisations incorporelles.

La date de début d'amortissement est celle de la mise en service, date à laquelle l'immobilisation est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Le mode d'amortissement est linéaire et l'amortissement dérogatoire est pratiqué ; celui-ci correspondant à la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement admis sur le plan fiscal :

- amortissement économique : entre 3 et 4 ans
- amortissement fiscal : 1 an

Note 2 - Immobilisations corporelles

en K€	Terrains et aménagements	Constructions	Installations techniques matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	En cours, Avances et acomptes	Total
Valeur brute						
à l'ouverture de l'exercice	45 427	55 266	14 821	42 117	4 527	162 158
Augmentations/Acquisitions	2 137	3 848	699	2 656	3 203	12 543
Diminutions/Sorties	619	1 683	493	1 307		4 102
Diminutions - En cours affectés					6 468	6 468
Diminutions - En cours annulés						0
à la clôture de l'exercice	46 945	57 431	15 027	43 466	1 262	164 131
Amortissements						
à l'ouverture de l'exercice	13 235	26 039	8 636	29 764	241	77 915
Dotations	1 390	3 027	1 380	3 538		9 335
Sorties	440	1 328	475	1 218		3 461
à la clôture de l'exercice	14 185	27 738	9 541	32 084	241	83 789
Valeur nette						
à l'ouverture de l'exercice	32 192	29 227	6 185	12 353	4 286	84 243
à la clôture de l'exercice	32 760	29 693	5 486	11 382	1 021	80 342

Modes et Méthodes d'évaluation des immobilisations corporelles

Les valeurs immobilisées figurent à l'actif, soit pour leur valeur historique, soit pour leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Pour répondre au règlement CRC 2002- 10, la société a opté pour la méthode du coût historique amorti.

La méthode des composants a été retenue, en particulier pour les constructions.

Les immobilisations ont été amorties sur la base de leur durée d'utilité en mode linéaire. En conséquence, l'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la nouvelle durée d'utilité (économique) et la durée d'usage (fiscal) est prise en compte par le biais d'un amortissement dérogatoire.

La base amortissable de certaines immobilisations (matériels de transports et chariots élévateurs) a été réduite de la valeur résiduelle.

Cette valeur résiduelle a été prise en compte chaque fois qu'il a été possible de la mesurer de manière fiable ; cette valeur correspondant au montant, net des coûts de sortie attendus, que l'on obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation.

Les durées d'amortissements, sur la base de leur durée d'utilité, sont les suivantes :

Biens immobiliers décomposés :

- terrassement plate-forme, structure de l'ouvrage	30 ans
- toiture	20 ans
- second œuvre, aménagements intérieurs, installations	10 ans
- enrobés, espaces verts et clôture	8 ans

Biens mobiliers non décomposés :

- matériels de transports	8 ans
- chariots élévateurs	8 ans
- matériels et outillages divers	entre 4 et 8 ans
- matériels de bureau	entre 5 et 6 ans
- matériels informatiques	3 ans
- mobilier divers	10 ans

Note 2 bis - Dépréciation exceptionnelle des immobilisations incorporelles et corporelles

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est mis en œuvre.

D'une manière générale, ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations non amortissables, le test de dépréciation est mis en œuvre chaque année.

Cette méthode de dépréciation des actifs ne s'applique pas au cours des trois premières années d'existence des unités génératrices de trésorerie, dans le cadre d'une création, d'une réfection ou d'une reprise de société.

Note 3 - Immobilisations financières

en K€	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total			
Valeur brute							
à l'ouverture de l'exercice	79 282	22 677	107	102 066			
Augmentations/Acquisitions	1 953	4 251	22	6 226			
Diminutions/Cessions	21	6 399	13	6 433			
à la clôture de l'exercice	81 214	20 529	116	101 859			
Dépréciations							
à l'ouverture de l'exercice	399	0	0	399			
Dotations				0			
Reprises utilisées	20			20			
à la clôture de l'exercice	379	0	0	379			
Valeur nette							
à l'ouverture de l'exercice	79 282	22 677	107	102 066			
à la clôture de l'exercice	80 835	20 529	116	101 480			

	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total	Etat des échéances		
				-1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Valeur brute	20 529	116	20 645	11 869	8 665	111

Les mouvements de créances rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie entre Samse et ses filiales.

Ces avances ont été rémunérées au taux de 3% pour la période du 01.01.2010 au 31.12.2010 sauf pour la SAS SC INV dont les avances ont été rémunérées au taux euribor 3 mois + 0,50 % pour l'ensemble de l'année.

Les autres immobilisations financières correspondent à :

- des dépôts et cautionnements versés à hauteur de 94 K€
- des prêts au personnel pour 5 K€
- des autres titres pour 17 K€

03.1 Détail des mouvements de titres de participation

	Nombre de titres	Acquisitions	Cessions Diminutions
M.D.A.	30 000	1	
TARARE MATERIAUX	25 000	250	
SWEETAIR FRANCE	3 374	1 365	
SAMSE SOLAIRE	5 000	50	
BOIS MAURIS ODDOS	6	1	
M.C.D.I	210		21
LA BOITE A OUTILS	326	32	
CHRISTAUD	3 168	237	
REMAT	26	17	
Total		1 953	21

Les titres de participation sont évalués selon leur coût d'entrée ou leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976).

Les frais d'acquisition des titres sont inclus dans leur coût.

En fin d'exercice, les titres de participation ont fait l'objet d'une comparaison entre leur coût d'entrée et

la quote-part d'actif net des filiales en tenant compte des éventuelles plus values latentes et des perspectives d'avenir des sociétés concernées.

Les titres de participation qui recèleraient des moins values latentes sont dépréciés.

En application de la méthode ci-dessus retenue, une reprise de dépréciation a été constatée sur les titres de la SAS FDE pour un montant de 20 K€.

Note 4 - Stocks de marchandises

en K€	Valeur brute	2010 Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	2009 Dépréciation	Valeur nette	Variation du besoin en fonds de roulement
Marchandises négoce	70 631	3 955	66 676	61 000	3 359	57 641	9 631
Total	70 631	3 955	66 676	61 000	3 359	57 641	9 631

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, majoré des coûts de transport et d'un coefficient d'approche. Ils sont minorés de

l'impact des rabais, remises, ristournes et des escomptes obtenus sur les achats.

04.1 Variation des dépréciations de stock

en K€	au 01.01.10	Reprises			au 31.12.10
		Dotations	Utilisées	Non utilisées	
	3 359	3 955	3 359		3 955
Total	3 359	3 955	3 359		3 955

Une dépréciation des stocks, effectuée article par article, est calculée en tenant compte du taux de rotation du stock depuis le début de l'exercice et

éventuellement de l'obsolescence liée à l'évolution des techniques utilisées.

Note 5 - Créances

en K€	2010			2009			Variation du besoin en fonds de roulement
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Créances clients	64 461	6 321	58 140	74 796	7 089	67 707	-10 335
Autres créances	12 634		12 634	20 488		20 488	-7 854
Total	77 095	6 321	70 774	95 284	7 089	88 195	-18 189

Toutes les créances constatées sont des créances à court terme sous réserve des créances douteuses

pour lesquelles l'échéance ne peut être précisée.

05.1 Variation des dépréciations des comptes clients

en K€	AU 01.01.10	Dotations	Reprises		AU 31.12.10
			Utilisées	Non utilisées	
Dépréciations comptes clients	7 089	2 578	3 345		6 322
Total	7 089	2 578	3 345	0	6 322

Les créances clients résultent des ventes réalisées et réparties sur l'ensemble géographique que constitue la société Samse.

Il n'existe pas de concentration majeure du risque de non recouvrement.

La société applique toutefois une politique de prévention du risque client par recours à l'assurance crédit et autres formes de garantie.

La dépréciation des comptes clients (créances douteuses) a fait l'objet d'une appréciation cas par cas en fonction des risques encourus.

La société est amenée à constater une dépréciation pour les retards compris entre trois mois et au-delà. Une dépréciation complémentaire (976 K€) ainsi qu'une reprise (1 156 K€) ont été enregistrées dans les comptes et rendues non déductibles de l'impôt.

05.2 Détail des disponibilités et équivalent de trésorerie

	Dépréciations			
	2010	2009	2010	2009
Valeurs mobilières de placement	134	14 747	1	1
Actions propres	3 821	3 492		
Disponibilités	22 027	21 534		
Total	25 982	39 773	1	1

Les actions propres rachetées par la société figurent à l'actif pour une valeur de 3 821 K€ et représentent 70 251 titres.

Un programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale du 27 Mai 2010.

Le pourcentage de rachat autorisé a été fixé à 10% du capital.

Au 31 Décembre 2010, 5 521 titres ont été acquis. En fin d'exercice, la valeur moyenne de l'action est comparée à son cours de bourse pour la prise en compte d'une éventuelle provision pour dépréciation financière.

La valeur d'inventaire de ces actions au 31 décembre représente un montant de 4 170 K€.

05.3 Trésorerie nette

	2010	2009
Disponibilités et équivalents de trésorerie	25 982	39 772
Concours bancaires courants	-6 724	-665
Total	19 258	39 107

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués des soldes débiteurs de banque et des soldes de caisse.

Les concours bancaires courants sont constitués des soldes créditeurs de banque et des crédits spots. Au 31 décembre, aucun crédit spot n'a été souscrit.

Note 6 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont des charges de l'exploitation courante dont l'échéance est à moins d'un an (730 K€ au 31/12/2010).

Note 7 - Capital social

Le capital social entièrement libéré est constitué par 3 458 084 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

Nombre d'actions de la société en circulation	Actions émises	Actions propres détenues	Actions en circulation
	3 458 084	70 251	3 387 833

07.1 Evolution du capital social au cours des quatre dernières années

	Valeur nominale de l'action en €	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions total	Augmentation de capital	En K€ Montant du capital social
Au 31 décembre 2007	1		3 372 696		3 373
Au 31 décembre 2008	1	15 650	3 388 346	16	3 388
Au 31 décembre 2009	1	53 741	3 442 087	54	3 442
Au 31 décembre 2010	1	15 997	3 458 084	16	3 458

07.2 Stock- options en cours

La société a octroyé à certains de ses salariés ou mandataires sociaux, des options de souscription d'actions en vertu d'une autorisation reçue de l'Assemblée Générale des actionnaires le 28 mai 2003. Le point de départ d'exercice des options a eu lieu le 10/06/08.

Le prix d'exercice de ces options a été fixé avec décote de 5 % par rapport au cours de bourse de la période. Selon le plan mis en place, les actions ne peuvent être souscrites ou cédées avant le délai fiscal d'indisponibilité de cinq ans et les options ne peuvent être exercées au-delà d'un délai de huit ans à compter de leur attribution.

Le stock- options en cours est le suivant :

Date de l'assemblée ayant autorisé l'option	Date du Directoire ayant attribué les options	Nombre d'options attribuées à l'origine	Point de départ d'exercice des options	Nombre d'options levées au 31/12/2010	Nombre d'options annulées au 31/12/2010	Prix d'exercice par action en €	Augmentation de capital susceptible d'être réalisée au nominal de 1 €	Nombre d'options restantes au 31/12/2010
28 mai 2003	10 juin 2003	110 000	10 juin 2008	85 388	24 162	36,00	-	-

Capital potentiel après exercice de la totalité des options de souscription d'actions restantes

Nombre d'actions	Montant en K€
-	-

07.3 Variation des capitaux propres

	Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission, fusion et apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Capitaux propres avant répartition
Au 31 décembre 2008	3 388 346	3 389	40 122	81 411	17 104	10 792	152 818
Affectation du résultat 2008				17 104	-17 104		0
Dividendes versés				-6 099			-6 099
Dividendes sur actions propres				117			117
Augmentation de capital :							
du 30 Décembre 2009	53 741	53	1 881				1 934
Exercice des options de souscription d'actions autorisé par l'AGE du 28 Mai 2003							
Variations des provisions réglementées :							
Amortissements dérogatoires liés à l'application du règlement CRC 2002-10						865	865
Autres amortissements dérogatoires issus de la TUP						44	44
Résultat 2009					13 690		13 690
Au 31 décembre 2009	3 442 087	3 442	42 003	92 533	13 690	11 701	163 369
Affectation du résultat 2009				13 690	-13 690		0
Dividendes versés				-6 196			-6 196
Dividendes sur actions propres				128			128
Augmentation de capital :							
du 30 Décembre 2010	15 997	16	560				576
Exercice des options de souscription d'actions autorisé par l'AGE du 25 Août 2010							
Subventions d'Investissements :						108	108
Amortissements dérogatoires liés à l'application du règlement CRC 2002-10						156	156
Résultat 2010					17 390		17 390
Au 31 décembre 2010	3 458 084	3 458	42 563	100 155	17 390	11 965	175 531

07.4 Variation des écarts de réévaluation

(réserve de réévaluation de 1976)

	Montant au début de l'exercice	Variation au cours de l'exercice	Montant en fin d'exercice	pour mémoire écart incorporé au capital
Fonds commercial				182
Terrains	241		241	
Participations				157
Total	241	0	241	

07.5 Variation des provisions réglementées

en K€	AU 01.01.10	Reprises			AU 31.12.10
		Dotations	Utilisées	Non utilisées	
Amortissements dérogatoires	11 700	2 367	2 210		11 857
Provision spéciale de réévaluation					0
Total	11 700	2 367	2 210		11 857

Note 8 - Provisions pour risques et charges

en K€	AU 01.01.10	Reprises			AU 31.12.10
		Dotations	Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour charges (1)	468	1 367	88		1 747
Provisions pour pensions et obligations similaires	3 048	381	427		3 002
Provision pour médailles du travail	499	402	96		805
Provision pour impôts	181	25			206
Total	4 196	2 175	611	0	5 760

(1) Les provisions pour charges concernent des litiges et charges identifiés :

Contrôle URSSAF	105
Affaires prud'homales	54
Risques Impayés	232
Coût restitution bâtiment	113
Loyers 2011	26
Risque Informatique	163
Contrôle Fiscal	946
Indemnité d'Occupation Précaire	108

Total 1747

En accord avec le Règlement CRC n° 2000- 06 sur les passifs, toute obligation existant à la clôture de la société à l'égard des tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre d'une provision.

08.1 Provision pour indemnités de fin de carrière

Il n'existe pas, pour la société, de régime de retraite à prestations définies autres que les indemnités de départ à la retraite légales en France. Les régimes à prestations définies sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges de l'exercice.

La provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à 3 003 187 € au 31 décembre 2010.

La provision a été calculée selon les paramètres suivants :

Paramètres économiques

	Cadres	non cadres
	Taux constant	
Augmentation annuelle des salaires :	2 %	2 %
(pourcentage identique à 2009)		

Paramètres sociaux

Départ, à l'initiative du salarié, sauf dérogation individuelle à 65 et 67 ans pour les cadres et non cadres.

Le taux de charges sociales retenu est de 42 % pour l'ensemble des catégories.

Le taux de turnover annuel a été établi par tranche d'âge de la façon suivante :

	cadres	non cadres
20 - 29 ans	5,00%	12,00%
30 - 39 ans	3,00%	9,00%
40 - 49 ans	3,00%	5,00%
50 - 55 ans	2,00%	2,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%

Paramètres techniques

La table de survie retenue est la table réglementaire : INSEE Septembre 2010 (INSEE F 2003-2005 en 2009)

La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédits projetés.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux moyen des emprunts d'état à 10 ans.

Ce taux est de 3,50 % au 31/12/2010 (4,89 % en 2009).

La société n'a pas couvert en 2010 l'engagement de retraite par des versements à un fonds.

La dotation de l'exercice s'élève à 381 K€.

08.2 Provision pour médailles du travail

Cette provision est constituée d'une part, par la médaille de la Fédération des Négociants en Matériaux et d'autre part, par la médaille du travail proprement dite.

Le calcul de cette provision s'effectue selon les divers paramètres suivants :

Durée de travail

pour l'attribution de la médaille du travail :

20, 30, 35 et 40 ans

pour l'attribution de la médaille de la Fédération :

15 et 20 ans

Paramètres

détermination d'un coefficient de mortalité selon la table réglementaire INSEE Septembre 2010.

détermination d'un coefficient de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise :

	cadres	non cadres
20 - 29 ans	5,00%	12,00%
30 - 39 ans	3,00%	9,00%
40 - 49 ans	3,00%	5,00%
50 - 55 ans	2,00%	2,00%
56 - 67 ans	0,00%	0,00%

Note 9 - Emprunts et dettes

en K€	Etat des échéances			
	2010	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts	73 618	27 961	45 657	
Intérêts courus sur emprunts	146	146		
Banques	6 708	6 708		
Intérêts courus à payer	15	15		
Dépôts et cautionnements reçus	108	2		106
Fonds de participation des salariés				
Intérêts courus non échus				
Dettes rattachées à des participations	7 432	7 432		
Total	88 027	42 264	45 657	106

09.1 Variation des emprunts et dettes

en K€	AU 01.01.10	Augmentations	Diminutions	AU 31.12.10
Emprunts	98 256	5 000	29 638	73 618
Intérêts courus sur emprunts	192		46	146
Concours bancaires courants	648	6 060		6 708
Intérêts courus à payer	17		2	15
Dépôts et cautionnements reçus	111	11	14	108
Fonds de participation des salariés	0			0
Intérêts courus non échus	0			0
Dettes rattachées à des participations	2 066	6 472	1 106	7 432
Total	101 290	17 543	30 806	88 027

Les mouvements des dettes rattachées à des participations correspondent aux avances de trésorerie consenties par les filiales à Samse. Ces avances ont été rémunérées au taux de 3 %

pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010 sauf pour la SAS SC INV dont les avances ont été rémunérées au taux euribor 3 mois + 0,50 % pour l'ensemble de l'année.

09.2 Emprunts et dettes par catégories

en K€	2010	2009
Emprunts et dettes auprès des organismes financiers	73 618	98 256
Intérêts courus sur emprunts	146	192
Concours bancaires courants (découverts et spots)	6 723	665
Dettes bancaires et assimilées	80 487	99 113
Dettes rattachées à des participations	7 432	2 066
Divers	108	111
Dettes financières diverses	7 540	2 177
Total	88 027	101 290

09.3 Autres dettes

en K€	2010	2009	Variation du besoin en fonds de roulement
Avances et acomptes reçus	424	484	-60
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 358	78 516	-18 158
Dettes fiscales et sociales	19 230	17 123	2 107
Dettes sur immobilisations	711	1 548	-837
Autres dettes	7 998	13 828	-5 830
Total	88 721	111 499	-22 778

Note 10 - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance, dont l'échéance est à court terme, sont des produits divers de l'exploitation courante (62 K€ au 31/12/2010)

Note 11 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises			Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce tous tiers confondus
	Liées	avec laquelle la société a un lien de participation	Total	
BILAN				
CREANCES				
Participations	62 706	18 679	81 385	34 926
Créances rattachées à des participations	20 529		20 529	
Créances clients et comptes rattachés	1 515		1 515	
Autres créances	3 569		3 569	
DETTES				
Dettes rattachées à des participations	6 972	460	7 432	46 352
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42		42	
Autres dettes	283	4 296	4 579	
RESULTAT				
Produits financiers	9 090	657	9 747	
Charges financières	247	34	281	

Note 12 - Charges à payer et produits à recevoir

En K€ CHARGES A PAYER		En K€ PRODUITS A RECEVOIR	
Factures non parvenues	7 150	Avoirs fournisseurs marchandises	1 661
Avoirs Clients à établir	378	Factures à établir (PSD)	2 037
Dettes fiscales et sociales	11 353	Avoirs à recevoir (CPV)	5 437
Autres dettes	30	Autres créances	325
		Factures à établir Clients	99
Total	18 911	Total	9 559

Note 13 - Chiffre d'affaires net

Négoce de matériaux de construction

En K€

Ventilation par nature du Chiffre d'affaires	2010	2009	% de variation
Ventes nettes de marchandises	405 485	388 174	4,46
Prestations de coopération commerciales	3 997	4 350	-8,11
Camionnages sur ventes	3 182	3 191	-0,28
Prestations de services	401	410	-2,20
Assistances diverses	9 393	8 907	5,46
commissions et courtages	3	4	-25,00
Intérêts des créances commerciales et frais fixes de facturation	767	801	-4,24
Total	423 228	405 837	4,29

Note 14 - Charges et produits financiers

En K€	2010	2009
CHARGES	2 750	3 459
dotation Immos financières	0	399
intérêts des emprunts	2 301	2 636
intérêts des dettes rattachées à des participations (avances de trésorerie)	281	171
intérêts bancaires	16	77
escomptes accordés	31	36
charges diverses	65	134
perte de change	56	6
PRODUITS	10 250	8 666
revenus des participations	9 267	7 882
revenus des créances rattachées à des participations	481	280
produits divers	355	228
reprise dépréciations financières	20	257
gain de change	127	14
produit net sur cessions	0	5

Note 15 - Charges et produits exceptionnels

En K€	2010	2009
CHARGES	4 435	4 323
clients	5	13
fournisseurs	219	287
divers	210	69
valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés :		
immobilisations	642	1034
titres de participation	21	
dotations aux provisions	3 338	2 920
PRODUITS	5 602	4 883
clients	374	312
fournisseurs	183	162
divers	144	111
produit de cessions d'éléments de l'actif :		
immobilisations	2 628	2 268
titres de participation	61	
Quote Part de Subvention ramenée au Résultat	2	
reprise de provisions	2 210	2 030

Les charges et produits exceptionnels prennent en compte les dotations et reprises aux amortissements dérogatoires :

Dotations : 2 366

Reprises : 2 210

15.1 Participation des salariés

Un accord de participation regroupant les sociétés Samse, Bois Mauris Oddos, Christaud, Célestin Matériaux, et Blanc Matériaux, a été mis en place sur l'exercice 2006.

Cet accord s'applique aux résultats des exercices ouverts le 1er Janvier 2007 et clos le 31 Décembre 2010.

En 2007, la société Expotéo a intégré l'UES.

En 2008, la société Les Comptoirs du Bois & Associés a intégré l'UES.

En 2009, la société Log Eau a intégré l'UES.

En 2010, la société Francheville Matériaux a intégré l'UES.

La quote-part de cette participation revenant aux salariés de la société représente un montant de 999 K€ contre 424 K€ en 2009.

Note 16 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	22 144	4 674	17 470
Résultat exceptionnel	1 167	389	778
Participation des salariés	-999	-141	-858
Total	22 312	4 922	17 390

16.1 Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire

Résultat de l'exercice	17 390
Impôt sur les bénéfices	4 922
Résultat avant impôt	22 312
Variation nette des provisions réglementées	156
Amortissements dérogatoires	156
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire (avant impôt)	22 468

16.2 Situation fiscale latente

En K€	Montant soumis à l'impôt	Impôt (1)
I - ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT		
Amortissements dérogatoires	11 857	4 082
TOTAL	11 857	4 082
II - ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT		
Congés payés (ancien régime)	2 574	886
Participation des salariés	999	344
Autres	5 373	1 850
TOTAL	8 946	3 080

(1) Impôt calculé au taux de 34,43 %

Note 17 - Effectifs

	2010	2009
EFFECTIF MOYEN SALARIE	1398	1403
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE		
Ouvriers et employés	1019	1029
Agents de maîtrise (assimilés cadres)	212	214
Cadres	167	160
Total	1398	1403

Note 18 - Engagements financiers et autres informations

Engagements donnés				
Obligations Contractuelles	Total	à 1 an au +	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Achats de Titres	1 300	1 300		
Compromis d'achat	690	690		
Promesses unilatérales	794	794		
Compromis de Cession de Fonds				
Engagement Informatique	132	132		
Crédit Bail Immobilier	5 834	1 471	4 363	
Caution Bancaire	50			50
Locations Véhicules	2 174	1 000	1 174	
Emprunts	2 733	734	1 999	
TOTAL	13 707	6 121	7 536	50

Engagements reçus		13 415
Compromis de vente		730
Garantie de Passif		3 250
Valeur actuelle des biens financés par voie de crédit bail		9 435

OPERATIONS DE COUVERTURE FINANCIERE

Les SWAPS couvrent au 31 décembre 2010 un montant de 8 392 K€.

Ces SWAPS sont destinés à couvrir un risque de variation de taux d'intérêts.

ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

Nature	coût d'entrée (1)	dotations aux amortissements de l'exercice (2)	amortissements cumulés	valeur nette
Terrains	897			897
Constructions	13173	714	4635	8538
Total	14 070	714	4 635	9 435

(1) Valeur prévue au contrat

(2) Dotation de l'exercice et dotations cumulées qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis. (dotations calculées selon le règlement CRC 2002-10)

Nature	redevances payées de l'exercice	redevances payées cumulées	redevances restant à payer à 1 an au +	redevances restant à payer de 1 à 5 ans	redevances restant à payer à + de 5 ans	total à payer	prix d'achat résiduel
Immobilier	1 446	12 189	1 471	4 363	0	5 834	2

Note 19 - Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Acquisition par Samse de 51 % de la société Gamag Finances le 12 janvier 2011.

Cette société exerce une activité d'achat vente de tous matériaux, matériels et outillages se rapportant au bâtiment et aux travaux publics.

Prise de participation de 25 % de la société Zanon Transport à Sassenage le 24 Février 2011.

Note 20 - Droit individuel à la formation

Le solde du nombre d'heures acquis au 31 décembre 2010 est de (selon détail ci- dessous) :

Solde au 31/12/2009	Heures Acquis 2010	Heures utilisées 2010	Solde au 31/12/2010
119 304	34 414	1 622	152 096

Note 21 - Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages en nature, versés au cours de l'exercice, aux

membres des organes d'administration et de direction :

Cette information figure dans le document de référence, disponible sur le site internet : www.groupe-samse.fr

Note 22 - Informations complémentaires

La société Samse a établi un bilan consolidé qui représente :

. un chiffre d'affaires de 976 535 K€.

. un résultat (Part du Groupe) de 27 308 K€.

Identité de la société consolidante :

Dumont Investissement
S.A au capital de 15 701 087,70 €
Siège social : 2, rue Raymond Pitet - 38 100 Grenoble
Holding financier détenant 50,36 % de la société Samse.

Note 23 - Inventaire des valeurs mobilières

A la clôture de l'exercice, le détail des titres de participation est le suivant :

	NOMBRE DE TITRES DETENUS		VALEUR BRUTE En K€	
A - TITRES DE PARTICIPATION				
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
SAS LA BOITE A OUTILS	598 755	598 429	8 903	8 871
SA RENE DE VEYLE	8 569	8 569	1 109	1 109
SA CHRISTAUD	216 168	213 000	2 267	2 027
SAS MATERIAUX SIMC	7 109	7 109	1 143	1 143
SAS DEGUERRY SAMSE	9 996	9 996	152	152
SAS EXPOTEO	5 000	5 000	500	500
SA REMAT	5 453	5 427	2 719	2 702
SARL MC DISTRIBUTION	500	500	8	8
MCDI	0	210	0	21
SARL GET ELECTRIC	500	500	183	183
SA BOIS MAURIS ODDOS	645 100	645 094	9 902	9 902
SA DORAS	1	1	2	2
SAS MAT APPRO	4 875	4 875	49	49
SAS BTP DISTRIBUTION	2 600	2 600	364	364
SAS SC INV	1 497 300	1 497 300	14 973	14 973
SAS HENRY	2 247	2 247	15 541	15 541
SAS DIDIER	5 000	5 000	938	938
SAS BLANC MATERIAUX	186	186	389	389
SAS BOURG MATERIAUX	25 000	25 000	250	250
SASU E-MAT	370	370	37	37
SCI LE BOURG	249	249	40	40
SCI VALMAR	96	96	295	295
SCI PORTE DE SAVOIE	133	133	26	26
SCI LES GRANDS GLAIRONS	0	100	0	-
SCI DU VIEUX PORT	9	9	0	-
SCI CHASSIEU	99	99	3	3
SCI CHARPIEU	1	1	0	-
SCI DU ROUSSILLON	99	99	2	2
SCI SAONE	99	99	77	77
SCI LE MERCURE	15	15	5	5
SCI LE MAS	1 256	1 256	41	41
SCI BRANLY	9	9	0	-
SCI LA REGLE	100	100	214	214
FDE SAS	16 000	16 000	4 954	4 954
FRANCHEVILLE MATERIAUX SA	15 000	15 000	304	304
LEADER CARRELAGE SARL	300	300	714	714
PLATTARD SAS	8 786	8 786	13 444	13 444
SCI LES ARTISANS	60	60	1	1
MATERIAUX DES ALPES	30 000	-	0	-
TARARE MATERIAUX	25 000	-	250	-
SWEETAIR France	3 374	-	1 365	-
SAMSE SOLAIRE	5 000	-	50	-
Total des valeurs brutes			81 214	79 281
Dépréciations constatées			379	399
Total de la valeur au bilan			80 835	78 882
B - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DIVERS				
	Nombre d'actions détenues		Valeur au bilan	
	au 31/12/2010	au 31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
ACTIONS PROPRES	70 251	64 730	3 822	3 492
Total des valeurs brutes			3 822	3 492
Dépréciations constatées			1	1
Total de la valeur au bilan	70 251	64 730	3 821	3 491

Note 24 - Filiales et participations

SOCIETES	Capital	Capitaux propres autres que le Capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A/ FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)											
LA BOITE A OUTILS SAS 2, rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	10 778	36 246	88,89	8 903	8 903	3 373		154 978	5 400	2 694	année civile
ETS RENE DE VEYLE S.A 2, rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	420	398	99,94	1 109	1 109				773		année civile
BOIS MAURIS ODDOS SA 2, rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	10 677	686	90,63	9 902	9 902	2 900		23 058	3 194	194	année civile
CHRISTAUD S.A 3, rue F.Pelloutier 38130 ECHIROLLES	238	6 694	90,76	2 267	2 267			24 285	1 473	682	année civile
REMAT SA Route de Grenoble 38430 ST JEAN DE MOIRANS	87	3 532	99,85	2 719	2 719			7 134	315	380	année civile
SC INV SAS 7 bis rue Gay Lussac 21300 CHENOVE	27 224	27 043	55,00	14 973	14 973			-	4 898		année civile
BLANC MATERIAUX SAS le village 04370 COLMARS	48	496	77,50	389	389			5 638	408	233	année civile
HENRY SAS (GROUPE) La gare 38840 SAINT HILAIRE DU ROSIER	1 000	14 289	74,90	15 541	15 541			52 058	3 406	600	année civile
E-MAT SASU Zac Air Parc 38590 BREZINS	37	-84	100,00	37	37			26	3		année civile
EXPOTEO SAS 2, rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	500	-910	100,00	500	500			4 004	-151		année civile
GET ELECTRIC SARL 4, rue Anthoard 38000 GRENOBLE	10	258	100,00	183	183	5		1 065	-73		année civile
FRANCHEVILLE MATERIAUX SA Lieu dit Taffignon 69630 CHAPONOST	347	101	64,84	304	304			4 676	41		année civile
SCI LE BOURG 2, rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	38	-	99,60	40	40				6		année civile
SCI VALMAR 2, rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	2	21	96,00	295	295	40			57		année civile
SCI PORTE DE SAVOIE 2, rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	3	12	66,50	26	26				36		année civile
SCI DU VIEUX PORT 2, rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	1	54	90,00	1	1				70		année civile
SCI CHASSIEU 2, rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	1	29	99,00	3	3				43		année civile
SCI SAONE rue d'Elbourg 69540 IRIGNY	1	-	99,00	77	77				72		année civile
SCI DU ROUSSILLON 2, rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	1	87	99,00	2	2				48		année civile
SCI BRANLY 2, rue de comtes d'ochsenstein 67110 REICHSHOFFEN	1	376	60,00	-	-			268	64		année civile
SCI LE MAS chemin de Ponson 07200 AUBENAS	19	-	100,00	42	42				4		année civile
SCI LA REGLE 2, rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	1	-142	100,00	214	214				36		année civile
SCI LES ARTISANS 3 A Rue Branly 67500 HAGUENAU	1	-	60,00	1	1				-34		année civile
FDE SAS 3 Bld de Clairfont 66350 TOULOUGES	320	5 146	80,00	4 954	4 575			2 478	245		année civile
SAMSE SOLAIRE SAS 2, rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	50	-	100,00	50	50				-		Création en Juin 2010
MATERIAUX DES ALPES 2, rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	300	-517	100,00	-	-			1 653	-166		année civile

4 Éléments financiers

SOCIÉTÉS	Capital	Capitaux propres autres que le Capital	Quote-part de capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou Perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
	Brute	Nette									
B/ FILIALES ET PARTICIPATIONS (entre 10 % et 50 % du capital détenu par la société)											
MATERIAUX SIMC S.A.S Boulevard Saint Joseph 04100 MANOSQUE	2 607	14 349	44,99	1 143	1 143			112 182	1 860	114	année civile
DEGUERRY SAMSE SAS ZI DU Musinet 01460 MONTREAL LA CLUSE	456	1 547	35,07	152	152	400		6 431	300	47	année civile
SCI CHARPIEU 2, rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	107	-	0,14	1	1	7			14		année civile
MC DISTRIBUTION SAS 45, rue Clémenceau 29403 LANDIVISIAU	45	5	16,67	8	8			21 254	1 850	629	année civile
MAT APPRO SAS 19 Chemin de Morchamp 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS	98	1	50,00	49	49			4 889	96		année civile
DIDIER SAS BP 134 26303 BOURG DE PEAGE Cedex	360	2 221	25,00	938	938			12 644	124	18	année civile
BOURG MATERIAUX SAS 414, avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	500	-368	50,00	250	250			8 790	-99		année civile
BTP DISTRIBUTION SAS 3A rue Branly 67500 HAGUENAU	752	3 083	34,57	364	364			19 816	475	25	année civile
LEADER CARRELAGE 1 rue Léon Rey Grange 74960 MEYTHET	10	908	30,00	714	714			3 272	207	90	année civile
PLATTARD SAS 414 Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	5 400	12 087	33,99	13 444	13 444			23 455	2 835	659	année civile
SWEETAIR France SAS 16 Rue du tour de l'Eau - Parc Héliopolis 38400 ST MARTIN D'HERES	750	804	49,99	1 365	1 365			11 736	945		année civile
TARARE MATERIAUX SAS 2, rue Raymond Pitet 38100 GRENOBLE	500	1	50,00	250	250			163	-125		Création en Juillet 2010

Note 25 - Résultats des cinq derniers exercices

En €

Date d'arrêté	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 458 084	3 442 087	3 388 346	3 372 696	3 372 696
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 458 084	3 442 087	3 388 346	3 372 696	3 372 696
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	0	19 309	72 510	88 920	92 120
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	423 227 843,57	405 837 444,53	462 639 261,97	461 740 797,20	434 368 585,68
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	35 055 495,21	31 348 414,59	37 990 406,10	39 761 331,24	32 986 300,59
Impôts sur les bénéfices	4 922 582,00	3 403 831,00	6 021 091,00	7 532 044,00	6 330 482,00
Participation des salariés	998 826,00	423 554,00	1 185 953,00	1 712 110,00	1 650 465,00
Dot. Amortissements et provisions	11 744 394,33	13 831 422,27	13 679 167,24	10 851 384,32	9 773 477,00
Résultat net	17 389 692,88	13 689 607,32	17 104 194,86	19 665 792,92	15 231 876,59
Résultat distribué	6 916 168,00	6 195 756,60	6 099 022,80	7 419 931,20	6 070 852,80
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	8,42	8,00	9,09	9,05	7,41
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	5,03	3,98	5,05	5,83	4,52
Dividende attribué	2,00	1,80	1,80	2,20	1,80
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 398	1 403	1 457	1 453	1 431
Masse salariale	38 218 783,32	37 388 071,10	38 920 306,89	37 568 499,18	36 280 073,08
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	16 048 741,76	15 569 569,04	15 769 766,57	15 073 547,85	14 253 769,11

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société "Samse S.A.", tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire de votre société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9, 1° alinéa, du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme décrit dans les notes 2 et 2 bis de l'annexe, la société procède annuellement à un test de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Elle évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres immobilisations corporelles et incorporelles. Nous avons examiné les procédures mises en œuvre dans ce cadre et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2 et 2 bis de l'annexe.

Les titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société sont évalués selon les modalités présentées en note 3 et 3.01 de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont consisté à :

- apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations des valeurs d'inventaires et, le cas échéant,
- vérifier le calcul des provisions pour dépréciation.

Nous avons, sur cette base, procédé à l'appréciation de ces estimations et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 3 et 3.01 de l'annexe.

- Les notes 4 et 4.01 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des stocks de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes 4 et 4.01 de l'annexe.
- Les notes 5 et 5.01 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des créances de votre société. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes 5 et 5.01 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

II – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et

avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes, et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Seyssinet et Villeurbanne, le 13 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

BBM & Associés, représenté par
Eric BACCI

ODICEO, représenté par
Pierre GRAFMEYER

5 Autres informations

5.1 Responsable du Document de Référence	211
5.2 Attestation du responsable	211
5.3 Noms des contrôleurs légaux	212
5.4 Honoraires des Commissaires aux comptes	212
5.5 Responsable de l'information	212
5.6 Document d'information annuel	213
5.7 Table de concordance	215

5.1 Responsable du Document de Référence

M. Olivier Malfait, Président du Directoire de Samse

5.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant au chapitre 3 du présent Document de Référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à sa lecture d'ensemble.

Les informations financières historiques présentées dans le présent Document de Référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant au chapitre 4.1 des Documents de Référence 2008 et 2009.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 contient une observation relative au changement de méthode d'évaluation des stock-options et aux changements de présentation résultant des reclassements réalisés sur différentes lignes du compte de résultat, changements exposés en note 1 de l'annexe aux états financiers de l'exercice 2008.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, contient des observations relatives aux nouvelles normes et interprétations que le Groupe a appliquées en 2009.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, figure au chapitre 4.1 du présent Document de Référence. Il contient des observations relatives aux nouvelles normes et interprétations que le Groupe a appliquées en 2010.

Grenoble, le 27 avril 2011
Le Président du Directoire
Olivier Malfait

En application de l'article 28 du Règlement Européen n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant au chapitre 4.1 du Document de Référence de l'exercice clos le 31 décembre 2009 enregistré auprès de l'AMF en date du 28 avril 2010 sous le n°D.10-0333,
- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant au chapitre 4.1 du Document de Référence de l'exercice clos le 31 décembre 2008 enregistré auprès de l'AMF en date du 29 avril 2009 sous le n°D.09-351,
- les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondants figurant au chapitre 4.2 du Document de Référence de l'exercice clos le 31 décembre 2009 enregistré auprès de l'AMF en date du 28 avril 2010 sous le n° D.10-0333,
- les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondants figurant aux chapitres 2.4 et 4.2 du Document de Référence de l'exercice clos le 31 décembre 2008 enregistré auprès de l'AMF en date du 29 avril 2009 sous le n° D.09-351,
- le rapport de gestion figurant au chapitre 3 du Document de Référence de l'exercice clos le 31 décembre 2009 enregistré auprès de l'AMF en date du 28 avril 2010 sous le n° D.10-0333.
- le rapport de gestion figurant au chapitre 3 du Document de Référence de l'exercice clos le 31 décembre 2008 enregistré auprès de l'AMF en date du 29 avril 2009 sous le n° D.09-351,

Les parties non incluses de ce document sont couvertes par un autre chapitre du Document de Référence, lequel est disponible sans frais, auprès de Samse, sur le site internet www.groupe-samse.fr et sur le site de l'AMF www.amf-france.org

5.3 Noms des contrôleurs légaux

Commissaires titulaires	Date de premier mandat	Date d'expiration	Commissaires suppléants	Date de premier mandat	Date d'expiration
ODICEO 115, Boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE Représenté par : M. Pierre Grafmeyer	6 juin 2001	exercice 2015	Didier VAURY 115, Boulevard Stalingrad 69100 VILLEURBANNE	26 mai 2009	exercice 2015
BBM & ASSOCIES Membre indépendant de Baker Tilly France et Baker Tilly International 4, Rue P. Valérien Perrin 38170 SEYSSINET Représenté par : M. Eric Bacci	14 juin 2004	exercice 2015	Marie MERMILLOD-DUPOIZAT 3, Chemin des Charmettes 74290 VEYRIER-DU-LAC	26 mai 2009	exercice 2015

5.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Types de prestations (en euros)	ODICEO AUDIT				BBM & ASSOCIES AUDIT				AUTRES			
	2010		2009		2010		2009		2010		2009	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	344 297	91	339 673	100	116 802	100	115 512	100	103 750	100	130 144	100
- Samse S.A.	92 288	24	92 288	27	72 512	62	72 512	63				
- filiales intégrées globalement	252 009	67	247 385	73	44 290	38	43 000	37	103 750	100	130 144	100
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes												
- Samse S.A.	26 538	7										
- filiales intégrées globalement	7 828	2										
sous-total	378 663	100	339 673	100	116 802	100	115 512	100	103 750	100	130 144	100
Autres prestations (2)												
rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social												
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)												
sous-total	NEANT				NEANT				NEANT			
TOTAL	378 663	100	339 673	100	116 802	100	115 512	100	103 750	100	130 144	100

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande du Commissaire aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

(2) Dans la mesure où la réglementation applicable à la société bénéficiaire de la prestation le permet.

5.5 Responsable de l'information

Olivier Malfait
Samse - 2 Rue Raymond Pitet
38100 Grenoble
Tél : 04 76 85 78 00

5.6 Document d'information annuel

Le présent document d'information annuel est établi en application de l'article 451-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF. Ce document recense les

informations publiées ou rendues publiques entre le 28 avril 2010 et le 27 avril 2011 par Samse pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires.

Rapports annuels, semestriels et information financière trimestrielle, programme de rachat d'actions et autres informations (www.groupe-samse.fr, www.info-financiere.fr, www.lesechoscomfi.com)

22/04/2011	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2011
11/04/2011	Avis de réunion à l'Assemblée générale du 17 mai 2011
28/01/2011	Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre 2010
05/01/2011	Bilan annuel du contrat de liquidité
26/10/2010	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2010
31/08/2010	Rapport financier semestriel
27/07/2010	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2010
02/07/2010	Bilan semestriel du contrat de liquidité
31/05/2010 au 04/06/2010	Déclarations hebdomadaires relatives aux rachats d'actions
10/05/2010	Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale du 27 mai 2010
07/05/2010	Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 27 mai 2010
03/05/2010	Mise à disposition du descriptif du programme de rachat d'actions
03/05/2010	Mise à disposition du rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne
03/05/2010	Mise à disposition du Document de Référence
28/04/2010	Honoraires des contrôleurs légaux des comptes 2009
28/04/2010	Descriptif du programme de rachat d'actions
28/04/2010	Document d'information annuel
28/04/2010	Rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne
28/04/2010	Rapport financier 2009
28/04/2010	Document de Référence 2009

Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social
(www.groupe-samse.fr)

Information couvrant la période du 30 avril 2010 au 11 avril 2011 mise à jour mensuellement

Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) disponibles sur le site internet du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr)

11/04/2011	Avis de réunion à l'Assemblée générale du 17 mai 2011
12/07/2010	Avis d'approbation des comptes et attestation des Commissaires aux comptes sur les comptes au 31 décembre 2009

Informations déposées auprès du greffe du tribunal de commerce de Grenoble

25/08/2010	Augmentation du capital social consécutive aux levées d'options de souscription d'actions : - procès-verbal du Directoire du 25 août 2010 - statuts à jour au 25 août 2010 - annonce légale publiée dans "Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné"
11/06/2010	Dépôt des comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2009
27/05/2010	Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte

Communiqués de presse publiés sur les sites de Samse (www.groupe-samse.fr) et Les Echos (www.lesechoscomfi.com)

25/03/2011	Résultats annuels 2010
09/02/2011	Conclusion d'un partenariat entre Mr Bricolage et La Boîte à Outils
18/11/2010	Nouvelles acquisitions par les sociétés Doras et Matériaux Simc
11/10/2010	Rapprochement avec le Groupe Gamag
02/09/2010	Résultats au 30 juin 2010

Contact

Martine Villarino
Responsable juridique
04 76 85 78 62
e-mail : martine-villarino@samse.fr

5.7 Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel, déposé comme Document de Référence, la table suivante permet d'identifier les principales informations requises par le CESR dans le cadre de ses recommandations en vue d'une application cohérente du règlement n°809/2004 de la Commission Européenne.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004	Document de Référence
1. Personnes responsables	211
2. Contrôleurs légaux des comptes	212
3. Informations financières sélectionnées	20, 110
4. Facteurs de risques	81 à 85
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Histoire et évolution de la société	5 à 16, 18 à 20
5.2 Investissements	77
6. Aperçu des activités	8 à 13
7. Organigramme	
7.1 Description sommaire du Groupe	17
7.2 Liste des filiales importantes	205, 206
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	142 à 145
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	74 à 76, 78 à 80, 115, 181, 182
9.2 Résultat d'exploitation	116, 117, 183, 184
10. Trésorerie et capitaux	76, 106 à 110, 118 à 120, 152 à 157, 162 à 164, 168, 169, 173, 174, 185, 192 à 194, 202
11. Recherche et développement, brevets et licences	111
12. Informations sur les tendances	111
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale	
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	29 à 39
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	38, 108
15. Rémunérations et avantages	43, 44, 89 à 95

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	33, 37, 38, 41 à 43
17. Salariés	
17.1 Effectifs	99, 166, 167, 201
17.2 Participations et stock- options	96, 98, 154, 155, 166, 193, 200
17.3 Accords de participation	98
18. Principaux actionnaires	106 à 109, 156, 157
19. Opérations avec des apparentés	172
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	114 à 177, 181 à 204, 207
20.2 Etats financiers	74, 76, 79, 80, 115 à 120, 181 à 186
20.3 Vérification des informations financières	178, 179, 208, 209
20.4 Date des dernières informations financières	25
20.5 Politique de distribution des dividendes	24
20.6 Procédures judiciaire et d'arbitrage	84
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	106 à 110, 153, 193
21.2 Acte constitutif et statuts	27 à 29
22. Contrats importants	NA
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	49, 50, 54 à 67, 178, 179, 208, 209
24. Documents accessibles au public	25
25. Informations sur les participations	131 à 134, 204 à 206

www.groupe-samse.fr



Siège Social
2, rue Raymond Pitet - 38030 Grenoble Cedex 2
Tél. : 04 76 85 78 00 - Fax : 04 76 46 88 07